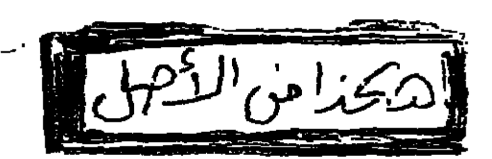


L'Economie : malaise à La Poste

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15184 – 7 F | MARDI 23 NOVEMBRE 1993 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La Démocratie chrétienne en échec aux élections municipales

Percée de l'extrême droite et de la gauche en Italie

En rouge et noir

Le visage de la «deuxième République» italienne se précise. Deux forces ont émergé au premier tour des élections municipales partielles du 21 novembre : à gauche, le PDS (ex-communistes) s'affirme comme le pivot d'un rassemblement progressiste ; à droite, le MSI (néofasciste) et la Ligue lombarde bénéficient de l'effondrement de la Démocratie chrétienne.

A Rome, Venise, Gênes et Naples, les candidats soutenus par le PDS sont bien placés pour emporter le poste de maire, mais cela ne doit pas faire oublier que dans de nombreuses grandes villes – dont la capitale – les listes d'extrême droite arrivent en tête de tous les partis.

La Démocratie chrétienne et les partis du centre, laminés, sont donc placés devant un choix difficile : s'ils se rangent, au sein des municipalités, derrière le PDS et ses alliés pour barrer la route à la Ligue ou au MSI, ils courent un sérieux risque de voir leurs électeurs les abandonner encore plus. L'autre hypothèse, qui verrait se constituer un pôle de centre-droite dominé par les formations les plus radicales, n'est pas de nature à séduire une majorité d'électeurs rejetant les nostalgies mussoliniennes et le séparatisme ligueur.

Dans un contexte extraordinairement mouvant, marqué par un activisme judiciaire parfois excessif et désordonné, et par une agitation politicienne fébrile, le peuple italien fait preuve d'une sagesse remarquable. Il veut le changement, certes, et manifeste, à chaque occasion maintenant, sa défiance vis-à-vis des hommes et des partis ayant incarné pendant quatre décennies le «malgoverno» et la corruption.

Mais il signifie également sa volonté de voir le pays dirigé par des hommes d'expérience, alliant pragmatisme politique et rigueur morale. Ce n'est pas le moindre mérite d'Achille Ochetto, le chef du PDS, que d'avoir mis l'ex-Parti communiste italien en position d'être au centre du dispositif de recomposition de la vie politique du pays : exclu pendant quarante ans du pouvoir pour cause de guerre froide, il apparaît aujourd'hui comme le rempart le plus solide contre les aventures d'extrême droite.

Le scrutin de dimanche est enfin relativement décevant pour la Ligue d'Umberto Bossi, qui ne réalise pas la percée attendue dans le Nord. Une fois atténué l'attrait de la nouveauté, cette formation a sans doute été desservie par le recours de plus en plus évident à un double langage : d'un côté, un discours visant à faire apparaître la Ligue pour un mouvement «raisonnable» ; de l'autre, des dérapages qui en donnent une image beaucoup plus inquiétante.

Le premier tour des élections municipales a eu lieu, le 21 novembre dans de nombreuses villes italiennes. Le scrutin a confirmé la chute de la Démocratie chrétienne et du Parti socialiste, au profit, à gauche, du PDS (ancien Parti communiste), et, à droite, de la Ligue du Nord et, surtout, des néo-fascistes du Mouvement social italien (MSI).

ROME

de notre correspondante

Lundi matin 22 novembre, l'Italie s'est réveillée avec de bien étranges couleurs, au lendemain de cinquante ans de «baleine blanche» démo-chrétienne. Une Italie tout en rouge et noir. Bien sûr, le test électoral qui s'est déroulé dimanche ne concernait qu'un quart environ des électeurs, et, de plus, les projections varient, selon les instituts de sondages, de quelques points. Mais ce test est suffisamment significatif pour qu'il donne à réfléchir.

11 300 000 Italiens étaient appelés aux urnes pour élire les maires et les conseillers municipaux de 428 communes, dont 6 capitales régionales (Palerme, Venise, Trieste, Gênes, Naples, Rome). Et ce pour la première fois au système majoritaire. Une petite révolution, qui s'ajoute à celle des élections municipales partielles de juin dernier.

Le premier enseignement qui s'impose, c'est que l'Italie qui, dans les sondages, réclame à cor et à cri un «centre modéré», bien lent d'ailleurs à se mettre en place, a voté pour les partis et les alliances les plus marqués : le PDS (ex-PCI), la Rete de Leoluca Orlando, la Ligue et le MSI néofasciste.

Tandis que la Ligue affirme sa suprématie au nord, devenant au vote par liste le premier parti à Venise (30,4 %), à Trieste (28 %), ainsi que le deuxième à Gênes (28,8 %), le MSI fait au scrutin de liste une percée étonnante. Il devient le premier parti à Rome (27,7 %), talonnant de peu le PDS ainsi qu'à Naples (29,5 %) où il enregistre par rapport aux législatives d'avril 1992 un bond de plus de 20 % ! De plus, deux de ses candidats de pointe, la petite-fille du Duce, la député Alessandra Mussolini, et le propre secrétaire du parti Gianfranco Fini, réalisent des performances remarquables.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Lire la suite page 3

Alors qu'Edouard Balladur annonce un programme gouvernemental de cinq ans

Robert Badinter défend le rôle du Conseil constitutionnel

Le premier ministre, qui a réuni, dimanche 21 novembre, l'ensemble de ses ministres à l'Hôtel Matignon pour une journée de réflexion, a annoncé l'élaboration d'un calendrier de travail pour les six mois à venir et d'un programme à échéance de cinq ans. D'autre part, après les critiques adressées au Conseil constitutionnel par M. Balladur, lors de la réunion du Congrès du Parlement pour réformer le droit d'asile, le 19 novembre, Pierre Méhaignerie a pris la défense de cette institution en s'adressant au barreau de Paris. Robert Badinter fait de même et prend la plume, pour la première fois. Le président du Conseil constitutionnel souligne que la plupart des démocraties comportent une cour chargée de vérifier la conformité des lois aux principes inscrits dans leur Loi fondamentale, et qu'il est toujours loisible à la majorité de réviser celle-ci si elle le souhaite.

POINT DE VUE

Le pouvoir et le contre-pouvoir

par Robert Badinter

La mise en cause du Conseil constitutionnel lors de la réunion du Parlement en Congrès m'amène à rappeler quelques données qui me paraissent avoir été perdues de vue. Nul ne disputera cette évidence : dans une démocratie, seul le Parlement a le pouvoir de faire la loi. Et je suis de ceux qui considèrent que dans la Vᵉ République, il convient de rendre au Parlement la plénitude d'un pouvoir législatif trop entravé aujourd'hui. Mais dans tout Etat démocratique, rien ne peut empêcher que le juge soit source de droit. Et le citoyen a tout lieu de s'en féliciter. Ainsi la Cour de cassation, à partir de quelques articles du code civil de 1804, a élaboré le droit moderne de la responsabilité civile.

De même, le Conseil d'Etat, en formulant les principes généraux du droit, a assuré aux citoyens les garanties nécessaires à leurs libertés, et fait du droit administratif français un modèle. La même inspiration préside depuis 1971 à la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Du droit d'association au droit d'asile, il a toujours veillé au respect des libertés publiques et des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen, et cependant, à chaque alternance, et plus particulièrement au début de la législature, la même accusation est reprise avec d'autant plus d'éclat que la majorité nouvelle est plus forte : le Conseil constitutionnel s'opposerait à la volonté des citoyens.

Lire la suite page 8

► Robert Badinter est président du Conseil constitutionnel.

Mesures d'urgence pour protéger les sans-abri

Lire page 11

L'ABBÉ PIERRE !!!!
REMONTE LE CHAUFFAGE !
PLANTU

L'économie mondiale sur trois pieds

Europe, Amérique du Nord, Pacifique : le commerce international se structure en zones de libre-échange

NEW-YORK

de notre correspondant

La guerre froide avait divisé le monde en deux. L'après-guerre froide le divise en trois. L'économie mondiale en tout cas s'organise de plus en plus autour de trois pôles, autour de trois régions : l'Europe, l'Amérique et l'Asie. Cette construction vient de connaître une accélération spectaculaire avec la mise en place, lundi 1er novembre, de l'Union européenne, l'approbation, par le Congrès des Etats-Unis, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'engagement, samedi 20 à Seattle (sur la côte nord-ouest des Etats-Unis), des chefs d'Etat et de gouvernement de quatorze pays de la région, en faveur d'une *«communauté économique Asie-Pacifique»*.

Le monde s'oriente-t-il maintenant vers une guerre, économique cette fois, entre trois blocs commerciaux régionaux ? La crise des pays riches et le chômage qui l'accompagne en sont de puissants stimulants. Les signaux de ces derniers jours ne sont guère encourageants. L'attitude des Européens dans la négociation du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), le chantage de Bill Clinton à l'égard du vieux continent (un message simple : si l'Europe n'obéit pas à l'Amérique, celle-ci l'abandonnera pour l'Asie), l'hypocrisie des pays asiatiques (ils ont lancé à Seattle un appel en faveur d'un succès au GATT sans évoquer aucune des concessions attendues d'eux) : tout cela est de mauvais augure.

Avec la constitution d'espaces économiques régionaux, le régionalisme est sans doute la voie la plus efficace pour favoriser l'ouverture progressive des économies nationales dans une période de compétition exacerbée. Il ne faudrait pas cependant qu'il soit utilisé pour une remise en cause de l'organisation multilatérale des échanges mondiaux.

L'image d'un monde partagé entre trois blocs, *«trois forteresses»* selon certains, est commode. Elle n'est pourtant guère pertinente. Tout d'abord, il n'y a que très peu de similitudes entre les processus d'intégration économiques en œuvre dans les trois grandes régions considérées : l'Europe, l'Amérique et l'Asie. Les zones mark, dollar et yen n'existent pas. Il y a un marché mondial, toujours dominé par une monnaie mondiale, le dollar.

ERIK IZRAELEWICZ

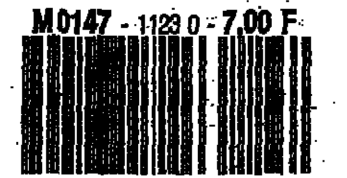
Lire la suite page 22

John Kennedy trente ans après

Le 22 novembre 1963, John Fitzgerald Kennedy, trente-cinquième président des Etats-Unis, était assassiné lors d'une visite à Dallas, au Texas. Trente ans plus tard, trois Américains sur quatre ne croient pas à la thèse officielle défendue par la commission d'enquête présidée par le juge Earl Warren selon laquelle Lee Harvey Oswald, un jeune Texan déséquilibré, a été le seul à tirer trois coups de feu sur le cortège présidentiel. Le plus jeune président de l'histoire des Etats-Unis reste aussi le plus populaire. Deux mille livres lui ont été consacrés.

Lire pages 6 et 7

M 0147 - 1123 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 180 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Un entretien avec Bernard Huet

Le hasard et la nécessité sont la loi du projet urbain

Bernard Huet vient de recevoir le Grand Prix de l'urbanisme et de l'art urbain. Cet architecte, qui affirme que l'urbanisme ne l'a jamais intéressé, mais que la ville passionne, s'est d'abord fait connaître par son activité d'enseignant et de théoricien – à travers la revue architecture d'Aujourd'hui, *dont il fut un temps rédacteur en chef. Devenu praticien sur le tard, il a à son actif le réaménagement de la place Stalingrad à Paris ou le «toilettage» des Champs-Elysées. Il s'attaque maintenant à des zones plus sensible. A Amiens, il doit intervenir dans les abords de la cathédrale. A Avignon, il doit restructurer un quartier périphérique difficile. Il est également l'un des auteurs du parc de Bercy, à Paris, en cour d'aménagement.*

« Que signifie pour vous, architecte, ce Grand Prix de l'urbanisme ?

– Cela fait plaisir, mais cela dépend de ce qu'on met derrière ce mot, que, pour ma part, je n'aime pas trop. L'urbanisme, à l'université, c'est un peu n'importe quoi : l'addition de disciplines dont on se demande même parfois si elles ont un lien entre elles. Pendant longtemps, l'urbanisme n'a pas été séparé de l'art. Les sciences de la ville allaient de pair avec un savoir spécifique qui traitait de deux questions fondamentales : l'espace et la forme urbaine. Deux questions liées mais non identiques qui ont été évacuées avec l'apparition de ce que l'on appelle aujourd'hui « urbanisme de secteur ». La ville modélisée par la charte d'Athènes est en réalité une anti-ville, une abstraction à vocation universelle privée de toute dimension culturelle, symbolique et politique. L'espace y est considéré comme une quantité homogène et isotrope, ou plus exactement héliotrope puisque l'ensoleillement y joue un rôle important. Sur ce territoire rendu à sa virginité primitive peuvent se déployer des réseaux et des fonctions soigneusement séparés et fragmentés.

» Ce modèle facilement reconnaissable dans nos grands ensembles ou dans les rénovations urbaines des années 70 entérine la disparition de la notion d'espace public et la coupure entre urbanisme et architecture. D'un côté, l'abstraction du plan et, de l'autre, une collection d'objets architecturaux isolés, parfois sublimes machines célibataires, mais la plupart du temps méchantes barres de logements sociaux. Ici, le plan a définitivement remplacé le projet. La normalisation planificatrice s'est substituée à l'art de faire la ville. Bien sûr, Le Corbusier, qui patronna la charte, ne pourrait endosser la paternité de cet urbanisme. Lui qui rechercha toute sa vie les rapports harmonieux entre trois ou quatre bâtiments au Parthénon ou à Pise, pouvait imaginer un ensemble sublime comme le capitole de Chandighar. Mais cela ne suffit pas pour créer une ville.

– Quels sont, en cette fin de siècle, les enjeux de l'architecture et ceux de la ville ?

– Dans les années 60, nous vivions l'agonie du mouvement moderne ; pour nous, architectes, la redécouverte de la ville joua un rôle fondamental dans l'entreprise de reconstruction théorique de l'architecture. Nous pensions que l'architecture, pour retrouver un sens, devait réintégrer son lieu naturel, la ville, reprendre le dialogue interrompu avec un contexte urbain, révéler la complexité des situations et s'enrichir de significations nouvelles. Nous suivions en cela la voie ouverte par l'Italie. Aujourd'hui, plus que jamais, je continue de croire que la ville est l'avenir de l'architecture.

» Le mouvement moderne avait articulé son projet autour de deux objets : le logement de masse et l'urbanisme considéré comme moyen de gérer la quantité. En cette fin du XX[e] siècle, ces objets sont en crise, l'idéologie du logement de masse, autrement dit la question du logement social, n'existe plus. La production du logement subventionné n'est plus l'enjeu d'une représentation architecturale spécifique. Quant à l'urbanisme de secteur, l'ampleur du désastre des périphéries urbaines suffit à le disqualifier. Nous pouvons déjà pressentir que l'unique question qui dominera le XXI[e] siècle sera celle de la ville et de son architecture. Avec la disparition de l'espace rural, la totalité du territoire est devenu urbain. Faut-il ajouter que cette question va se poser à l'échelle planétaire ?

« La notion de continuité est fondamentale »

– Il doit pourtant bien y avoir quelque chose qui organise les rapports de l'architecture et des villes.

– Une question m'avait frappé à la lecture d'un très célèbre texte d'Adolf Loos (1), qui opposait radicalement la maison et l'œuvre d'art. Loos en arrivait à se demander combien d'art il y avait dans l'architecture. Mes réflexions sur le concept d'architecture et son évolution depuis le XV[e] siècle m'amenèrent à penser qu'il y a une espèce de contradiction de type ontologique entre l'architecture considérée comme œuvre d'art et la ville qui ne l'est pas. Le temps de la ville et celui de l'architecture ne sont pas les mêmes : à la ville, la longue durée, la continuité, la permanence et la régularité ; pour l'architecture, c'est tout l'inverse, le temps court de l'événement, la discontinuité, la rupture, la transgression. Cette contradiction, perçue comme une menace pour la ville, est inscrite dans l'histoire des villes.

» Ce n'est pas un hasard si, depuis l'histoire de Dédale et du roi Minos, ceux qui ont la charge de la ville se méfient des architectes démiurges, car ils mettent en péril le consensus sur lequel se fonde la cité. A Venise, au XVI[e] siècle, le Conseil des Cinq Cents met en garde l'aristocratie contre l'abandon de la typologie des palais traditionnels. Et cela non pour une question de style mais parce que les fondements de la société vénitienne, la *virtu*, seraient menacés. Ainsi le projet palladien pour le Rialto est refusé parce qu'il met en péril le cœur même de la ville. Plus tard, cet inconscient collectif vénitien fera subir le même sort aux projets de Le Corbusier et de Louis Kahn (2).

– Y-a-t-il des moyens de médiation entre la ville et l'architecture ?

– Oui, car, dans l'histoire des villes, cette contradiction est constamment dépassée. Je vois au moins deux moyens de médiation. Le premier est la typologie, c'est-à-dire tout ce qui, dans un bâtiment, ne relève pas de l'architecture en tant qu'art. La distribution fonctionnelle, les conventions constructives, les systèmes de représentation qui font qu'un logement est un logement ou qu'une école est une école avant d'être une œuvre d'architecture. C'est au niveau de la typologie, cette structure de correspondance, qu'un bâtiment trouve sa place dans l'espace de la ville, par exemple dans une parcelle le long d'une rue.

» Le deuxième moyen de médiation entre ville et architecture, c'est ce que j'appelle le projet urbain, même si ce terme est galvaudé aujourd'hui. Tout le monde prétend faire du projet urbain, les urbanistes, les paysagistes et même les artistes s'y sont mis. Quant aux architectes, ils recyclent les vieilles mégastructures des années 60, ces superbes maquettes d'architecture enflées à l'échelle d'un quartier. Or on sait pertinemment que, par définition, l'architecture a toujours été incapable, par elle-même, d'assumer une épaisseur, une complexité, une durée dans le temps et une continuité dans l'espace qui soient celles de la ville. Les «villes» nouvelles fournissent la preuve qu'une collection de morceaux de bravoure architecturaux juxtaposés n'a jamais constitué ne serait-ce que l'embryon d'une ville.

» La véritable fonction du projet urbain, c'est de produire du temps, de la continuité, de la régularité, d'établir la forme des espaces publics et de fournir un contexte à l'architecture. La confusion entretenue autour de la notion de projet urbain fait en réalité le jeu du laisser-faire anti-urbain prôné par les nostalgiques de la périphérie – en fait, ceux qui n'y habitent pas – et les théoriciens du chaos urbain qui légitiment toutes les pratiques spéculatives de l'urbanisme «sauvage».

» N'en déplaise à quelques ténors de l'architecture, la ville a besoin de règles. Sans règles, aucune transgression n'est possible. La monumentalité du Centre Georges-Pompidou trouve son origine dans l'effet de contraste avec son contexte immédiat, au même titre que Notre-Dame-de-Paris, l'Arc de Triomphe ou le Louvre. Beaubourg planté à Marne-la-Vallée au milieu d'un champ de betteraves perdrait tout son sens.

– Pensez-vous que le rôle d'un organisme comme l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) soit important ?

– Toutes les grandes villes européennes sont dotées de services d'urbanisme au moins aussi importants que l'APUR. Il est indispensable que la Ville de Paris dispose d'un organisme qui assure la continuité urbaine, coordonne les projets, fixe les règles élémentaires qui garantissent une certaine qualité aux espaces publics. Demander la suppression de l'APUR comme le fait Jean Nouvel relève de la démagogie. Jean Nouvel fait semblant de croire que ce sont les technocrates qui influencent les décisions des politiques. L'opération des Halles qu'il impute à l'APUR relève d'abord d'une volonté politique. Quant aux règles urbaines appliquées par l'APUR, j'ignore si elles relèvent d'une doctrine parfaitement cohérente et continue. Mais même si c'était le cas, il est peu pensable qu'elles n'aient pas reçu l'approbation des instances politiques.

– Quels sont les rapports qu'un architecte comme vous peut entretenir avec un tel organisme ?

– Je dois avouer que l'un des premiers travaux, la place Stalingrad, que j'ai faits à Paris, est l'exécution d'une idée conçue à l'origine par l'APUR ; même si mon projet est assez différent des esquisses qui m'ont été soumises, j'attache beaucoup d'importance à ce type de coopération. En matière de projet urbain, et contrairement à l'architecture, le consensus est indispensable tant au niveau de la décision politique que de la complicité des services techniques de la ville.

» Dans la conception d'un projet urbain, la notion de continuité est fondamentale. J'ai l'habitude de dire qu'un projet urbain est déjà potentiellement inscrit sur le territoire avant même qu'il apparaisse. Le rôle du concepteur se limite à lire attentivement le contexte existant, à l'interpréter assez finement pour «révéler» le projet caché. C'est ce type de démarche répétée de génération en génération qui explique les mécanismes de formation de projets urbains très célèbres. La place Saint-Marc à Venise, le Palais-Royal à Paris ou l'axe triomphal du Louvre à la Défense sont des projets qui paradoxalement n'ont jamais été dessinés en tant que tels.

» L'art urbain, c'est presque toujours l'art d'accommoder les restes, l'art de recoudre des fragments hétérogènes pour reconstituer une logique de continuité urbaine. A Bercy, c'est la méthode que j'ai appliquée. Le dessin du parc, sa trame, permet de fédérer tous les éléments préexistants dans le site, le Parc omnisports de Paris-Bercy (POPB), le ministère des finances, la ZAC conçue par l'APUR, comme s'ils avaient été pensés ensemble. Le hasard et la nécessité sont la loi du projet urbain.

– C'est une définition de l'urbanisme ?

– Non, il faudrait qu'en France on commence à distinguer deux disciplines qui ont chacune sa spécificité : l'art urbain et l'urbanisme – ce que depuis très longtemps les Anglo-Saxons appellent *town design* et *city planning*. D'un côté, un savoir qui intéresse directement la construction de la ville comme entité physique, sa forme, ses espaces publics, son architecture, et qui passe par le projet. De l'autre, tout ce qui relève de la planification territoriale, de la gestion et de la distribution des grandes fonctions d'aménagement. Même si ces deux disciplines portent sur le même objet, la ville, il est impossible de les confondre puisqu'elles ne font appel ni aux mêmes savoirs ni aux mêmes méthodes. Immédiatement, il deviendra clair qu'elles relèvent de deux formations distinctes. Aujourd'hui, l'Université mais aussi l'Ecole des ponts et chaussées et l'Institut des sciences politiques sont supposés enseigner l'urbanisme. En revanche, il n'existe pas actuellement d'enseignement reconnu et constitué en art urbain.

» C'est une anomalie d'autant plus grave que la demande des municipalités est très forte dans ce domaine. Les maires ont pris conscience de l'énorme responsabilité que leur confère leur pouvoir en matière d'urbanisme. Dans un premier temps, ils se sont surtout préoccupés de l'image de leur ville en se payant quelques gadgets de luxe, type médiathèque, sans imaginer très clairement les conséquences de leurs décisions. Pour le reste, ils faisaient confiance aux techniciens et autres animateurs sociaux pour la gestion urbaine. Aujourd'hui, ils se rendent clairement compte que cette politique ne suffit plus, ils ont besoin de projet pour l'espace de leur ville.

« Une reconquête des périphéries par les centres »

– La solution est peut-être dans les concours lancés auprès des architectes ?

– On connaît le résultat de ces vastes concours d'idées qui font partie de la politique médiatique des villes. Par rapport aux enjeux actuels, il y a beaucoup de cynisme et de désinvolture dans la manière dont ces opérations sont conduites. Pratiquement chaque ville française est confrontée à la question de la restructuration de ses périphéries. Des extensions trop vite poussées, dispersées sur de larges étendues de territoire, mal reliées entre elles et au centre, sans parler des graves problèmes sociaux qu'elles engendrent. C'est le triomphe de l'urbanisme de secteur.

» Pour moi, la question des périphéries passe par les solutions apportées au problème de la centralité. Depuis bientôt cinquante ans, on ne sait plus étendre les centres des villes en créant de nouveaux quartiers, comme Haussmann a pu le faire à Paris après l'annexion des communes périphériques de 1865. Le centre est devenu une denrée rare et de plus en plus recherchée par des couches de population assez larges. Il est donc urgent de relancer une politique de reconquête des périphéries par les centres, menée conjointement avec une requalification urbaine des grands ensembles. Ce qui présuppose à plus ou moins long terme leur disparition.

» Quels sont les attributs de la centralité ? La continuité et la densité. Densité des équipements, mais surtout densité et continuité spatiale. Pour réaliser ce programme, il faut que chacun joue son rôle. Le pouvoir public doit garantir la qualité des espaces publics et des équipements, fixer les règles du jeu urbain et organiser les continuités. A partir du moment où le cadre du projet est clairement défini, où les limites de l'espace privé sont fixées, les architectes et les promoteurs peuvent trouver leurs espaces de liberté. Puisque la spéculation est le moteur de la ville, la question se pose en termes de négociation, avec le souci permanent de l'intérêt public.

» Il y a un problème peut-être plus grave, en France, c'est le manque de culture de la ville. Sans doute parce que les maires ont trop longtemps subi la tyrannie centralisatrice des DDE. De sorte qu'aujourd'hui, alors qu'ils ont des moyens d'action, cette absence devient encore plus criante. Ce manque de culture se retrouve même au sommet de l'Etat. Le président de la République a été maire de Château-Chinon pendant plus de trente ans. Visiter cette ville est aujourd'hui cruel : c'est une des plus laides de France. Même dans les choix des grands projets présidentiels, on se rend compte qu'au-delà d'une certaine rhétorique simple (et efficace) de volume platonicien – un cube, une pyramide – placé sur un grand axe existant, les choses se gâtent. Dès que la situation architecturale et urbaine deviennent complexes, les choix deviennent contestables. Le malheureux Opéra de la Bastille souffre d'abord d'une monumentale erreur d'implantation. Mais on ne peut reprocher à des maires leur absence de culture urbaine quand dans les écoles d'architecture elle est à peine enseignée.

– L'avenir de la ville est donc absolument bouché ?

– Certainement pas. Notre fin de siècle est tout à la fois frivole et tragique, comme toutes les fins de siècle. La dernière décennie a marqué l'apogée de cette frivolité : les années « Goude » avec leur strass et leurs paillettes architecturales, beaux objets chics et brillants, transparents et vains, dont le contenu est réduit à l'apparence des choses. Passe encore pour les maîtres, mais aujourd'hui nous subissons les épigones, et même les élus commencent à se lasser d'une mode en passe de devenir une académie. Mais ont-ils beaucoup d'autres solutions ? La tragédie est partout : le sida, le chômage, la fin du socialisme, la montée des mafias, et enfin la crise des villes, qui deviennent dangereuses. Comme à la fin du XVIII[e] siècle, au moment même où se préparait la révolution des temps modernes, on voit proliférer des charlatans qui proposent quelque solution miracle.

» Et pourtant, je vois mille signes qui indiquent qu'un changement se dessine. Il faut tourner le dos aux grands gestes architecturaux spectaculaires, refuser l'abstraction, la déréalisation de l'architecture, avoir le courage d'entrer dans l'âge du bricolage ingrat et banal. Pourquoi l'architecture serait-elle plus épargnée par la crise des valeurs que le reste de la société ?

» Des solutions latentes, cachées, il y en a, mais il faudra probablement passer un certain seuil de catastrophe, que la société se croie réellement menacée, pour qu'elle s'en saisisse. Le symptôme de la catastrophe se profile à travers la dangerosité urbaine. Ce n'est pas tant la violence mais ce qu'elle présuppose, l'émergence de nouvelles «sauvageries» engendrées par l'exclusion. On est bien loin de la culture folklorique des banlieues. La périphérie, même théorisée par certains, ne se définit que par la discontinuité, la fragmentation, donc l'exclusion dans un non-lieu. Or des êtres humains y vivent et ce sont les plus fragiles. Ce pur produit d'un urbanisme de secteur correspondant parfaitement aux avancées de la modernité, avec sa logique de fragmentation, de spécialisation, nous n'en sommes pas tout à fait débarrassés, il faut maintenant penser autre chose. Or, penser autre chose, ce n'est pas penser l'utopie mais le possible. »

Propos recueillis par
FRÉDÉRIC EDELMANN
et EMMANUEL DE ROUX

(1) *Adolf Loos (1870-1933), architecte autrichien, pionnier du mouvement moderne.*

(2) Louis Kahn ((1901-1974), architecte américain, un des représentants majeurs de l'architecture rationaliste, en rupture avec le style de Mies Van der Robe.

Les élections municipales partielles en Italie

Palerme : le triomphe d'« Orlando furioso »

Élu avec 75 % des voix, le chef de file du mouvement anti-Mafia veut relever le défi contre Cosa Nostra

ROME

de notre correspondante

Ce n'est plus une victoire, mais un plébiscite : 75 % des voix. La plus belle revanche, surtout, de celui que les Palermitains appellent encore *« U Sinnacu »* (le maire) : Leoluca Orlando. Vainqueur au premier tour face à Elda Pucci – la candidate d'un « Forum » soutenue par la Démocratie chrétienne (DC) –, le chef de file de la Rete, le mouvement anti-Mafia, refait une entrée fracassante au « Palais des aigles » de Palerme. Et, avec lui, la coalition progressiste qui l'a soutenu : le PDS, Rifondazione comunista, les catholiques démocrates de « Cité pour l'homme ».

Est-ce le début d'un deuxième « Printemps palermitain » ? Le vrai, cette fois, car le premier, en 1985, lors de l'élection à la mairie de cet avocat volcanique et bien élevé de trente-huit ans, élève prometteur des Pères jésuites, mêlant l'aisance des grandes fortunes et l'éloquence acérée des tribuns méditerranéens, s'était achevé dans les querelles de famille de la DC.

Révolutionnaire dans sa gestion des affaires, saccageant de l'intérieur les lourdes alliances et les vieux clientélismes de courants démocrates-chrétiens omnipotents, dont la Sicile était le grenier à voix, Leoluca Orlando, parrainé au début par Ciriaco de Mita, a cherché à s'imposer, trop vite, et trop fort sans doute.

Le comte Cassina, maître incontesté du milieu des affaires local, et jusque-là bénéficiaire des grands travaux de la ville, est mis sur la touche. *« U Sinnacu »* place ses gens, met de l'ordre, et même une amorce de *transparence*. Des haines tenaces vont se créer, des rumeurs savamment entretenues s'insinuer : sous des prête-noms irréprochables, les gens les plus louches graviteraient autour de la mairie, Leoluca lui-même ne serait qu'un nouveau « pseudopode » de cette DC tentaculaire qui secrète elle-même sa propre opposition, pour mieux la juguler. Pour d'autres encore, les plus acharnés, il ne combattrait ostensiblement la Mafia que pour mieux la laisser faire... Et pourtant, aussi haï qu'aimé dans ce printemps ambigu et batailleur, il sera le maire le plus populaire de Palerme. Chaleureux, intelligent, constamment en mouvement, l'homme ne manque pas de charme, y compris dans sa façon d'empiler les ennemis jour après jour. A l'intérieur de la DC d'abord, lorsqu'il refuse en 1989 d'être candidat de son parti aux européennes sur la même liste que Salvo Lima, le proconsul sicilien de Giulio Andreotti, qui sera assassiné plus tard par la Mafia. M. Andreotti, alors président du conseil, lui retourne la balle, en invitant en 1990, aux élections administratives où Leoluca mène une liste, les électeurs à voter *« à partir du numéro deux et au-dessous... »*

Une ville enfin en colère

C'est l'époque de *« l'Orlando furioso »*, du *« khomeyniste »* comme disent ses adversaires, qui tire à boulets rouges sur la *« baleine »* démo-chrétienne, et proclame en parlant de Palerme : *« Cette ville doit retrouver le goût solaire de l'indignation. Ici, la dernière révolution est celle des « vêpres siciliennes. »* Il est vrai que ses appels portent encore assez peu. Palerme résignée croit toujours que Cosa Nostra est la seule entreprise locale qui tourne, et de sourdes luttes agitent le quartier mafieux du Brancaccio, partagé entre potentats DC et PSI. Un jour même, l'épisode est célèbre, deux pancartes surgissent devant son bureau. L'une dit *« Vive la Mafia ! »*, et l'autre, tenue par des chômeurs, plus cinglante encore, ironise : *« Nous sommes les fils de la transparence »*, mot d'ordre d'Orlando.

Et puis, en février 1991, c'est la rupture, la DC le lâche. Lui, en retour, claque la porte et de la mairie et du parti. Du jamais vu, le mois suivant, il crée son propre mouvement, la Rete, résolument progressiste, anti-Mafia et quelque peu donneur de leçons. La ligne du mouvement est parfois zigzaguante : pour, puis contre le référendum d'avril dernier, qui fait dire, le jour où le « oui » l'emporte, au dirigeant de la Rete : *« D'accord, mais maintenant ce Parlement doit faire les réformes, et c'est comme si l'on avait donné un jouet neuf à un vieillard vicieux ! »*

Un accident de parcours toutefois : ses violentes critiques contre Giovanni Falcone, lorsque le magistrat antimafia quitte Palerme pour Rome. Pour le reste, ses diatribes contre *« les secrets politiques enfouis dans les coffres de la magistrature »* finissent par lui donner raison : au « Palais des poisons » (le tribunal), bien des juges ont été « mutés » ou interrogés ; le Parlement sicilien n'est plus qu'une longue file d'accusés, les anciens patrons de la ville doivent se défendre, soupçonnés d'association avec Cosa Nostra. Le terrain pour son triomphe était prêt, c'est un Leoluca assagi et plus fort qui revient dans une ville enfin en colère, relever le défi commun qu'ils se sont imposé ensemble : que *« Palerme sauve Palerme »*. Aussi, à la fête de la victoire, dimanche soir sous la pluie, la foule en délire scandait-elle : *« Palerme est nôtre, et non plus de Cosa Nostra. »*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Naples : la déception d'Alessandra Mussolini

La candidate du MSI (extrême droite) a été distancée par Antonio Bassolino, du PDS (ex-communiste)

ROME

de notre correspondante

« Mais comment est-ce possible. » L'espace d'un instant, la batailleuse Alessandra Mussolini a fait la moue, dimanche soir 21 novembre, en apprenant qu'elle n'était que deuxième, avec de 15 à 20 points de retard sur le vainqueur de ce premier tour, Antonio Bassolino, du PDS. Comme si elle trouvait normal, « Alessa », député depuis deux ans à peine, après un passage en fac de médecine et quelques photos de mode déshabillées dans les magazines, de battre d'entrée de jeu Massimo Caprara, candidat discutable certes, mais soutenu par l'ex-mythique *« pentapartito »* qui a gouverné l'Italie. Normal aussi d'être à la tête d'une vague « noire » qui, après cinquante ans de silence, a quand même envahi Naples. Alors, confortée par le succès de son parti, le MSI, qui s'impose comme premier parti dans la ville (environ 30 % des suffrages), elle s'est vite reprise : *« Naples ne peut élire un maire communiste. »* A-t-elle des alliances en vue pour le second tour ? *« Jamais ! Je préfère être seule que d'être obligée de serrer la main de tous ceux qui ont ruiné cette ville ! »*

Pulpeuse, la crinière blonde bien domestiquée et le manteau en poil de chameau, mais la main sur la hanche comme sa tante Sophia (Loren) à ses débuts dans les films néo-réalistes, et l'éloquence naturelle du haut des balcons comme son grand-père Benito (Mussolini) au beau temps du fascisme, *« a nipote » (« la petite fille »)*, comme disent les Napolitains, a de l'entregent. Et de l'énergie à revendre. Populaire et populiste, elle plaît, c'est certain. Dans les bas quartiers, mais aussi, les salons d'une vieille bourgeoisie « noire » où elle s'entend susurrer : *« Votre grand-père a sauvé l'Italie en 1922, vous sauverez bien Naples... »*

Plus habile à décliner sa généalogie que ses programmes politiques ? Peut-être. De toute façon, ses mentors politiques ne sont jamais bien loin, et en deux ans « Alessa » a beaucoup appris. Ne serait-ce qu'à répondre lestement à Umberto Bossi, le fondateur de la Ligue, dont le slogan *« Je l'ai dure »* l'agace : *« Bossi, il n'a de dur que la tête ! »* Les Napolitains, rançonnés par l'« ancien régime », exsangues et blasés, croient déjà au miracle de Saint Janvier, dont le sang se liquéfie chaque année. Le miracle du MSI ? On verra après. La démagogie, Naples connaît pas de quoi se faire du mauvais sang.

M.-C. D.

Percée de l'extrême droite et de la gauche

Suite de la première page

Alessandra Mussolini, à Naples, arrive derrière le candidat du PDS, Antonio Bassolino (48 %) avec 29,1 % des voix. A Rome, Gianfanco Fini se trouve au coude à coude avec le candidat vert-rouge Francesco Rutelli. Un résultat impensable il y a encore quelques semaines.

Moralité de l'histoire, la Démocratie chrétienne est battue sur tous les tableaux. En tant que parti, non seulement elle n'a pas été capable de catalyser des alliances solides autour d'elle, mais les candidats qu'elle soutient en partie, à l'exception de Trieste (Riccardo Illy en tête avec 42,2 %) où elle était justement alliée avec le PDS, n'ont pas percé. Pour Mino Martinazzoli, le secrétaire d'une DC réduite à 15 % au mieux (elle était à plus de 30 % il y a deux ans), la leçon est meurtrière : ses troupes sont passées en masse à la Ligue au nord, au MSI au sud. Quant au vote « uni » des catholiques, il n'est plus que de l'histoire ancienne. Enfin, le vieil « ennemi » Leoluca Orlando, transfuge d'une vieille DC sicilienne qu'il a combattue au point de perdre une première fois la mairie de Palerme, est rentré en triomphateur au « Palais des aigles » (siège de la municipalité). Soutenue par la DC, Elda Pucci n'est qu'à cinquante points derrière.

Le résultat, pour une fois, n'est ni bon ni mauvais pour Umberto Bossi, le leader de la Ligue, dont les offensives au sud restent modestes. Comme reste modeste aussi la « visibilité » de ses candidats. Son principal combat au deuxième tour se déroulera à Venise, où son candidat de la dernière heure, l'homme d'affaires Aldo Mariconda (il n'a fait que trois semaines de campagne) est arrivé deuxième (28 %) derrière le candidat d'une vaste alliance progressiste, le philosophe Massimo Cacciari (45,8 %). Bien placé également à Gênes, le candidat de la Ligue Enrico Serra (26,1 %) sera opposé à celui des Verts, de la Rete et du PDS, Adriano Sansa (44,2 %).

Reste le vainqueur incontesté de ce premier tour : le PDS d'Achille Occhetto. Le secrétaire de l'ancien Parti communiste peut légitimement jubiler, il a fait la preuve que sa formation pouvait être le pivot de toutes les futures alliances progressistes. Ce qui n'est pas négligeable à l'heure où tout le monde réclame des élections législatives anticipées.

Il a montré aussi qu'il avait le premier compris le nouvel état d'esprit de ces élections « directes », qui nécessitent à présent plus des « coalitions arc-en-ciel » que de trop strictes consignes de parti. Au scrutin par liste, le PDS se situe honorablement, souvent à la deuxième place, comme à Naples, Rome, et même à la première, à Gênes, avec près de 31 %. Surtout, tous ses candidats seront présents au second tour. Avec deux combats particulièrement symboliques : Rome, la capitale, qui devrait littéralement choisir d'être rouge ou noire, et où Francesco Rutelli affrontera Gianfranco Fini. Et Naples, bien sûr, où Alessandra Mussolini croisera le fer avec Antonio Bassolino. Un défi, et pas des plus faciles, pour le secrétaire du MSI, qui joue, lui aussi, son destin national et met en jeu les efforts d'ouverture qu'il a entrepris jusqu'ici (au moins durant la campagne) pour réaliser ce centre-droit, qui reste à créer.

Mais, si les reports de voix à gauche et au centre semblent plus faciles, les futures alliances à droite, pour la Ligue au nord, et le MSI au sud, qui se sont pour ainsi dire battus en solitaire, restent plus délicates à envisager. A moins d'un nouveau débordement venu des ruines de la DC ? Enfin, dernière inconnue et de taille, de par le report des voix par liste, particulièrement compliqué, il se peut qu'un candidat « rouge » se retrouve après le second tour avec un conseil « gris » ou même très sombre. Un cas un peu semblable s'est produit après tout en juin à Catane, où le maire, Enzo Bianco (centre réformateur), s'est retrouvé avec une municipalité nettement plus « ancien régime ». Verdict, lors du second tour, le 5 décembre.

M.-C. D.

REPÈRES

ALBANIE

Expulsion du prétendant au trône

Le prétendant au trône d'Albanie, Leka I[er], a été expulsé de Tirana, samedi 20 novembre, sur ordre du gouvernement, quelques heures seulement après son arrivée dans le pays. C'était la première fois que le fils de l'ex-roi Zog, qui vit en exil en Afrique du Sud, revenait en Albanie, qu'il avait quittée trois jours seulement après sa naissance, il y a cinquante-quatre ans.

Le ministère de l'ordre public a indiqué dans un communiqué que Leka I[er] était venu en Albanie avec de *« faux papiers d'identité »*. Son passeport, selon le communiqué, porte la mention *« Royaume d'Albanie »*, et en conséquence, *« n'appartient à aucun pays du monde »*.

Vêtu d'un uniforme militaire, Leka I[er] s'est envolé *« pour un pays riverain de la Méditerranée »*, selon le Parti de l'égalité (royaliste), qui affirme qu'il était venu en Albanie avec l'intention de proposer l'organisation d'un référendum sur une éventuelle restauration de la monarchie. A son arrivée à Tirana, Leka I[er] avait déclaré qu'il était pour une *« Albanie ethnique »*, expliquant qu'il entendait par cette formule l'unification *« par des moyens démocratiques »* de l'Albanie, du Kosovo (province serbe à majorité albanaise) et de Tsamouria (district de Thesprotia dans le nord-ouest de la Grèce). – *(AFP.)*

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Incertitude sur l'aide humanitaire

L'incertitude continuait à régner, lundi 22 novembre, sur l'avenir de l'aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine, quatre jours après la signature à Genève par les dirigeants politiques et militaires des trois parties belligérantes d'un accord sur le libre passage de cette aide.

Si l'aéroport de Sarajevo, fermé samedi à cause de la neige et de la glace, a pu rouvrir dimanche, une grande confusion entoure une éventuelle reprise des convois humanitaires routiers vers le centre de la Bosnie, après quatre semaines d'interruption. Ainsi la Force de protection de l'ONU a-t-elle annoncé cette reprise pour mercredi, tandis que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés déclarait n'en rien savoir.

Contrairement aux engagements pris jeudi à Genève, les Serbes continuent de bloquer les convois à destination des enclaves musulmanes de l'est et du nord-est de la Bosnie. De leur côté, les miliciens croates interdisent tout trafic sur les deux routes traversant les zones qu'ils contrôlent dans le centre du pays. – *(AFP, AP.)*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Amnesty International interpelle le président Havel

Amnesty International a adressé, vendredi 19 novembre, une lettre au président Vaclav Havel lui demandant de ne pas signer un amendement du code pénal, récemment adopté par le Parlement tchèque, qui prévoit une peine de prison ferme pouvant aller jusqu'à deux ans pour diffamation du président, des députés ou des membres du gouvernement. Ce texte a soulevé une vive polémique à Prague, et le président Havel a déjà émis de fortes réserves et devrait renvoyer l'amendement au Parlement en deuxième lecture.

Amnesty International souligne que *« toute personne condamnée au nom de l'article 102 du code pénal* [sur la diffamation des dirigeants politiques du pays] *sera considérée comme un prisonnier de conscience »*. La presse tchèque a aussi critiqué cet amendement, rappelant qu'une telle disposition dans la législation d'avant 1989 avait permis de condamner à de lourdes peines de nombreuses personnes ayant critiqué les dirigeants communistes. – *(Corresp.)*

TURQUIE

Un parti pro-kurde demande l'intervention de la CSCE

Le Parti démocratique (DEP, pro-kurde) a annoncé dimanche 21 novembre avoir demandé vendredi à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) la création d'un comité permanent sur la situation des Kurdes de Turquie *« au seuil d'un génocide et d'une déportation »*. Les dix-sept députés du DEP ont demandé l'envoi immédiat d'observateurs dans le sud-est, *« scène d'une guerre sur fond de bavures de la part des autorités »*. *« Les Kurdes qui revendiquent leur identité ethnique et culturelle sont sujets à une répression croissante dans une région où une trentaine de bourgades ont été presque détruites par les forces de l'Etat »*, ajoutent-ils.

Par ailleurs, deux touristes, un Américain et un Néo-zélandais enlevés en octobre par les séparatistes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et libérés jeudi, sont arrivés samedi à Ankara. Le PKK ne détient plus de touristes étrangers, a indiqué samedi le quotidien pro-kurde *Ozgur Gundem*. Sur le terrain, des sources officielles ont indiqué samedi que trente-neuf personnes avaient été tuées la veille dans divers affrontements. – *(AFP, AP, Reuter.)*

GÉORGIE : M. Chevardnadze prolonge l'état d'urgence et crée son parti. – M. Edouard Chevardnadzé a convoqué le Parlement – dont les activités sont supendues –, jeudi 25 novembre, pour qu'il se prononce sur sa décision de prolonger l'état d'urgence jusqu'au 20 janvier prochain. Le chef de l'État géorgien a été en outre élu, dimanche 21 novembre, président de l'Union des citoyens de Géorgie, coalition de partis qui ont la majorité au Parlement – et dont le chef des « verts » (écologistes) Zourab Ivania a été élu secrétaire général. Les partis de l'opposition avaient créé récemment un « bloc antigouvernemental ». – *(AFP.)*

ESPAGNE : manifestations violentes. – Dix personnes, dont trois policiers, ont été blessées, et au moins quatorze arrêtées, dimanche 21 novembre à Madrid, à la suite d'affrontements survenus après deux manifestations, l'une célébrant le dix-huitième anniversaire de la mort du général Franco par près de six mille personnes, et l'autre contre le racisme qui a rassemblé environ mille participants. Des bagarres ont éclaté dans plusieurs endroits de la capitale entre des jeunes gens ayant assisté à ces rassemblements. – *(AFP.)*

ASIE

Le sommet de la CEAP de Seattle

Les Etats riverains du Pacifique lancent un défi à l'Europe

Le premier sommet de la Coopération économique des pays d'Asie-Pacifique (CEAP) s'est achevé samedi 20 novembre à Seattle. Cette réunion marque sans doute une étape vers une future « communauté du Pacifique ».

SEATTLE

de notre envoyé spécial

Le sommet de Seattle s'est achevé le 20 novembre sur une de ces touches bucoliques dont les Américains sont friands. Les quatorze dirigeants présents (1) se sont en effet rencontrés dans une maison indienne, sur une île isolée. Certains, en particulier le président chinois Jiang Zemin, semblaient nettement plus empruntés dans cette atmosphère que dans le confort d'une salle de conférences traditionnelle.

Le calme à présent revenu dans ce port pluvieux à mi-chemin de New York et Tokyo, il est opportun de s'interroger sur les résultats de cette réunion souhaitée par le président Clinton. Pour paraphraser McLuhan, le seul fait qu'ait eu lieu – en cette période de crise – une telle rencontre entre dirigeants de pays moteurs de la croissance mondiale est-il *« le message »?* Pour certaines délégations peu désireuses de transformer une nébuleuse en zone de libre-échange, la réponse est « oui ».

Pourtant, même si les participants ne sont pas parvenus à structurer la CEAP comme l'auraient voulu les Etats-Unis – désireux à la fois de s'ouvrir de nouveaux marchés et de prévenir la formation d'un bloc autour du Japon, – la réunion aura, selon les termes de Bill Clinton, *« aidé l'Asie-Pacifique à devenir une communauté authentique, non pas une structure formelle et légaliste, mais plutôt une communauté d'intérêts, d'objectifs et d'engagements partagés en faveur d'une coopération mutuellement profitable »*. Communauté d'intérêt dans un *« sens familial »* avec un petit « c », surtout pas une Communauté avec un grand « C », à l'européenne : l'image de lourdeur que donnent les Douze fait ici l'effet du croquemitaine. C'est aussi pourquoi la CEAP insiste sur le rôle crucial que doit jouer le secteur privé.

La vision avancée à Seattle est prometteuse, mais on n'y retrouve plus la dimension *« démocratique »* jusque-là affichée par le président américain. La fermeté de la Chine a contraint M. Clinton à mettre une sourdine, au moins provisoire, sur ses exigences humanitaires. Le président Jiang Zemin a laissé parler son hôte, après lui avoir infligé une leçon de non-ingérence, sachant bien que l'obsession du marché chinois, tout comme celle de réduire le déficit commercial avec Pékin, l'emporterait, à Washington, sur celle des droits de l'homme.

La vente d'appareils Boeing à la Chine a, en fait, pris le pas sur le sort des dissidents de ce pays. En cela, M. Clinton semble retrouver les brisées de ses prédécesseurs. Ce constat a poussé le plus ancien dissident chinois, Wei Jingsheng, libéré depuis peu, à lancer une mise en garde dans le *New York Times* : en abandonnant ses pressions pour les droits de l'homme en faveur d'une politique de persuasion en vue de s'ouvrir le marché chinois, Washington fait le jeu des communistes de Pékin, qui ont toujours affirmé que les Etats-Unis étaient contrôlés par les riches capitalistes.

Plusieurs délégations ont, par ailleurs, vu dans la réunion de Seattle un aspect positif : celui de convaincre un peu plus les Etats-Unis de l'importance du partenariat entre les deux rives du Pacifique. M. Clinton en est conscient, ses propos à Seattle le confirment; les milieux dirigeants américains, politiques, économiques, intellectuels, le sont aussi.

Il n'en va pas de même de l'Américain moyen, obsédé, comme les Européens, par les succès d'une Asie qu'il considère comme prédatrice d'emplois. Un récent sondage indiquait que, dans une Amérique en proie au pessimisme et tentée par l'isolationnisme, une majorité considèrent que l'Europe est le partenaire primordial, alors que l'élite tourne désormais ses regards vers le Pacifique.

Une tendance durable

Il est vrai que les échanges transpacifique dépassent de beaucoup, à présent, ceux entre l'Amérique et le Vieux Monde, et que cette tendance ne fera que s'amplifier. De 1980 à 1992, les exportations américaines vers les pays de la CEAP (Canada inclus) sont passées de 40,1 % à 48,8 % du total, contre 26,3 % à 23 % pour les Douze. Durant la même période, les importations américaines en provenance de la CEAP se sont envolées de 42,6 % à 58,9 %, alors que celles en provenance de l'Union européenne progressaient seulement de 15,6 % à 17,7 %.

Le fait que la Chine connaisse aujourd'hui une croissance à deux chiffres, ou que la Corée du Sud, dont le niveau de vie équivalait, il y a trente ans, à celui du Soudan, dépasse désormais celui de membres de l'OCDE montre que cette tendance n'est pas transitoire. Nombre de pays asiatiques ne répondent plus au cliché facile de producteurs de produits de bas de gamme et à bon marché. Leur technologie a progressé. Les Coréens du Sud, par exemple, ont investi en France – une délocalisation à l'envers, en quelque sorte.

A cette considération, les Européens – les grands absents, et les principaux accusés de la conférence – devront prêter attention. Les Etats-Unis utilisent leur position de nation riveraine, aussi, du Pacifique pour faire pression sur l'Europe. Ce jeu comporte un aspect immédiat, dans le contexte des négociations sur le GATT. Mais la possibilité d'une conjonction à plus long terme d'intérêts économiques et commerciaux entre Américains et Asiatiques, face à une Europe qualifiée de *« protectionniste »*, est désormais réelle.

Comme l'a noté le secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires asiatiques, Winston Lord, *« l'Asie-Pacifique possède déjà l'économie la plus intégrée au monde »*, loin devant l'Union européenne : malgré des décennies d'efforts, les Douze ne font que 60 % de leur commerce entre eux, contre 66 % pour les membres de la CEAP. Face au repli de certains Européens devant la crise et le chômage, Seattle a imposé la vision plus optimiste du président Clinton, convaincu que les nouveaux emplois américains ne peuvent venir que du développement des échanges internationaux.

PATRICE DE BEER

(1) La CEAP (APEC, selon l'acronyme anglais) est composé de quinze membres, auxquels s'ajoutent, à présent, le Mexique et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, *admis à Seattle. Seul le premier ministre* de Malaisie, Mahathir Mohamad, n'était pas venu à ce sommet, auquel il s'était opposé.

Les dirigeants de Pékin sont très satisfaits

PÉKIN

de notre correspondant

Les dirigeants chinois ne prenaient pas la peine de masquer leur satisfaction au lendemain de la rencontre de Seattle. Le succès qu'ils y ont remporté suit, il est vrai, une série de victoires diplomatiques dont, récemment, la visite du chancelier allemand Helmut Kohl. C'est, du point de vue de Pékin, le triomphe de sa stratégie du compromis minimum, excluant les concessions de fond face à l'Occident sur les sujets sensibles comme les droits de l'homme.

Le *Quotidien du peuple* consacrait à la prestation du président Jiang Zemin, face à ses pairs à Seattle, l'essentiel de sa « une », avec un éditorial soulignant *« la signification immense »* de la réunion.

Entre autres, la Chine est satisfaite que le « sommet du Pacifique » n'ait pas créé une structure astreignante, dont les rouages l'auraient « tirée » vers les desiderata de Washington . S'agissant des relations sino-américaines, la démonstration a été faite que l'« ostracisme » dont la Chine avait fait l'objet après la crise de Tiananmen, en 1989, est brisé, sans que Pékin ait dû s'humilier devant l'Occident.

Sur le plan intérieur, M. Jiang sort renforcé. Il rapporte des éléments de haute technologie, sans présenter le flanc à des critiques des « durs » du régime pour avoir adopté des positions conciliantes. Il se permet en outre de faire un pied de nez aux Américains en se précipitant à Cuba pour y saluer Fidel Castro, avant de visiter le Brésil.

Dans le débat sur la succession de Deng Xiaoping, M. Jiang peut se présenter comme le chef artisan – ou, au moins, l'acteur vedette – d'une politique qui fait mordre la poussière à ceux des nouveaux responsables du département d'État qui souhaitaient durcir les positions traditionnelles de Washington envers Pékin. De façon corollaire, le président sera aussi en position d'expliquer à ses collègues, le moment venu, la nécessité de faire quelques concessions pour obtenir de Washington le renouvellement, désormais bien engagé, de la clause « de la nation la plus favorisée ».

La rencontre entre MM. Clinton et Jiang marque en effet l'échec de la tentation occidentale de lier les affaires aux droits de l'homme, ces derniers cédant toujours le pas aux réalités économiques.

La visite de M. Kohl à Pékin a cependant aussi montré que la Chine, toute disposée qu'elle soit à faire des « cadeaux » sous la forme d'achats d'équipements industriels, reste, dans ce domaine également, « ferme sur les prix » : le premier ministre Li Peng s'est plaint à son homologue des coûts de la technologie allemande – une manière de réserver sa marge de négociation pour de futurs contrats.

Le chancelier a dû répéter qu'il cherchait à établir une relation *« à long terme »* : preuve, s'il en est, que ses interlocuteurs pouvaient donner l'impression de lui permettre de « faire un coup », sans s'engager sur l'avenir des relations économiques entre les deux pays. Derrière *« l'amitié »* ressassée par Pékin à l'endroit de ses meilleurs partenaires du moment, c'est bien, encore et toujours, d'un rapport de forces qu'il s'agit.

FRANCIS DERON

CHINE

Dix exécutions capitales

Dix Chinois accusés de corruption, meurtres, vols et viols ont été exécutés le 17 novembre dans le Shandong, à l'est du pays, annonce un journal de cette province. Parmi les victimes figure un employé de la Banque de l'agriculture qui avait détourné l'équivalent de 500 000 dollars. Lancée en août, une campagne contre la corruption a déjà conduit à des dizaines d'exécutions. Par ailleurs, la police de la province orientale d'Anhui vient de démanteler un réseau de vendeurs de femmes, a indiqué dimanche 21 novembre un journal de Pékin. Les enlèvements de paysannes et d'enfants des campagnes se multiplient. Les victimes, vendues pour un millier de dollars à des proxénètes, sont conduites en ville pour se prostituer. – *(AFP.)*

EN BREF

INDE : violences lors d'élections en Uttar-Pradesh. – Une personne au moins a été tuée dimanche 21 novembre en Uttar-Pradesh (UP), l'Etat le plus peuplé de l'Union indienne (110 millions d'habitants), où les citoyens participaient à des élections tenues pour cruciales pour l'avenir politique du premier ministre, M. Rao. La police a tiré dans huit villes au moins, où des militants prenaient d'assaut des bureaux de vote. Ces incidents sont les plus sérieux, à ce jour, d'une série d'élections régionales qui se succèdent en novembre : Delhi, l'Himachal-Pradesh et le Rajasthan ont déjà voté. Après l'UP viendra le tour du Madhya-Pradesh et du Mizoram. – *(AFP.)*

AFGHANISTAN : mission du chef islamiste soudanais Al-Tourabi. – Le dirigeant soudanais Hassan Al-Tourabi vient de mener, pour la deuxième fois en 18 mois, une mission en Afghanistan en vue de réconcilier les factions armées de ce pays. M. Al-Tourabi est considéré comme l'éminence grise du pouvoir islamiste de Khartoum. Il s'est déclaré, dimanche 21 novembre, opposé à l'expulsion des Arabes qui ont participé aux côtés des Afghans à la « guerre sainte » contre l'URSS, et qui sont à présent accusés par l'Egypte et d'autres Etats musulmans de soutenir des actions terroristes dans leurs pays d'origine. – *(AFP.)*

SOMALIE : le général Aïdid est contesté par les siens. – Des membres du clan du général Mohamed Farah Aïdid ont constitué un comité de paix dans le but de mettre un terme à ses activités *« belliqueuses »*, a annoncé l'un d'eux, dimanche 21 novembre. *« Le conflit avec l'ONU et les Etats-Unis est le résultat d'une mauvaise direction »*, a déclaré le président du comité, le général Mohamed Nour Galal, ancien responsable des services de renseignement de l'armée et ancien député, qui a lu un communiqué remerciant les forces de l'ONU et des Etats-Unis *« qui ont sauvé le peuple somalien de la famine, de la maladie et du génocide »*. – *(AFP.)*

MAROC : Rabat « déterminé à liquider tous les dossiers » relatifs aux droits de l'homme. – Le gouvernement marocain *« est déterminé à liquider tous les dossiers »* relatifs aux droits de l'homme et qui *« ne représentent plus que des cas insignifiants »*, a déclaré le ministre d'Etat à l'intérieur et à l'information, Driss Basri, au cours d'une réunion du Conseil consultatif des droits de l'homme. Il a indiqué que des instructions seront données pour la délivrance de passeports aux 44 personnes dont les noms figurent sur une liste qui lui a été remise par le Conseil.

L'Organisation marocaine des droits de l'homme avait demandé, la semaine dernière, aux autorités locales de *« mettre fin aux séquelles d'une politique restreignant les libertés d'opinion et l'activité politique en apportant une solution aux dossiers des disparus, des exilés et des prisonniers politiques »*. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

ISRAËL

« Traumatismes » dans l'armée après l'accord avec l'OLP

Un document interne à l'armée israélienne, rédigé par des militaires et des universitaires, et dont des extraits ont été publiés, vendredi 19 novembre, par le quotidien *Haaretz*, fait état de *« traumatismes »* causés chez les soldats par l'accord signé, le 13 septembre dernier, à Washington, entre l'Etat juif et l'OLP. Selon ce document, l'accord *« risque d'avoir des conséquences psychologiques graves dans la conscience collective et se répercuter sur le comportement des soldats »*.

Pour les auteurs du texte, *« on ne peut exclure des affrontements entre soldats et des factions des colons »* vivant dans les territoires occupés. *« Lorsque le débat au sein de la société s'amplifiera*, prévient-on, *il débordera fatalement sur l'armée. Et si les discussions parmi les soldats se déroulent sans contrôle, cela peut entraîner l'effondrement de la cohésion de leur unité »*. – *(AFP.)*

POINT DE VUE

Les cinquante ans d'un Liban millénaire

par Boutros Dib

CE 22 novembre, le Liban fête le premier cinquantenaire de son indépendance. *Certes, un demi-siècle n'est pas* en soi un long chemin dans la vie *d'un Etat. Mais, ici, il est l'aboutis*sement de millénaires d'histoire *qui sous-tendent* la vie sociale et politique du pays et qui ont fini *par forger l'Etat à l'image de cette* histoire dont il n'est que l'expression juridique.

Faisant part des impressions recueillies au cours de son voyage en Orient, en 1833, Lamartine écrivait peu après : *« Si, ici ou là, en Orient, on trouve un homme* (il pensait à Méhémet Ali, pacha d'Egypte, dont la forte personnalité et la puissance dominaient la scène proche-orientale), *au Liban, il y a un peuple. »* La genèse historique de ce peuple constitué par des vagues d'hommes en quête d'un havre de liberté se concrétise, à l'heure qu'il est, dans la mosaïque humaine spécifique et si caractéristique qu'il forme, dans le contrat social tacite fait de tolérance et de liberté qui cimente la célèbre convivialité de ses enfants et fait du Liban un des rares pays d'un immense bloc afro-asiatique qui osent proclamer l'entière liberté de conviction et d'opinion dans tous les domaines.

Au siècle dernier, la sauvegarde de la spécificité libanaise a déter*miné l'Europe à entreprendre une* action commune, à pratiquer le *droit d'ingérence avant la consé*cration officielle de l'expression, *de nos jours*. Dès les années 1840, le prince de Metternich écrivait à son ambassadeur à Constantinople, le baron de Sturmer : *« Le Liban, pays petit mais si important »*. En 1861 et 1864, les grandes puissances européennes imposèrent au sultan un protocole international en bonne et due forme octroyant au Liban un statut privilégié comportant, entre autres particularités, l'élection d'un petit Parlement.

Même la tourmente qui vient de s'abattre sur ce pays ne manque pas d'aspects positifs. Et d'abord les affrontements inter et intra-communautaires ne se sont jamais vraiment généralisés. Les Libanais, à l'instar de leurs ancêtres, eux aussi divisés en factions rivales, ont généralement su, à l'approche du précipice, freiner le char infernal, ne fût-ce que l'espace d'une trêve.

« Les guerres des autres »

En ce moment, ils se penchent sur les déchirements qu'ils n'ont pas su prévenir, les regrettent amèrement même s'ils n'en tirent pas encore toutes les conséquences qui s'imposent. Ils savent que ce n'est pas la première fois que « les guerre des autres » se déroulent sur leur sol. Ils savent et ne cessent de répéter qu'à chaque fois que les autres s'apprêtent à attaquer le pays, ils commencent par semer les zizanies, par le diviser. *Ainsi était la constante au* temps des Ottomans, par exemple, *quatre siècles durant*, pour ne pas monter plus haut dans le passé.

Ils savent que le statut particulier dont jouissait le Liban gênait la Sublime Porte, que cette dernière avait longtemps affecté de considérer les princes héréditaires libanais comme des fonctionnaires de Sa Majesté le Sultan et tenté, à maintes et maintes reprises mais toujours sans succès, de réduire la condition de la principauté à celle d'une province ordinaire. Elle a essayé souvent de lui imposer à tout le moins un chef à son entière dévotion. A chaque fois les Libanais se ressaisissaient pour sauver leurs libertés.

Jamais un gouverneur turc ne *fut admis ; jamais le sultan n'a pu* imposer durablement un prince *contre le gré du peuple ; toujours* il s'est senti tenu de choisir son *candidat parmi les Libanais, jamais* en dehors du Liban, et il finit par *reconnaître de jure*, quoique d'une manière indirecte, la légitimité des *princes agréés par le peuple*. Les Européens eux-mêmes, malgré leurs divisions, sur lesquelles les sultans n'ont cessé de miser, s'accordaient sur la spécificité d'une identité libanaise et l'ont souvent rappelé à Constantinople.

Entre Orient et Occident

Le *grand* rayonnement culturel du Liban à partir de la deuxième *moitié du dix-neuvième siècle* et son rôle de pionnier dans le grand *mouvement de la Renaissance cul*turelle et politique arabe achevè*rent de donner au pays un profil* international conforme à sa *« vocation » pour employer l'ex*pression du pape Jean-Paul II. Le *point de départ de l'essor* remonte au synode maronite de *1736 qui institua l'enseignement* obligatoire et gratuit. Episode *significatif : c'est à l'Amir (prince)* libanais Melhem Chéhab et non à *son suzerain le sultan Mahmoud Ier* que le pape Clément XII recom*manda le synode. Il est à noter* qu'à cette date, les princes Ché*hab de la branche régnante ne* s'étaient pas encore convertis au *christianisme. Ils étaient encore* musulmans sunnites, mais conti*nuaient à signer – comme plus* tard après leur conversion au christianisme – *« Prince des Druzes »*, pour perpétuer la tradition.

Les mobilisations récentes, *régionales* ou internationales, entreprises pour assister le Liban *dans la cruelle* adversité qui l'a frappé, comme celles qui visaient *à le diminuer ou à le détruire*, ont contribué à mettre en évidence la *nécessité de son rôle. Dans les* pays du Levant, on entend répé*ter, même maintenant : si le Liban* n'existait pas, il faudrait le créer.

Que la désinformation cesse donc de répéter que le Liban est une création artificielle et arbitraire du mandat français. Artificielle, la « formule libanaise » se serait effritée. La France a eu la sagesse de discerner l'identité propre du Liban et le courage de la proclamer.

Ce pays, créé sous le signe de la *dignité de l'homme et de celui* de ses droits naturels ; qui a *apporté une contribution unanime*ment reconnue à leur rédaction *dans le cadre de la charte des* Nations unies ; qui a mérité, par *l'universalisme de sa culture et de* sa civilisation, d'être qualifié de *trait d'union entre l'Orient et l'Oc*cident, un Orient dont il fait partie intégrante et un Occident qui ne lui est pas étranger ; ce pays dont l'histoire plonge profondément ses racines dans le passé de la vie de la civilisation, mérite une sollicitude internationale plus réelle et plus agissante, surtout à une époque où la civilisation se déshumanise au fil des jours.

► Boutros Dib est ancien recteur de l'Université libanaise.

AFRIQUE

ALGÉRIE

Un des auteurs présumés de l'enlèvement des trois Français a été arrêté

L'un des auteurs présumés de l'enlèvement des trois agents consulaires français, le 24 octobre dernier, a été arrêté, ont annoncé, dimanche 21 novembre, les services de sécurité algériens. Il s'agit d'un ressortissant marocain, né à Kouba, dans la banlieue sud-est d'Alger, Aït Bellouk Mohammed, dit «Islam», âgé de vingt-sept ans. Il aurait participé à la *«préparation et à l'exécution»* de l'enlèvement.

Au cours de son interrogatoire, Aït Bellouk aurait confirmé que les auteurs de l'enlèvement appartenaient au Groupe islamique armé (GIA), *dirigé par* Si Ahmed Mourad, connu sous le nom de guerre de «Djaafar el Afghani», âgé de vingt-neuf ans. Les trois otages devaient être conduits auprès de celui-ci immédiatement après le rapt, selon le plan initial de l'opération, mais le projet a été *«perturbé et mis en échec par les forces de l'ordre»*, indique le communiqué officiel.

Aït Bellouk aurait reconnu sa *«complicité»* dans plusieurs assassinats, dont certains exécutés en présence de «Djaafar el Afghani». Outre ce dernier, trois autres islamistes sont recherchés pour leur participation à l'enlèvement des trois Français. Il s'agit de Guezmir Mohammed, vingt-quatre ans, Djabri Rachid, vingt-huit ans. et Berafta Aissa, trente-quatre ans.

Les forces de l'ordre, soutenues par l'armée, maintiennent leur pression sur les groupes armés islamistes en *multipliant les ratissages* dans les bastions islamistes des *grandes* villes. Les 60 000 habitants de la Casbah, la vieille ville d'Alger, sont restés pratiquement enfermés chez eux, de vendredi soir à samedi matin.

Des moyens importants

Pour ces ratissages, commencés dans les quartiers est de la capitale, au début du mois de novembre, immédiatement après la libération de trois otages français, les forces de l'ordre ont été dotées de moyens importants : blindés de transport de troupes, hélicoptères et véhicules *tout* terrain.

D'autre part, le président du tribunal de Ténès, près de Chlef, à 200 kilomètres à l'ouest d'Alger, a été tué par balles, samedi, par trois hommes armés, a annoncé le ministère de la justice. C'est le quatrième magistrat assassiné depuis le 16 mai dernier. En outre, un médecin, Saïd Messai, président de l'Association des praticiens privés du département d'Alger a été blessé, jeudi, dans son cabinet, au centre de la capitale, par deux hommes qui s'étaient fait passer pour des patients.

Dans un communiqué transmis, samedi, à l'AFP, à Alger, et daté du 16 novembre, le GIA affirme que les *«maîtres de la décision»* en Algérie sont les *«moudjahidins* (combattants) *qui disposent des armes et se trouvent dans les tranchées»*, et il ajoute que ceux-ci sont *«opposés à tout dialogue, à toute négociation et à toute réconciliation»* avec le pouvoir en place. Le texte précise que le GIA ne *«représente pas l'aile militaire du FIS»*, mais *«un groupe indépendant»*.

A la question de savoir si la France ne pourrait pas intervenir en faveur d'une négociation entre les autorités algériennes et *«l'opposition armée»*, M. François Mitterrand a, de son côté, déclaré samedi : *«La diplomatie française fait ce qu'elle peut mais elle ne détient pas la clef, ni la réponse comme dans toute guerre civile. Toute demande qui nous serait faite afin de faciliter la réconciliation serait naturellemnt entendue mais nous sommes loin du compte.»*

AFRIQUE DU SUD

L'organisation d'un référendum sur la création d'un Etat blanc fait l'objet de tractations

Le parlement sud-africain devait entamer, lundi 22 novembre au Cap, l'examen de la constitution intérimaire, ratifiée, jeudi, par les formations ayant participé aux négociations sur l'avenir politique du pays (*Le Monde* du 19 novembre).

JOHANNESBURG

de notre correspondant

L'approbation de la réforme constitutionnelle ne constitue qu'un *exercice de pure forme*. Car les jeux sont faits : le débat porte désormais sur la campagne électorale, et notamment sur le rôle qu'y jouera l'Alliance de la liberté (FA), qui regroupe l'Inkatha de Mangosuthu Buthelezi, le Front du peuple afrikaner (AVF) dirigé par le général Viljoen, le CP et les gouvernements «indépendants» du Ciskeï et du Bophuthatswana.

Bien que résolument opposée à cette constitution, l'Alliance ne semble pas avoir définitivement décidé de boycotter la prochaine consultation électorale. Le gouvernement et le Congrès national africain (ANC) poursuivent donc leurs tractations pour tenter d'amener l'extrême-droite et l'Inkatha à un compromis.

L'Alliance devra rapidement définir ses choix. Certaines de ses composantes, tel le Mouvement de résistance afrikaner (AWB, néo-nazi) et, d'une façon moins tranchée, le Parti conservateur, seraient tentées par la confrontation, avec tous les dangers sous-jacents de l'aventure armée. Mais cette position jusqu'au-boutiste est loin de faire l'unanimité au sein de l'Alliance. Des *sondages* récents indiquent en effet que celle-ci pourrait rassembler plus de voix que le Parti national du président De Klerk.

En raison de ce pouvoir potentiel, l'ANC continue de discuter avec les amis du général Viljoen. En août, ce dernier avait secrètement rencontré Nelson Mandela, qui s'était montré disposé à examiner un éventuel accord avec les partisans d'un Etat blanc. Plusieurs autres rencontres avaient suivi, conclues en septembre par la publication d'un communiqué dans lequel l'ANC, soucieux de *«ne négliger aucun moyen pacifique qui permette d'éviter les violences et l'anarchie»*, reconnaissait avoir évoqué avec ses interlocuteurs la possibilité *«d'un Etat clairement délimité où le peuple afrikaner* [pourrait] *vivre en tant que nation»* (*le Monde* daté 26-27 septembre).

Quelques jours plus tard, le général Viljoen, désavoué par la direction du CP – tenue à l'égard des négociations –, faisait piteusement retraite et rompait les discussions (*le Monde* du 1er octobre). Elles ont repris depuis et, semble-t-il, quelque peu progressé. Selon des informations rapportées par le journal américain *Christian Science Monitor*, l'ANC examinerait favorablement l'organisation d'un référendum dans lequel la communauté afrikaner, évaluée à trois millions et demi de personnes, serait invitée à se prononcer sur le principe d'un Etat blanc.

La consultation permettrait de satisfaire la demande d'autodétermination que n'a cessé de revendiquer l'AVF. Mais la date de ce référendum – avant ou après les élections du 27 avril 1994? –, comme ses conséquences pratiques, paraissent devoir faire encore l'objet de négociations. En tout cas, si un tel référendum devait être organisé, il entamerait sérieusement la cohésion de l'Alliance de la liberté. Deux de ses membres, le général Oupa Gqozo et le président Lucas Mangope, chefs respectifs du Ciskeï et du Bophuthatswana, n'ont en effet que faire d'un *«Volkstaat»*. Pour eux, l'essentiel est de se maintenir au pouvoir, en évitant une élection dans laquelle ils seraient balayés. Il est donc vraisemblable qu'ils feront tout pour empêcher la réincorporation de leurs Etats «indépendants» au sein de l'Afrique du Sud, votée il y a quelques jours par les négociateurs constitutionnels.

L'ANC, qui accèdera sous peu aux affaires sous le couvert du Conseil exécutif de transition (TEC), a pour sa part averti qu'il ferait *«rouler les tanks»* si des élections ne pouvaient être organisées au Ciskeï et au Bophuthatswana. La question se pose différemment pour le Kwazulu, où le premier ministre, le chef Buthelezi, dispose d'un appui autrement plus consistant. Ce dernier n'a pas encore fait clairement savoir qu'il entendait lancer son parti dans les élections. Mais plusieurs camps ont été *ouverts* au Natal pour y accélérer l'entraînement militaire de *ses partisans*.

GEORGES MARION

Winnie Mandela échappe à une fusillade

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Personnage controversé, Winnie Mandela a échappé, samedi 20 novembre, à une *fusillade* qui a coûté la vie à son chauffeur-*garde du corps*.

L'épouse – aujourd'hui séparée – du président du Congrès national africain (ANC) circulait dans sa voiture bloquée dans des embouteillages, provoqués dans le centre de Johannesburg par le festival annuel de la ville. Selon la police, alors que le véhicule roulait au pas, une violente altercation aurait opposé deux piétons au *chauffeur de Winnie Mandela*. Ce dernier serait descendu de voiture et aurait giflé l'un des passants. Alors qu'il avait repris sa place au volant, un homme noir, dont l'identité n'a pas été révélée, aurait ouvert la portière et fait feu. Mortellement blessé, le chauffeur a eu le temps de riposter et de tuer son agresseur. Winnie Mandela n'a pas été touchée.

Quelques instants plus tard, les gardes de sécurité arrêtaient un deuxième homme, porteur de l'arme du crime, qu'il aurait ramassée sur la chaussée. La police aurait récupéré dix-huit *douilles sur les lieux*. *«L'agresseur ne savait probablement pas que Winnie Mandela était dans le véhicule»*, a déclaré un porte-parole de la police, en affirmant que l'incident n'avait aucun fondement politique. L'ANC, *qui s'est* insurgé contre cette déclaration jugée *«rapide»* et *«non professionnelle»*, a demandé que toute la lumière soit faite. *«Nous n'excluons pas un motif politique derrière cette attaque»*, précisait dimanche un communiqué de l'ANC.

G. M.

NIGÉRIA

L'arrêt de la grève générale sert le nouveau pouvoir militaire

La centrale syndicale NLC (Nigerian Labour Congress) a appelé, dimanche 21 novembre, à la fin *«immédiate»* de la grève générale, déclenchée une semaine plus tôt à la suite de la hausse des prix des carburants. Un accord est intervenu avec les représentants du général Sani Abacha, le nouveau chef de l'Etat nigérian, à l'issue de deux réunions à huis clos.

En vertu de cet accord, le prix de l'essence, à la pompe, a été fixé à 3,25 nairas le litre (52 centimes), au lieu de 5 nairas (80 centimes), selon le nouveau tarif établi il y a deux semaines. Avant la hausse des prix des carburants, décidée par le gouvernement intérimaire, aujourd'hui démis, le litre d'essence à la pompe se vendait 70 kobos (10 centimes).

Cet accord conforte le pouvoir du général Abacha, puisqu'il paraît écarter le risque d'une aggravation de la situation sociale et d'une épreuve de force avec l'opposition. Depuis la démission d'Ernest Shonekan, mercredi, et passé le premier choc du retour d'un militaire à la présidence, les protestations s'étaient multipliées, au Nigéria comme en Occident.

Vendredi, soixante-sept sénateurs avaient appelé *«tous les Nigérians à défendre leurs droits et leur souveraineté»*. Samedi, plusieurs organisations de droits de l'homme avaient appelé le pays à la *«résistance»*, en comptant *s'appuyer sur la grève générale* pour mener leur campagne de *protestation* contre la dissolution de toutes les institutions *démocratiques*. – *(AFP.)*

EN BREF

COMORES : adhésion à la Ligue arabe. – Le ministre comorien des affaires étrangères, Moslem Ben Moussa, a signé, samedi 20 novembre au Caire, les documents portant adhésion de la République fédérale islamique des Comores à la Ligue des Etats arabes. L'archipel des Comores – qui comptait 503.000 habitants en 1990, quasiment tous de confession musulmane à l'exception de 1 500 chrétiens – est le vingt-deuxième membre de la Ligue arabe (vingt et un Etats, plus l'OLP). – *(AFP.)*

OUGANDA : les élections législatives ont été fixées au 28 mars. – Les autorités ont annoncé, dimanche 21 novembre, l'organisation d'élections législatives le 28 mars, pour remplacer le Conseil national de la résistance, qui dirige le pays depuis le putsch de 1986. Les candidats briguant les 214 *sièges du Parlement* devront se présenter en leur nom propre et non sous la bannière d'un parti politique. Les élus seront chargés de débattre d'une nouvelle Constitution. – *(Reuter.)*

Trente ans après l'assassinat à Dallas du plus jeune président

■ **UNE FLORAISON DE LIVRES NOUVEAUX.** Le trentième anniversaire de l'assassinat de John Kennedy à Dallas, le 22 novembre 1963, suscite une floraison de livres nouveaux. Gerald Posner, un ancien avocat d'affaires devenu journaliste et auteur d'ouvrages d'enquête, défend méthodiquement, dans *Affaire classée*, la thèse selon laquelle Lee Harvey Oswald est l'unique assassin de Kennedy. Le politologue Richard Reeves, dans son *President Kennedy*, décrit un homme rusé et sans grandes convictions, mais aux nerfs d'acier. L'universitaire français André Kaspi remanie son ancien ouvrage consacré aux *Mille jours* de cette présidence interrompue.

■ **LE PRÉSIDENT LE PLUS POPULAIRE.** Le plus jeune président de l'histoire des Etats-Unis est aussi celui qui reste le plus apprécié des Américains, devançant Abraham Lincoln et Franklin Roosevelt. Les révélations de ces dernières années sur les maîtresses du président et ses mensonges (notamment à propos de la maladie d'Addison, une insuffisance des glandes surrénales, dont il souffrait et qu'il a cachée) ne l'ont pas fait déchoir de ce premier rang.

■ **UN MODÈLE POUR BILL CLINTON.** L'actuel locataire de la Maison Blanche a souvent rappelé qu'il avait, lorsqu'il était adolescent et membre d'une organisation de jeunesse, serré la main de John Kennedy. Bill Clinton avait quarante-six ans, trois ans de plus que Kennedy, lorsqu'il est devenu président.

Le mythe Kennedy reste intact

WASHINGTON
de notre correspondant

La fascination reste la même. Les historiens ont beau embellir ou noircir ses mille jours à la Maison Blanche, le passé et le présent de sa famille, explorer, avec plus ou moins de bonheur, une personnalité complexe, fouiller sa vie privée, avec plus ou moins d'honnêteté, et tout cela, souvent, pour dresser de John Fitzgerald Kennedy un portrait pour le moins nuancé, rien n'y fait : la légende de J. F. K. reste intacte, intouchée. Dans la mémoire collective des Américains, le trente-cinquième président des Etats-Unis est le plus grand. C'est acquis, définitivement, et sa fin tragique ne suffit pas à expliquer le phénomène.

Selon un sondage publié vendredi 19 novembre, 78 % des Américains estiment que John Kennedy a été un bon président. Depuis longtemps déjà, ce taux de «popularité» posthume est constant. Peu importe que l'on soit en période de «démolition», comme il y a deux ans avec une série de livres très critiques, ou bien en période de vénération absolue, comme il y a un an au moment de la sortie de *J. F. K.*, la fiction mensongère d'Oliver Stone, ou encore en des temps d'évaluation plus sereine, comme aujourd'hui, le classement ne change pas. Dans l'estime des Américains, Kennedy arrive en tête de tous les présidents; Lincoln – «pourtant» assassiné lui aussi – est numéro deux et Franklin Roosevelt occupe la troisième place.

La curiosité est toujours aussi vive, et la télévision, le cinéma, la presse et l'édition toujours aussi empressés à raconter encore la vie, la mort et la légende de J. F. K. «*Tous les livres sur Kennedy ont marché*, nous dit Pierre Salinger, qui fut son porte-parole; *tous ont rapporté de l'argent à leurs auteurs; mais, quel que soit leur contenu, aucun n'a durablement écorné l'image de Kennedy.*» La moisson 1993 – au moins trois ouvrages à ce jour – comprend une volumineuse et remarquable analyse du politologue Richard Reeves (1), qui décrit un président tantôt roublard, tantôt inspiré, un empirique sans convictions fortes, mais aux nerfs d'acier dans les tempêtes (et elles soufflèrent). En cette fin novembre, où l'on célèbre le trentième anniversaire de son assassinat, les grandes chaînes de télévision diffusent, toutes, une série nouvelle sur Kennedy. A Dallas, The Assassination *Information Center*, le musée consacré au fatidique 22 novembre 1963, est ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

J. F. K. a déjà rapporté plus de 200 millions de dollars (sans compter les ventes de la cassette vidéo); le film d'Oliver Stone est, hélas, toujours à l'affiche : des milliers de jeunes gens en sortiront trompés, convaincus que l'assassinat de John Kennedy a été fomenté au Pentagone... Inévitablement, la vague électronique, celle des technologies multimédias, s'est emparée du phénomène : un CD-ROM intitulé *The JFK Assassination, a visual investigation*, explore en quatre dimensions – texte, son, photo, film – les multiples thèses émises sur le crime de Dallas.

«Le premier président obsédé par le vedetteriat»

Parce qu'il avait quarante-six ans, que lui aussi se voulait le candidat du changement et, démocrate, entendait défaire un «vieux» républicain, héros de la deuxième guerre, qui jouait beaucoup au golf, Bill Clinton (contre George Bush) a, plus qu'aucun homme politique américain, joué la comparaison avec John Kennedy, succédant à Dwight Eisenhower (vieux républicain, héros de la deuxième guerre mondiale, qui jouait beaucoup au golf).

«*L'élection de Clinton a ravivé l'intérêt pour Kennedy, et c'est vrai que Clinton a une sorte de charisme que Kennedy avait*, observe Salinger. *Seulement, la comparaison s'arrête là, ne serait-ce que parce que l'Amérique de Kennedy n'a rien à voir avec celle de Clinton.*»

Mais la manière dont Bill Clinton entretient une symbolique kennedyenne en dit long sur la force et la permanence du mythe. «*Ça dure depuis sa mort*», raconte Ben Bradlee. L'ancien directeur de la rédaction du *Washington Post*, qui fut au début des années 60, alors qu'il dirigeait le bureau de *Newsweek* dans la capitale fédérale, un proche du président Kennedy, réfléchit tout haut : «*Il était le premier président né au vingtième siècle, le premier de l'ère de la télévision, le premier aussi obsédé par le vedettariat. C'était un homme charmant, chaleureux, ouvert, qui savait écouter. On s'est identifié à lui.*»

Alors, «*peu importe*, poursuit Bradlee, *qu'en deux ans et demi de mandat il y eût plus de promesses que de réalisations (à l'intérieur au moins), il a véritablement emballé l'Amérique. Il était, comment dire, il était très contemporain*». Risquons une autre explication. Dans la fascination actuelle pour Kennedy entre peut-être une grosse bouffée de nostalgie pour une époque – la fin des années 50 et le début des années 60 – aujourd'hui perçue comme une sorte d'âge d'or américain dont J. F. K. serait le symbole.

Là encore, peu importent les faits. L'Amérique était alors au bord de la guerre avec l'URSS, en proie aux tensions raciales; seul compte le souvenir d'une époque de formidable expansion économique et d'optimisme absolu. Décrypteur des passions politiques américaines, le journaliste Joe Klein écrit : «*L'Amérique de John Kennedy était au sommet de sa puissance et en pleine confiance en soi; l'Amérique de Bill Clinton est toujours puissante, mais moins confiante. C'est un pays plus cynique (...), moins idéaliste.*» Et qui n'en a que plus besoin de héros.

ALAIN FRACHON

(1) *President Kennedy : Profile of Power*, de R. Reeves, Simon and Schuster, 798 pages.

CLÉS/ «Mille jours»

■ **L'élection.** John Fitzgerald Kennedy est élu trente-cinquième président des Etats-Unis le 8 novembre 1960, par 34 221 349 voix contre 34 108546 à son adversaire républicain, Richard Nixon. Il succède à Dwight Eisenhower, président depuis huit ans et héros de la seconde guerre mondiale. La participation au scrutin (63,1 %) est exceptionnellement élevée et retombera lors des élections suivantes.

■ **Le fiasco de la baie des Cochons.** La CIA a imaginé, du temps d'Eisenhower, un projet de débarquement à Cuba afin de renverser Fidel Castro, désormais ouvertement hostile aux Etats-Unis, qui serait exécuté par des exilés cubains. John Kennedy approuve le projet mais ne fournit pas, au moment décisif, l'aide navale et aérienne qui avait été, semble-t-il, promise aux anticastristes. Le débarquement a lieu le 17 avril 1961 au lieu dit la baie des Cochons et c'est un échec total.

■ **La rencontre avec Khrouchtchev à Vienne.** Le jeune président rencontre à Vienne en juin 1961 le numéro un soviétique, Nikita Khrouchtchev, sur lequel il ne fait pas une grande impression. Khrouchtchev déclenche peu après une nouvelle crise à Berlin. Kennedy mobilise 250 000 réservistes. L'URSS choisit la prudence et, en août 1961, construit le mur séparant en deux l'ancienne capitale du Reich.

■ **La crise des missiles de Cuba.** Des photographies aériennes montrent, en octobre 1962, que les Soviétiques commencent à installer une quarantaine de missiles nucléaires à moyenne portée à Cuba, capables d'atteindre le territoire américain. Dans un discours télévisé, le 22 octobre, Kennedy annonce un blocus des côtes cubaines. Jamais les Etats-Unis et l'URSS n'ont été aussi proches d'une guerre nucléaire. Khrouchtchev fait marche arrière le 28 octobre.

■ **L'attentat de Dallas.** John Kennedy est assassiné le 22 novembre 1963 à Dallas (Texas).

Et si Lee Harvey Oswald avait agi seul?

Et si la thèse officielle était la bonne? Si Lee Harvey Oswald, un jeune homme instable et renfermé de vingt-quatre ans, passionné d'armes à feu et désireux de passer à la postérité, avait bien été le seul à tirer, le 22 novembre 1963, à Dallas, sur le trente-cinquième président des Etats-Unis, John Fitzgerald Kennedy? Evidemment, la théorie du complot frappe davantage l'imagination, quels que soient d'ailleurs les commanditaires supposés de l'attentat, le vice-président Lyndon Johnson, le directeur du FBI Edgar Hoover, le KGB, la Mafia, les Cubains, ceux de Fidel Castro, à moins que ce ne soient les anticastristes, ou bien une quelconque combinaison des précédents...

Il y a quelque chose de disproportionné entre Oswald, le paumé mégalomane, avec son fusil Mannlicher-Carcano, une arme achetée par correspondance 12 dollars et 78 cents, et la mort de l'énergique et jeune président qui invitait ses compatriotes à l'aventure d'une «*nouvelle frontière*». La théorie du complot donne un sens à cet événement absurde. John Kennedy aurait ainsi été tué par des ennemis un peu plus dignes de lui. Les 888 pages du rapport de la commission Warren, qui conclut à la seule culpabilité d'Oswald, les 26 volumes annexes contenant les 26 000 interrogatoires des témoins n'y changent rien, bien au contraire. Qui les a lus? A trop vouloir prouver, la commission présidée par le juge Earl Warren n'a-t-elle pas obtenu le contraire du résultat recherché? Trente ans après les faits, trois Américains sur quatre sont persuadés que Lee Harvey Oswald n'a pas agi seul, et qu'il y a eu complot, d'une manière ou d'une autre.

Plus de deux mille livres ont été consacrés à l'attentat. Celui-ci a suscité une véritable industrie, qui se nourrit d'elle-même, chaque auteur s'appliquant à détruire la thèse d'un autre, un complot chassant l'autre. Le film à grand budget et non moins grand succès *JFK*, d'Oliver Stone, accuse la CIA et le FBI, travaillant pour le compte de Lyndon Johnson, auquel profite évidemment le crime puisqu'il succède au président exécré et peut ainsi mener à sa guise la guerre au Vietnam, à laquelle John Kennedy, contrairement à tout ce qu'on peut en savoir, aurait alors décidé de mettre fin. Le spectateur est évidemment du côté du courageux et photogénique magistrat, qui se bat sans succès contre les plus hautes sphères du pouvoir, lesquelles ont brouillé les pistes en faisant opportunément assassiner Oswald, deux jours après l'attentat, par un tenancier de boîte de nuit proche de la Mafia, et donc tenu au secret, Jack Ruby.

«Des tendances au passage à l'acte»

L'ennui est que la thèse du complot ne cadre décidément pas avec la psychologie des deux principaux protagonistes, Oswald et Ruby. Dans un livre au titre presque provocateur, *Affaire classée* (1), qui vient de paraître aux Etats-Unis Gerald Posner rappelle quelques singularités de ces deux personnages, systématiquement oubliés par les tenants du complot, lesquels n'ont voulu retenir que ce qui allait dans leur sens.

Lee Harvey Oswald, élevé par une mère abusive, qui se plaint de tout et déménage sans cesse, est examiné à l'âge de quatorze ans, parce qu'il manque régulièrement l'école, par un psychiatre. Ce dernier conclut que l'enfant a une personnalité «*dangereuse*», «*des tendances au passage à l'acte brutal et agressif*», et des «*fantasmes d'omnipotence*». A seize ans, devenu coursier pendant une brève période, il confie à un de ses camarades de travail, qui lui parle avec admiration du président Eisenhower, alors en fonctions, qu'il «*tuerait volontiers ce dernier, s'il en avait la possibilité*».

Le jeune Oswald lit des pamphlets marxistes, mais s'engage à dix-sept ans dans les «marines», pour fuir sa mère. Il est alors considéré comme un bon tireur mais comme un piètre soldat. Déçu par l'institution militaire, il apprend des rudiments de russe et part à Moscou en octobre 1959, où il demande la citoyenneté soviétique. Comme on la lui refuse, il tente de se suicider en s'ouvrant les veines dans sa chambre d'hôtel. Par peur du scandale, et apparemment sur l'intervention d'Anastase Mikoyan, membre du bureau politique, on lui permet, sans pour autant accéder à sa demande, de s'installer en URSS. Il vit ainsi quelque temps à Minsk, où il est très humilié de n'être qu'un simple ouvrier dans une usine. Il rencontre Marina, qui n'est pas, comme on l'a prétendu, la nièce d'un colonel du KGB mais celle d'un simple policier du MVD, le ministère de l'intérieur. Il l'épouse et, dégoûté par le socialisme réel comme il l'avait été auparavant par les «marines», il décide de rentrer avec elle aux Etats-Unis. Il lui faudra près d'un an pour y parvenir. Est-ce là le profil d'un agent du KGB?

Lorsqu'il arrive au Texas, il est mortifié de ne trouver à sa descente d'avion aucun photographe de presse pour l'accueillir, comme il s'en était vanté auprès de Marina. Le couple vivote, plutôt mal que bien, et Oswald, éternel insatisfait, se rend en septembre 1963 à Mexico, à l'ambassade soviétique, afin d'obtenir un visa pour rentrer en URSS. Il est mis à la porte...

Une alliance et 170 dollars

Le 22 novembre au matin, il laisse en évidence, à portée de Marina qui dort encore, son alliance, dont il ne se sépare jamais, et 170 dollars, la quasi-totalité de ses économies. Le trajet qui doit être emprunté par le président Kennedy a été publié la veille dans les journaux de Dallas. Oswald prend son fusil, enveloppé dans du papier brun, en prétendant qu'il s'agit de tringles à rideaux, et se rend à son travail, dans un dépôt de livres scolaires. L'immeuble est placé sur l'itinéraire du cortège présidentiel, mais Oswald a obtenu cet emploi en ce lieu bien avant l'annonce du voyage de Kennedy à Dallas.

Gerald Posner s'attache à démolir méthodiquement, schémas à l'appui, tous les faits relevés par les partisans de la thèse du complot. La première balle tirée par Oswald manque sa cible. La seconde touche le président et le gouverneur du Texas, John Connally, assis devant lui. La troisième inflige la blessure fatale au cerveau. Toutes trois viennent de l'arrière, de l'immeuble où plusieurs témoins aperçoivent la silhouette d'Oswald à la fenêtre du sixième étage. Elles ne peuvent donc pas avoir été tirées par un autre tireur, embusqué sur le tertre gazonné qui fait face au cortège. Certains témoins ont entendu quatre coups de feu, en raison d'un écho qui existe à cet endroit-là, mais une bande magnétique, réécoutée inlassablement, n'indique manifestement que trois détonations.

L'épileptique retrouvé

Une automobiliste, Julia Ann Mercer, prise dans un embouteillage, a vu dans la matinée deux hommes sur les lieux de l'attentat, qui sortaient ce qui lui a paru un fusil du coffre d'une camionnette verte. Elle affirme que l'un était Oswald et l'autre Ruby. Mais la camionnette sera très vite identifiée. Il s'agit du véhicule d'une entreprise du bâtiment, dont des ouvriers sortaient leurs outils avant d'être invités à déguerpir promptement par les policiers chargés de la sécurité présidentielle. Mais le témoignage de Julia Ann Mercer continue d'être utilisé. Faut-il ajouter que les témoignages sont souvent rémunérés par les médias, et que certains ont tout vu alors qu'ils étaient en réalité séparés de la scène par un mur, comme ces automobilistes en état d'ébriété retenus pour dessaouler dans la cellule d'une prison voisine?

Il y a encore l'épileptique prétendument disparu. Peu avant le passage du cortège, un spectateur est pris d'une crise d'épilepsie et emmené en ambulance à l'hôpital. On ne trouve pas sa trace aux urgences. Mais le FBI l'a retrouvé en mai 1964. Il s'est senti mieux en arrivant à l'hôpital, n'a pas laissé son nom, et est rentré tranquillement chez lui. Lui aussi reparaît pourtant régulièrement dans les ouvrages consacrés au complot, comme un complice.

Faut-il encore mentionner la «filière corse»? Des gangsters français auraient accompli ce contrat pour le compte de la Mafia américaine, qui voulait se venger des Kennedy. Robert, le frère du président, ministre de la justice, poursuivait énergiquement les mafiosi, alors que ceux-ci avaient le sentiment d'avoir aidé à l'élection de John. Mais sur ces deux fameux Corses retrouvés à Marseille, l'un était borgne, ce qui est fâcheux pour un tireur d'élite, et l'autre en prison au moment des faits...

Reste enfin Ruby. L'homme, mort d'un cancer en 1967, aurait été choisi par la Mafia pour faire disparaître Oswald. Mais quel mauvais exécutant! Le 23 novembre, il a une première occasion de tuer Oswald, lorsqu'il passe tout près de lui au commissariat, où il a ses entrées grâce aux billets gratuits qu'il distribue aux policiers pour ses spectacles de strip-tease. Il le tue le lendemain, après s'être lamenté au téléphone auprès de sa sœur sur la triste réputation faite à Dallas par Oswald. Il laisse même son chien, qu'il adore, dans sa voiture avant de tirer sur Oswald, dans le sous-sol du commissariat. Peut-on parler d'une mission organisée à l'avance et exécutée pour le compte de la Mafia?

«*Eh bien, tout est fini, maintenant.*» Avec ces mots, peu avant 14 heures, le 22 novembre 1963, Lee Harvey Oswald se rend, les mains en l'air, aux policiers qui fouillent avec leurs torches les travées presques totalement désertées d'un cinéma de Dallas. Quelques minutes auparavant, Oswald a tué d'un coup de revolver l'agent de police Tippit, qui venait de l'interpeller après avoir entendu sur son poste récepteur le signalement d'Oswald recueilli auprès des premiers témoins, immédiatement après l'attentat, survenu à 12 h 30. Au sixième étage du dépôt de livres scolaires, on retrouve le Mannlicher-Carcano d'Oswald et trois douilles. L'arme porte les empreintes d'Oswald. «*Affaire classée*», affirme Gerald Posner. Et si c'était le cas?

DOMINIQUE DHOMBRES

(1) *Case closed (Affaire classée), Lee Harvey Oswald and the Assassination of JFK*, de Gerald Posner, Random House, New York, 607 pages.

de l'histoire des Etats-Unis

Au-delà de la légende

Kennedy, l'un des présidents américains les plus mal élus – 49,71 % des voix contre 49,55 à son rival Nixon – demeure, c'est *US News* qui le dit, le plus admiré de ses compatriotes. On s'en est pourtant donné à cœur joie, outre-Atlantique, pour pulvériser l'image de saint de vitrail que son assassinat avait tant contribué à répandre. Le terrible mal de dos dont il souffrait en permanence était dû à la maladie d'Addison, non à une blessure de guerre. Le couple idéal qu'il formait avec Jackie était de pure façade, et la liste de ses conquêtes aurait pu avantageusement soutenir la comparaison avec les *mille e tre* de Don Giovanni. Il avait envisagé de sang-froid de faire exécuter Fidel Castro, ne dédaignant pas de recourir pour ce faire aux services de la Mafia. Il avait un moment pataugé durant la crise des fusées, etc.

Tout cela est vrai, de même que c'est à John Kennedy qu'incombe la responsabilité première du fatal engagement des Etats-Unis au Vietnam : il entendait ainsi convaincre Khrouchtchev du sérieux de sa résolution dans la crise de Berlin ! Il est vrai aussi que les calculs électoraux ont rarement été absents de ses initiatives politiques, y compris dans le domaine des droits civiques. Mais a-t-on jamais vu un président parfait ? Peut-on sérieusement croire qu'il existerait des hommes capables de ne pas commettre le moindre faux pas lorsqu'il leur faut essayer d'éviter aussi bien la capitulation que l'apocalypse nucléaire ? L'un des mérites du livre consacré par André Kaspi, l'un de nos meilleurs américanistes, au seul président catholique de l'histoire des Etats-Unis est précisément de lui refuser aussi bien l'excès d'honneur que l'indignité. De chercher, au-delà de la légende, la vérité de son personnage et de son œuvre.

La tragédie de Dallas remonte à trente ans. Tous ceux qui, à un titre ou à un autre, l'ont vécue, à plus forte raison s'ils avaient eu le privilège de rencontrer sa victime, s'en souviennent comme si elle s'était produite hier. Le rude Khrouchtchev pleura en l'apprenant et l'on vit à Varsovie des chauffeurs de taxi abandonner leur véhicule pour se précipiter dans les églises. C'est que, plus qu'aucun homme public de ce demi-siècle, sans doute, mis à part de Gaulle et Jean-Paul II, « JKF », avec son regard direct, sa simplicité, son humour – y compris, rare vertu, sur lui-même, – son courage, sa culture, l'élégance et la force de son discours, répondait à ce besoin d'aimer et d'admirer qui est si fort au cœur des peuples.

« Au fond, c'était un européen », confia l'homme du 18 juin, en apprenant sa mort, à l'ambassadeur de Grande-Bretagne : pouvait-il être, dans sa bouche, meilleur compliment ? Si européen à la vérité que, parmi ses conseillers, Jean Monnet n'était pas le moins écouté, ce qui nous valut la doctrine des « deux piliers », de part et d'autre de l'Océan, de l'alliance atlantique.

Une véritable industrie

André Kaspi relève que, dès 1978, plus de mille livres avaient été consacrés à l'assassinat du président, et cite Pierre Salinger, son ancien porte-parole, selon lequel il est devenu depuis la matière première d'une véritable industrie. Il n'avance pas d'hypothèse nouvelle, mais montre avec précision pourquoi certaines de celles qui ont été formulées ne tiennent décidément pas la route. Et il dresse la liste des points d'interrogation que laisse subsister le rapport de la fameuse commission d'enquête par le juge Warren, selon lequel le meurtrier aurait agi seul.

C'est de la même manière honnête et limpide que l'auteur aborde, avec beaucoup de méthode et de rigueur, les divers aspects du personnage et de son action. Il relève à juste titre le rôle considérable joué dans son éducation par son ambassadeur de père, jadis grand champion de *l'appeasement* vis-à-vis de Hitler. Le fait est que « JFK » était né avec une cuiller d'argent dans la bouche, qu'il avait, au départ, une vision des plus manichéennes de la guerre froide et une véritable obsession anticastriste. Il n'empêche qu'après la crise de Cuba il avait entamé avec le Kremlin un véritable dialogue, qui ne fut renoué qu'avec l'avènement, six ans plus tard, de Nixon.

Il y aurait encore beaucoup à dire, y compris sur ce que Kaspi ne dit pas : par exemple, sur l'épreuve de force qui a suivi la construction du mur de Berlin, ou sur la manière dont, Kennedy *regnante*, les Etats-Unis ont fait en sorte que leurs armes nucléaires stockées en Europe ne puissent tomber dans des mains étrangères. C'est qu'en ces mille jours il s'est passé mille et mille choses. Comment, à se replonger dans la chronique de cette époque de foisonnement intellectuel et de chaleur humaine ne pas en éprouver une grande nostalgie ? Après des années d'immobilisme grisonnant, la jeunesse était au pouvoir, et avec elle cet élan qui nous fait tant défaut aujourd'hui. Kaspi aura fait œuvre utile si, à le lire, les jeunes d'aujourd'hui se persuadent que ce qui était possible hier peut l'être encore demain, et que, quelle que soit la médiocrité où elle a actuellement sombré, il n'y a décidément pas lieu de désespérer de l'action politique.

ANDRÉ FONTAINE

Kennedy : les mille jours d'un président, d'André Kaspi. Armand Colin. 310 pages.

Le Congrès adopte la première loi fédérale imposant un certain contrôle sur la vente des armes à feu

WASHINGTON

de notre correspondant

Dans l'histoire d'un pays aussi marqué par la violence que le sont les Etats-Unis, le 20 novembre 1993 restera sans doute une date importante. Tard dans la soirée de samedi, le Sénat, dix jours après la Chambre des représentants, a fini par adopter la loi Brady, la première législation fédérale imposant un minimum de contrôle sur les ventes d'armes individuelles.

Le Sénat et la Chambre doivent encore se mettre d'accord sur un texte commun. Ce n'est pas tout à fait une formalité mais la loi Brady, sept ans après avoir été déposée au Congrès, n'en paraît pas moins en passe d'être votée. Il s'agit d'une petite révolution culturelle dans un pays dont la Constitution (troisième amendement) stipule : *« Une milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité d'un Etat libre, il ne pourra être porté atteinte au droit du peuple de détenir et de porter des armes. »* Ce fameux samedi soir, les législateurs, sous la pression d'une opinion exaspérée devant l'explosion de la violence criminelle, ont conclu que la *« sécurité d'un Etat libre »* supposait que ses citoyens ne fussent plus tout à fait libres d'aller acheter leur Colt ou leur Winchester au comptoir de l'armurier du coin.

La poussée de la criminalité

Les législateurs ont brisé un tabou : même en cette dernière partie du vingtième siècle, il restait, dans l'inconscient collectif, quelque chose de cet axiome très américain qui veut que le citoyen de cette république n'a pas entièrement délégué à l'Etat le soin d'assurer sa sécurité personnelle. Si le contrat social conclu entre gouvernants et gouvernés est un peu différent en Amérique de ce qu'il est en Europe, c'est notamment dans ce domaine.

Seulement, la poussée de la criminalité est venue à bout des arguments des derniers opposants à la loi Brady : soixante-trois sénateurs ont voté pour, trente-six (des républicains et quelques démocrates du Sud) contre. La loi impose un délai de cinq jours avant que l'acheteur d'une arme puisse en prendre possession – le temps pour la police de procéder à des vérifications sur les éventuels antécédents criminels ou psychiatriques de l'intéressé.

Le puissant groupe de pression en faveur de la liberté totale des ventes d'armes, la *National Rifle Association* (NRA), qui finance les campagnes de nombre d'élus, enregistre sa première grande défaite. Dans un pays qui, depuis le début de la décennie, connaît chaque année près de 30 000 tués par balles, les policiers ont avancé un argument de choc : l'accès incontrôlé aux armes et aux munitions a créé un vaste marché sur lequel s'approvisionnent, à des prix de plus en plus bas, les criminels et un nombre croissant d'adolescents (selon le *Wall Street Journal*, cent mille écoliers mettraient un pistolet dans leur cartable).

Les promoteurs de la législation ne se font pas d'illusion : la réglementation des ventes d'armes n'est qu'un petit aspect de la lutte contre la criminalité. Le vote est un succès pour l'administration Clinton et une défaite pour les chefs républicains au Congrès. Mais le plus réjoui, ce fameux samedi soir, était un homme au front dégarni, au visage joufflu, et qui ne peut plus se servir de ses jambes. Depuis qu'il a été gravement blessé lors de l'attentat, en 1981, contre Ronald Reagan, James Brady, qui était le porte-parole du président, n'a cessé, avec son épouse Sarah, de se battre contre la NRA. Il enregistre, lui, une première victoire personnelle.

A. Fr.

Le Sénat a ratifié l'ALENA

Le Sénat américain a ratifié, samedi 20 novembre, à une large majorité l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), confirmant la victoire remportée le 17 novembre par le président Bill Clinton à la Chambre des représentants. Quelque 68 sénateurs, démocrates et républicains, ont voté en faveur du traité, contre trente et un.

L'accord prévoit la disparition en quinze ans des barrières douanières entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique pour créer le plus grand marché du monde avec 360 millions de consommateurs et un produit intérieur brut de 6 400 milliards de dollars. – *(AFP.)*

La Chambre des représentants vote le budget des services de renseignement. – La Chambre des représentants a voté, samedi 20 novembre, le budget secret des services de renseignement américains (CIA et autres agences), dont le montant est communément estimé à 28 milliards de dollars (près de 165 milliards de francs). Le texte doit maintenant être examiné par le Sénat. – *(AFP.)*

CUBA : une centaine de boat-people interceptés. – Cent huit Cubains tentant de fuir leur île ont été interceptés au cours de la fin de semaine dernière au large des Bahamas et de la Floride, ont indiqué, dimanche 21 novembre, les garde-côtes américains. Cinquante-huit de ces émigrés ont été interceptés à bord d'un remorqueur, appartenant au gouvernement cubain, qui a jeté l'ancre à proximité des Florida Keys (sud de la Floride). Les cinquante autres cubains appartenaient à six groupes différents. – *(AFP.)*

Visite officielle du président chinois. – *« Nous sommes disposés à travailler pour resserrer encore plus les liens d'amitié et de coopération »* entre la Chine et Cuba, a déclaré le président chinois Jiang Zemin, à son arrivée, dimanche 21 novembre, à La Havane, pour une visite officielle de deux jours. Après avoir remis à M. Zemin l'ordre national José-Marti, la plus haute distinction de l'État cubain, Fidel Castro s'est félicité de la décision de la Chine de continuer à suivre *« les idées immortelles du marxisme-léninisme »* et du socialisme, ce qui constitue, a-t-il précisé, un encouragement pour Cuba. – *(AFP).*

CURAÇAO : vote massif pour le maintien dans les Antilles néerlandaises. – La population de Curaçao s'est prononcée à 73 % en faveur du maintien de l'île dans les Antilles néerlandaises, à l'issue d'un référendum organisé vendredi 19 novembre. Outre le statu quo, trois options étaient proposées : l'autonomie (18 % des voix), le rattachement aux Pays-Bas (8 %) et l'indépendance totale (1 %). L'option choisie ne modifiera donc pas la situation de l'île, qu'administre un gouverneur des Antilles néerlandaises nommé par la reine des Pays-Bas. – *(AFP.)*

■ **POLÉMIQUE.** Après le discours d'Edouard Balladur devant le Parlement réuni en Congrès, à Versailles, le 19 novembre, pour réviser la Constitution, sur le droit d'asile, la polémique ouverte par le gouvernement contre le Conseil constitutionnel continue. Charles Pasqua, qui avait été à l'origine de la révision, après la censure d'une de ses lois par le Conseil, a reproché à ce dernier, dimanche 21 novembre, de déborder de ses prérogatives et de tendre à s'instituer en *«pouvoir suprême»*. Robert Badinter, président du Conseil constitutionnel, a décidé pour la première fois, dans un article confié au *Monde*, de répondre à ces attaques.

■ **DES PRÉCÉDENTS.** Ce n'est pas la première fois que la façon dont le Conseil constitutionnel remplit son rôle est critiquée par la majorité en place. Depuis une réforme voulue par Valéry Giscard d'Estaing en 1974, la minorité a, en effet, la possibilité de saisir le Conseil des lois qui lui paraissent enfreindre des principes constitutionnels. Le débat porte sur la «hiérarchie des normes» : le législateur est-il souverain ou bien doit-il se plier, lui aussi, aux principes généraux du droit, édictés par la Constitution?

La polémique sur le rôle du Conseil constitutionnel

M. Pasqua souligne que le «pouvoir suprême» appartient au «peuple»

Charles Pasqua était, dimanche 21 septembre, l'invité de l'émission de TF 1 «7 sur 7», au cours de laquelle il a justifié la révision de la Constitution pour permettre l'application des accords européens sur le droit d'asile. Le ministre de l'intérieur a ajouté qu'il fallait, *«simplement, rappeler au Conseil constitutionnel qu'il n'est pas le pouvoir suprême»*, car *«le pouvoir suprême, c'est le peuple qui l'exerce par la voie du référendum ou par l'intermédiaire de ses représentants»*.

«Personne n'a demandé [la] *suppression»* du Conseil constitutionnel, a continué M. Pasqua, mais il a ajouté : *«Le Conseil constitutionnel ne cesse d'interpréter à sa manière. Non seulement il dit : «Ce texte est conforme ou ne l'est pas», mais, maintenant, il dit : «Il est conforme s'il est appliqué comme cela.» Or, on n'est plus du tout dans la démarche qui avait été prévue en 1958 et, si cela continue, compte tenu de la démarche du Conseil constitutionnel et de sa jurisprudence, on pourra fermer l'Assemblée nationale et le Sénat, parce que, finalement, leurs pouvoirs se trouveront réduits comme peau de chagrin. Le moment était donc venu de dire au Conseil constitutionnel : «Vous avez des pouvoirs, exercez-les, mais n'allez pas plus loin!»*

«Il y a dans ce pays, a continué le ministre de l'intérieur, *deux juridictions suprêmes : le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel (...). Lorsque le Conseil d'Etat rend un arrêt qui paraît au gouvernement contraire à ce qu'il souhaitait ou, tout simplement, qui aura des conséquences contraires à ce qu'il croit être son intérêt, il fait voter une loi, et le Conseil d'Etat ne s'en formalise pas. Lorsque le Conseil constitutionnel rend une décision qui nous paraît contraire à ce que nous voulons faire dans le cadre de l'intérêt national, il est normal que nous proposions une modification de la Constitution.»*

Le ministre de la justice défend le rôle des «Neuf»

Vendredi 19 novembre, le jour même où Edouard Balladur mettait en cause le Conseil constitutionnel, le ministre de la justice, Pierre Méhaignerie, a tenu un langage sensiblement différent sur le rôle de cette institution. Lors de la rentrée solennelle du barreau de Paris, le garde des sceaux, par la voix de son directeur de cabinet, Philippe Léger, a défendu le rôle du Conseil constitutionnel, en soulignant que *«l'extension du champ des normes à valeur constitutionnelle a le mérite de renforcer la valeur de la loi»*.

Au terme d'une longue réflexion sur l'Etat de droit, M. Léger, lisant le discours du ministre de la justice, s'est félicité que, *«aujourd'hui, la loi votée exprime la volonté générale dans le respect de la Constitution»*. *«L'évolution du rôle du Conseil constitutionnel*, a-t-il conclu, *est le signe qu'existent, dans l'esprit des juristes français, des ressources insoupçonnées pour sauvegarder les libertés fondamentales.»*

COMMENTAIRE

Une controverse bien ancienne

UNE prise de position publique d'un président du Conseil constitutionnel est une première. Il est vrai que si les critiques contre cette institution sont aussi anciennes que l'émergence de son pouvoir, elles émanent, pour la première fois, d'une des plus hautes autorités de la République.

Lorsqu'en 1971 le Conseil constitutionnel avait censuré la loi sur les associations, Georges Pompidou, alors président de la République, ne s'était exprimé publiquement, alors même qu'en privé il n'avaient pas caché leur mauvaise humeur devant la prise de pouvoir des gardiens de la Constitution, dont les constituants de 1958 n'avaient voulu faire que les surveillants scrupuleux des parlementaires, et cela au seul bénéfice des gouvernants.

La première alerte sérieuse est venue en 1981, après la censure de la loi de nationalisation. Un député socialiste ayant mis en cause l'indépendance du président du Conseil constitutionnel, qui était alors Roger Frey, par rapport aux milieux d'affaires, celui-ci avait écrit au président de la République. François Mitterrand, oubliant ses propos anciens – c'est *«une institution dont il faudra se défaire»*, avait-il dit le 13 août 1978 – pour remplir son devoir de gardien des institutions, était intervenu en conseil des ministres. Dans cette intervention rendue publique, il avait souligné : *«Les membres du Conseil constitutionnel sont tenus par le devoir de réserve et les obligations de leurs fonctions. Ils ne peuvent pas prendre part à des controverses publiques.»* C'est donc lui qui avait pris la défense de M. Frey.

Revenue aux affaires en 1986, la droite n'avait pas tardé à souffrir des nouveaux pouvoirs acquis peu à peu par le Conseil. Celui-ci ayant annulé, le 23 janvier 1987, pour vice de procédure des éléments importants d'un projet présenté par Philippe Séguin, alors ministre des affaires sociales, le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chaban-Delmas, s'était rendu auprès du président du Sénat, Alain Poher. Les deux hommes avaient constaté leur *«identité de vues»*, alors que le premier avait souligné qu'une *«autre décision»* pourrait *«défaire»* la jurisprudence bâtie par la première.

Avant même cet incident, Albin Chalandon, alors garde des sceaux, dans un entretien au *Monde*, le 9 août 1986, avait déclaré : *«Le pouvoir discrétionnaire du Conseil constitutionnel est une anomalie.»* Pour réagir à cette mise en cause, les membres du Conseil s'étaient réunis et avaient, le 12 août, publié un communiqué rappelant que le Conseil *«tient de la Constitution la mission juridique de vérifier la conformité à celle-ci des lois qui lui sont déférées. Il s'interdit donc de participer au débat actuel, qui s'inscrit dans un cadre politique.»* C'est la même procédure qu'il avait retenue le 28 août dernier au début de la polémique née après sa décision sur le droit d'asile.

Cette fois, M. Badinter s'est décidé à réagir beaucoup plus vivement. C'est que, estime-t-il, les menaces sont autrement plus vives et plus dangereuses contre l'institution qu'il préside. Elles le sont d'autant plus qu'elles émanent directement du premier ministre. Pourtant, dans son *Dictionnaire de la réforme*, publié du temps où il était dans l'opposition, M. Balladur souhaitait un accroissement des pouvoirs du Conseil constitutionnel, par un droit de saisine directe des justiciables, et écrivait à propos de la prise en compte des préambules : *«Le contrôle des législations nationales par les Cours suprêmes, par référence à ces déclarations des droits* [contenus dans les textes], *est devenu pratique courante et constitue un progrès du droit et de la démocratie»*. Il est vrai qu'il trouvait les *«interprétations»* faites *«parfois discutables»*, et qu'il souhaitait que soit *«précisée l'exacte portée des droits contenus dans les déclarations»* [les préambules] par des amendements constitutionnels.

MM. Balladur et Pasqua veulent pourtant considérablement réduire les prérogatives du Conseil constitutionnel. Le ministre de l'intérieur lui a clairement reproché d'assortir ses décisions de considérants interprétatifs, expliquant comment doit être compris le texte de loi qu'il juge conforme à la Constitution. Or cette pratique, très développée sous l'influence du doyen Vedel, a justement pour résultat de limiter la sévérité du Conseil constitutionnel. Elle lui permet de ne pas censurer une loi, à condition qu'elle soit appliquée conformément à la lecture qu'il fait de la Constitution. Y mettre fin, c'est soit réduire la marge de contrôle du Conseil, soit le contraindre à renvoyer beaucoup plus souvent sa copie au Parlement.

Ce qui est en jeu derrière la politique actuelle, c'est bien l'avenir d'une institution qui a permis à la France d'oublier sa vieille règle de la dictature de la majorité et qui a rapproché son système politique de celui de toutes les autres grandes démocraties, où existe un strict contrôle de la constitutionnalité.

THIERRY BRÉHIER

CLÉS/ /Dates

■ **Une institution créée en 1958.** Institué par la Constitution de 1958, le Conseil constitutionnel a pour mandat de vérifier la conformité à la Loi fondamentale des lois ordinaires, des lois organiques et des règlements des Assemblées parlementaires. Il est composé de neuf membres, dont le mandat dure neuf ans et n'est pas renouvelable : trois sont nommés par le président de la République, trois par le président de l'Assemblée nationale et trois par le président du Sénat. Le président du Conseil constitutionnel est nommé par le président de la République.

■ **La décision de 1971.** Le 16 juillet 1971, le Conseil, saisi par Alain Poher, alors président du Sénat, d'une loi sur le droit d'association, décide d'inclure le préambule de la Constitution de 1946, repris par celle de 1958, dans le «bloc de constitutionnalité».

■ **La réforme de la saisine en 1974.** A l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing, élu président de la République quelques mois plus tôt, le Congrès du Parlement adopte, le 21 octobre 1974, une réforme de la Constitution, ouvrant le droit de saisir le Conseil constitutionnel à soixante députés ou soixante sénateurs. Jusqu'à cette date, cette saisine était réservée aux «quatre grands» : le président de la République, le premier ministre et les présidents des deux Assemblées.

■ **La loi sur les nationalisations de 1982.** Le Conseil, présidé par Roger Frey, censure, le 16 janvier 1982, plusieurs articles de la loi sur les nationalisations adoptée par la majorité de gauche. Alain Juppé, alors conseiller de Jacques Chirac, réagit en ces termes : *«Il serait inquiétant que la décision du Conseil donne lieu à une campagne de dénigrement. Cela signifierait que l'actuelle majorité supporte de moins en moins bien les règles qui garantissent l'existence, en France, d'un Etat de droit.»*

■ **Le dernier renouvellement.** Renouvelé par tiers tous les trois ans, le Conseil constitutionnel accueille, le 25 février 1992, trois nouveaux membres : Georges Abadie, nommé par François Mitterrand; Marcel Rudlof, nommé par Alain Poher; Noëlle Lenoir, nommée par Henri Emmanuelli. Ils rejoignent Robert Badinter, qui assume les fonctions de président du Conseil depuis 1986; Maurice Faure, nommé par M. Mitterrand; Jacques Latscha et Jean Cabannes, nommés par M. Poher; Robert Fabre, nommé par Louis Mermaz, et Jacques Robert, nommé par Laurent Fabius.

Au «Grand Jury RTL-*le Monde*»

Alain Minc salue l'«art du gouvernail» pratiqué par le premier ministre

Invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*» dimanche 21 novembre, Alain Minc, auteur du *Nouveau Moyen Age* (éditions Gallimard), a déclaré que, *«dans le bilan du gouvernement, il y a deux points positifs – la CSG et les retraites – et un point noir, la loi quinquennale sur l'emploi»*. M. Minc a critiqué l'idée des trente-deux heures de travail hebdomadaires, en exprimant sa méfiance devant l'engouement qu'elle a suscité, comme si la France avait, seule, *«trouvé la solution à un problème»* qui se pose dans la plupart des pays industrialisés.

«Ce que je trouve déplorable, a expliqué l'essayiste, *c'est que cette utopie, à la mesure du désarroi collectif, risque d'en tuer une autre, beaucoup plus intéressante : le temps choisi. (...) Si l'on persiste avec les trente-deux heures, on se sera forgé un archaïsme de plus.»* Estimant que *«le coût du travail non qualifié est un frein à l'emploi»*, M. Minc suggère d'*«exonérer les salaires de cotisations patronales jusqu'à un certain niveau, la mesure étant financée, comme certains le proposent, par la TVA»*. Il a mis en garde, cependant, contre cette dernière méthode, qui risque de favoriser, selon lui, un certain *«mauvais genre»* de la société française à l'égard de l'impôt.

M. Minc a gratifié le gouvernement d'Edouard Balladur d'appréciations positives, en déclarant : *«Nous sommes dans une société régie par l'opinion, alors qu'elle était, auparavant, régie par des acteurs sociaux forts. (...) Il faut savoir pratiquer l'art du gouvernail, mais, pour savoir doser l'art du gouvernail et l'audace, il faut toujours avoir à l'esprit les différents contextes économiques. Avec moins de 1 % de croissance, on doit essayer de faire prévaloir l'impératif de stabilité (...); avec 4 % de croissance, il est criminel de ne pas réformer.»* Après cette allusion critique au gouvernement de Michel Rocard, qui, de 1988 à 1991, avait connu une période de forte croissance, l'essayiste a conclu : *«On ne peut juger l'art de gouverner, dans des sociétés dirigées par l'économie, qu'en intégrant le contexte.»*

Le pouvoir et le contre-pouvoir

Suite de la première page

Au gouvernement des élus du peuple succéderait le gouvernement des juges.

En vérité, l'impatience qui saisit toute majorité politique face au juge constitutionnel est celle de tout pouvoir face à un contre-pouvoir. Certains opposent au juge constitutionnel son origine en quelque sorte «bâtarde». Il ne serait pas légitime parce qu'il n'est pas élu. Faut-il rappeler que la légitimité d'une institution inscrite dans la Constitution ne procède pas du mode de désignation de ses membres, mais de la volonté du constituant, le peuple souverain qui a voté la Constitution. D'autres soutiennent que le contrôle du juge constitutionnel ne devrait pas s'exercer au regard du préambule de la Constitution, qui se réfère à la déclaration des droits de l'homme de 1789 et au préambule de la Constitution de 1946.

Mais en 1971, sous la présidence de Gaston Palewski, le Conseil constitutionnel, seul interprète autorisé de la Constitution en cette matière, en a jugé autrement, à l'approbation générale. Et le Parlement, en étendant à la demande du président Giscard d'Estaing en 1974 la saisine du Conseil constitutionnel, s'est rallié à cette interprétation. Le Parlement de l'époque savait en effet que, saisi par soixante députés ou soixante sénateurs de l'opposition, le Conseil constitutionnel se prononcerait sur la constitutionnalité des lois votées au regard des principes qui forment «le bloc de constitutionnalité» et qui découlent pour une grande part du préambule de la Constitution.

Après deux décennies d'application de ce préambule, des voix s'élèvent encore pour contester cette évolution et enlever sa valeur constitutionnelle à la déclaration des droits de l'homme de 1789. Lorsqu'on reproche au Conseil constitutionnel de veiller au respect de la déclaration, vise-t-on le principe d'égalité devant la loi, l'affirmation du pluralisme des moyens de communication, l'obligation de définir les infractions pour exclure l'arbitraire, la non-rétroactivité de la loi pénale plus dure, ou le droit de propriété, pour citer quelques prescriptions de la déclaration à plusieurs reprises invoquées par le Conseil depuis vingt ans?

Quant à ceux qui s'en prennent à la référence au préambule de 1946, regrettent-ils qu'aient été consacrés sur son fondement la liberté d'association en 1971, les droits de la défense en 1976, la liberté d'enseignement et la liberté de conscience en 1977, le droit de grève en 1979, l'indépendance de la juridiction administrative en 1980, la liberté syndicale en 1981, la protection de la santé en 1991, le droit à une vie familiale normale?

Autant revenir alors sur la révision de 1974. Car c'est elle qui a transformé le Conseil constitutionnel d'instance de régulation en juge des différends constitutionnels entre la majorité et l'opposition.

Le respect des libertés s'impose au législateur

En effet, quand les parlementaires de la majorité dénoncent le gouvernement des juges à propos d'une décision censurant une loi votée par elle, ils négligent le fait essentiel que ce sont d'autres parlementaires qui ont saisi le Conseil constitutionnel aux fins de voir prononcer cette inconstitutionnalité. Le Conseil est ainsi appelé à prendre sa décision au regard d'argumentations contraires formulées par des groupes parlementaires opposés : l'un, minoritaire, soutient que la loi votée méconnaît la Constitution en totalité ou sur certains points; l'autre, majoritaire, a considéré que la loi votée est conforme à la Constitution. Pourquoi l'interprétation juridique de la majorité parlementaire devrait-elle dans tous les cas prévaloir en droit sur celle de la minorité, sauf à admettre l'axiome : «toute minorité a juridiquement tort parce qu'elle est politiquement minoritaire.»

Il faudrait alors supprimer tout contrôle de constitutionnalité et méconnaître par là les exigences de l'Etat de droit dans une démocratie moderne. Car tout Etat de droit implique le respect de la hiérarchie des normes. Au sommet de cette hiérarchie s'inscrivent la Constitution et les principes qui la fondent. Ainsi, le respect des libertés et des droits fondamentaux des citoyens s'impose au législateur. Et comme dans sa difficile fonction il lui faut mettre en œuvre ces principes dans des lois et les concilier quand ils s'avèrent contradictoires, la question se posera souvent de savoir s'il n'a pas méconnu les principes constitutionnels. En cas de conflit à ce sujet, seul un juge a qualité pour décider entre des points de vue opposés. S'il opine en faveur des arguments invoqués par la minorité parlementaire, en quoi méconnaît-il les droits de la majorité? A titre d'exemple, l'actuel premier ministre a saisi de 1988 à 1993, avec d'autres députés de la minorité de l'époque, à dix reprises le Conseil constitutionnel, en invoquant notamment les principes tirés du préambule de la Constitution contre la loi votée par la majorité. A sept reprises, le Conseil constitutionnel a censuré en tout ou partie la loi attaquée. En accueillant ainsi l'argumentation présentée par la minorité que faisait alors le Conseil constitutionnel : du droit ou de la politique?

Que le citoyen, auquel il convient toujours de revenir, trouve dans le contrôle de la constitutionnalité des lois son avantage, il suffit de regarder l'Europe d'aujourd'hui pour en être assuré. Il n'est point de démocratie naissante qui ne se soit dotée d'une Cour constitutionnelle. L'Allemagne fédérale et l'Italie au lendemain de la guerre, l'Espagne et le Portugal émergeant du fascisme, les Etats d'Europe centrale et orientale après l'effondrement du communisme ont institué des cours constitutionnelles.

A comparer d'ailleurs la jurisprudence du Conseil constitutionnel avec celles des autres cours constitutionnelles en Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme, c'est plutôt la réserve que l'audace qui paraît sa marque. La Cour constitutionnelle italienne a prononcé l'inconstitutionnalité de la répression pénale de l'interruption de grossesse. La Cour constitutionnelle allemande a imposé au législateur d'assurer l'égalité de traitement entre enfants légitimes et enfants naturels. La Cour constitutionnelle de Hongrie a déclaré en 1990 contraire à la Constitution la peine de mort parce qu'elle méconnaît le droit à la vie et au respect de la dignité humaine.

Bien d'autres illustrations pourraient être citées de telles avancées jurisprudentielles des Cours constitutionnelles en Europe. Il est remarquable, d'ailleurs, de constater, s'agissant de la Cour européenne des droits de l'homme, que ses décisions, même lorsqu'elles condamnent la France, sont accueillies sans protestation par les autorités nationales. Ainsi, par un paradoxe révélateur, le contrôle du juge européen suscite moins de réactions de la part des majorités successives que celui exercé par le Conseil constitutionnel. C'est sans doute que ce dernier s'inscrit dans une conception de la démocratie fondée sur un équilibre complexe de pouvoirs et de contre-pouvoirs, qui innove au regard de la tradition politique française. Quant aux décisions du Conseil constitutionnel, il en va d'elles comme de toute décision de justice, elles sont œuvres humaines et, comme telles, soumises à la critique de la raison, qui ne saurait être confondue avec la passion ou l'intérêt politique.

ROBERT BADINTER

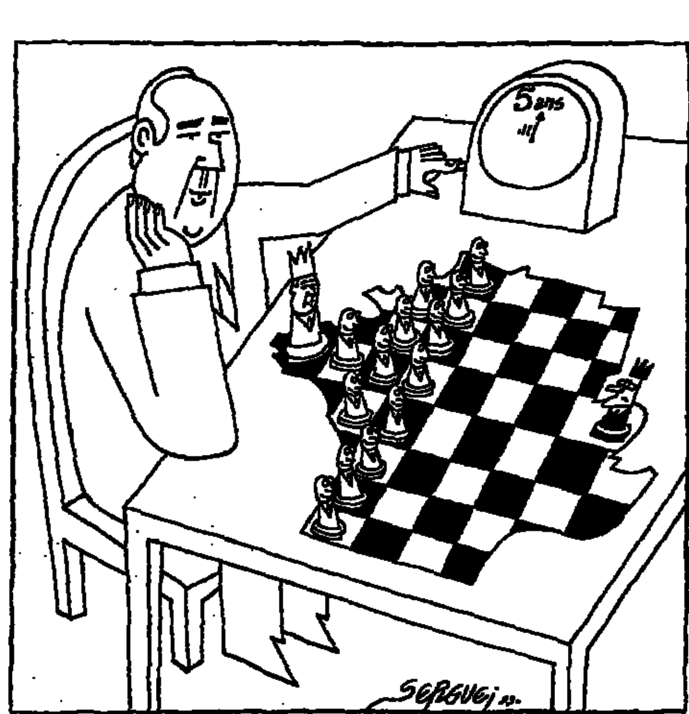
Réunissant les ministres à l'Hôtel Matignon

M. Balladur relance l'action de son gouvernement

Edouard Balladur a réuni l'ensemble des ministres, dimanche 21 novembre, à l'Hôtel Matignon, pour réfléchir à une relance de l'action du gouvernement. Le premier ministre a annoncé, après cette réunion, l'élaboration, le mois prochain, d'un programme d'action à court terme – six mois – et à long terme, à échéance de cinq ans.

Edouard Balladur s'est dit, dimanche 21 novembre, au journal du soir de France 2, *« satisfait de la cohésion du gouvernement, qui est une équipe »*, et il en a souligné la *« loyauté réciproque parfaite »*. Il a souligné que le gouvernement est *« une équipe formée d'hommes et de femmes divers, qui n'ont pas les mêmes opinions sur tout, systématiquement »*. *« C'est très bien ainsi,* a-t-il ajouté. *Je n'aurais pas voulu être à la tête d'une équipe d'hommes et de femmes qui pensent sur tous les sujets de la même manière. Je crois beaucoup a la vertu de la confrontation des idées. »* Le premier ministre a expliqué que la réunion de son gouvernement à l'Hôtel Matignon, le même jour – la troisième réunion de ce type depuis avril dernier –, avait pour objectif de faire le bilan de sept mois d'action et de tracer les perspectives d'avenir.

M. Balladur a déclaré qu'*« aujourd'hui il est temps que les Français entendent un message d'espoir »*. *« Il reste énormément à faire »*, a-t-il dit, mais *« les choses commencent à aller mieux »* pour l'économie française. Il a relevé que la consommation des Français commence à augmenter de nouveau, de même que le nombre des permis de construire et des ventes de logement. *« Les crises, c'est fait pour qu'on en sorte »*, a-t-il dit. Ne voulant pas jouer le *« marchand d'illusions »*, le premier ministre a déclaré : *« Les choses commencent à aller mieux. Est-ce que cela va se confirmer en 1994 ? C'est là tout le problème. »* Selon M. Balladur, le signe d'une réelle amélioration interviendra *« vraiment lorsque l'on aura réussi à réduire considérablement la progression du chômage »*, qu'il espère *« stopper en 1994 »*. Il se fixe pour objectif de réduire de moitié le chômage des jeunes dans les cinq prochaines années. Celui-ci, a-t-il rappelé, est actuellement de 20 %, *« soit le double de celui de la population adulte »*.



M. Balladur a défendu le bilan de son action, en assurant que *« des mesures importantes ont été prises »*. Enfin, après la mort de trois personnes sans domicile fixe, provoquée par le froid, le premier ministre a indiqué qu'il va *« prendre, dans les jours qui viennent, toutes les mesures pour éviter ces drames »*, mais qu'il faut que *« les Français manifestent un esprit de solidarité »*.

Le chef du gouvernement a insisté sur le fait que l'action de son gouvernement, qui n'est *« pas un gouvernement de pure et simple gestion »*, s'inscrivait sur une période de *« cinq ans »*, tout en fixant les objectifs à atteindre pour *« les six mois à venir »*. Les ministres devront lui présenter, le 10 décembre au plus tard, des propositions à échéance de six mois et, pour le 20 décembre, un programme quinquennal. Pour le moyen terme, chaque ministre présentera donc *« un document qui précisera ce qui devra changer dans leur secteur de responsabilité dans la période quinquennale »*, a commenté M. Balladur au cours d'un point de presse auquel participaient trois ministres d'Etat – Simone Veil, Pierre Méhaignerie et François Léotard – ainsi que le porte-parole du gouvernement, Nicolas Sarkozy.

Des réformes « considérables »

Pour le court terme, c'est-à-dire pour les six mois à venir, le premier ministre a énuméré des *« réformes considérables »*, comme *« une réflexion sur la réforme fiscale et l'ensemble des prélèvements »*, la réforme de la législation sur les fonds propres des PME, le projet de loi sur la famille, sur les moyens de la justice, ou le projet de loi de programmation militaire. Au sujet de la situation économique, il n'a pas écarté des mesures de relance, après un bilan vers le mois de mars. *« S'il y a des mesures à prendre à la fin de l'hiver, nous les prendrons, si elles sont nécessaires plus tôt, nous les prendrons plus tôt »*, a-t-il dit.

« Il faut voir au-delà, et il est bon de réfléchir à ce que doit être l'action du gouvernement pour les cinq ans qui viennent », a insisté le premier ministre. En guise de *« leçon »* de ses sept premiers mois à la tête du gouvernement, M. Balladur s'est déclaré convaincu qu'il faut *« une politique de changement, de renouveau, de réformes, mais adaptée à l'état psychologique, moral et social de notre pays ». « Il faut que cette politique soit comprise, approuvée et soutenue par l'opinion publique »*, a-t-il ajouté. Affirmant que l'action du gouvernement est *« engagée sur la voie du renouveau sur la moyenne période avec le souci de l'efficacité et du changement »*, il a fixé des objectifs précis dans plusieurs domaines. Outre la stabilisation du chômage et la réduction de celui des jeunes, M. Balladur a émis le souhait que l'on parvienne, *« avant 1997-1998 »*, à construire *« trois cent mille logements par an »*, aun lieu de *« deux cent cinquante mille actuellement »*.

Dans le domaine de l'éducation, le premier ministre a assuré qu'il n'y a *« rien de plus important que de mettre à la disposition des étudiants les moyens (...) qui leur permettent d'entrer dans la vie active avec une formation adaptée aux besoins de la société »*. Il a précisé que le ministre de l'enseignement supérieur fera des propositions en ce sens.

MAJORITÉ : M. Millon (UDF) souhaite des réformes *« plus audacieuses »*. – Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, président du conseil régional Rhône-Alpes, a exprimé, dimanche 21 novembre, au micro de Classique-FM-Lyon, l'espoir que *« le premier ministre, après avoir consacré une première phase de son action à assainir les finances et à remettre les choses en place, lancera des réformes peut-être plus audacieuses »*. M. Millon estime que *« les pouvoirs publics devraient favoriser les investissements »* et que, *« par exemple »*, il serait souhaitable d'exonérer d'impôt toutes les sommes qui seraient investies en 1994 et 1995, *« afin de donner un coup de fouet et de créer un choc psychologique »*.

Appuyé par le premier ministre

M. Méhaignerie fait adopter au Sénat la « perpétuité réelle » modifiée

Par 228 voix contre 88, les sénateurs ont adopté en première lecture, samedi 20 novembre, le projet de loi instituant une peine de « perpétuité réelle » pour les auteurs de meurtres accompagnés de viol sur les mineurs, présenté par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, qu'Edouard Balladur a assuré de son appui, dimanche, après la réunion des ministres à l'hôtel Matignon. La majorité sénatoriale a voté pour, les socialistes et les communistes ont voté contre. A l'initiative du Sénat, le dispositif a été assoupli pour ouvrir, à l'expiration d'une période de trente ans, une possibilité de « grâce judiciaire » (*le Monde* du 19 novembre).

Pour Pierre Méhaignerie, la semaine s'est achevée mieux qu'elle n'avait commencé : son texte sur la « perpétuité réelle » a été adopté par la majorité sénatoriale, et il a reçu du premier ministre, dimanche, à l'occasion de la réunion des ministres à Matignon, le soutien explicite qui lui avait fait défaut ces derniers jours, ainsi que la garantie de voir la discussion de son projet se poursuivre à l'Assemblée nationale au cours de la présente session.

C'est en présence de M. Méhaignerie, au cours de la conférence de presse qui a suivi le séminaire gouvernemental, que M. Balladur a affirmé que le texte du garde des sceaux avait son *« plein accord »*. *« Le nombre de crimes sur les enfants s'est accru ces dernières années, la récidive est fréquente »*, a expliqué le premier ministre. Evoquant les polémiques suscitées par la « peine perpétuelle » tout au long de la semaine passée, le premier ministre s'est défendu de tout cafouillage dans la gestion de ce dossier. *« Si l'on interprète* [ainsi] *tout souci de dialogue, marqué du désir de prendre en compte les objections ou les critiques, alors, il n'y a plus de vie sociale démocratique »*, a observé M. Balladur, ajoutant : *« Nous allons, maintenant, poursuivre la discussion de ce texte à l'Assemblée nationale. »*

Au Sénat, la discussion s'était achevée samedi en fin d'après-midi, en dépit du combat mené par les orateurs des groupes socialiste et communiste, notamment Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire-de-Belfort), qui avait déposé toute une série d'amendements pour empêcher l'adoption rapide de ce projet. A cette guérilla parlementaire, le gouvernement a opposé l'arme de l'exception d'irrecevabilité, tendant à faire tomber ces amendements au motif qu'ils sont sans lien avec l'objet des articles en discussion. Cette motion de procédure poursuivait également un autre but : interdire la discussion d'un amendement déposé, cette fois, par le rapporteur du texte, Charles Jolibois (Rép. et Ind., Maine-et-Loire), qui visait à réintroduire dans le code pénal la pénalisation de l'« auto-avortement ».

La querelle de l'« auto-avortement »

Cette disposition avait été supprimée du code pénal, sous la précédente législature, par un amendement des députés socialistes, à l'occasion du débat sur un texte présenté par Véronique Neïertz, alors secrétaire d'Etat aux droits de la femme. Au cours de l'examen du projet de loi sur la « perpétuité réelle » par la commission des lois du Sénat, le 10 novembre, M. Jolibois était discrètement revenu à la charge et avait fait adopter par ses collègues cette repénalisation de l'avortement pratiqué par la femme sur elle-même, passible d'une peine de deux mois d'emprisonnement et de 25 000 F d'amende (*le Monde* du 12 novembre). Cependant, contrairement à l'assouplissement de la « perpétuité réelle », auquel il s'était finalement rallié, le garde des sceaux n'entendait pas céder à cette nouvelle initiative de la commission des lois.

L'exception d'irrecevabilité, qu'il a déposée samedi, a donc dispensé M. Méhaignerie de devoir opposer un refus discourtois à M. Jolibois, en empêchant habilement le débat sur l'auto-avortement. Le rapporteur, qui, pour l'occasion, avait rejoint son banc de simple sénateur, a indiqué qu'il s'agissait pour lui d'une *« question de conscience »*. *« Mon amendement n'est pas retiré. Je me réserve la possibilité d'y revenir »*, a déclaré M. Jolibois, qui a obtenu du garde des sceaux l'engagement que la pilule abortive ne sera pas mise en circulation *« dans le public »*. *« L'esprit de la loi Veil sur l'avortement doit être respecté »*, a déclaré M. Méhaignerie, en ajoutant que *« seuls les centres habilités à pratiquer des interruptions volontaires de grossesse apportent les garanties suffisantes »*.

M. Dreyfus-Schmidt s'est félicité de l'attitude du gouvernement sur l'auto-avortement. *« Le premier ministre,* a t-il affirmé, *n'a pas voulu rouvrir cet irritant débat, qui n'est compris par personne. Nous lui en sommes reconnaissants. »* Cette satisfaction partielle n'a pas modifié, cependant, l'attitude résolument hostile du groupe socialiste au sujet de la « perpétuité réelle ». M. Dreyfus-Schmidt a laissé entendre que les sénateurs PS saisiront le Conseil constitutionnel de cette loi lorsqu'elle aura été adoptée définitivement par le Parlement.

Cette étape est encore lointaine. Fort du soutien du premier ministre, M. Méhaignerie doit, maintenant, venir défendre son projet devant l'Assemblée nationale, où une proposition de loi en faveur du rétablissement de la peine de mort a recueilli près de cent cinquante signatures. Le ministre de la justice, qui, dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* du 21 novembre, déplore que le débat au Sénat se soit *« focalisé sur un seul aspect du texte, la perpétuité réelle »*, ne fera sans doute pas, à l'Assemblée, l'économie d'un débat sur cette question-là.

PASCALE ROBERT-DIARD

Défenseur de « primaires » présidentielles

M. Pasqua affirme que son rôle « n'est pas de favoriser » M. Balladur ou M. Chirac

Interrogé sur TF 1 au cours de l'émission *« 7 sur 7 »*, dimanche 21 novembre, Charles Pasqua a réaffirmé son intention d'élaborer un projet de loi donnant la possibilité aux partis qui le souhaitent d'organiser des « primaires » préalablement à l'élection présidentielle. Selon le ministre de l'intérieur, *« l'idée est de permettre aux électeurs de participer à la sélection des candidats »*, avant le premier tour, afin qu'il n'y ait plus qu'un *« seul candidat »* pour chaque parti ou chaque coalition. *« Actuellement, ce serait difficile puisque la conduite de la campagne électorale est soigneusement encadrée par les textes, notamment les dépenses, et si nous voulions rendre ce système possible, il faudrait modifier la loi »*, a souligné M. Pasqua.

A la question de savoir si ces « primaires » seraient de nature à avantager le premier ministre, Edouard Balladur, comme éventuel candidat à l'élection présidentielle, au détriment de Jacques Chirac, président du RPR, M. Pasqua a répondu qu'il ne fallait *« pas raisonner en termes d'aujourd'hui »*. *« Mon rôle n'est pas de favoriser l'un ou l'autre »*, a ajouté le ministre de l'intérieur.

Au sujet des élections européennes, M. Pasqua a déclaré : *« Très honnêtement, je vois mal comment on ferait deux listes* [de la majorité] *sauf si, véritablement, on décide de se disputer. »* Défendant l'idée d'un groupe unique de la majorité au Parlement européen, il a estimé que *« le premier ministre n'acceptera pas une seule seconde qu'il y ait deux listes »* et que les membres de son gouvernement soient en concurrence lors de la campagne électorale.

Dans les Bouches-du-Rhône

Les amis de M. Tapie entrent en force au MRG

MARSEILLE

de notre correspondant régional

L'assemblée générale du MRG des Bouches-du-Rhône a officiellement entériné, samedi 20 novembre, à Marseille, la fusion avec ce parti du mouvement de Bernard Tapie, Energie-Sud, créé à l'occasion des régionales de mars 1992. Trois quarts des six cent cinquante adhérents d'Energie-Sud ont rejoint le MRG, dont les effectifs sont passés, en un an, de deux cent cinquante à un millier. A cette occasion, plusieurs amis de M. Tapie sont entrés dans le nouveau bureau départemental du MRG.

Il s'agit, notamment, de Marc Fratani, attaché parlementaire du député (République et Liberté) de la dixième circonscription des Bouches-du-Rhône, élu au poste de premier vice-président, et de Noëlle Bellone, secrétaire générale du groupe BTF, qui occupe l'une des sept vice-présidences (deux autres ont été dévolues à d'anciens membres d'Energie-Sud). Pour les élections cantonales des 20 et 27 mars prochain, le MRG, qui a un sortant contre neuf au PS (sur vingt-sept cantons renouvelables), réclame *« de dix à douze cantons »*. *« Si le PS continue à essayer de garder l'essentiel pour lui*, a prévenu Michel Dary, président départemental du MRG, *nous n'excluons pas l'éventualité d'aller dans tous les cantons sous notre propre bannière. »* Interrogé sur l'éventuelle levée de l'immunité parlementaire de M. Tapie, qui était absent, le président du MRG, Jean-François Hory, a dénoncé *« une perversion politique d'une procédure juridique »*. Il a ajouté : *« C'est une mascarade, mais je crois que l'Assemblée nationale ne s'y prêtera pas. Sinon, le MRG ne restera pas inerte et demandera la mise en place d'une commission d'enquête pour évaluer les procédures judiciaires visant Bernard Tapie. »*

GUY PORTE

A deux mois du 28[e] congrès du PCF

M. Fiterman se déclare prêt à participer à une « équipe de direction collective » du Parti communiste

A deux mois du vingt-huitième congrès du Parti communiste, Charles Fiterman, chef de file des Refondateurs, a annoncé, dimanche 21 novembre au « Forum RMC-*l'Express* », qu'il est *« prêt à prendre sa place et, même, à être un des animateurs »* au sein d'une *« équipe de direction collective »* du PCF, si l'objectif est *« la construction d'une force communiste nouvelle »*. M. Fiterman propose de réunir, *« dans un délai d'un an au maximum, des assises communistes, pour aller réellement vers la construction d'un parti de transformation sociale de type nouveau »*.

L'ancien ministre n'a pas revendiqué le poste de secrétaire général, fonction qui, selon lui, est *« marquée par une concentration excessive des pouvoirs »* et qui fait de son détenteur *« une sorte de pape »*. Au passage, il a ironisé sur le départ de Georges Marchais, qui *« n'en finit pas de s'en aller »*. *« Plus il s'en va et plus il est là ! »* a lancé M. Fiterman.

Après la réunion de ses assises nationales (*le Monde* du 20 octobre), le mouvement Refondations, que vient de quitter Jean-Pierre Chevènement, a procédé à l'élection, au sein de sa coordination nationale, de son nouvel exécutif. Celui-ci est désormais animé par une « présidence collective » de sept membres : Louis Astre, Nicole Duchet, Charles Fiterman, Henri Jacot, Jacques Kergoat, Claude Quin et Gilbert Wasserman.

REPÈRES

GAUCHE

M. Sarre renvoie dos à dos le PS et le PCF

A l'occasion du congrès départemental de Paris du Mouvement des citoyens, dimanche 21 novembre, Georges Sarre a affirmé que le PS et le PCF *« s'épaulent mutuellement pour que rien ne change à gauche »*. Le député (app. PS) de Paris a réaffirmé le refus du mouvement que préside Jean-Pierre Chevènement de participer aux assises de la transformation sociale organisées par le PS, car *« cette démarche est pleine d'arrière-pensées »*.

« Pour les socialistes, il s'agit de se fabriquer une image de parti fédérateur, et le PCF cherche l'image d'un parti ouvert », a ajouté M. Sarre devant cette assemblée préparatoire au congrès national, qui se réunira dans deux semaines. *« Nous ne serons pas les faire-valoir et les alibis d'une opération exclusivement médiatique »*, a conclu l'ancien secrétaire d'Etat aux transports.

SONDAGE

M. Mitterrand en recul selon l'IFOP

Le « baromètre » mensuel de l'IFOP, publié par *le Journal du dimanche* du 21 novembre, fait apparaître un recul de 3 points de pourcentage de l'indice de satisfaction du président de la République. Selon cette enquête, faite du 12 au 19 novembre auprès de 1 885 personnes *âgées de dix-huit ans et plus*, 39 % d'entre elles se disent *« très »* (5 %) ou *« plutôt »* (34 %) satisfaites de *« François Mitterrand comme président de la République »*, alors que ce chiffre était de 42 % le mois précédent. Symétriquement, la proportion des personnes *« plutôt »* (38 %) ou *« très »* (14 %) mécontentes du chef de l'Etat, soit 52 %, est en augmentation de 3 points par rapport au mois dernier. 9 % des personnes interrogées n'expriment pas d'opinion.

L'indice de satisfaction du premier ministre augmente de 1 point (55 % au lieu de 54 %), tandis que la proportion des personnes mécontentes d'Edouard Balladur recule de 37 %, le mois dernier, à 34 % ce mois-ci. 11 % des personnes interrogées ne se prononcent pas à son sujet, au lieu de 9 % en octobre.

Après l'assemblée générale de Lille

La minorité des Verts se rebelle contre la nouvelle majorité

Le changement de majorité, qui est intervenu lors de l'assemblée générale de Lille (*le Monde* du 16 novembre), continue de provoquer des remous au sein des Verts. Certains des amis d'Antoine Waechter n'acceptent pas d'être devenus minoritaires et se préparent soit à quitter le mouvement, soit à organiser une dissidence.

L'un des animateurs de la tendance des Verts indépendants, Jean-Claude Noirclère, vice-président du conseil régional de Lorraine, a ainsi annoncé son intention de partir. *« Les Verts ont passé l'arme à gauche, c'est un suicide »*, a affirmé M. Noirclère, qui avait été à l'origine de l'accord de partenariat conclu par les Verts, le 19 octobre 1992, avec Gérard Longuet, président (UDF-PR) du conseil régional de Lorraine.

Les principaux signataires de la motion finale de M. Waechter ont réclamé l'organisation d'un référendum interne pour s'opposer à toute participation des Verts aux assises de la transformation sociale, initiées par le Parti socialiste. Les Verts de Picardie, contrôlés par les fondamentalistes, ont annoncé, vendredi 19 novembre, à Amiens, qu'ils ne se soumettront plus, désormais, aux injonctions de la direction nationale, et appeler les autres régions à faire de même.

Président de la commission de l'aménagement du territoire du conseil régional de Languedoc-Roussillon, François Degans a décidé de se démettre de ses responsabilités à la tête de la commission économique des Verts. Il a expliqué, vendredi 19 novembre, que les positions qu'il a défendues de 1984 à 1993 au sein de cette commission *« ne sont pas compatibles avec un positionnement des Verts dans un clan de gauche »*.

La nouvelle majorité s'efforce de préparer la prochaine réunion, les 27 et 28 novembre, du conseil national interrégional qui doit élire le nouveau collège exécutif. Celui-ci est d'autant plus difficile à constituer que sa composition a été réduite, cette année, à dix postes.

Après l'assemblée de Lille, Dominique Voynet avait exprimé le vœu que M. Waechter puisse rester porte-parole du mouvement au titre de la minorité. Cette volonté d'ouverture sera difficile à défendre s'il apparaît que M. Waechter continue d'apporter sa caution aux manœuvres fractionnistes des « khmers ».

Les proches d'Andrée Buchmann, de leur côté, préfèrent que les quatre porte-parole des Verts soient tous issus de la majorité, afin de mieux afficher à l'extérieur le renouvellement intervenu à Lille.

JEAN-LOUIS SAUX

Devant les élus RPR d'Aquitaine

M. Chirac plaide pour une « déconcentration du pouvoir » au sein de l'Etat

BORDEAUX

de notre correspondant

« La période actuelle, qui redonne, à juste raison, la priorité aux terroirs et fait de l'environnement une valeur en hausse, constitue une opportunité historique pour l'aménagement du territoire », a déclaré Jacques Chirac, samedi 20 novembre, à Bordeaux, dans son discours de clôture du troisième congrès du RELPA (Rassemblement des élus locaux pour l'Aquitaine, association de sensibilité RPR), consacré à l'aménagement du territoire.

Le président du RPR a dénoncé *« l'opposition, aussi dangereuse qu'artificielle, entre Paris et la province, entre les villes petites ou moyennes et les métropoles régionales »*. *« Paris doit jouer un rôle-clé dans l'Europe et le monde de demain, mais, pour maintenir leur rang, Paris et l'Ile-de-France n'ont pas besoin d'accaparer l'ensemble des richesses et des équipements de la nation*, a ajouté le maire de la capitale. *L'aménagement du territoire ne peut plus se décréter de Paris. Il doit être concerté et négocié dans le cadre d'un large partenariat, associant toutes les collectivités intéressées. »* Il souhaite, de la part des pouvoirs publics, *« une politique de délocalisation intelligente et concertée »*.

M. Chirac a appelé à une réforme des finances locales, *« volet oublié par la loi de décentralisation de 1982 »*, et à une réforme du mode de fonctionnement de l'Etat, qui *« devra accepter de transférer à ses représentants locaux – préfets et chefs de service – nombre d'attributions aujourd'hui exercées par les directions d'administration centrale »*. *« Son action y gagnera en souplesse et en efficacité*, estime le maire de Paris. *A la décentralisation des compétences des collectivités locales doit, désormais, correspondre une véritable déconcentration du pouvoir au sein de l'appareil de l'Etat. »*

Par ailleurs, l'ancien premier ministre a mis en place trente et un groupes de réflexion, composés de parlementaires du RPR, afin de mobiliser les députés et les sénateurs de son mouvement autour de l'élaboration de son projet présidentiel pour 1995. Ces groupes, animés en « tandem » par soixante-deux députés et sénateurs, qui se sont réunis le *17 novembre autour du maire de* Paris, seront coordonnés par le benjamin de l'Assemblée nationale, François Baroin (Aube), en liaison avec Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, et Patrick Stéfanini, directeur des affaires politiques du RPR.

PIERRE CHERRUAU

Une élection municipale partielle

LOIRE : Montrond-les-Bains **(1[er] tour)**

I., 2 391 ; V., 1 605 ; A., 32,87 % ; E., 1 557.

Liste de Claude Giraud (div. d.) 863 (55,42 %) 21 élus ; liste d'Ernest Jomard (div. d.), m. s., 573 (36,8 %) 5 élus ; liste de Lionel Jarrige (div. d.) 121 (7,77 %), 1 élu.

[Cette élection a été provoquée par la démission de neuf conseillers municipaux, qui contestaient la gestion du maire de cette commune de *3 700 habitants*. Fin 1992, la dette de l'unique station thermale en activité de la Loire *s'élevait à 47,5 millions de francs*, à la suite d'un programme d'investissements ambitieux réalisés, depuis quatre ans, *pour relancer son activité*. A la tête de la fronde, Claude Giraud, adjoint (div. d.) aux finances, défenseur d'une plus grande rigueur, a rallié l'adhésion d'une majorité d'électeurs. Pour Ernest Jomard, maire (div. d.) de Montrond-les-Bains depuis 1983, ce scrutin constitue un désaveu, d'autant plus cinglant qu'en 1989 il avait été élu sans avoir à affronter d'opposants. Nouveau venu sur l'échiquier politique local, *Lionel Jarrige* (div. d.) n'aura pas réussi à convaincre les électeurs de l'opportunité de son projet *alternatif*.

***12 mars 1989* : I., 2 304 ; V., 1 384 ; A., 39,93 % ; E., 952 ; liste d'Ernest *Jomard* (div. d.), m. s., *952* (100 %), 27 élus.]**

CHATEAUNEUF-LE-ROUGE (Bouches-du-Rhône) : Michel Boulan entre au conseil municipal. – Michel Boulan a été élu, dimanche 21 novembre, conseiller municipal de Châteauneuf-le-Rouge (Bouches-du-Rhône), avec 100 % des *659 suffrages exprimés* au premier tour d'une élection municipale partielle provoquée par le décès de l'ancien maire, Fernand Boulan (UDF-PR), son père, victime d'un attentat le 26 octobre dernier au Caire (*le Monde* du 28 octobre).

■ VICTIMES. Le froid a tué trois personnes en France entre vendredi 19 novembre et dimanche 21. A La Rochelle (Charente-Maritime), aux Mureaux (Yvelines) et à Marseille (Bouches-du-Rhône), des hommes sont morts pour n'avoir pas pu ou pas voulu trouver un abri pour la nuit. Presque partout en Europe, à l'exception de l'Espagne, l'hiver sévit avec un mois d'avance, faisant des victimes, en particulier en Pologne et en Roumanie.

■ URGENCE. Partout associations et pouvoirs publics se mobilisent pour offrir plus tôt que prévu des hébergements d'urgence aux sans-abri. A Paris, la station de métro Saint-Martin a été rouverte pour accroître les capacités d'accueil.

■ LOGEMENTS. Le nombre de sans domicile fixe (SDF) est estimé à quelque 400 000 en France. Il faudrait qu'il y ait de «grands programmes de logements sociaux», a reconnu Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, dimanche 21 novembre, en visitant deux centres d'hébergement à Paris.

Alors que l'hiver précoce a déjà fait trois victimes en France

Mobilisation pour protéger les sans-abri du froid

Le froid qui sévit sur l'Europe continentale *n'atteint pas des rigueurs excessives*, mais il a fait son apparition précocement et a pris de court les pouvoirs publics. En France, trois personnes *sont mortes* d'hypothermie pendant le week-end.

Samedi matin 20 novembre, un clochard a été découvert sur un banc du vieux port de La Rochelle (Charente-Maritime) *(lire ci-dessous)*. Le SAMU n'a pu que constater le décès. Dans les Yvelines, alors que le préfet avait annoncé pour début décembre l'ouverture de 160 places d'hébergement d'urgence, et accéléré, jeudi dernier, la mise en place du dispositif, un sans-domicile-fixe (SDF) n'a pas survécu, aux Mureaux, à la nuit de vendredi à samedi. Dimanche matin, à Marseille, un homme âgé d'une cinquantaine d'années était retrouvé mort, à proximité de la bouche de métro *Joliette*, tandis qu'un de ses compagnons gisait près de lui, sans connaissance et en état d'hypothermie.

Associations et autorités s'efforcent de prendre les mesures *prévues à l'approche de* l'hiver. A Paris, comme l'avaient annoncé, *jeudi 18 novembre*, le maire et le préfet de la région Ile-de-France *(le Monde* du 20 novembre), 2 300 lits supplémentaires, un assouplissement des horaires des bains-douches, un numéro vert d'appel téléphonique et, progressivement, la présence d'une *infirmière dans les cars qui recueillent les* SDF, doivent être mis en place. Le véritable «SAMU social» ne pourra pas, cependant, être opérationnel dans toute son efficacité, avant la date prévue de la mi-décembre. En revanche, comme ces dernières années, la *station de métro désaffectée Saint-Martin*, non loin de la République, a été ouverte par la RATP, dimanche soir, aux sans-abri. Une centaine de lits et des *toilettes y sont* installés.

Dans le Rhône, la préfecture a organisé une «veille sociale» qui, *vingt-quatre heures sur vingt-quatre*, gère les 1 536 places d'accueil d'urgence. Un centre d'hébergement a été ouvert, dimanche *matin, à Marseille à la demande de la mairie*. Dans de nombreuses villes et départements comme les Yvelines, les pompiers et les policiers ont reçu la consigne de rechercher les personnes en danger et de les orienter vers les centres d'hébergement ou, si nécessaire, vers les hôpitaux.

Simone Veil, ministre d'Etat des affaires sociales, de la santé et de la ville, a visité, dimanche en fin d'après-midi, un centre du Secours catholique, la cité Saint-Martin, dans le quatrième arrondissement de Paris, et la Mie de pain, dans le treizième. Elle avait annoncé, au début du mois, un plan d'urgence pour l'hiver *(le Monde* du 5 novembre) financé par l'Etat. L'objectif était de pouvoir, en France, *«héberger, pour la nuit, entre le 15 novembre et le 15 mars, toutes les personnes qui en auront besoin, quelles que soient les conditions météorologiques»*. Mais, visiblement, la mise en place de ce plan a pris du retard. Lundi matin sur *Europe 1*, Mme Veil a déclaré que *«l'abbé Pierre a raison»* et qu'il l'oblige *«à agir encore plus»*. *«Il faut tous être mobilisés*, a-t-elle ajouté, *non seulement sur les grands froids mais aussi pour trouver des logements, des solutions.»* Simone Veil, qui *«cherche tout ce qu'il peut y avoir comme local, terrain disponibles»* aussi *«pour les gens qui sont expulsés, pour ceux qui n'ont rien»*, a demandé aux Français de *«signaler»* les logements vides. Dimanche soir, sur RTL et TF 1, l'abbé Pierre avait exprimé sa *«honte et sa colère»*, affirmant que *«la France a tous les moyens de bâtir le million de logements indispensables»*. Le fondateur d'Emmaüs a réagi vivement aux mesures prises : *«Ce n'est pas le jour où le thermomètre descend en dessous de zéro qu'il faut s'occuper de ce problème, mais toute l'année. Il n'y a pas d'autre solution que bâtir, bâtir, bâtir.»* A l'issue du séminaire gouvernemental, dimanche, M. Balladur a affirmé sur France 2 que le gouvernement avait *«dès le début de l'été, commencé d'organiser les choses pour les sans-abri»*.

La Rochelle : la mort du «grand qui venait de Bordeaux»

LA ROCHELLE

de notre envoyé spécial

Autrefois, les sans-abri de La Rochelle trouvaient refuge l'hiver sous le Dragon. Sur l'un des quais du vieux port, ils empruntaient une porte au fil de l'eau et se blottissaient à l'intérieur d'un labyrinthe où la Verdière agonise avant de se jeter à la mer. Ils faisaient du feu, puis s'endormaient près des braises. Au-dessus, le Dragon, un cinéma multisalles de la ville, crachait ses images en dernière exclusivité.

Un jour, on a fermé l'accès sous le Dragon : la porte au fil de l'eau s'est retrouvée grillagée. Les vagabonds ont divagué ailleurs, le long du port ; le bassin d'échouage, le bassin des chalutiers : ils ont pris l'habitude d'aller de passerelle en passerelle, traversant les écluses et les squares longeant les bateaux, mendiant près du carrousel et de son orgue de barbarie, attendant les marins de retour de leur campagne d'Irlande. Souvent, ces derniers leur donnent de la «godaille», ces poissons abîmés ou trop petits pour être vendus sur le marché. Quand ils ont quelques pièces, ces sans-abri vont dans les ruelles de la vieille ville; ils s'achètent des bouteilles dans une épicerie. Certains connaissent quelques cages d'escalier où il est facile de se faufiler, d'autres occupent des squats à condition de s'en échapper à un rythme régulier : la police, disent-ils, est prompte à les déloger.

«Exclu parmi les exclus»

L'homme qui est mort dans la nuit de vendredi à samedi n'était pas l'un de ces habitués. Il venait de Bordeaux, semble-t-il, mais il pourrait faire partie de ces dizaines de clochards qui, de Niort, de *Saintes et de Rochefort*, font la ronde des villes de la région avant d'atteindre le port. Vendredi, l'homme s'est sans doute promené de bassin en bassin avant de s'asseoir dans un jardin du Gabut, près de la capitainerie, sous les tamaris et une poignée de pins, à l'extrémité d'une pointe de terre qui domine l'océan : assis sur l'un de ces bancs qui regardent la mer.

Il n'avait pas de nom, ni d'âge. On disait de lui : *«C'est le grand qui vient de Bordeaux.»* L'homme était souvent seul, *«exclu parmi les exclus»*, selon Sœur Laurence, qui l'avait hébergé à une ou deux reprises. *«Il avait tout perdu, même son identité»*, s'exclame-t-elle encore avec des accents de colère et de remords. Barbu, âgé peut-être de cinquante ans, l'inconnu était pourtant connu de vue. *«Un peu à part»*, explique-t-on dans le milieu des sans-abri. *«Pas méchant, tranquille, un de ceux à qui on disait : bon, allez les gars, vous allez coucher ailleurs, et qui s'en allaient gentiment»*, précisent les policiers. Vivant depuis deux à trois mois à La Rochelle, il n'était jamais venu au foyer des Cordeliers où travaille Sœur Laurence : vingt-deux places, les trois premières nuits gratuites, 10 francs pour les huit suivantes. Un petit bâtiment entouré d'arbres, où «l'état d'ébriété est interdit» et «les animaux seulement tolérés en laisse dans la cour pendant le repas du maître», lit-on sur la porte.

Non, l'inconnu avait choisi la pointe du Gabut face à la mer. Un marin-pêcheur l'a retrouvé samedi recroquevillé, avec un paquet de Gauloises chiffonné et une bouteille de gin épuisée, les yeux grand ouverts. *«Ils sont dans un tel mal-être qu'il est difficile pour eux de rejoindre une structure, une famille d'accueil, un foyer*, pense Sœur Laurence – qui s'occupe, par ailleurs, d'une antenne de Médecins du monde. *Ce qu'ils veulent, ce n'est rien d'autre qu'un toit à eux, rien d'autre. Ils me le disent tous les jours : même un wagon, une grange, ça nous suffira; on se nourrira avec des salades et des pommes de terre qu'on fera pousser nous-mêmes.»*

Dans le hall du foyer, ceux qui s'apprêtent à passer la nuit de dimanche viennent d'expulser un cameraman et montrent le poing en s'adressant aux journalistes : *«Vous vous excitez parce que c'est le premier mort de l'année.» «Moi je veux qu'on me donne mille balles, et je suis prêt à montrer ma misère.»* Un homme est porté, les bras en croix, par deux compères qui le traînent jusqu'au réfectoire. *«Il a eu un accident de la route non soigné, cela faisait six mois qu'il vivait dans un squat plein d'ordures»*, précise Sœur Laurence.

Marcel tourne en rond, paniqué à l'idée d'être appelé sur la liste d'inscription : *«Je n'ai pas les 10 francs pour payer.»* Cette nuit, le foyer a affiché complet, et le veilleur a dû refuser une admission faute de place. Les policiers, eux, sous-entendent que, depuis samedi, ils sont prêts à embarquer ceux qui passeraient la nuit dans la rue. La chaleur d'une «chambre de dégrisement», c'est la consigne après le premier mort de l'année.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

Lire aussi page 27 la chronique «Images» de Daniel Schneidermann : «Le milliardaire, le clochard et le SDF».

Dans le métro parisien

Le rituel de Saint-Martin

Etrange rituel que celui de l'ouverture de la station de métro Saint-Martin, à deux pas de la place de la République. Des responsables de la RATP sont arrivés d'abord pour déposer les couvertures sur les lits, en fin d'après-midi, *dimanche 21 novembre, quand* les premiers flocons sont tombés sur Paris. A 20 heures, tout était prêt pour héberger les premiers sans domicile fixe. Des membres du secours adventiste les attendaient avec des sandwichs, mais aussi des *équipes de télévision avec* leurs caméras.

Les escaliers descendent profondément sous le boulevard Saint-Martin. Ils débouchent sur des sanitaires, puis sur les alignements de cent quatre lits : plus serrés sur le quai réservé aux hommes, les *femmes restant moins nombreuses*. Entre les deux, des murs et les rames qui passent, *interrompant* régulièrement les conversations. Trois «hôtes» seulement se sont présentés en début de soirée. *«Le tam-tam de la rue»* n'a pas encore *fonctionné, dit Jean*, un habitué de quarante-six ans. Depuis trois ans que la RATP organise cet accueil d'urgence durant les vagues de froid, il est venu à chaque fois.

Comme ses compagnons de nuits errantes, il se laisse filmer sans rechigner. Ainsi le veut l'étrange rituel. Dans quelques jours, ils seront entre eux avec *trois agents de sécurité qui se* relaient la nuit, une des deux infirmières que la RATP a recrutées, et avec le docteur Henry. Le médecin connaît bien *le monde de la rue*. Il a travaillé dix ans au centre d'hébergement de Nanterre : *«51 336 consultations exactement»*. Quand la Régie l'a contacté il y a un an et demi, il a choisi de rejoindre les équipes qui recueillent toute l'année les *naufragés du métro. L'expérience* n'y change rien : il ne supporte toujours pas *«de voir un mec en hypothermie pour cause de misère»*. Alors, il est là ce soir.

Brigitte Iturrale, de l'antenne Organisation et communication, est venue mettre la main à la pâte avec quelques autres reponsables des transports en commun parisiens. On se doutait que le *signal de l'ouverture* serait donné ce soir *«à cause des morts du week-end»*. Si, *au premier soir, la station dortoir* ne connaît pas l'afflux des fois précédentes, il y a peu de *risque*, que cela dure. Et la RATP envisage d'ouvrir, dans quelques jours, au Champ-de-Mars, une autre station désaffectée.

MARTINE VALO

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Un colloque au palais de justice de Paris

Le sens de la sanction pénale

La Fédération associations réflexion-action prison-justice (FARAPEJ) (1), qui regroupe depuis 1991 des associations intervenant en prison, organisait, samedi 20 novembre au palais de justice de Paris, un colloque sur la sanction pénale. Au cours de ce débat, qui a réuni près de cent cinquante personnes, les participants se sont interrogés sur la place et le sens de l'emprisonnement dans le système pénal français.

Réunis sous les voûtes de la cour d'assises de Paris, magistrats, avocats, aumôniers et professionnels de l'administration pénitentiaire se sont relayés une journée durant à la place traditionnellement réservée aux jurés afin de s'interroger sur le sens de la sanction pénale. *« Pour cela, il nous faut dépasser les deux approches qui se sont succédé, ces dernières années : celle de Michel Foucault, fondée sur la notion de domination, et celle d'aujourd'hui, qui me semble relever essentiellement de l'émotionnalisme*, soulignait d'entrée Antoine Garapon, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ). *Il nous faut désormais penser en termes de sujet de droit, c'est-à-dire reconnaître à tous une part de dignité irréductible et dire que la prison appartient à l'espace public. Cette affirmation a un contenu concret : elle suppose la protection de l'intimité – je pense au problème du tutoiement des détenus, au cloisonnement des WC ou aux viols en prison –, et elle doit permettre au détenu de rester un citoyen – je pense au droit d'être défendu par un avocat lors de la comparution au prétoire, le tribunal interne de la prison. »*

« Des progrès considérables »

A l'heure du débat sur la perpétuité « réelle », les participants ont longuement débattu des missions de l'administration pénitentiaire : telles qu'elles sont définies par le code de procédure pénale : assurer *« la garde et l'entretien »* des détenus tout en facilitant leur *« réintégration dans la société ». « Face au mal, la réaction la plus naturelle est de répondre par le mal et donc d'infliger à son tour la souffrance*, soulignait Mᵉ Henri Leclerc, avocat et vice-président de la Ligue des droits de l'homme (LDH). *Ce qu'il faut dire à une société qui souhaite que l'on réponde au mal par le mal, c'est qu'une peine fait toujours mal, mais que la sanction doit avoir une finalité sociale : réinsérer le condamné. L'histoire des peines démontre d'ailleurs que les peines « douces » favorisent cette réinsertion : le livre de Robert Badinter (2) montre bien que les expériences très dures de relégation ont été des échecs alors que la libération conditionnelle et le sursis ont réussi à limiter la récidive. »*

Inspirée par ce désir de réinsérer et non plus seulement de punir, la prison s'est peu à peu ouverte au monde extérieur. *« Depuis vingt ans, des progrès considérables ont été faits*, notait Bruno Clément, le directeur du centre national d'observation (CNO) de la prison de Fresnes. *L'école, la formation professionnelle et le travail sont entrés en prison, et bientôt la médecine pénitentiaire sera directement rattachée à l'hôpital public. Mais la réinsertion est un travail infiniment difficile : il faut savoir que dans les établissements pour peine il n'y a qu'un travailleur social pour cent détenus. »* Cette pénurie de travailleurs sociaux a été accentuée par le lancement du plan de treize mille places de prison conçu par Albin Chalandon, le garde des sceaux de Jacques Chirac. Depuis 1987, le chantier exige un effort financier dont le secteur médico-socio-éducatif continue à faire les frais : sur les 880 postes créés ces deux dernières années dans l'administration pénitentiaire, 585 ont ainsi été réservés aux surveillants contre 30 aux éducateurs.

Dénonçant cette absence de médecins, de psychologues, d'éducateurs et de formateurs, le pasteur Jean Hoibian, aumônier de prison et président de la FARAPEJ, regrettait ainsi *« l'immense gâchis »* provoqué par la prison. *« A quoi sert la sanction, surtout dans le cas des courtes peines ?* demandait-il. *Pendant six mois, le détenu ne fait rien. Il ne travaille pas, n'étudie pas, et regarde la télé nuit et jour dans un endroit où règnent la brutalité, la drogue et souvent le viol. Comment les délinquants peuvent-ils dans ces conditions comprendre les raisons pour lesquelles ils ont transgressé la loi ? »*

Afin de limiter les dégâts provoqués par les courtes incarcérations, le législateur a peu à peu tenté de mettre en place des mesures alternatives à la détention. Ce fut d'abord le sursis, au dix-neuvième siècle, puis le contrôle judiciaire en 1970 et le travail d'intérêt général (TIG) en 1983. Au fil des ans, ces nouvelles peines ont fini par trouver leur place : pour cent peines d'emprisonnement ferme, les tribunaux prononcent quatorze TIG. *« Le développement de ces mesures s'est incontestablement accompagné d'une baisse des incarcérations*, soulignait Pierre Tournier, chercheur au Centre d'études et de recherches sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) et expert auprès du Conseil de l'Europe. *En 1980, soit il y a treize ans, il y avait ainsi 97 000 incarcérations par an contre seulement 85 000 depuis 1988. Si les prisons sont toujours aussi pleines, ce n'est donc pas en raison d'un échec des politiques alternatives, mais d'un accroissement constant des durées de détention. »*



Développer les peines alternatives

Sous l'effet de cet allongement des peines, la composition de la population carcérale s'est profondément modifiée. En vingt ans, les « voleurs de poules » ont peu à peu cédé leur place à des détenus condamnés pour des affaires graves : en 1993, 22 % des condamnés des prisons françaises avaient ainsi été incarcérés pour vol contre 48 % en 1973. Les condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, qui étaient 223 il y a vingt ans, sont aujourd'hui 480. *« Les cas sont de plus en plus lourds et difficiles*, constatait le Père Maillard, aumônier des prisons. *Lucien Léger, qui a été condamné en 1966 à la réclusion criminelle à perpétuité pour un meurtre d'enfant qu'il a toujours nié, est l'un de mes paroissiens. On dit que les détenus sortent vite, ce n'est pas son cas : il en est à sa trentième année de prison. »*

Une pétition contre la perpétuité « réelle »

Au cours de ce colloque, la peine de perpétuité « réelle », qui va à l'encontre de ces politiques de réinsertion, a été vigoureusement dénoncée : la FARAPEJ, le Secours catholique, l'Association nationale des visiteurs de prison (ANVP), les aumôneries catholiques et protestantes, Auxilia et le Génépi viennent de lancer une pétition qui dénonce *« l'inhumanité »* de ce projet d'*« incarcération sans espérance ». « Ce texte nie tous les efforts que nous avons faits depuis vingt ans, et donc toute la spécificité du système pénitentiaire français*, soulignait Bruno Clément, le directeur du Centre national d'observation (CNO) de la prison de Fresnes. *L'évolution des régimes de détention, la formation professionnelle et les soins psychiatriques ne servent évidemment à rien s'il n'y a aucune perspective de sortie. »*

Pierre Tournier venait en outre rappeler quelques chiffres sur la récidive : une étude menée lors de l'abolition de la peine de mort, en 1981, montre que sur les 474 condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité libérés de 1961 à 1981, trente-quatre ont ensuite été à nouveau condamnés à une peine d'emprisonnement. Six d'entre eux seulement étaient impliqués dans des affaires criminelles : l'étude relevait trois vols qualifiés, un dossier de coups et blessures volontaires, une tentative de meurtre, et un assassinat qui a conduit à une nouvelle réclusion criminelle à perpétuité. *« Ce dernier crime est bien entendu une affaire grave*, soulignait Pierre Tournier. *Il faut cependant souligner que la récidive d'assassinat pour ces détenus, qui étaient pourtant pour 80 % des meurtriers, est de 0,2 %.*

ANNE CHEMIN

(1) FARAPEJ, BP 34, 26250 Livron. Tel : 75-61-68-24

(2) Robert Badinter, *la Prison républicaine*, éditions Fayard.

Le procès de Jean-Marie Villemin

L'effondrement d'un dossier

Le procès de Jean-Marie Villemin est entré, les 18 et 19 novembre, dans une phase purement technique puisqu'il s'agit d'examiner les constatations faites après la découverte du corps du petit Grégory. Là encore, une multitude d'erreurs commises dans les premiers instants de l'enquête font que même les éléments matériels, en principe indiscutables, ne peuvent donner lieu à aucune interprétation sérieuse.

DIJON

de notre envoyé spécial

« Je viens d'être amené par deux gendarmes à votre cour. Je ne comprends pas. Je ne sais rien des faits reprochés à M. Villemin. » L'homme qui parle est un expert. Commis par le juge Jean-Michel Lambert après la mort du petit Grégory, cet anatomo-pathologiste n'avait pas envie de venir à la barre. Il l'avait dit à l'huissier, en ajoutant quelques mots désagréables que l'officier ministériel avait scrupuleusement notés sur l'acte constatant l'impossibilité de lui remettre sa convocation en mains propres. La citation fut donc déposée à la mairie sans que l'expert daigne aller la chercher.

C'était une erreur, car si les textes sont très souples envers les experts qui ne se présentent pas à l'audience, ils sont intraitables envers un témoin défaillant. Or, si le professeur Adrien Duprez était expert dans le dossier de la mort de Grégory, il n'est que témoin dans le procès de Jean-Marie Villemin. Son absence lui valut donc d'être immédiatement condamné à une amende de 6 000 francs assortie d'un mandat d'amener. Une mesure extrêmement rare qui résulte surtout de sa qualité de témoin-expert dans un dossier exceptionnel où la situation de chacun est parfois très compliquée.

Sa présence était cependant nécessaire. La mort de Grégory aurait été provoquée, selon le docteur Elisabeth Pagel, à la fois par une asphyxie due à l'immersion dans de l'eau et par une inhibition brutale des fonctions vitales connue sous le nom d'hydrocution. Première polémique : cette conjonction serait impossible, selon certains experts, alors que, pour d'autres, elle est rare mais elle expliquerait que l'on ait trouvé peu d'eau dans les poumons.

« Noyer des animaux pour voir »

Des poumons analysés par le professeur Duprez, qui n'a trouvé ni particules minérales ni les micro-organismes qui abondent dans l'eau de rivière. Ce qui faisait dire au professeur Roger Le Breton : *« L'enfant est mort dans de l'eau du robinet. »* Le docteur André Marin était plus circonspect : *« Ce n'est pas parce qu'on n'a pas trouvé de diatomées* (1) *qu'il n'y en a pas. »* Et, après l'audition du professeur Duprez, il s'avère qu'il avait raison, car l'anatomo-pathologiste a observé des coupes histologiques de 5 microns d'épaisseur qui ont subi des bains, des colorations et une déshydratation. Soit une somme de traitements peu favorables à la conservation de micro-organismes en suspension.

Et, de toute façon, la cour apprend brusquement que, selon un ouvrage sérieux, il y a des rivières sans diatomées et des eaux de ville qui en possèdent... La question restera donc sans réponse, même si le docteur Le Breton propose *« de noyer des animaux dans la Vologne pour voir si l'on trouve des particules dans les bronches ».*

Au-delà des querelles d'experts, il apparaît que beaucoup de renseignements auraient pu être obtenus sur les conditions de la mort de Grégory si des prélèvements suffisants avaient été faits. Mais le docteur Pagel rappelle que le juge Lambert avait refusé les prélèvements et qu'il lui avait fallu insister pour obtenir un peu de sang et les poumons. *« Il fallait refuser ! Jamais je n'accepterai de faire une expertise partielle ! »*, proteste le docteur Le Breton.

Le toxicologue est furieux, car on l'a chargé de rechercher la présence de produits toxiques dans le sang et il a reçu *« un dé à coudre de plasma, centrifugé, congelé à – 30 et traité selon des méthodes que l'on n'utilise pas en toxicologie ».* Avec les moyens les plus sophistiqués, il n'a rien trouvé, mais il aurait aimé pouvoir examiner les viscères.

Enfin, un long débat s'installe sur l'usage éventuel d'un flacon d'insuline trouvé sur les bords de la Vologne. Car Grégory, c'est la seule chose apparemment certaine, ne s'est pas débattu lors de la noyade et aurait pu se trouver dans un état comateux. Mais, là aussi, la discussion sera stérile, car il s'avère que le flacon de produit découvert, qui était régulièrement utilisé par la mère de Murielle Bolle, est une formule à effet retard. *« On peut exclure qu'on ait provoqué un coma rapide avec ce produit »*, affirme le professeur Le Breton.

Restent les cordelettes, qui liaient de façon lâche les membres de Grégory. Des morceaux *« rigoureusement identiques »*, selon un expert, ont été retrouvés dans la maison de Jean-Marie et Christine Villemin. Une rumeur, rapportée par un journal régional qui fut d'ailleurs condamné pour diffamation, accusait les enquêteurs du SRPJ de Nancy d'avoir apporté ces pièces à conviction pour accabler Christine Villemin.

Une cordelette classique

Le président Olivier Ruyssen n'a pas voulu laisser cet aspect du dossier dans l'ombre, mais les débats n'ont pas permis d'apporter des éléments sérieux à cette thèse. Certes, les enquêteurs du SRPJ semblent avoir pris quelques libertés avec le code de procédure pénale, en oubliant notamment d'établir certains procès-verbaux ou en faisant les scellés de manière discutable alors que, par ailleurs, un témoin ne reconnaît pas sa signature sur l'étiquette portant le cachet de cire. Mais, de toute façon, les cordelettes ne seraient pas une preuve.

Les gendarmes en ont trouvé chez un oncle de Jean-Marie Villemin, Georges Jacob, qui déclare avoir acheté une pelote dans une quincaillerie locale en 1982. En 1985, la police judiciaire n'en a pas trouvé d'identique chez les commerçants de la région. M. Jacob observe avec bon sens : *« On n'a quand même pas fabriqué une pelote exprès pour moi. »* En outre, l'expert judiciaire souligne de son côté : *« C'est un type de cordelette classique. Un câblage de trois torons de quatre brins de coton pratiqué par plusieurs entreprises. »*

Pourtant, le SRPJ avait sa conviction. Pour les policiers, le suspect numéro un, c'était Christine Villemin. Et, manifestement, le commissaire Corrazi reste convaincu, malgré le non-lieu. Le président Ruyssen reprend chaque élément à charge, soulignant les fragilités et notant même une certaine partialité, surtout dans l'étude des appels du corbeau qui ne prend pas en compte certaines communications passées dans des conditions qui innocentaient la mère de Grégory.

Le commissaire souffre, se défend et s'énerve quand le président le livre aux avocats de la défense. Il doit expliquer les liens qui l'unissaient à des journalistes ou même à des témoins et comment il a réaffirmé sa conviction à *France-Dimanche* à une époque où il n'était pas chargé de l'affaire.

Mais quand le président revient au dossier pour évoquer la présence d'un ruisseau à côté de l'endroit où Grégory aurait été jeté dans la Vologne, les débats sombrent dans la confusion. Le magistrat et le commissaire ne sont pas d'accord sur le lieu du crime, qui a pourtant servi à tous les chronométrages et qui est la base de tout le dossier. S'agit-il d'un malentendu, d'une énorme erreur ou encore de la modification du cours du ruisseau depuis l'époque des faits ? Le policier reviendra à la barre le 30 novembre afin que l'on sache si l'enquête n'est qu'un immense château de cartes.

MAURICE PEYROT

(1) Algue brune microscopique.

POLICE

Les suites de l'opération de police dans les milieux kurdes de France

Vingt-quatre personnes proches du PKK ont été mises en examen

Vingt-quatre personnes, considérées comme proches du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et interpellées jeudi 18 novembre (*le Monde* du 19 novembre), ont été mis en examen, dimanche 21 novembre, pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »* par les juges d'instruction parisiens Laurence Le Vert et Roger Le Loire. Vingt et une d'entre elles ont été placées sous mandat de dépôt, trois autres ont été laissées en liberté sous contrôle judiciaire. Un des Kurdes mis en examen s'est également vu signifier le chef d'extorsion de fonds et deux autres celui d'infraction à la législation sur les étrangers. Parmi les personnes placées sous mandat de dépôt figurent deux dirigeants du PKK en France, Gultekin Kavak et Aydin Sercan.

Lors des perquisitions, les policiers ont saisi des documents, de l'argent, ainsi qu'un plan de collectes de fonds et des récapitulatifs de mandats envoyés en Allemagne et en Turquie. L'un des avocats des Kurdes, Mᵉ Daniel Jacoby, par ailleurs président de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, a dénoncé l'*« amalgame »* qui était fait, selon lui, *« entre les actions menées en France par les intégristes islamistes et les militants kurdes ». « Le dossier a été artificiellement fabriqué »*, a ajouté Mᵉ Jacoby.

Recrudescence des risques terroristes

Samedi après-midi, devant le Palais de justice de Paris, la police a dispersé un rassemblement de deux cents Kurdes vivant en France. Plusieurs manifestants ont été légèrement blessés. A Strasbourg, cent cinquante personnes, qui occupaient la cathédrale, ont été évacuées sans incident.

Invité de l'émission « 7 sur 7 », dimanche sur TF 1, le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, a estimé qu'il y avait actuellement *« une recrudescence des risques terroristes en France ».* Il a souligné qu'il s'agissait pour le pays de *« rétablir sa souveraineté »* et qu'il n'était *« pas question d'accepter que des gens abusent de l'hospitalité française pour conduire des actions contraires à nos lois et aux principes démocratiques, et à la Charte des Nations Unies ».* Interrogé sur l'opération menée dans les milieux proches du PKK, M. Pasqua a indiqué qu'il était *« possible que cette cause* (la cause kurde) *mérite quelque sympathie »*, mais il a souligné qu' *« un pouvoir constitué ne pouvait accepter que l'on transpose sur son sol la guérilla, le racket et que l'on soit la base arrière d'organisations terroristes ».*

Revenant sur l'opération menée dans les milieux intégristes algériens, le ministre a déclaré : *« On a la preuve que la Fraternité algérienne en France est directement liée au FIS et aux groupes armés en Algérie. »* Certaines personnes interpellées *« s'apprêtaient »*, selon lui, *« à commettre des attentats ou étaient capables de les commettre ».*

PUBLICATION JUDICIAIRE

« Par décision du 20 octobre 1993, la 11ᵉ chambre de la cour d'appel de Paris a condamné Madame Marie-Roger BILOA, directeur de la publication du mensuel « Africa international », à une peine d'amende de DEUX MILLE FRANCS pour le délit de diffamation publique envers Madame Elisabeth LE BLAY, et au paiement de dommages-intérêts, en raison d'une imputation de détournements frauduleux de photographies, formulée dans un article publié dans le nᵒ 254 du journal « Africa International » du mois d'octobre 1992. »

Pour extrait : Mᵉ B. MARTINEZ-GUEGAU, avocat à la Cour.

RELIGIONS

A l'initiative de la Mosquée de Paris

Un Conseil consultatif des musulmans de France a été créé

Présidé par Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, *un Conseil consultatif des musulmans de France a été créé*, samedi 20 novembre à Paris, à l'issue d'une réunion d'une centaine de personnalités, anciens ministres et parlementaires, responsables d'associations, de fédérations, de mosquées, de mouvements de jeunes. Ce conseil est composé de vingt-cinq personnes (1). Il entend mettre en place *« une structure définitivement représentative de l'islam de France »*.

Gérer le culte musulman, représenter auprès des pouvoirs publics et des autres confessions une communauté de trois millions de fidèles, organiser une régulation interne de manière à éviter des expressions extrémistes et à favoriser l'émergence d'un islam français : si les objectifs d'une organisation de la communauté musulmane sont clairs depuis longtemps, les chemins pour y parvenir restent cahoteux et encombrés.

Cette voie est triple : la voie autoritaire, celle qui a conduit à la formule «consistoriale» imposée par Napoléon aux protestants et aux juifs ; la voie consultative, que les gouvernements socialistes, depuis 1990, ont tenté de favoriser en créant le Conseil de réflexion sur l'avenir de l'islam en France (CORIF) ; la voie fédérative, autour du pôle le plus attractif de la communauté. Dans les années 80, la Mosquée de Paris, alors sous l'autorité de Cheikh Abbas, et la Fédération nationale des musulmans de France avaient déjà tenté, sans succès, de jouer ce rôle de rassemblement.

L'actuel recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, reprend cette dernière formule, mais avec plus de chances de réussir. Comme le montrent les affaires de voile et les infiltrations du FIS, la nécessité d'organiser l'islam de France est chaque jour plus aveuglante, mais on en connaît mieux les écueils et les impasses : des liens trop visibles avec l'Algérie pour la Mosquée de Paris ; d'incessantes querelles de représentativité au sein du CORIF. Soutenu par le ministère de l'intérieur, Dalil Boubakeur avait quasiment carte blanche pour tenter de refaire, au profit de la Grande Mosquée, l'unité de la communauté.

Une représentativité à démontrer

« La route de l'union est encore longue, mais c'est une étape importante qui vient d'être franchie », a commenté M. Boubakeur à l'issue de la réunion qui a abouti à la création du Conseil consultatif des musulmans de France. On y compte beaucoup de Français musulmans, vieux routiers de la vie associative, et des relais marquants dans les mosquées et les régions. Quelques membres du CORIF (MM. Ourabah, Lahnèche) soutiennent cette nouvelle structure, tout comme le président de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), l'Union des étudiants islamiques, le Tabligh (Foi et pratique), etc. En revanche, la plupart des membres du CORIF et la Fédération nationale des musulmans de France *ont ostensiblement boudé* la nouvelle initiative.

« La liste n'est pas close. Nous ne fermons la porte à personne », affirme M. Boubakeur. Des commissions de travail (abattage rituel, audiovisuel, jeunes, femmes, etc), un conseil scientifique regroupant des intellectuels, devraient voir le jour, mais ce n'est pas la première fois que de tels projets naissent sur le papier. Le soutien de M. Pasqua ne suffira pas. Pour s'imposer dans une communauté traversée de vives tensions et soumise aux influences étrangères (Algérie, Maroc, Arabie saoudite), le nouveau conseil consultatif devra faire la preuve de sa représentativité, de son indépendance et de son efficacité.

HENRI TINCQ

(1) On relève les noms suivants : M[me] Sid Cara, ancien ministre ; MM. Sadek Ourabah, ancien préfet ; Hamaloui Mekachera, président du Conseil national des Français musulmans ; Breze Touhami, président de l'Union des organisations islamiques ; Abdelhakim Aissani, de l'Union des étudiants islamiques ; capitaine Khelif, président de l'Union des anciens combattants ; des responsables de mosquées (à Paris, comme Larbi Kechat, Asnières, Amiens, Roubaix, Tours), Mansour Kamel, président de la Fédération des jeunes de Lyon ; Zine Bentabet, président de Connaître l'islam, etc.

MÉDECINE

Avec la réunion d'un groupe d'experts internationaux

Les produits sanguins placentaires mis sous haute surveillance par l'Agence du médicament

Trois jours après la remise au premier ministre du rapport sur la bioéthique dans lequel le professeur Mattéi réclamait ment « une enquête de terrain détaillée sur les conditions de la collecte de placentas, notamment du sang placentaire, et les tests pratiqués », les autorités sanitaires françaises ont demandé à *un groupe d'experts internationaux* de se pencher sur le problème du dépistage et de l'inactivation des virus du sida et de l'hépatite dans l'albumine produite à partir de ces placentas par la société Pasteur-Mérieux.

« S'il y avait le moindre problème à partir des collectes de placentas, la moindre anomalie épidémiologique, il nous faudrait impérativement pouvoir remonter en amont, disposer des éléments essentiels de traçabilité. Il s'agit là d'une question primordiale », nous a déclaré Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. *Il est essentiel d'avoir dans ce domaine l'assurance maximale de la sécurité, qu'il s'agisse de l'infection vis-à-vis des virus du sida, de l'hépatite de type B ou C »*.

Trois jours après que le professeur Jean-François Mattéi eut attiré l'attention des pouvoirs publics sur ce problème dans le rapport qu'il a remis au premier ministre sur la bioéthique (*le Monde* du 18 novembre), l'Agence du médicament a ainsi pris deux dispositions :

● Sécurité virale. – Dans les prochains jours – vraisemblablement fin novembre ou début décembre – sera réuni le groupe de sécurité virale élargi à cinq ou six experts internationaux. Selon M. Tabuteau, directeur général de l'Agence du médicament, il reviendra à ces experts, sous la présidence du professeur Jean-Hugues Trouvin, de trancher sur ces questions : *est-il nécessaire de préconiser un* dépistage placenta par placenta de l'infection par les virus du sida et de l'hépatite ? ou bien peut-on considérer que le procédé actuel d'inactivation virale mis en œuvre au moment de la fabrication de l'albumine suffit à assurer une sécurité maximale à l'égard des virus conventionnels ?

La vigilance de Pasteur-Mérieux

● **Contamination par les ATNC.** – A la suite de longues discussions avec Pasteur-Mérieux sur le risque potentiel de contamination par les agents transmissibles non conventionnels (ATNC), responsables en particulier de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, il a été décidé de demander à ses responsables de s'engager à informer les parturientes de l'utilisation qui pourrait être faite de leur placenta et de les soumettre à un questionnaire permettant en particulier de déterminer si elles ont été traitées par de l'hormone de croissance ou si elles ont des antécédents familiaux de maladies neurodégénératives.

Avant l'annonce de ces mesures, la société Rhône-Poulenc, qui contrôle Pasteur-Mérieux, a indiqué dans un communiqué qu'aucun cas de contamination n'avait été rapporté à la suite d'administration d'albumine placentaire et que la fabrication de ce produit *« lui confère une pureté optimale et une sécurité virale totalement satisfaisante »*. En ce qui concerne les risques de transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, le communiqué précisait : *« Pasteur-Mérieux, en liaison avec l'Agence du médicament, met en place une procédure semblable* [à celle dont la mise en place a été demandée par les responsables de la santé publique français] *afin d'exclure de la collecte les parturientes appartenant à ces groupes potentiellement à risque. »*

L'affaire n'en a pas moins des développements hors des frontières. Selon le groupe de sécurité virale placé auprès de l'Agence du médicament, la Grande-Bretagne aurait cessé, depuis août 1993, d'approvisionner Pasteur-Mérieux en placentas. *« C'est une opération commerciale. Nous étions arrivés au point que pour continuer cette politique, nous aurions dû introduire des mesures de contrôle, de tests et de procédures encore plus strictes. Pour cette raison, il a été décidé que nous ne pouvions plus justifier de telles dépenses, pour ce qui est avant tout une opération commerciale »*, a précisé à notre correspondant à Londres, Laurent Zecchini, le porte-parole du ministère de la santé britannique. Et cela même s'il est vrai, a-t-il ajouté sans plus de précisions, que *« les hôpitaux étaient payés par Mérieux. Mais cela ne suffisait pas pour couvrir les coûts »* de l'envoi de placentas.

J.-Y. N. et F. N.

Au cours d'une conférence internationale au Vatican

Le professeur Montanier demande à l'Eglise une attitude « tolérante et pragmatique » face au sida

Près de huit mille spécialistes ont participé, du jeudi 18 au samedi 20 novembre au Vatican, à une conférence internationale sur l'enfant, organisée par le conseil pontifical de la pastorale de santé (*le Monde* daté 21-22 novembre).

Invité à cette rencontre en qualité de président de la Fondation mondiale pour la prévention du sida, présenté comme *« bienfaiteur de l'humanité »* par le cardinal Angelini, président du dicastère de la santé, le professeur français Luc Montagnier a fait une intervention remarquée à propos de la prévention du sida : *« Il ne faut rejeter aucun moyen qui empêcherait un jeune enfant de mourir du sida*, a affirmé le professeur de l'Institut Pasteur. *Aucun dogme religieux ne peut aller contre le sauvetage de la vie d'innocents. Il ne s'agit pas de demander à l'Eglise de renoncer à ses dogmes, mais de lui demander une attitude tolérante et pragmatique. »*

Une reconnaissance juridique de l'embryon

Le professeur Montanier a ajouté qu'il connaissait des prêtres qui font de l'information sur les moyens de régulation des naissances, y compris les préservatifs. *« Mais j'en connais d'autres*, a t-il ajouté, *qui refusent la communion aux jeunes gens qui ont utilisé les préservatifs. »* Il a conclu : *« Si le sida est une maladie diabolique, alors aucune méthode pour le combattre ne peut être considérée comme diabolique. »*

Le pape s'est par ailleurs adressé, samedi 20 novembre, à des scientifiques réunis au Vatican pour un séminaire sur les aspects légaux et éthiques du projet de génome humain. Il a fait allusion aux récentes expériences de clonage d'embryons humains réalisées aux Etats-Unis et mis en garde contre les *« menaces redoutables »* qui pourraient venir de certaines applications d'une éventuelle *« carte génique »* de l'individu.

Et il a plaidé en faveur de la reconnaissance juridique de l'embryon humain : *« L'embryon doit être reconnu comme un sujet de droit par les lois des nations, sous peine de mettre l'humanité en danger. Les manipulations inconsidérées sur les gamètes ou sur les embryons font courir à l'humanité des risques sérieux de mutations génétiques, qui ne manqueront pas d'altérer l'intégrité physique et spirituelle non seulement des êtres sur lesquels ces transformations ont été effectuées, mais encore de ceux des générations futures. »*

Les élections au Consistoire juif de Paris

Nette victoire des opposants

A l'issue d'une campagne électorale animée (*le Monde* du 19 novembre), la liste AVEC (Association pour la défense des valeurs éthiques du Consistoire), conduite par Moïse Cohen, a nettement remporté l'élection, dimanche 21 novembre, pour le renouvellement du conseil du Consistoire juif de Paris et de l'Ile-de-France.

Ses treize membres ont tous été élus. Ils ont battu la liste ACIP 2 000 (Association consistoriale israélite de Paris), soutenue par Benny Cohen, président du Consistoire depuis 1989, connu pour sa stricte orthodoxie religieuse. Tête de la liste AVEC, Moïse Cohen a recueilli 3 913 voix, sur un total record de 6 861 votants. Il dépasse de 1 125 voix André Benayoun (2 788), de la liste ACIP, dont la tête, Serge Cachan, n'a recueilli que 2 742 voix.

Le conseil du Consistoire de Paris *comprend désormais* treize représentants d'ACIP 2 000 (élus il y a quatre ans et dont le mandat n'était pas renouvelable) et treize membres de la liste AVEC, élus ou réélus dimanche 21 novembre. Benny Cohen a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de démissionner, mais pour l'élection du bureau et de la présidence, en janvier, Moïse Cohen devrait l'emporter au bénéfice de l'âge.

EN BREF

INCENDIE : six morts dans un immeuble à Mulhouse. – Six personnes sont mortes et cinq autres ont été intoxiquées, dans la nuit du samedi 20 au dimanche 21 novembre, lors de l'incendie d'un petit immeuble des quartiers populaires de Mulhouse (Haut-Rhin). Toutes les victimes, *dont cinq membres* d'une même famille de nationalité turque qui logeait dans les combles aménagés, ont succombé à une intoxication due à la fumée. *Un poêle installé dans* l'escalier et poussé au maximum de ces capacités pour faire face à une température nocturne glaciale (de l'ordre de – 8 degrés) *serait à l'origine du drame.* Le parquet de Mulhouse a ouvert une information pour déterminer les causes exactes du sinistre. Les pompiers écartent l'hypothèse d'un acte malveillant et privilégient la thèse de l'accident.

CATASTROPHE : 115 morts dans un accident d'avion en Macédoine. – Un seul des 108 passagers et 8 membres d'équipage a survécu à l'accident d'un avion de la compagnie macédonienne *Avio Impek, qui s'est* écrasé, dans la soirée du samedi 20 novembre, près d'Ohrid (200 kilomètres au sud de Skopje), a annoncé le ministère de l'intérieur de Macédoine. Le rescapé, un jeune homme d'une vingtaine d'années, a été transporté dans un état très grave à l'hôpital d'Ohrid. L'appareil, un Yak-42 de fabrication soviétique loué à une compagnie ukrainienne, qui assurait la liaison Genève-Skopje, a explosé et pris feu après avoir percuté une colline, à une quinzaine de kilomètres d'Ohrid. Il avait été détourné sur cet aéroport en raison d'un épais brouillard à Skopje. – *(AFP.)*

SPORTS

VOILE

Arrivée de la Minitransat

Thierry Dubois en toute liberté

Thierry Dubois a gagné la neuvième édition de la Minitransat, course en solitaire sur des monocoques de 6,50 m disputée entre Brest et l'île de Saint-Martin, avec escale à Funchal (Madère). En deux étapes, le skipper d'*Amnesty-International* a donc parcouru 2 947 milles en 15 jours 3 heures 58 minutes, à l'étonnante moyenne de 8,08 nœuds, en dépit des conditions difficiles qui ont amené les organisateurs à annuler la première étape.

ANSE-MARCEL (Saint-Martin)

de notre envoyé spécial

Grand-voile déchirée, grand spi éclaté, bout-dehors arraché, barre rafistolée, *Amnesty-International*, le petit monocoque de Thierry Dubois amarré à quelques mètres de *Gitana-VI*, l'élégant maxi du baron Edmond de Rothschild, dont la coque bleu nuit est lavée et lustrée après chaque sortie en mer, détonne dans le décor de Port-Lonvilliers.

Ces avaries témoignent de l'extrême difficulté de cette aventure transatlantique pour des petits voiliers qui doivent bénéficier d'une dérogation des affaires maritimes pour s'éloigner de plus de 60 milles des côtes de France. Les organisateurs de l'épreuve – créée il y a seize ans, en réaction au gigantisme des bateaux engagés dans les transatlantiques – ont préféré cette année annuler leur première étape deux jours après le départ, à l'annonce de grosses dépressions sur le golfe de Gascogne. Et ils ont demandé aux compétiteurs de rejoindre les ports les plus proches. Malgré tout, six concurrents ont dû être récupérés par des cargos après qu'ils eurent déclenché leur balise de détresse. Un septième, Pascal Leys, l'un des plus expérimentés, a disparu en mer dans des conditions restées mystérieuses.

Seul Thierry Dubois a rallié directement Funchal, terme de l'étape. Ayant cassé son récepteur BLU et endommagé son antenne VHF peu après le départ, le skipper d'*Amnesty International* n'avait pas entendu les appels. Il a vécu onze jours ballotté comme dans un tambour de machine à laver face à des vents de 45 à 50 nœuds pour trouver à Madère l'avis d'annulation. *« J'ai atteint des limites extrêmes. Je me suis retrouvé prostré au fond du cockpit à appeler ma mère,* raconte-t-il. *A l'arrivée, j'étais détruit physiquement et mentalement. En apprenant la disparition de Pascal et l'annulation de l'étape, je n'avais plus envie de rien. J'ai rangé mon bateau mais, pendant une douzaine de jours, je n'ai pas réussi à me mettre au travail pour le réparer. »*

A terre, on s'interrogea alors sur l'avenir de la Minitransat. On s'accordait sur la nécessité de sauvegarder cette épreuve, qui a permis à quelques grands navigateurs comme Daniel Gicard, Bruno et Loïc Peyron, Lionel Pean, Halvard Mabire, Stéphane Poughon, Yves Parlier ou Laurent Bourgnon de se révéler en passant leur baptême de solitaire. En revanche, les avis divergent sur les mesures à prendre pour améliorer la sécurité et éviter une nouvelle hécatombe : limitation de la taille du mât ou de la surface de voilure, renforcement des critères de redressement et d'insubmersibilité, épreuves de sélection pour les concurrents...

En dépit de ces controverses, les responsables de l'association « 6,50 » ont décidé de libérer, le 4 novembre, les trente-quatre solitaires qui avaient fini par rallier Madère. *« Les alizés soufflant en permanence à 20-25 nœuds ont rendu cette étape encore plus usante pour les hommes et le matériel qu'une progression au près dans des vents de 45-50 nœuds »,* estime Thierry Dubois. Contraint de rester à la barre durant d'interminables heures sous un soleil tropical, le skipper d'*Amnesty-International* a été, comme bien d'autres, sujet à des hallucinations liées au manque de sommeil : *« Parfois, je croyais que mon bateau avait des roues et quand il tapait dans un creux, je craignais d'en avoir perdu une. D'autres fois, je pensais être en train de dévaler un champ de neige. »*

Sensible à la notion de liberté

De tous les vainqueurs de la Minitransat, ce navigateur de vingt-six ans est sans doute l'un des plus atypiques. Né à Saint-Germain-en-Laye, il a disputé sa première course l'an dernier, se classant cinquième de Vannes-les Açores-Vannes. Initié à la voile très jeune par son grand-père, il a longtemps partagé ses vacances entre des stages de croisière et des séjours linguistiques dans des fermes en Allemagne ou aux Etats-Unis pour satisfaire son autre penchant pour l'agriculture.

Pour concilier ses deux passions, Thierry Dubois s'est d'abord essayé dans l'aquaculture en se faisant embaucher chez un ostréiculteur de Saint-Philibert. Les sombres perspectives de cette profession l'on incité à traverser le pont qui le séparait de La Trinité-sur-Mer pour aller travailler dans un chantier naval. *« Je ne pensais pas alors à la compétition,* dit-il. *Je voulais simplement accumuler les expériences dans le milieu nautique. C'est après avoir construit des minis, puis avoir travaillé à la préparation du trimaran* Haute-Normandie *de Paul Vatine que l'idée de courir la minitransat m'est venue. »*

Thierry Dubois aurait pu rechercher auprès d'une entreprise les 250 000 F nécessaires à la location de son bateau et à sa préparation spécifique pour cette course. *« En termes de communication, je souhaitais une idée forte, comme celle de Jean-Yves Terlain avec son bateau* UAP *pour Médecins sans frontières. Les navigateurs sont peut-être plus sensibles que d'autres à la notion de liberté. J'ai voulu mettre mon bateau au service d'Amnesty International pour sa défense des droits de l'homme et son action contre l'oubli des prisonniers politiques. »*

Le montage tardif du projet et les règles fixées par Amnesty International, qui, au nom de son indépendance, n'entend pas associer son nom à celui d'une entreprise commerciale, n'ont pas permis à la section française de cette organisation d'aider le navigateur à trouver un partenaire qui accepterait de s'effacer au profit de cette cause. Thierry Dubois a même dû emprunter 150 000 F pour boucler son budget. Il ne regrette pas son initiative et espère mieux la concrétiser à l'avenir. *« Mon grand objectif, c'est le Vendée Globe (1) de l'an 2000 que je voudrais préparer en disputant le Boc Challenge* (2). *J'aimerais beaucoup prolonger mon contrat avec Amnesty jusqu'à cette épreuve. Dans l'immédiat, je n'ai pas d'autre choix que d'essayer de trouver de l'argent pour un projet plus raisonnable : ma participation à la prochaine Route du Rhum ou à la Transat en double Lorient-Saint-Barth la saison prochaine. »*

GÉRARD ALBOUY

(1) Course autour du monde en solitaire sans escales.

(2) Course autour du monde en solitaire en quatre étapes.

PATINAGE ARTISTIQUE

Le trophée Lalique

Philippe Candeloro sur la glace comme à la ville

La Française Surya Bonaly a *remporté* pour la quatrième fois la compétition féminine du trophée Lalique, samedi 20 novembre à Paris. Chez les hommes, Philippe Candeloro, vice-champion d'Europe et meilleur espoir du patinage masculin français pour les Jeux olympiques de Lillehammer, s'est classé deuxième derrière l'Américain Todd Eldredge.

Les patins plantés dans la glace, le buste jeté en arrière, Philippe Candeloro salue en matamore et évalue ses ravages. Le public de Bercy vient de succomber. Sa différence paye enfin. Elle n'est ni révolte ni feinte : juste une manière d'être, autre sur la glace comme à la ville.

Depuis qu'il s'est glissé dans l'élite du patinage mondial, Philippe Candeloro n'en finit pas de malmener les traditions, d'ébranler les canons d'une discipline réputée pour son conformisme. Sa carrure d'athlète bouscule les silhouettes d'éphèbe de ses concurrents. Il s'élance dans les sauts comme s'il fallait battre des records de hauteur, quand ses adversaires décomptent les tours au ras de la glace. Eux parlent d'axels et s'affadissent dans des tenues à paillettes. Lui rêve de moto, porte cheveux longs, anneau à l'oreille, et patine avec la gouaille d'un titi de la banlieue, grandi à Colombes (Hauts-de-Seine) au sein d'une famille très modeste. Point de parents avides de le transformer en machine à gloire. Pas de psychodrames avec le professeur, André Brunet, fidèle depuis le premier jour.

Longtemps, la différence de Candeloro a été un handicap. Son goût pour la *moto*, passe-temps interdit par la *Fédération française des sports de glace*, l'a privé d'une sélection pour les Jeux olympiques d'Albertville, à cause d'une chute quelques mois avant la compétition. Depuis, le patineur roule en voiture – *« un cabriolet »*, précise-t-il –, comme ultime concession à son tempérament. Le professeur et l'élève atypique ont essuyé quelques brimades de la fédération. Ils ont décelé de la mauvaise volonté de la part des juges nationaux lors des championnats de France...

Des chorégraphies inspirées de films

Le déclic a eu lieu il y a deux ans. L'athlète s'est peu à peu rendu compte que le public pouvait vibrer entre les sauts. Depuis, les idées de chorégraphie viennent, souvent sorties de films qu'aime le patineur. L'an dernier, Philippe Candeloro, vêtu de fourrures comme un trappeur, est devenu vice-champion d'Europe, à vingt-et-un ans, en patinant sur la bande-son de *Conan le barbare*. *« Les juges russes, les plus exigeants, nous ont félicités pour la qualité artistique du programme »,* dit Natacha Dabbadie.

A Bercy, Philippe Candeloro a rodé son nouveau programme sur le thème du *Parrain*, choisi en raison de ses origines italiennes. Le patineur y glisse son originalité sur une idée à lui. Le programme technique et le programme libre s'articulent comme une suite : au *parrain jeune, exilé en Sicile*, succède le personnage d'âge mûr, celui qui *« a déjà fait des gros coups »*. Le champion atypique peut, en laissant libre cours à son goût de la frime, préparer sa revanche : une place aux Jeux olympiques, avec l'espoir de bousculer les caïds de la discipline.

JÉROME FENOGLIO

TENNIS

Michael Stich vainqueur de la finale ATP

Sampras and Co.

Michael Stich a gagné, dimanche 21 novembre, à Francfort, aux dépens de Pete Sampras (7-6, 2-6, 7-6, 6-2), numéro un au classement mondial, la finale du circuit international ATP, succédant à son compatriote Boris Becker, qui ne s'était pas qualifié. Mais c'est Pete Sampras qui sera sacré champion du monde à la fin de l'année.

FRANCFORT

de notre envoyée spéciale

Dimanche matin, dans un grand hôtel de Francfort, Tim Gullikson, la quarantaine élégante, déjeune diététique. Assis derrière son entraîneur, Pete Sampras lit le *Financial Time*. Il vient de saluer Michael Stich, son futur adversaire et a plaisanté avec lui. Il flotte dans l'air un parfum de vacances. C'est le dernier tournoi de l'année. Rien ne laisse deviner que les deux joueurs s'affronteront, tout à l'heure, pour l'un des titres les plus prestigieux et les mieux dotés du tennis. Demain, l'Américain rentre chez lui, à Tampa, en Floride. Quoi qu'il arrive, il sera champion du monde. La gloire a changé Sampras. Réputé pour son caractère réservé, poussé au paroxysme de la timidité, l'Américain est devenu plus expansif, rieur. Et son jeu y a gagné en talent.

Une métamorphose ? Après avoir fait ses armes avec deux entraîneurs – Pete Fisher et Joe Brandi, qui furent plus pères que coach –, Pete Sampras a engagé Tim, l'un des deux jumeaux Gullikson, ancien joueur et ex-entraîneur de Martina Navratilova, de Mary Joe Fernandez et d'Aaron Krickstein. Ironie du sort, dans quelques mois, il travaillera aussi avec le frère, Tom, devenu capitaine de l'équipe américaine de Coupe Davis. *« Je venais de me séparer d'Aaron, notre relation n'allait nulle part,* se souvient Tim Gullikson. *Je savais par son agent que Pete cherchait un nouveau coach. Je suis allé à Tampa pendant trois jours et nous sommes entendus à merveille. Nous avons décidé de faire un bout de route ensemble. Pete est un garçon très indépendant. Je ne l'accompagne que vingt-six semaines par an. »*

Tim Gullikson s'affirme atypique. *« Chacun a une approche différente du jeu. Je me base sur la technique. Avec Pete, pas besoin d'être compliqué. Il n'a pas besoin d'un psychologue, il possède une telle confiance en lui ! Nous avons réglé des défauts, un revers défectueux, nous avons amélioré ce service qui est son plus beau fleuron. J'ai fait parler mon expérience, ce que j'avais retenu du jeu de Martina ou d'Aaron. Pete est champion du monde parce qu'il a eu le courage de toujours progresser et d'enrichir son jeu. Il faut avoir le cran d'essayer quelque chose de nouveau sur un court, même si l'on est ridicule au début. »*

Record des gains

Vainqueur de huit tournois dans l'année, dont Wimbledon et Flushing-Meadow, Pete Sampras possède quelques secrets. Depuis un an, un homme trapu et volubile le suit comme son ombre : son masseur, Walt Landers. Une pointe de mystère entoure le personnage, qui s'est initié à la médecine chinoise et à l'acupuncture. En 1986, l'un des futurs vainqueurs du Tour de France, Greg LeMond, ne jurait que par lui, avant que Yannick Noah ne l'impose dans le milieu du tennis.

Walt Landers a soulagé Sampras d'une périostite chronique du tibia et de blessures au pied droit. Seul mauvais souvenir, pour le masseur : l'intoxication alimentaire de Sampras contractée aux Internationaux des Etats-Unis, en 1992, qui provoqua, selon lui, sa défaite face à Stefan Edberg : *« On lui a injecté du glucose alors qu'il aurait fallu le faire vomir un bon coup puis lui faire boire de l'eau et une bonne bière pour le réhydrater ! »*

Un troisième homme, Ivan Bloomberg, s'occupe dans l'entourage du champion des aspects financiers de sa carrière. En 1993, Sampras a récolté plus de 2,6 millions de dollars (plus de 15 millions de francs), pulvérisant le record établi en 1991 par Stefan Edberg (2,3 millions). Il faut multiplier par trois, environ, pour obtenir ses gains annuels réels. A cela pourront s'ajouter plus de 2 millions de dollars en cas de victoire dans la Coupe du Grand Chelem en décembre. La place de numéro un mondial va permettre à Ivan Bloomberg de renégocier les contrats de Sampras à la hausse. La firme Nike lui offre notamment un contrat mirobolant de 24 millions de dollars pour qu'il porte ses produits pendant quatre ans.

A l'entreprise Sampras and Co., il ne manquerait qu'une femme, celle qui, assise dans la tribune des joueurs, compte les points, celle que l'on court embrasser en cas de victoire. L'amie de Pete Sampras s'appelle Delaina. Elle termine, aux Etats-Unis, des études universitaires. Elles l'ont empêchée de suivre son champion en Europe et de prendre, avec lui, les petits déjeuners du dimanche matin.

BÉNÉDICTE MATHIEU

FOOTBALL

Un repreneur pour l'OM ?

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Le quotidien marseillais *le Méridional* a annoncé dans son édition du samedi 20 novembre que le président de la Ligue nationale de football, Noël Le Graët, aurait trouvé un repreneur pour l'Olympique de Marseille. M. Le Graët aurait fourni cette information au conseil d'administration de la Ligue qui s'est tenu le jeudi 18 novembre, à Paris.

Interrogé, samedi soir, à l'occasion du match OM-Auxerre, le président du club bourguignon, M. Hamel, par ailleurs membre du conseil d'administration de la Ligue, a confirmé les propos prêtés à M. Le Graët.

De son côté, M. Tapie a déclaré qu'il travaillait *« comme un fou pour trouver des gens pouvant prendre en main les destinées du club »*. Le président de l'OM a précisé : *« Je ne laisserai le soin à personne de choisir, à ma place, mon successeur. »* Le 11 novembre dernier, M. Tapie avait affirmé que après le transfert à l'étranger des joueurs Boksic, Futre et Desailly, le déficit de l'OM avait été ramené à 60 millions. Il avait également indiqué que des négociations étaient en cours avec l'administration fiscale pour obtenir un moratoire de trente-six mois permettant au club de s'acquitter de 90 millions de francs de dettes fiscales et de *« remettre les compteurs à zéro sur le plan financier »*.

G. P.

RÉSULTATS

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Première division

(Dix-huitième journée)

*Bordeaux et Martigues	1-1
*Nantes et Cannes	0-0
Paris-SG b. *Toulouse	2-1
*Saint-Etienne et Lens	0-0
Auxerre b. *Marseille	3-0
*Lille b. Lyon	2-1
*Strasbourg et Metz	0-0
*Montpellier b. Angers	2-1
*Caen b. Sochaux	2-1
*Monaco et Le Havre	1-1

Classement : 1. Paris-SG, 27 pts ; 2. Bordeaux, 25 ; 3. Monaco, 22.

RUGBY

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Phases qualificatives

(Septième journée)

POULE 1

*Bayonne b. Bègles-Bordeaux	13-9
Montferrand b. *Périgueux	10-29
*Castres b. Brive	32-7
*Rumilly b. Nice	19-6

Classement : 1. Bègles-Bordeaux et Montferrand, 17 ; 3 . Castres, Brive et Rumilly, 15.

POULE 2

*Auch b. Dijon	32-3
*Tarbes b. Valence-d'Agen	38-14
*Dax b. Mont-de-Marsan	41-18
*Stade Toulousain b. Grenoble	54-0

Classement : 1. Stade toulousain, 18 ; 2. Grenoble, 17 ; 3 . Dax, 16.

POULE 3

*Agen b. Nîmes	48-5
*Bourgoin b. Biarritz	22-6
*Narbonne b. Graulhet	30-10
*Pau et Lourdes	16-16

Classement : 1. Agen et Biarritz, 16 ; 3. Narbonne, Lourdes et Pau, 15.

POULE 4

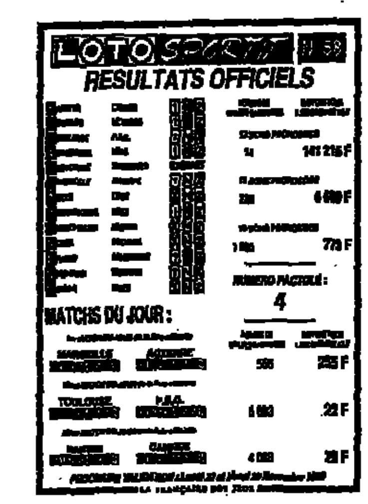
*Racing CF b. Colomiers	23-15
*Toulon b. Perpignan	28-24
*Montpellier b. Béziers	12-0
*SBUC b. Lyon OU	32-14

Classement : 1. Perpignan, Toulon et SBUC, 17.

TENNIS

Finale du circuit WITA à New-York

S. Graf (All. n° 1) b. A. Sanchez-Vicario (Esp. n° 2), 6-1, 6-4, 3-6, 6-1.



LOTO SPORTIF

RESULTATS OFFICIELS

141 215 F

6 480 F

770 F

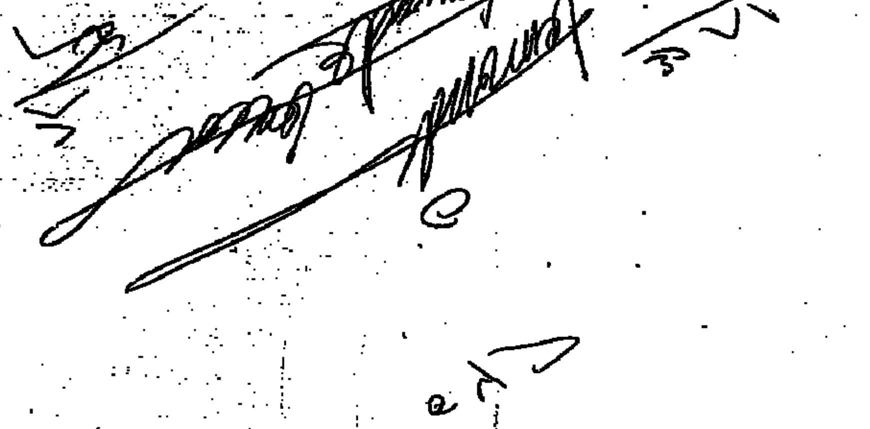
NUMERO FACTICE : 4

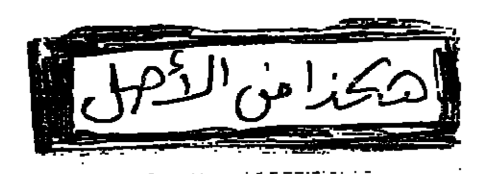
MATCHS DU JOUR :

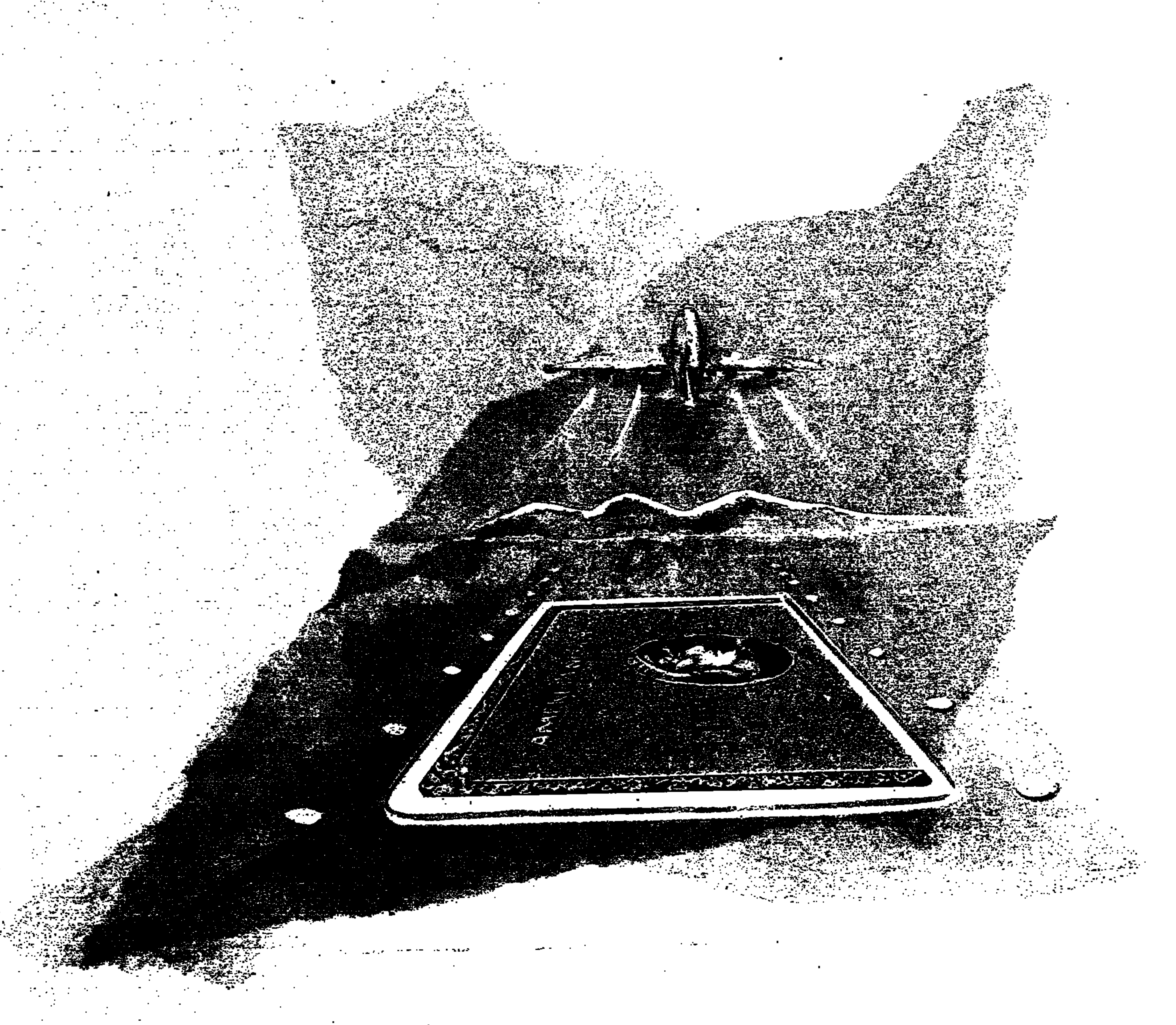
225 F

22 F

20 F







La Carte American Express vous présente Membership Miles.
La nouvelle manière de voyager. *Gratuitement.*

*Désormais, sur tous vos achats réglés avec
la Carte American Express, en France comme à l'étranger,
vous gagnez des Miles American Express,
que vous pouvez transformer en billets d'avion gratuits
par l'intermédiaire des programmes de fidélité
de nos compagnies aériennes partenaires :
Air France et Continental Airlines.
Alors pour capitaliser les Miles
et accroître la distance du voyage auquel vous avez droit,
misez donc sur la Carte American Express, et vous aurez l'impression de décoller !*

*Pour s'inscrire à Membership Miles ou en savoir plus,
appelez le (1) 47 77 75 72 ou consultez le 3615 Amex.*



Chaque fois que vous pensez à elle, la Carte American Express pense à vous



■ **LA FOULE. – Succès considérable pour l'aile Richelieu, ouverte (gratuitement) pour la première fois au public. Samedi 20 novembre, 55 000 personnes *ont visité les nouvelles salles,* après avoir piétiné des heures durant dans la cour Napoléon. Le musée, qui devait être ouvert jusqu'à 24 heures, a dû fermer ses portes peu avant 22 heures à cause de la saturation des locaux.**

■ **DES PROTESTATIONS. – Des cars de CRS sont venus prendre position devant la Pyramide, repoussant calmement la foule des curieux. Bons enfants pour la plupart – *« vous voyez, on n'est même pas casqués »,* – les CRS expliquaient que les organisateurs étaient débordés par le succès. *Ce que confirmait le personnel du Louvre.* *« C'est la faute aux médias. Au lieu de dire que le musée était ouvert jusqu'à minuit, ils auraient dû expliquer qu'il fermait à minuit »* bougonnait un CRS, visiblement furieux d'avoir quitté son domicile douillet et la retransmission télévisée du championnat de patinage artistique. Quelques *« Toubon démission ! »* et le début de *la Marseillaise* jaillirent de la foule, assortis de réflexions désabusées. *« Je m'en faisais une fête, c'est devenu une déception »,* affirmait une sexagénaire élégante.**

Le Louvre enfin rendu

Un humoriste plein de bon sens a répondu un jour à quelque riche raseur qui lui disait que l'argent ne faisait pas le bonheur : *« Si c'est le cas, rendez-le ! »* Mot d'esprit, mais aussi juste idée républicaine. C'est la première impression qui se dégage de cette journée inaugurale d'ouverture au public, ce samedi 20 novembre, deux cents ans pile après l'établissement du Louvre en musée, dix ans après que le projet d'un Grand Louvre soit né de quelques paroles brèves mais décisives tombées des lèvres du président de la République. Le fait est que des milliers de visiteurs sont venus dès neuf heures du matin pour entrer dans la pyramide, alors que les portes n'ouvraient qu'à midi, jusqu'à minuit il est vrai. Vers vingt-deux heures, le Louvre avait été envahi par plus de cinquante mille personnes saisies d'une sainte fureur culturelle.

La monarchie française, de Charles V à François Mitterrand Ier, a donc réussi au-delà des plus folles ambitions d'Euro-Disney. Ce sont des Français et des touristes, des provinciaux et des Parisiens, des Européens de tout poil, des vieux, des jeunes, des petits et des gros, qui ont formé une figure collective assez rare à Paris, une gigantesque et paisible queue, partant de la cour Carrée et zigzaguant dans la cour Napoléon, sans s'énerver, pour voir ce que c'était ce Louvre nouveau dont on leur rebattait les oreilles, qui avait coûté si cher. Bref, où était passé leur argent.

Apparemment, ils *n'ont pas été* déçus. Les milliards étaient à l'évidence passés dans l'air, dans le volume et la grâce, dans l'élégance d'un lieu unique, dont on pouvait *a priori* tout craindre, l'écrasant, le didactique, l'ennuyeux, le solennel, l'invivable. Et, au contraire, au fil des minutes, puis des heures, on s'y trouvait de mieux en mieux, à l'aise, chez soi, dans la beauté partout à portée de la main. Un peu trop, peut-être, il faudra y penser. Au rez-de-chaussée, où sont exposées les sculptures françaises, beaucoup d'œuvres sont présentées en toute liberté, sans barrière ni vitrine. Les gens palpent familièrement le soulier du *Montesquieu* de Clodion, les enfants touchent la truffe du Chien de Giraud, les ailes de nombreux Cupidons. La statuaire n'ayant pas été émasculée, on n'ose imaginer le sort des *Jeunes Pêcheurs napolitains* de François Rude, ou du *Jeune Chasseur blessé par un serpent* de Louis Messidor Petitot. Le *Voltaire nu*, de Pigalle, et la *Jeanne d'Arc écoutant ses voix*, de Rude, sont moins en danger.

Ce qui frappait, ce premier jour, dans l'après-midi, avant les bousculades du soir, c'était le calme et le recueillement satisfait de chacun. Pas un cri, juste de temps à autre un rappel à voix haute – *« On ne touche pas ! »* –, preuve qu'on l'avait oubliée, cette distance de respect entre l'art et nous. Les appartements Napoléon III, au premier étage, provoquaient des commentaires gouailleurs et esbaubis. *« Il est pas chez lui, Napoléon ? Allez, maman, tu peux t'asseoir... »* *« Et ces plafonds ! Et les plantes vertes qu'ils avaient ! »* La salle à manger de Badinguet, archi-monumentale, noir et or, avec ses



VINCENT LELOUP

velours lie-de-vin, ses lustres, son écrasante vaisselle, qui pour certains estomacs sensibles aux couleurs est un peu écœurante, une décoration en pleine digestion turbulente, fait l'unanimité. *Ils* ne se mouchaient pas du pied.

Bien sûr, il reste des petits progrès à faire. Le système multilingue de guidage par Acoustiguide, un téléphone sans fil qui donne un commentaire des œuvres les plus importantes en composant un numéro particulier, a besoin d'être apprivoisé : *« Mais, voyons, on est chez les Rembrandt, le 503, c'est la Joconde... »* Il faudra apprendre aux visiteurs à remettre les cartels explicatifs dans les présentoirs des salles qu'ils décrivent, et non pas ailleurs, n'importe où. Suggérer au restaurant Restorama de ne plus distribuer des centaines de ballons publicitaires aux enfants, car ça ne va pas du tout avec le style de Pei, et les gardiens ont autre chose à faire que de les confisquer avant l'envol distrait. Admettre que les visiteurs ne sont pas tous des athlètes. Si l'on a multiplié les mini-ascenseurs pour handicapés, il y a très peu de bancs pour se reposer. Faut-il donc venir en chaise ? Il n'y a que sous les quatre arbustes de la cour Puget que l'on peut s'asseoir. Les personnes âgées s'y regroupent pour reprendre leur souffle. Une dame fait un geste vague et résume l'opinion générale : *« Tout ce qu'on a fait, c'est réussi. »* Elle n'a pas dit *« ils »*, mais *« on »*. C'est-à-dire nous.

MICHEL BRAUDEAU

La cour Carrée en lumière

Depuis le 18 novembre, la cour Carrée du Louvre se pare, pour ses grands soirs, d'un habit de lumière artificielle. Une première pour ce lieu historique, qui aura demandé à l'Etat un investissement de 5 millions de francs, aux ingénieurs d'EDF plus d'un an de recherches obstinées... et la mobilisation des logiciels informatiques les plus sophistiqués.

« La cour Carrée est un monument très difficile à mettre en lumière », précise Marc Albouy, directeur du service « mécénat technologique et scientifique » d'EDF. Le visiteur étant entouré de bâtiments, son confort visuel, en effet, exclut tout éclairage en plongée partant des toits opposés. Pour relever le défi, les éclaragistes du Louvre ont donc fait appel à la conception assistée par ordinateur (CAO).

Premier acte, joué au printemps 1992 par une équipe du centre de calcul d'EDF de Clamart : la reconstitution des quatre pavillons de la cour Carrée sur l'écran d'un IBM 3090-400 – un « monstre » informatique habituellement employé pour la conception des centrales nucléaires et déjà mis à contribution, il y a quatre ans, pour la reconstitution du temple de Karnak (*le Monde* du 22 novembre 1989). Soit plus de un million de « formes primitives » pour former un Louvre virtuel susceptible d'être manipulé, et en trois dimensions, sous tous ses angles.

Deuxième acte, la mise au point sur ces façades fictives d'un éclairage approprié, grâce à l'entrée en scène de nouveaux ordinateurs : ceux du Centre de recherche en architecture et ingénierie (CRAI) de l'université de Nancy, spécialiste de la modélisation informatique des phénomènes lumineux. Schématiquement, le travail a consisté à décomposer chaque « forme primitive » en une dizaine de petites façettes, puis à faire calculer par l'ordinateur l'éclairement de chaque facette à partir des différentes sources lumineuses mises en œuvre. L'ensemble devant, comme la lumière solaire, *« respecter le rythme ternaire de chaque corps de bâtiment »*, et préserver toutes les nuances décoratives voulues par Pierre Lescot, l'architecte choisi par François Ier, en 1546 pour concevoir la cour Carrée.

Tâtonnements, perfectionnements, nouvelles simulations... Quelques mois encore, et le projet définif est arrêté : un éclairage presque vertical en plongée que supportent les saillies des corniches, complété, à certains étages, d'un discret éclairage en contre-plongée. Le service d'éclairage public d'EDF prend alors le relais. A raison de plusieurs milliers de lampes au xénon (d'une durée de vie de vingt mille heures) courant sur plusieurs centaines de mètres, l'une des quatre façades de la cour Carrée est aujourd'hui équipée. Les trois autres, promet EDF, devant suivre d'ici à avril 1994.

CATHERINE VINCENT

POINT DE VUE

Les responsabilités de la grandeur

par Bruno Foucart

AVEC l'ouverture de l'aile Richelieu, on comprend réellement, physiquement et *spirituellement*, de toutes ses jambes et de tous ses pieds, ce qu'est le Grand Louvre, ce musée qui est sans doute le plus grand du monde, celui qui s'identifie à un édifice dont l'histoire est parmi les plus complexes, celui dont la vocation, dès l'origine, *était l'universel. Tant de grandeur* appelle d'autant plus de prudence si l'on ne veut pas courir le risque de la démesure, la vieille *ubris* des Grecs.

C'est ce qui avait motivé l'action de ceux qui, il y a huit ans, avaient avec Michel Guy plaidé pour un Grand Louvre de la raison, de la dilection, contre un Grand Louvre assimilant grand public et grande consommation. La dévolution de tout le Louvre à la fonction muséale avait alors, rappelons-le, fait l'unanimité ; elle allait dans le sens même de son *histoire. Ce qui était contesté* était un usage du musée où la pratique culturelle se servirait des œuvres plus qu'elle ne les servirait. Huit ans après, qu'en est-il ?

La polémique s'était alors et malheureusement focalisée sur la Pyramide, qui servit de leurre, mais s'est, *quoi que l'on en* pense, révélée plutôt bonne fille. Elle sert paradoxalement de révélateur aux architectures Napoléon III, alors si méprisées, aujourd'hui *restaurées avec les honneurs* d'une cathédrale.

En revanche, les réserves suscitées par l'unicité de l'entrée ne se sont pas adoucies. La file qui serpente tous les jours dans la cour Napoléon montre bien qu'il est plus facile d'entrer dans le paradis par une grande porte que par le chas d'une aiguille. Puis, *l'équidistance officiellement invoquée* reste une facilité plus théorique que pratique : passer et revenir par un même point central ajoute aux trajets. Nul doute que le besoin de raccourcis se fasse de plus en plus sentir. Nous parierons volontiers qu'un *jour ou l'autre, à Richelieu* comme à Denon, on rétablira des entrées secondaires permettant à qui sait ce qu'il veut voir d'accéder plus vite là où son désir le porte. Une entrée principale, oui, une entrée unique, non. Tous ces escaliers superbes, oubliés et *inutilisés (on pense d'abord à* l'escalier Lefuel, dit de la bibliothèque, qui était l'entrée naturelle *pour qui vient du Palais-Royal)* pourraient ainsi retrouver leur usage.

Le refus de la liberté d'accès ferait presque croire que l'on a *voulu absolument faire passer* tous les visiteurs par le sous-sol, ses commerces, ses restaurants, ses tentations, au risque de perdre toute motivation et force *d'aller plus loin, plus haut.* La galerie du Carrousel de ce point de vue, ne rassure pas, et c'est une litote. Non prévue à l'origine, ajoutée au nom de la rentabilité, elle installe les marchands dans le temple. Cette galerie, comme sa pyramide inversée, est de trop. *On espère se tromper, mais* le Grand Louvre accueille là les cellules à haut risque cancérigène. Malraux avait-il prévu que la religion de l'art se confondrait *en foire médiatique ?*

Pour ceux qui auront le courage, comme Ulysse pour les sirènes, de ne pas s'attarder dans le hall et la galerie, il y a *désormais* cette aile nouvelle, regorgeant d'œuvres, qui vérifie et exalte la raison d'être du Grand Louvre. La possibilité est donnée avec une générosité *admirable de voir plus et mieux.* Les jugements sur le très bien ou l'un peu moins bien de telle présentation sont secondaires par rapport à l'évidence du fait. Le Louvre réuni et agrandi est sacré dans sa fonction muséale. Rappelons seulement que le chantier *n'est pas terminé, que l'aile sud* attend ses réaménagements et qu'il faudra trouver la force de continuer et de démentir les Cassandre qui savent par expérience qu'il est plus facile de réaliser un projet que de le gérer, surtout en des temps devenus *dépressifs.*

Le destin du Grand Louvre a bien des chances d'être celui de *tout grand empire : il devra* veiller, contre les indépendantismes culturels et commerciaux, au respect de son unité et de sa vocation. Il faut en effet éviter que les deux Louvre, celui du sous-sol et celui des hauteurs, ne vivent l'un *sans l'autre. L'un contre l'autre ; il* faudra empêcher qu'il y ait d'un côté le Louvre de la culture médiatique, de l'autre celui du contact direct avec les œuvres. Le premier doit être subordonné au second. Le sous-sol a la vocation de *Marthe : qu'il ne prétende* pas jouer les Marie. Que le Grand Louvre reste et soit celui des amateurs, c'est-à-dire le Louvre de ceux qui, spécialistes ou non, s'arrêtent devant une œuvre et, parce qu'ils l'aiment, sachant ou non pourquoi, quittent un court moment le monde du paraître pour celui de l'être.

▶ Professeur d'histoire de l'art à l'université Paris-Sorbonne, *Bruno Foucart est l'auteur,* avec Sébastien Loste et Antoine Schnapper, de *Paris mystifié, la grande illusion du Grand Louvre,* Julliard, 1985.

BIBLIOGRAPHIES

Portrait d'un amateur

Vivant Denon
par Pierre Lelièvre, Picart éd., 268 pages, 230 F.

Longtemps, l'entrée du Musée du Louvre se fit par la porte Denon. Ce n'était que justice. Si la plupart des visiteurs ignoraient qui fut Vivant Denon, ce dernier n'en fut pas moins le véritable accoucheur du musée, comme nous le rappelle son excellent biographe, Pierre Lelièvre. Dès le Consulat (le 19 novembre 1802), Bonaparte le met à la tête de l'établissement créé par la Convention. L'homme a cinquante-cinq ans et derrière lui une riche carrière artistique en dépit de ses zigzags. Il a été diplomate à Saint-Pétersbourg – où il a croisé Diderot – et à Naples. Il a rencontré Voltaire et fréquenté les salons parisiens à la mode. Il a composé un conte libertin – *Point de lendemain* – à l'écriture étincelante. La Révolution le trouve graveur en Italie. Il rentre en France, se lie avec David. Puis participe à l'expédition française sur les bords du Nil. Il en ramène un *Voyage dans la Basse et dans la Haute Egypte* dont le succès est énorme.

Cet archéologue amateur est aussi un collectionneur éclectique. On trouvera chez lui, après sa mort, le *Gilles* de Watteau ou le *Benedicite* de Chardin, mais aussi des bronzes indiens, des statuettes chinoises, des « idoles » mexicaines ou de Nouvelle-Guinée, sans compter des fragments d'ossements du Cid, et quelques poils de la moustache d'Henri IV.

Directeur du « musée central des arts », ce sceptique, volontiers courtisan, prend alors *« conscience,* note Pierre Lelièvre, *d'être voué à une grande tâche : faire un musée comme on n'en avait jamais vu. Un musée œuvre d'art ».* Il est puissamment secondé dans sa tâche par les armées françaises, qui raflent les œuvres d'art à plein fourgon. Plus tard, il va lui-même choisir en Italie, en Allemagne ou en Espagne les pièces qui manquent au Louvre. Mais l'activité de Vivant Denon ne se borne pas à l'établissement qu'il est chargé de gérer, il tient auprès de Napoléon le rôle d'une sorte de « ministre des arts ».

A la Restauration, il est maintenu dans ses fonctions. Mais les « restitutions » – 5 000 œuvres sont rendues à leurs propriétaires en 1815 – exigées par les Alliés lui brisent le cœur. Il démissionne. Désormais il se consacre à enrichir ses collections personnelles. Il meurt en 1825. Ses héritiers dispersent aux enchères publiques ses objets d'art. *« Le Louvre n'a acquis que quelques dessins »*, nous dit son biographe.

E. de R.

L'invention des musées

L'invention des musées
de Roland Schaer, Gallimard, coll. « Découvertes », 144 pages, 78 F.

En 150 pages, présenter et analyser l'histoire de l'idée de musée de l'Antiquité à nos jours, suggérer quelles conceptions artistiques, esthétiques et philosophiques ont contribué à l'invention – extravagante en vérité – de bâtiments où seraient rassemblés les chefs d'œuvre de toutes les époques et toutes les civilisations et parvenir encore à indiquer les sous-entendus politiques et économiques de la muséomanie : Roland Schaer a accompli cette tâche difficile avec une clarté et une précision exemplaires.

Ph. D.

Les visiteurs

Visiteurs du Louvre
Textes réunis par Jean Galard, Réunion des Musées nationaux, 206 pages. 100 francs.

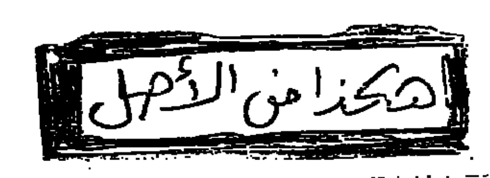
« Enfin c'était des travaux à dégoûter du travail, des chefs-d'œuvre accumulés à faire prendre en haine les arts et à tuer l'enthousiasme. Il arriva devant une Vierge de Raphaël, mais il était las de Raphaël. Une figure du Corrège qui voulait un regard ne l'obtint même pas. » Ainsi Balzac imaginait-il le héros de *la Peau de chagrin*, écrasé par l'abondance des chefs-d'œuvre d'un musée imaginaire. Zola lui fait écho dans *l'Assommoir*, contant les déboires d'une noce perdue dans le Louvre, *« parmi des modèles d'instruments et de canons, des plans en relief, des vaisseaux grands comme des joujoux. »*. Gracq condense son jugement en une définition non moins hostile du musée, *« magasin de décors »*.

Faut-il en déduire que les romanciers n'aiment guère le Louvre ? A en juger d'après l'anthologie de souvenirs, récits, anecdotes et saynètes qu'a réunis Jean Galard, ils ne sont pas les seuls. Valéry y voyait *« un tumulte de créatures congelées, dont chacune exige, sans l'obtenir, l'inexistence de toutes les autres »*.

La collection de ses épisodes donne un livre fort instructif où il y a plaisir à se promener et divaguer – comme au Louvre.

Ph. D.

▶ Deux journaux publient chacun un numéro hors-série consacré au Musée du Louvre. *Télérama*, 98 pages, 47 F. *Connaissance des arts*, 110 pages, 60 F.



(Publicité)

EUROPE 1

1ère radio
privée des cadres

avec chaque jour
617.000 cadres *
(RTL 466.000)

La 1ère radio de ceux
qui ont la pêche.

...pt-oct 1993 . L.V. 5h-24h
... libérales".

la grandeur

CULTURE

PATRIMOINE

Grand Palais : on ferme

Depuis quelques mois, des désordres se sont manifestés dans l'architecture du Grand Palais. Au printemps dernier, l'exposition consacrée à «Cent ans de design» avait déjà dû être fermée momentanément à la suite de la chute d'un boulon. Ces désordres seraient la conséquence d'une construction hâtive – pour l'Exposition universelle de 1900 – sur des terrains instables, à proximité de la Seine. Les experts auraient constaté que l'extrémité sud du bâtiment aurait tendance à s'enfoncer. Une enquête publique avait été commandée par le ministère de la culture au début de l'été dernier. Les résultats de celle-ci viennent d'être remis au ministre. Elle recommande la fermeture au public de l'ensemble du Grand Palais. Celui-ci a donc été clos dimanche pour une période indéterminée, interrompant notamment les deux expositions (à succès) qui s'y déroulaient, «L'âme au corps» et «Les Nabis».

Cette fermeture touche non seulement la grande nef, mais aussi les espaces dévolus aux expositions temporaires, au Palais de la découverte, en cours de rénovation, et les locaux occupés par l'université de Paris et par quelque trente-deux administrations diverses. Les grandes manifestations (le Salon du livre en particulier) et les grandes rétrospectives annoncées pour les mois à venir pourraient être compromises.

De ce sinistre majeur pourrait sortir un bien. Ainsi, la «providentielle» tempête de 1990 qui a ravagé le parc de Versailles a permis la rénovation de l'ensemble des plantations de Le Nôtre. Le danger qui plane sur le Grand Palais permettra peut-être de réfléchir à la destination globale de l'ensemble de ce parapluie voué aux grandes manifestations culturelles, au centre de Paris. Les administrations et l'université, qui occupent indûment ces espaces, vont être obligées de trouver ailleurs un logement mieux approprié. L'implantation du Palais de la découverte, que seule une nostalgie obsolète maintient en ces lieux, pourrait être reconsidérée. Et les espaces dévolus aux expositions temporaires, aujourd'hui étriqués, pourraient peut-être se déployer à leur aise. Quant à la grande nef, elle pourrait retrouver sa destination originelle : accueillir des manifestations culturelles de grande envergure. Un des problèmes à régler reste la situation juridique du Grand Palais. En effet, le terrain appartient à la Ville de Paris et le bâtiment est propriété de l'Etat pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de 1900. Dans six ans, un nouveau bail devra être concédé, et les négociations ont déjà commencé. Mais cette nouvelle donne risque de bousculer le calendrier.

E. de R.

CINÉMA

LE FIL DE L'HORIZON de Fernando Lopes

Errance portugaise

Qu'arrive-t-il à Spino (Claude Brasseur), employé à la morgue, lorsqu'il découvre le cadavre qui vient de lui être apporté? Connaît-il cet homme de vingt-cinq ans environ, tué de deux balles de fort calibre? Et pourquoi s'empare-t-il d'une photo trouvée dans une poche du costume de tweed bleu porté par le défunt? A ces questions, et à toutes celles qui vont suivre, le film que Fernando Lopes a tiré d'une nouvelle d'Antonio Tabucchi se garde bien de répondre directement.

Il les assemble comme les pièces d'un puzzle, sans se soucier apparemment de la psychologie des personnages et de la cohérence de l'intrigue, et les organise en une succession de renvois et de correspondances, pour former un ensemble séduisant et dense. Si le jeu procède d'une certaine perversité mathématique, le film n'est ni artificiel ni désincarné. Des figures singulières – championne de la tapette à mouches, prostituée mystérieuse, vieux tailleur juif râpé comme une étoffe usée – trouvent tout naturellement leur place dans l'univers paisible d'une Lisbonne crépusculaire, tandis que Spino poursuit en solitaire une enquête dont personne autour de lui ne peut percevoir l'objet, et accumule des indices qui n'ont de signification que pour lui.

A mesure que les fils se nouent, le présent trouve dans le passé les échos du lendemain, et se fait jour la dimension fantastique d'un récit organisé autour du refus de vivre (le film fait référence à Fernando Pessoa, dont Tabucchi est le traducteur italien). Ni suicidaire ni ouvertement désespérée, la quête de Spino devient marche vers l'inéluctable. A l'instant où le personnage parvient au bout du chemin, le puzzle est terminé. La dernière phrase entendue est celle enregistrée sur le répondeur de Spino : *«Le reste est silence.»* Et l'écran devient noir.

P. M.

EN BREF

CINÉMA : mort du réalisateur Emile Ardolino. – Le réalisateur américain Emile Ardolino, est mort samedi 20 novembre du sida, à son domicile de Los Angeles (Californie). Il était âgé de cinquante ans. Ardolino s'était fait connaître par ses films sur la danse, notamment les vingt-huit épisodes de *Dance in America*, réalisés pour la chaîne publique PBS. Son documentaire *He Makes Me Feel Like Dancin'* (1982) lui avait valu l'oscar du meilleur documentaire, et *Choreography by Balanchine IV* lui avait rapporté un Emmy Award (l'équivalent télévisuel des oscars). Ardolino était ensuite passé au cinéma de fiction. Après *Dirty Dancing*, avec Patrick Swayze et Jennifer Grey en 1987, il avait connu un énorme succès international grâce à *Sister Act*, avec Whoopi Goldberg en 1992. Sa version filmée du ballet *Casse-Noisette* doit sortir mercredi aux Etats-Unis.

PRIX LITTÉRAIRES : dernière sélection pour l'Interallié. – Le jury de l'Interallié a rendu publique sa dernière sélection en vue du prix qui sera décerné mardi 23 novembre. Quatre romans demeurent en lice : *le Dernier Amour d'Aramis*, de Jean-Pierre Dufreigne (Grasset), *Mes 10 000 plus belles années*, de Jean Schmitt (Grasset), *Comme hier*, d'Eric Neuhoff (Albin Michel), et *Les jours ne s'en vont pas longtemps*, d'Angelo Rinaldi (Grasset).

COMMUNICATION

Sur fond de manœuvres politiques et d'hésitations du CSA

La succession d'Hervé Bourges est engagée

Le ministre de la communication, Alain Carignon, qui était, dimanche 21 novembre, l'invité de *«L'heure de vérité»*, sur France 2, a estimé que «le bilan d'Hervé Bourges est un bon bilan». «Pourquoi le critiquer?», s'est-il demandé. M. Carignon n'a pas poussé le compliment jusqu'à souhaiter explicitement le maintien d'Hervé Bourges à la présidence de France Télévision. Compte tenu des critiques qui s'expriment à son encontre à l'intérieur de la nouvelle majorité et, en particulier, au sein du RPR, M. Bourges profitera sans doute de sa prochaine audition par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), le 6 décembre, à quinze jours de la fin de son mandat, pour faire savoir qu'il n'est pas, dans ces conditions, candidat à sa propre succession.

Hervé Bourges aurait bien aimé rester à la tête de France Télévision. Mais «le Barbu», comme on l'appelle familièrement dans les couloirs de France 2, avenue Montaigne à Paris, devrait annoncer, lundi 6 décembre, après avoir cultivé le suspense et négocié une honorable position de repli, qu'il ne briguera pas un second mandat. S'il le faisait, le plus haut en couleur des présidents de chaînes de télévision sait qu'il déclencherait une *bataille médiatico-politique* à l'issue de laquelle ni l'entreprise France Télévision, ni le gouvernement d'Edouard Balladur, ni le CSA, et encore moins lui même *ne se retrouveraient indemnes.*

Ce n'est pas simplement qu'Hervé Bourges soit *persona non grata* à droite, où tout le monde ne partage pas la sympathie que lui exprime le ministre de la communication, Alain Carignon, pour des raisons d'opportunité. C'est pis : la personnalité de M. Bourges, son militantisme passé en faveur de la décolonisation, son soutien à l'indépendance algérienne, ses amitiés nombreuses dans le tiers-monde africain, ont fait de lui un symbole politique quasi insupportable pour beaucoup de députés RPR et UDF. Sa reconduction à la présidence de France Télévision serait facteur de crise, et M. Balladur n'a pas envie, surtout en ce moment, d'avoir une telle «affaire» sur les bras. Les contacts ont donc été multiples, ces dernières semaines, pour offrir à Hervé Bourges une porte de sortie convenable. Sa nomination à un poste d'ambassadeur auprès de l'UNESCO est devenue l'une des hypothèses les plus plausibles.

Mais le fait que la course à la succession de M. Bourges ait été lancée avant même que l'on sache si le principal intéressé briguerait un nouveau mandat met en lumière, une nouvelle fois, l'hypocrisie de la procédure prévue pour les nominations des responsables du secteur public de l'audiovisuel. En principe, le CSA choisit et nomme en toute indépendance. Mais, l'expérience du passé le prouve, aucun gouvernement ne se désintéresse jamais, quoi qu'il en dise, de l'audiovisuel. *L'Etat étant l'actionnaire* unique du secteur public, tous les gouvernants éprouvent naturellement le besoin d'avoir des hommes de confiance à la tête de *ses chaînes de télévision. Voilà* pourquoi M. Bourges constitue une épine pour la droite redevenue majoritaire.

Si le président de France Télévision sollicitait la reconduction de son mandat, le CSA, qui n'a rien de fondamental à reprocher à sa gestion, devrait y donner suite. Au risque de voir se renouveler l'expérience vécue, de l'été 1989 à l'hiver 1990, par Philippe Guilhaume qui, victime de calomnies et de restrictions budgétaires, avait été poussé à se *démettre de ses fonctions. En* revanche, si le CSA prenait lui-même l'initiative d'évincer Hervé Bourges, il ferait la preuve de sa soumission au politique.

La vraie surprise

En maintenant jusqu'au dernier moment le doute sur ses intentions, M. Bourges a placé tous les acteurs de ce vaudeville politique dans une position inconfortable : le gouvernement, qui veut son départ sans avoir les moyens d'imposer directement un tiers, mais aussi le CSA, qui, ne sachant sur quel pied danser, s'est senti obligé de s'inventer une démarche. Pour ne pas courir le risque d'être pris au dépourvu, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a engagé, dès le 21 octobre, une série de consultations. La succession n'étant pas officiellement ouverte, il était difficile aux gardiens des institutions audiovisuelles d'auditionner de prétendus «candidats». Ce sont donc des personnalités qualifiées qui ont été entendues, certaines d'entre elles pouvant, au besoin, librement exprimer le désir de succéder à M. Bourges. Ce subterfuge n'a bien évidemment trompé personne. Jean Drucker, l'actuel PDG de M 6, Raymond Soubie, le PDG d'Altédia, et Philippe Labro, le directeur général des programmes de RTL, ont *rapidement indiqué* qu'ils n'étaient pas «candidats». D'autres «candidats» potentiels ont été entendus ou le seront prochainement. Il s'agit de Bernard Miyet, un ambassadeur, chargé du volet culturel du dossier du GATT par le gouvernement, Janine Langlois-Glandier, PDG de Pathé Télévision, Xavier Gouyou-Beauchamps, président de Sofipost et auteur du récent rapport sur les nouvelles technologies, Daniel Toscan du Plantier, président d'Unifrance, Antoine de Clermont-Tonnerre, ancien patron de la SFP puis des Editions mondiales et aujourd'hui producteur indépendant, François Essig, PDG de Worms et Compagnie, Bernard Esambert, patron d'Albatros (groupe Bolloré), Jean-Pierre Elkabbach, journaliste, et Jean-Marie Cavada, journaliste et producteur. *Cette liste n'étant pas limitative*, le CSA ne s'interdit pas d'entendre d'autres «candidats» éventuels.

Quel que soit le choix du CSA, le futur élu devra satisfaire à plusieurs critères. *Primo*, il devra avoir l'approbation du gouvernement. La question de savoir si ce dernier penche pour un gestionnaire (Xavier Gouyou-Beauchamps ou Bernard Esambert, par exemple) ou pour un homme de télévision (Jean-Marie Cavada ou Jean-Pierre Elkabbach) n'a pas encore reçu de réponse claire. Sur France 2, dimanche 21 novembre, M. Carignon s'est refusé à divulguer le moindre indice.

Secundo, le nouvel élu devra conforter l'idée d'indépendance que le CSA se fait de lui-même. Ereinté par le gouvernement socialiste pour avoir nommé Philippe Guilhaume, vilipendé pour avoir choisi Hervé Bourges en moins d'une heure et sans appel à candidatures, le CSA ne dispose que d'une marge de manœuvre très étroite. Si son choix déplaît à la nouvelle majorité, le Conseil risque de se voir rogner les ailes par une rafale d'amendements lors du débat sur la loi visant à réformer le système, prévu les 3 et 4 décembre à l'Assemblée nationale. En revanche, le CSA peut tirer avantage de l'âge de son président, Jacques Boutet, qui approche de l'heure de la retraite et n'a plus guère de craintes à entretenir pour la fin de sa carrière, ce qui ne peut que le renforcer dans sa volonté d'autonomie. Une surprise n'est donc pas à exclure.

Tertio, le prochain président devra posséder des compétences dans la gestion d'une entreprise aussi complexe que France Télévision. Mais, surtout, il devra avoir une vision stratégique. Pour la première fois, l'avenir de la télévision publique ne peut plus être pensé uniquement dans un contexte national. Privées ou publiques, les chaînes hertziennes vont devoir affronter à court terme la concurrence des chaînes *thématiques et souffrir de la* montée en puissance d'autres modes de diffusion, comme le câble mais surtout le satellite. Tout cela fait, plus que jamais, *de la présidence commune de* France 2-France 3 un poste à risques dont le titulaire aura plus de coups à prendre que de médailles à gagner. Ce qui suffit peut-être à *expliquer que, dans cette course* molle à la succession de M. Bourges, les candidats ne se bousculent pas vraiment, ce constat étant finalement la vraie *surprise* du processus en cours.

YVES MAMOU

En dépit de l'opposition de leur fédération et de leur confédération

Les rotativistes décident de quitter le Syndicat général du Livre CGT

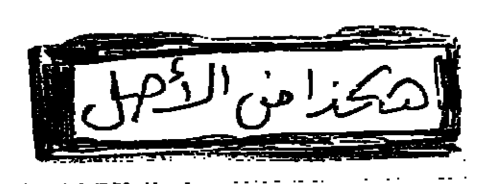
Les rotativistes des imprimeries de la presse parisienne, soit environ sept cents salariés, ont entériné, dimanche 21 novembre, par un vote massif à bulletins secrets (94,6 %), le projet de leurs responsables de constituer un «syndicat de métier» (*le Monde* du 15 octobre). Ils prennent ainsi leurs distances avec le Syndicat général du Livre CGT – SGL, une des trois composantes du Comité intersyndical du Livre parisien CGT ou «Comité inter» – où cohabitaient depuis 1936 les rotativistes, électromécaniciens, auxiliaires de presse, ouvriers chargés du départ, etc.

Le départ des rotativistes résulte de leur rivalité avec les autres catégories du Livre, à propos des réductions d'effectifs dans les ateliers, entraînées par la modernisation des métiers techniques dans les imprimeries, qui se traduisent par des reconversions et des départs anticipés de cinquante à cinquante-cinq ans. Il est aussi la conséquence de rivalités personnelles qui se sont traduites par l'éviction, en septembre, de Roland Bingler, délégué des rotativistes, de son rôle d'interlocuteur principal des patrons de presse.

Si elle aboutissait, cette scission revêtirait un caractère historique. Elle doit encore être entérinée par les instances du Livre CGT et par la CGT elle-même. Le «Comité inter» se réunit le lundi 22 novembre. Le SGL, dont dépendent encore les rotativistes, se réunira en congrès, en janvier, pour tirer les leçons de ce choix. La Fédération des industries du livre, du papier et de la communication (FILPAC-CGT) a prévu son congrès fédéral en avril-mai. Or, Michel Muller, secrétaire général de la FILPAC, n'a jamais fait mystère de sa vive opposition à la création d'un syndicat autonome propre aux rotativistes, le prochain congrès de la FILPAC étant dédié à l'unification des métiers de la communication. Et il bénéficie du soutien actif de Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, pour lequel *«l'idée du syndicat de métier des rotativistes est une idée du siècle dernier»*.

Pour Roger Lancry, ancien patron du «Comité inter» de 1975 à 1990, cette scission *«va à contre-courant de toute logique; c'est un geste anachronique dont ni les salariés ni les éditeurs ne bénéficieront»*. Tout en notant que *«ce n'est pas avec la vingtaine de rotatives des imprimeries parisiennes, dont plus d'une douzaine sont anciennes, qu'on fera la révolution dans l'imprimerie»*, M. Lancry estimait, lundi matin, que cette tentative de scission était *«le fait d'un quarteron de généraux»* et que les rotativistes finiront pas regagner le giron du Syndicat général du Livre. Il proposait donc que *«le SGL laisse en l'état ses statuts et ses règlements et donc la place disponible aux rotativistes, à l'instar des Chinois de Pékin qui font de même avec leurs compatriotes de Formose...»*

Y.-M. L.



EUROPE 1

2ème radio de France

avec chaque jour
5.474.000 auditeurs *

(Europe 1 12%, France Inter 11,5%)

La 1ère radio de ceux qui ont la pêche.

* Source 75.000 médiamétrie sept-oct 1993

ILE-DE-FRANCE

La crise de l'immobilier

Les prix des appartements parisiens se stabilisent

La baisse des prix de vente des appartements parisiens s'est stabilisée au premier semestre : la dernière étude menée par l'hebdomadaire spécialisé *De particulier à particulier* estime en effet leur érosion à 2,8 % *en six mois*. Les appartements achetés sont un peu plus petits et les vendeurs ont diminué leurs prétentions.

Le ralentissement de la baisse des prix des appartements parisiens se confirme : selon la dernière étude du magazine spécialisé *De particulier à particulier*, portant sur 7 382 offres de ventes dans Paris intra-muros, ils n'ont régressé que de 2,8 % au cours des six premiers mois de l'année. Par rapport au premier semestre 1992, le recul est de 9 %. Le prix de vente du mètre carré s'établissait donc au premier semestre à 18 748 francs. Un chiffre à rapprocher de celui des notaires parisiens (18 490 francs au 30 juin dernier).

Comme toujours, des disparités ce cachent derrière cette moyenne : l'éventail est ouvert entre le septième arrondissement (28 170 francs) et le dix-neuvième (14 490 francs). Seuls les septième et sixième dépassent la barre des 25 000 francs. A l'opposé, quatre arrondissements (les dix-neuvième, dix-huitième, dixième et vingtième) *tournent autour des* 15 000 francs.

Prix de vente par arrondissement
premier semestre 1993

XVII : 19 239 F ; XVIII : 14 850 F ; XIX : 14 490 F ; VIII : 24 260 F ; IX : 17 210 F ; X : 15 320 F ; XVI : 24 380 F ; II : 18 256 F ; I : 20 950 F ; III : 19 577 F ; XI : 16 090 F ; XX : 15 763 F ; VII : 28 170 F ; IV : 22 670 F ; VI : 27 820 F ; V : 24 856 F ; XV : 20 556 F ; XII : 18 077 F ; XIV : 19 391 F ; XIII : 18 220 F

22 000 F et plus
de 15 000 F à 22 000 F
moins de 15 000 F

Source : De particulier à particulier

En Ile-de-France, plus stable que la capitale, les prix s'étagent entre les Hauts-de-Seine (17 260 francs le mètre carré) et la Seine-et-Marne (8 535 francs) dans le logement collectif. Dans l'*individuel, le prix de vente réel* s'échelonne entre 788 540 francs (Seine-et-Marne) et 1 621 810 francs (Hauts-de-Seine).

L'appartement moyen vendu au premier semestre à Paris était un peu plus petit qu'un an plus tôt *(51,97 mètres carrés contre* 52,91) et le prix de vente s'établissait à 974 335 francs. Dans 60 % des cas, il reste inférieur au seuil psychologique du million de francs. Le nombre moyen de pièces évolue peu (2,41). L'étude confirme également la chute des grandes surfaces : le prix de la cinquième pièce s'effondre de 40 % en un an. Il n'était plus « que de » 739 500 au premier semestre 1993 (contre 1 234 000 francs un an plus tôt).

Les vendeurs ont pris conscience de la baisse et le prix qu'ils demandent en début de négociation est moins surévalué qu'auparavant. Le taux de négociation – des transactions entre particuliers – c'est-à-dire l'écart entre le prix demandé *initialement* et celui auquel la transaction s'effectue réellement – ne s'élevait plus qu'à 11,75 % au premier semestre, *à comparer avec* 15 % en 1991 et 13,37 % au second semestre 1992.

Pour la première fois depuis 1986, *la revue note une érosion* du loyer des locations nouvelles : le taux de capitalisation (le loyer annuel rapporté au prix de vente *moyen*) recule donc de 5,95 % au second semestre 1992 à 5,81 % au premier semestre 1993. C'est dans le département de la Seine-Saint-Denis qu'il est le meilleur (7,73 %), talonné par la Seine-et-Marne (7,45 %).

F. V

Paris saisi par la neige

Lundi 22 novembre, dès 6 heures du matin, une vingtaine de véhicules dispersant sur la chaussée du sel ou de la saumure *sortaient des garages* municipaux et commençaient leur travail sur les grands axes de circulation. Le plan neige venait *d'être déclenché. Sans doute un* peu tard, car en certains points, notamment sur le pont et l'esplanade des Invalides, les automobi*listes dérapaient encore sur le* verglas à 7 h 30. Carambolages en série, mauvaise humeur, récriminations à l'encontre des ser*vices municipaux, marquaient* l'aube de ce lundi blanc.

La direction de la propreté se défend en indiquant que, comme chaque année, le plan neige est en place depuis le 15 novembre jusqu'au 15 avril 1994. Durant toute cette période une station météo municipale, située porte des Lilas, s'efforce de prévoir *l'évolution du temps*. Lorsque la neige est annoncée le parc des saleuses municipales est mobilisé, mais il leur faut plusieurs heures pour assurer le salage des 1 400 kilomètres de la voirie parisienne.

Pour être totalement efficaces, *leurs tournées devraient anticiper* de plusieurs heures la précipitation. Tel n'a pas été le cas ce lundi 22 novembre. Lors des *grands froids de janvier 1987* la question de l'efficacité du plan neige avait été posée au Conseil de Paris. Devant l'insuffisance des *moyens municipaux* le gouvernement avait été obligé de faire appel à l'armée pour déneiger les trottoirs. Aucune capitale au monde n'est vraiment préparée à traiter instantanément un accident météorologique exceptionnel. Celui de ce lundi l'était-il vraiment ?

M. A.-R.

Acquisition à la Cité de la musique

Le baptême de « Fleur très parfumée »

Claude Debussy découvrit la musique javanaise à l'Exposition universelle de *1889*, où un gamelan, ensemble de percussions essentiel dans la musique traditionnelle de Java et de Bali, était venu jouer. C'était une première en France et, depuis, bon nombre de compositeurs classiques et contemporains ont nourri une admiration sincère pour cette musique qui, selon Debussy, *« contient toutes les nuances, même celles qu'on ne peut plus nommer »*. Gongs et métallophones en bronze sont au cœur de cet instrument collectif, sur lequel la Cité de la musique a décidé de se pencher sérieusement : Brigitte Marger, sa directrice, a décider d'en installer un exemplaire au Conservatoire.

Fleur très parfumée, c'est son nom – 162 instruments en bronze, dont 41 gongs et 22 métallophones, appuyés en concert par une flûte en bambou, *une vielle, une cithare* et un xylophone –, est né à Java. Commandé par la Cité de la musique, à l'exemple de celui d'univer*sités britanniques (Cambridge,* Oxford) ou américaines (Weysleyan, dans le Connecticut), il a été construit par Tentren Sarwato, un maître-artisan balinais.

Inauguré le vendredi 5 novembre par un concert-démonstration, *Fleur très parfumée* sonne bien. Invité au baptême, le gamelan du South Bank Centre. Ce groupe de musiciens britanniques attachés au grand centre culturel londonien est dirigé par John Pawson et Isabelle Carré. A partir de janvier 1994 débutera un cycle de formation au gamelan destiné aux enfants, adolescents et adultes, amateurs et professionnels et conduit par Isabelle Carré. La Cité de la musique projette donc de s'ouvrir aux musiques extra-européennes. Le gamelan, avec ses structures musicales complexes et anciennes, a bonne presse dans les milieux musicaux. Un bon point renforcé par son aspect ludique et son jeu, qui se pratique en groupe. La Cité de la musique envisage de passer ensuite à des styles moins en vogue. Comme la musique arabe.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Cité de la musique, 211, avenue Jean-Jaurès Paris 19e. Métro Porte-de-Pantin. Rens., tél. : 40-03-77-14.

MANIFESTATIONS

Cortèges dans les rues de Paris

Mille deux cents sourds répondant à l'appel de l'asso*ciation Sourds en colère, ont* manifesté, samedi 20 novembre, dans le quartier du Châtelet pour *« le respect de la personne sourde »* et la participation de sourds dans toutes les prises de décision les concernant. Les manifestants, parmi *lesquels se trouvait la comé*dienne Emmanuelle Laborit, ont également réclamé l'arrêt provisoire de l'utilisation chez les jeunes enfants d'implants cochléaires, dont on ne domine pas encore tous les effets secondaires. Cette pratique consiste à poser une prothèse auditive de stimulation éléctronique de l'oreille interne et provoquerait chez certains sujets des paralysies faciales et des troubles psychologiques.

Au même moment à quelques rues de distance, dans le quartier Saint-Michel, plusieurs milliers de motards manifestaient pour protester contre les « idées motophobes » véhiculées, selon eux, par la sécurité routière. Une délégation s'est rendue au ministère des transports pour condamner les lois européennes, applicables au 1er juillet 1994, qui imposeront la limitation de puissance des moteurs à 34 chevaux pendant les deux premières années de permis.

YVELINES

Une nouvelle scène à Versailles

Le Théâtre Montansier a retrouvé ses couleurs

Pour son 216e anniversaire, le *Théâtre Montansier de Versailles* retrouve sa fraîcheur au terme de dix-huit mois de travaux. Pour la soirée d'ouverture, mercredi 17 novembre, *Topaze*, mis en scène et interprété par le directeur du théâtre Francis *Perrin, était à l'affiche.*

Le 18 novembre 1777, le Théâtre Montansier avait été inauguré par Louis XVI et Marie-Antoinette, qui, dit-on, étaient venus par un souterrain du château de Versailles. Petit théâtre à l'italienne bâti sur le fameux « Marais de Versailles », la salle ne répondait plus depuis longtemps aux normes élémentaires de sécurité.

Les murs lépreux de la scène et des loges n'étaient que la partie visible du désastre. Les fondations de bois minées par l'humidité menaçaient de ployer sous le poids de l'édifice. *« C'était un Furiani en puissance. Il m'a fallu reconstruire toute la structure de l'intérieur, des fondations jusqu'au toit, tout en préservant l'enveloppe architecturale »*, explique Jean-Claude Rochette, architecte en chef des monuments historiques, chargé de la restauration.

Des travaux, financés essentiellement par la ville de Versailles, qui ont permis de retrouver le théâtre de la fin du dix-huitième siècle. Les structures porteuses ont donc été reconstruites dans les matériaux les plus modernes, mais elles sont invisibles, camouflées par le marbre du hall d'entrée et des escaliers, le bois des parquets, les miroirs et les frises recouvertes de feuilles d'or. En quelques mois, le théâtre a pris des allures de palais vénitien et retrouvé ses couleurs d'origine.

Un équipement scénique performant

La façade, d'un rose pastel délicat, éclaire la rue des Réservoirs. Opportunément, les bâtiment publics voisins font, eux aussi, l'objet d'un ravalement dans une harmonie de couleurs qui transforme une des plus vieilles rues de Versailles, assombrie par le temps et les gaz d'échappement. Dans la salle, le *traditionnel velours cramoisi* a cédé la place au vert pâle, au blanc et au bleu gris, les couleurs dominantes lors de l'inauguration.

Deux siècles plus tard, le bleu Montpensier, choisi pour tapisser les 680 fauteuils du nouveau *théâtre, a été exhumé, intact,* sous cinq couches de peinture et de marouflage qui dissimulaient le décor dix-huitième siècle des garde-corps des trois balcons. Les tentures habillent les loges, un lustre illumine la salle. Un rideau de scène, création originale inspirée de Fragonard et d'Hubert Robert, représente le bassin de Neptune dans le parc du château, *sur lequel s'ouvrent, à l'arrière* du théâtre, les loges des comédiens.

Cette authenticité retrouvée, propre à ravir le public versaillais, n'exclut pas un équipement scénique performant, puisque la régie est entièrement informatisée et la salle des répétitions aux dimensions de la scène. Francis Perrin, qui a vécu ces derniers mois dans la poussière et le fracas des marteaux piqueurs, ne doute pas que cet « écrin » ne séduise les Versaillais, inquiets de voir sortir des entrailles de leur théâtre des tonnes de gravats.

Le successeur de Marcelle Tas*sencourt affiche l'ambition de* donner un éclat international à cette salle municipale en élaborant une programme éclectique. *Deux créations* par an, dont une pièce française, et la formation d'*« une troupe permanente capable de vivre du théâtre et d'exporter ses créations en France, en Europe et dans le monde »*, telles sont les ambitions du nouveau directeur. Francis Perrin prévient qu'il n'est pas *« devenu directeur pour rester assis derrière un bureau, mais pour être metteur en scène et acteur »*.

PASCALE SAUVAGE

HAUTS-DE-SEINE

Sur le tracé d'une voie ferrée

Colombes s'offre une coulée verte

La municipalité de Colombes vient de décider la réalisation d'une promenade publique sur *une voie de chemin de fer désaffectée*. Cette voie, envahie par la végétation, est toujours considérée par le ministère de la défense comme stratégique.

C'est durant la dernière guerre que la voie ferrée située entre la gare des Vallées et celle de Colombes, a été créée à des fins stratégiques. Elle permettait aux convois militaires de circuler en évitant Paris. Utilisée par la suite pour le trafic des marchandises, elle est désaffectée depuis 1979. Sur près de 2 kilomètres, cette ancienne voie unique est enclavée dans un environnement pavillonnaire avec petits jardins privatifs.

Bien qu'étant toujours répertoriée comme voie stratégique par le ministère de la défense, elle est envahie par une épaisse végétation et, par endroits, le ballast fait place à de petits carrés de légumes. Au passage à niveau, dont les barrières ont disparu depuis longtemps, ne subsistent que la maison du garde.

C'est *pour aménager ce « petit coin de nature sauvage »* que la municipalité a choisi de transformer cet espace en promenade *publique. Après concertation* et information des riverains, qui craignaient de nouvelles nuisances, il restait à décider la SNCF et le *ministère de la défense, avec qui la* commune des Hauts-de-Seine vient de signer une convention de mise à disposition de douze années. *Récemment adopté par le conseil* municipal, le projet prévoit la réalisation d'une première tranche d'aménagement.

Au départ de la gare de Colombes, la promenade s'étendra sur 800 mètres de long et 20 de large. Un cheminement piéton sera conçu sur l'ensemble de la portion de voie. Les espèces végétales déjà présentes seront conservées et renforcées. Des locaux abritant sanitaires et bureau de gardien seront édifiés principalement en bois afin de conserver à l'ensemble son côté naturel. Pour M. d'Avico, responsable des services techniques de la ville de Colombes, *« le parti d'aménager consiste à exploiter la grande originalité du site et à tirer parti du matériel végétal existant »*. Il pourra servir à l'action pédagogique déjà mise en place sur la commune en matière de connaissance du patrimoine des végétations urbaines. Le site offre, en effet, une grande variété d'espèces de diverses origines.

Le coût d'aménagement de la première phase de la coulée verte est estimé à 4,8 millions de francs. La municipalité espère obtenir une subvention de la part du conseil régional une aide de 1,245 million de francs. L'Agence des espaces verts devrait statuer sur ce dossier en février prochain. En cas de réponse favorable, les promoteurs de l'opération envisagent de commencer les travaux dès le mois de septembre prochain.

Au printemps 1995, les Colombiens, qui bénéficient déjà d'un parc départemental de 25 hectares, pourront profiter d'une promenade publique supplémentaire, qui viendra compléter un réseau de parcours de découverte dont le premier vient d'être réalisé en centre-ville. Sur 2 kilomètres, le promeneur peut désormais découvrir les innombrables espèces de végétaux et d'oiseaux encore présents au cœur de la ville et constater que la rue de l'Orme, l'avenue *des Tilleuls, les villas des Cerises et* de l'Aubépine, le boulevard et le square des Oiseaux portent bien leurs noms.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

CHASSE A L'HOMME. Film américain de John Woo, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CHASSE GARDÉE. Film français de Jean-Claude Biette : Reflet Médicis II (ex-Logos II), 5e (43-54-42-34).

LE FIL DE L'HORIZON. Film portugais de Fernando Lopes, v.o. : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

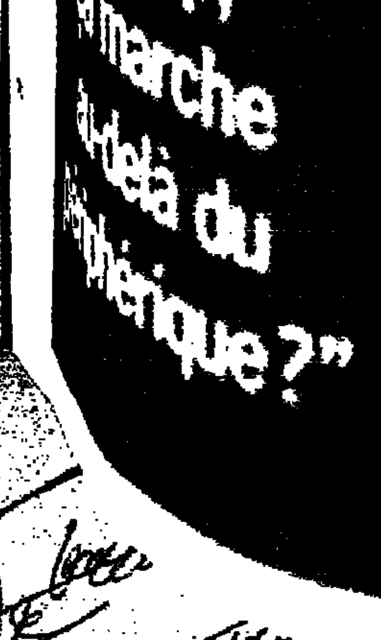
LIBERA ME. Film français d'Alain Cavalier : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

NUITS BLANCHES A SEATTLE. Film américain de Nora Ephron, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA PLACE D'UN AUTRE. Film français de René Féret : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55).

TWIST. Film canadien de Ron Mann, v.o. : Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

ZOMBIE AND THE GHOST TRAIN. Film finlandais de Mika Kaurismaki, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Utopia, 5e (43-26-84-85) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).



هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

■ RENCONTRE. – Leon Brittan, commissaire européen chargé des relations extérieures, et Mickey Kantor, le représentant américain au commerce, devaient se rencontrer, lundi 22 et mardi 23 novembre à Washington, pour tenter de trouver un compromis sur les négociations commerciales internationales à un peu plus de trois semaines de l'échéance du 15 décembre du Cycle de l'Uruguay.

■ RATIFICATION. – La ratification du traité de libre-échange de l'ALENA, entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, par le Congrès américain, désormais acquise, avec le vote du Sénat samedi 20 novembre, les discussions entre les Etats-Unis et l'Union européenne sont redevenues prioritaires, alors que les désaccords portent toujours sur l'agriculture, la réduction des tarifs douaniers, l'audiovisuel et l'aéronautique.

■ ISOLEMENT. – *« Si rien ne bouge, il n'y aura pas d'accord de la France ; or, jusqu'à présent, rien ne bouge, alors que l'Europe a fait une série de propositions et que nous attendons une réponse »,* a prévenu Edouard Balladur. Au même moment, Mickey Kantor a redit : *« Nous avons fait clairement savoir que nous ne reviendrions pas sur l'accord* [agricole] *de Blair House. » « Les Français se trouvent franchement isolés dans le monde »,* a-t-il ajouté.

[redacted]

Les négociations de Washington sur le commerce international

Mickey Kantor : un croisé du libre-échange

Quand, au plus fort de la « guerre du vin », à l'automne 1992, Carla Hills finissait par perdre patience devant les questions de *quelque journaliste français ou* italien à propos de l'impact que pourrait avoir, sur ses concitoyens, la menace américaine d'instaurer une surtaxe de 200 % sur les importations de vins en provenance d'Europe – un moyen de *punir les Douze pour ne* pas s'être pliés aux « recommandations » de Washington en matière de réduction des subventions aux exportations –, la représentante spéciale de l'ex-président Bush pour les négociations commerciales internationales ne s'embarrassait pas de précautions oratoires. *« Eh bien, ils boiront du vin californien. Il est excellent ; je vous le recommande ! »,* avait-elle pour coutume de répliquer à l'impertinent.

Moins versé dans l'art de la pirouette, mais tout aussi intransigeant, *Michael (Mickey) Kantor,* celui qui lui a succédé au poste de US. Trade Representative (USTR) le 22 janvier 1993, à la demande de Bill Clinton, ne s'estime pas davantage prisonnier des prudences du langage diplo*matique. Avec l'air renfrogné qu'il* arbore volontiers dès qu'on l'interroge, pour la énième fois, sur la possibilité de « rediscuter » le désormais célèbre préaccord de Blair House, inscrit dans la négociation du Cycle de l'Uruguay, *« Mickey » se contente de réciter* les quelques mots en forme de credo (*« Les Etats-Unis ne négocieront pas ! »*) qu'il destine indifféremment à la presse ou aux interlocuteurs européens qu'il consent à rencontrer à Bruxelles *et à Genève.*

Là s'arrêtent les ressemblances. Avocate de formation, mais plutôt versée dans les affaires publiques, Carla Hills s'était rapidement identifiée au rôle de procureur chargé de *dénoncer* les turpitudes prêtées aux bâtisseurs de la « forteresse *Europe ». Beaucoup plus pragma*tique, Mickey Kantor – un ancien avocat d'affaires de Los Angeles transformé en directeur de campagne du futur président des Etats-Unis – a gommé de son discours toute référence idéologique, pour s'en tenir aux deux mots-clés qui, selon lui, doivent *dicter l'action de la nouvelle* administration démocrate en matière de commerce extérieur : compétitivité et emplois.

L'ami du couple Clinton

« A la différence de l'équipe Bush, qui s'efforçait d'avoir une politique commerciale fondée sur des règles générales, l'action gouvernementale qu'applique le nouveau secrétaire au commerce extérieur repose uniquement sur une obligation de résultats », relève un haut fonctionnaire washingtonien, familier des négociations commerciales multilatérales. *« En ce sens, Mickey Kantor défend davantage des intérêts que des positions de principe »,* explique-t-il, prenant pour exemple l'obligation faite aux Japonais d'ouvrir leur marché des composants électroniques aux produits en provenance des Etats-Unis, et cela à hauteur de 20 %, un objectif quantifié que l'industrie américaine *surveille* de mois en mois.

A ce poste très exposé au regard de la redoutable partie de bras de fer que se livrent en per*manence les Etats-Unis, l'Europe* et l'ensemble de l'Asie en matière de négociations commerciales, « Mickey » aura, à ce jour, plutôt bien réussi. Ce croisé du commerce américain, qui ne devait initialement son maroquin qu'à la longue amitié qui le lie au couple Clinton depuis leurs pre*mières années de droit et à son* engagement sans faille au service du Parti démocrate, se sera finalement imposé comme l'un des principaux personnages du cabinet, à l'autorité désormais reconnue. Et cela, même parmi ses *détracteurs républicains* qui, après avoir longtemps raillé son *inexpérience, lui reconnaissent* à présent quelque mérite, y compris dans la difficile adoption par le Congrès de l'Accord de libre-échange nord-américain pour laquelle ils ne lui ont pas marchandé leur appui.

« Si je devais noter l'équipe Clinton, c'est à lui que j'attribuerais un « A » (la note maximale) *sans hésitation »,* affirme un ancien *directeur adjoint du Trésor* du temps de l'administration Bush. A l'extérieur également, Mickey Kantor aura fini par redorer une première image passablement ternie de néophyte et de protectionniste refoulé, entrete*nue par les erreurs d'appréciation* qui ont marqué ses premières semaines, notamment à propos des sanctions que Ron Brown, son collègue du commerce (intérieur) voulait appliquer aux sidérurgistes européens.

« Mais il a vite appris », reconnaît aujourd'hui un de ses interlocuteurs français, faisant allusion à la façon dont quelque temps après l'épisode de l'acier, Mickey Kantor a réussi à faire en sorte que l'Allemagne se désolidarise du front européen lors d'un nouveau différend portant, cette fois, sur l'attribution des marchés publics. *« Il n'a pas besoin de son entourage pour connaître ses dossiers. C'est parfois impressionnant. Il est toujours dans la situation de celui qui est prêt à attaquer, en invoquant n'importe quel argument, souvent à la limite de la mauvaise foi. Bref, un avocat américain ... »,* ajoute-t-il dans un sourire.

Agé de cinquante-quatre ans, diplômé de l'université Vanderbilt et de la faculté de droit de Georgetown, M. Kantor est né à Nashville, dans le Tennessee. Passionné de baseball, il voulait *initialement faire sa carrière dans* ce sport, mais le juriste l'a finalement emporté et c'est d'abord en tant qu'« avocat des pauvres », chargé de défendre les travailleurs saisonniers, immigrés pour la plupart, qu'il a fait ses classes dans les années 70. C'est à cette occasion qu'il a connu Hillary Clinton, elle-même avocate, et qui militait pour la cause des *exclus au sein d'une agence fédérale.*

Tout en servant activement le Parti démocrate (il fut le directeur de campagne de Jimmy Carter puis de Walter Mondale, pour l'Etat de Californie où il avait élu domicile), « Mickey » avait, au bout de quelques années, troqué *sa robe d'« avocat des pauvres »* pour un costume de meilleure *coupe, celui qu'il portait depuis* 1975 à l'intérieur du cabinet d'avocats Phelps, Phillips & Kantor, une officine cossue de Los Angeles, spécialisée dans le lobbying pour le compte des grands noms de l'industrie américaine (General Electric ; Martin Marietta, Lockheed, Atlantic Richfield ...).

« Il a horreur de perdre »

Répondant à l'appel de Bill Clinton, engagé dans une difficile course à la Maison Blanche, Mickey Kantor avait quitté sans hésiter une situation financière *très confortable et les collines de* Hollywood où il aimait effectuer, *à l'aube, son jogging quotidien,* pour les aléas d'une campagne dont rien ne permettait d'assurer qu'elle mènerait l'ancien gouverneur de l'Arkansas à la victoire. Ce sacrifice méritait récompense. *« Il faut que je donne quelque chose à Mickey »,* confiait à ses proches le nouveau président à la *veille de s'installer dans le Bureau* ovale. Par chance, son directeur *de campagne n'avait pas d'exi*gence particulière. Va pour le US. Trade Representative !

A partir de ce petit édifice situé à un jet de pierre de la Maison Blanche, doté d'un personnel limité à 157 fonctionnaires et d'un budget annuel ridicule (20 millions de dollars), « l'ami de *Bill » aura constitué en peu de* temps une redoutable machine chargée de défendre, sans états d'âme, les intérêts commerciaux des Etats-Unis mis au service de la vision clintonienne selon laquelle la réussite de la politique économique d'un pays est le corollaire naturel de sa sécurité militaire.

Une machine de guerre ? L'ancien avocat s'en défend. *« Une guerre commerciale serait la pire des choses qui pourrait nous arriver », affirme-t-il. Ce qui ne* l'empêche pas d'affûter ses arguments. Après avoir passé avec succès le cap de l'ALENA, (un accord sur lequel son prédécesseur, Carla Hills, avait déjà gagé – et gagné – sa réputation), Mickey *Kantor s'attaque à présent au* Cycle de l'Uruguay, dans le cadre des négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), qui devraient théoriquement déboucher sur un compromis le *15 décembre au plus tard. Dans* l'intervalle, le négociateur américain doit rencontrer *Sir* Leon Brittan, son interlocuteur de l'Union européenne, le 22 novembre à Washington. A un peu plus de trois semaines du délai fixé pour *conclure ces discussions,* le rencontre est vitale.

« Si je devais me trouver assis en face de lui à une table de négociation, j'essaierais d'être très ferme, très dur, car je sais que j'aurais affaire à un personnage qui sait être brutal et courtois à la fois, cela fait partie du jeu », explique un des amis de Mickey Kantor qui a été longtemps son voisin à Los Angeles. *« Mais je sais aussi que je ferais en sorte d'être très droit dans la négociation, car, contrairement à ce que peuvent penser ses adversaires, Mickey est un homme intellectuellement honnête et qui n'oublie jamais s'il a été trompé »,* ajoute-t-il. Son principal défaut ? *« Il a horreur de perdre une affaire. Il dit lui-même qu'il en devient fou ! ».*

SERGE MARTI

Le conseil des ministres examine le deuxième « collectif » pour 1993

Le déficit budgétaire ne s'est pas aggravé depuis le printemps

L'évolution des finances publiques réserve parfois de bonnes surprises. Le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 1993 que le gouvernement doit examiner mercredi 24 novembre en conseil des ministres ne prévoit pas d'aggravation du déficit budgétaire *par rapport au chiffre* retenu en juin.

Il est vrai que le premier « collectif », celui que le nouveau gouvernement avait fait voter au printemps *par le Parlement,* avait porté le déficit de 165,4 milliards de francs – *chiffre du budget initial de* 1993 voté fin 1992 – à 317,6 milliards de francs. Une remise à jour qui corrigeait la sous estimation des dépenses envisagées fin 1992 (une cinquantaine de milliards de francs) aussi bien que la surestimation de recettes amputées par la récession (124 milliards de francs).

Des dépenses nouvelles (25 milliards de francs) avaient dû être faites, notamment pour soutenir la conjoncture et des économies réalisées pour limiter autant que possible la dérive budgétaire. A l'issue de toutes ces rectifications, le déficit avait été accru de 152 milliards de francs pour atteindre 4,4 % du produit national. Une dérive *impressionnante quand on sait* qu'en 1990 la France était encore *sur ce plan un modèle de vertu* parmi les pays industrialisés avec *un déficit inférieur à 1,5 % du PIB* (produit intérieur brut).

La non-aggravation du déficit par rapport au premier collectif est une véritable surprise. On s'attendait généralement à un chiffre nettement supérieur à 317 milliards, de l'ordre de 330 ou même 340 *milliards de francs. En fait* nous ne connaîtrons le déficit réel *de 1993 qu'à la mi-mars 1994. La* loi de règlement définitif fournissant l'impasse au centime près ne sera même publiée – comme c'est l'habitude – que dans un an, soit en décembre 1994.

Mais le fait important est peut-être que la tendance à la dégradation continue des comptes publics *s'est inversée du fait de la conjonc*ture. C'est en tous cas ce que laissent *entrevoir de meilleures – ou* plutôt moins mauvaises – rentrées de TVA. Il faut être prudent, car ce qui se passe avec les recettes de TVA peut avoir beaucoup d'explications : remboursements moindres sur des investissements dans la mesure où ceux-ci sont en chute libre cette année encore, modifications des délais d'acquittement du fait de la suppression des frontières fiscales intra-communautaires, etc... Dans le doute, la Rue de Bercy n'a pas tenu compte d'une possible inversion de tendance, malgré les bonnes rentrées de septembre et octobre.

Quelques bonnes surprises

Il n'empêche que l'estimation faite en juillet, à peine le premier collectif venait-il d'être voté, d'une aggravation supplémentaire du déficit budgétaire de 17,4 milliards de *francs sur 1993 n'est maintenant* plus retenue.

De bonnes surprises ont même été enregistrées, notamment avec *les versements au budget européen* (78 milliards au lieu de 83,5 prévu) *et les recettes non fiscales* (2 milliards de gain). L'emprunt Balladur lui-même a permis de réaliser des économies importantes : les 110 milliards de francs collectés en juillet ont permis de raréfier les emprunts à court terme normalement levés par le Trésor pour financer la dette publique.

Emprunts qui auraient dû au contraire se multiplier puisqu'il a fallu financer le stock de dette de la Sécurité sociale (une centaine de milliards de francs), dette qui sera gérée en capital et intérêts par le Fonds de solidarité vieillesse. En d'autres termes, l'emprunt Balladur a fait gagner au Trésor six mois d'*emprunts à court terme* à taux élevés, des emprunts que le Trésor *ne paie plus maintenant que moins* de 6 %.

L'ensemble de ces bonnes surprises (13,8 milliards de francs) limite à 3,2 milliards de francs l'aggravation du déficit envisagée cet été du fait de la mauvaise évolution des rentrées fiscales.

Dans le deuxième collectif que le *gouvernement examinera mercredi,* il est ouvert 19,1 milliards de francs *de dépenses nouvelles : aide* personnelle au logement, RMI, budget annexe des prestations sociales agricoles, UNEDIC, dépenses militaires, dotation générale de décentralisation, subvention aux collectivités locales, transports parisiens, contrats emploi-solidarité... *Parallèlement, le ministre du* budget a réalisé 22,3 milliards de *francs d'économies, les plus gros* « morceaux » étant constitués par des économies réalisées sur la dette publique. Les économies de dépenses ayant été supérieures de 3,2 milliards aux crédits ouverts (22,3-19,1), celles-ci compensent exactement les pertes de recettes fiscales. Tel est le deuxième « collectif » 1993, qui laisse inchangé le déficit budgétaire à 317,6 milliards de francs.

ALAIN VERNHOLES

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

■ **Déficit commercial : 10,9 milliards de dollars en septembre.** – La balance commerciale américaine a accusé un déficit de 10,89 milliards de dollars (64 milliards de francs) en septembre. *Les experts pronostiquaient un déficit sensiblement inférieur à ce* chiffre. Pour les neuf premiers mois de l'année, le déficit s'établit à 117,3 *milliards de dollars, contre* 84,5 milliards pour la période correspondante de 1992.

FRANCE

■ **Production manufacturière : – 1 % en septembre.** – La production de l'industrie manufacturière (hors énergie et hors agroalimentaire) a baissé en septembre de 1 % (en données corrigées *des variations saisonnières). Elle s'est établie à 104 points.* Quant à la production industrielle (hors bâtiment et travaux publics), elle *a accusé une baisse de 0,3 % en septembre.*

Les négociations de Washington sur le commerce international

L'économie mondiale sur trois pieds

Suite de la première page

S'il y a bien constitution d'espaces économiques régionaux, ceux-ci restent ensuite et pour l'instant des zones ouvertes sur les marchés mondiaux.

Transferts de souveraineté

Composée de pays à structures économico-sociales finalement très proches, l'Europe de l'Ouest – l'Union européenne et, au-delà sans doute, l'espace économique européen – est engagée sur la voie d'une *union économique et monétaire*. Elle a déjà une politique commerciale commune, une coordination des politiques économiques, un début d'harmonisation fiscale, etc. Malgré les difficultés actuelles, l'intégration ne doit pas y être qu'économique, mais doit aussi couvrir la défense et la politique extérieure. Elle doit conduire, à terme, à de véritables transferts de souveraineté, en matière monétaire notamment.

Le projet nord-américain est, en première approche, beaucoup moins ambitieux. Ratifié mercredi 17 novembre par la Chambre des *représentants, puis samedi 20 par* le Sénat, l'ALENA vise à la création d'une zone de libre-échange entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique par la suppression progressive, sur quinze ans, de tous les obstables, tarifaires ou non tarifaires, aux échanges entre ces trois pays. Composé de pays totalement différents tant par leur taille que par leur niveau de développement (avec une puissance super-dominante, les Etats-Unis), l'ALENA ne doit conduire ni à une politique commerciale commune, ni à une coordination des politiques économiques, ni à une quelconque harmonisation des conditions sociales de travail. L'intégration, si elle doit se faire, se fera par les échanges.

Le troisième «bloc», l'Asie-Pacifique, est plus jeune encore à l'égard de ces processus d'intégration institutionnelle. *« Des « dominos » que vous étiez, vous êtes devenus les « dynamos » de l'économie mondiale »*, a expliqué, à Seattle, Bill Clinton aux dirigeants de cette région lors du sommet de la CEAP (Coopération économique Asie-Pacifique) (1). Ce n'est qu'un bon mot. L'Asie-Pacifique est bien la locomotive économique du monde, avec une croissance moyenne proche de 6 % l'an (13 % en Chine encore cette année). Mais en réalité, la région reste une vaste mosaïque composée de pays aux cultures et aux idéologies encore très différentes, d'une variété de petites nations et de quelques grandes puissances économiques réelles (le Japon) ou potentielles (Chine, Indonésie...).

Quelques pays, comme ceux d'Asie du Sud-Est (les membres de l'ASEAN) ont bien tenté de s'organiser : ils sont en train de développer entre eux, à six, une zone de libre-échange, l'AFTA. Globalement, ce sont jusqu'à présent beaucoup plus les capitaux – japonais, chinois et étrangers – qui structurent l'économie régionale. A Seattle, Bill Clinton n'a même pas réussi à convaincre les dirigeants de la zone de l'intérêt de transformer immédiatement l'APEC en organisation de réflexion pour la création d'une zone régionale de libre-échange. Ils avaient tous trop peur – un accord entre eux enfin – d'une domination de cette organisation par les Etats-Unis.

S'il n'y a donc que très peu de points communs dans les processus d'intégration économique en œuvre dans ces trois grandes régions, un même constat en revanche s'impose : aucune, jusqu'à présent, ne *s'est véritablement organisée* comme un bloc fermé vis-à-vis de l'extérieur. Ce sont, toutes, des zones ouvertes au grand vent du large du marché mondial. L'Europe a même démontré que la création d'un marché commun régional pouvait contribuer à une plus grande ouverture sur le reste du monde. *« Lors de la création du marché commun, nous avions craint que l'Europe ne devienne une forteresse et ne se ferme aux produits américains*, explique Robert Hormats, vice-président de la banque d'affaires Goldman Sachs et ancien de l'administration Carter. *En fait, nous avons pu constater que l'augmentation des échanges internes à l'Europe y a favorisé la croissance et par la suite les échanges avec le reste du monde.»* Il ajoute, en bon économiste, que *«l'effet de création l'a emporté sur l'effet de diversion.»*

Les Américains s'attendent d'ailleurs à ce que ce même phénomène se reproduise chez eux, avec l'ALENA. *« Au lieu d'acheter certains produits en Corée, nous les achèterons, une fois les tarifs douaniers supprimés, au Mexique*, reconnaît M. Hormats, *mais l'enrichissement attendu du Mexique et des Etats-Unis nous amènera à accroître ensuite nos achats de Corée.»* Zone ouverte de libre-échange, l'ALENA a déjà favorisé l'ouverture de l'économie mexicaine. Elle apparaît comme un instrument de pression à la libéralisation pour l'ensemble des autres pays d'Amérique centrale et latine. Bill Clinton a fait savoir que la zone était ouverte à de nouvelles candidatures. Celles du Chili et de l'Argentine *ont déjà été déposées.* En Amérique latine d'ailleurs, les accords locaux de libre-échange se multiplient, avec souvent, la perspective d'un rapprochement avec la grande puissance du Nord, les Etats-Unis.

Le recentrage régional asiatique

Plus que tout autre enfin, les pays d'Asie et du Pacifique ont jusqu'à présent toujours été extrêmement réticents à la constitution d'alliances régionales. Il y a, *à cela, une raison essentielle : leur* décollage économique *s'est*, à chaque fois, appuyé sur un développement indifférencié de leurs exportations. Ni le Japon, ni les dragons (Taïwan, Singapour, Hongkong et la Corée du Sud), ni les tigres (Malaisie, Thaïlande, Indonésie et Philippines), ni aujourd'hui la Chine n'auraient pu amorcer leur sortie du sous-développement sans les marchés européen et américain. C'est ce qui explique, en partie, le refus des participants du sommet de Seattle à accepter la création d'une zone de libre-échange régionale.

Il n'en reste pas moins vrai que, depuis le début des années 90, un recentrage régional est en cours dans la zone Asie-Pacifique. Les échanges internes à la région – et les investissements croisés – augmentent très rapidement, beaucoup plus vite que le commerce mondial. Plusieurs facteurs y contribuent : la récession européenne, la *montée des protectionnismes dans* les pays industriels, le décollage de la Chine, la réorientation des investissements du Japon après la forte hausse du yen et les difficultés des industriels nippons. La zone asiatique, la plus dynamique dans le monde, commence ainsi à trouver en elle-même les moteurs de sa propre croissance.

S'il n'y a donc eu jusqu'à présent ni blocs, ni guerre des blocs, les conditions dans lesquelles se déroulent les négociations commerciales du cycle de l'Uruguay justifient aujourd'hui quelques inquiétudes. Samedi à Seattle, Bill Clinton, nouvel apôtre du libre-échange, a cherché *à jouer le jeu des blocs. Il s'est* d'abord voulu menaçant à l'égard de l'Europe, déclarant que, si celle-ci refusait les conditions américaines, l'Amérique se détournerait d'elle pour ne plus s'intéresser qu'à l'Asie. Ce n'est là pas véritablement une menace, plutôt un constat de bon sens. Dans les années à venir, les sources de la croissance (la population, les revenus, le pouvoir d'achat, l'épargne...) se *trouvent* dans la région Asie-Pacifique. A l'instar de Boeing, les entreprises américaines vont donc de plus en plus se tourner vers ces marchés gigantesques et prometteurs. L'Amérique va nécessairement devenir moins *« eurocentrique »*, pour reprendre l'expression de Robert Rubin, l'un des conseillers économiques du président Clinton. *L'Europe devrait, elle aussi* peut-être, chercher à être moins *« américano-centrée »*.

Mais M. Clinton a surtout réussi à obtenir, à Seattle, un soutien très ferme des Asiatiques *dans le conflit* qui oppose les Etats-Unis à l'Europe. L'alliance est puissante, même si elle est suspecte. M. Clinton réussit à se présenter comme le meilleur avocat du libre-échange, alors qu'il n'hésite pas, lorsqu'il le juge bon, à en bafouer les principes. Il l'a encore montré lors des opérations d'achat de voix de membres de la Chambre des représentants auxquelles il a procédé pour obtenir le vote de l'ALENA (en faisant des concessions notamment sur les tarifs douaniers appliqués aux produits textiles, au blé *canadien, au citron ou au sucre* mexicains...). Les Asiatiques (le Japon et la Chine, notamment) ne sont pas non plus des saints en la matière et les Américains, en d'autres occasions, ne manquent – et ne manqueront – pas de le leur rappeler.

Face à la globalisation des marchés, elle-même conséquence des innovations technologiques et de l'action des grandes entreprises internationales, les Etats réagissent donc en tentant de constituer des ensembles économiques régionaux. C'est là une solution préférable à *un libre-échange généralisé, source* potentielle de fractures socio-politiques dangereuses. Mais il ne faudrait pas que la constitution de zones régionales plus ou moins intégrées ne conduise à une guerre des blocs. Le défi est aujourd'hui de faire cohabiter régionalisme et multilatéralisme.

ERIK IZRAELEWICZ

(1) APEC en anglais (pour Asia-Pacific Economic Co-operation).

MARINE MARCHANDE : le Conseil supérieur s'inquiète du *niveau des taux de frêt.* – Dans le rapport 1993 qu'il a rendu public jeudi 18 novembre, le Conseil supérieur de la marine marchande, que préside Pierre Léonard, met l'accent sur *«la faiblesse persistante du niveau des taux de frêt, notamment sur les lignes régulières conteneurisées»* où la concurrence fait rage, surtout de la part des armements asiatiques. Le conseil *« recommande aux pouvoirs publics, nationaux et communautaires, de ne pas s'opposer sans nuance aux nécessaires remises en ordre tarifaires dès lors qu'elles seraient conformes à l'intérêt commun et négociées avec les utilisateurs, et conçues de manière équitable »*.

REPÈRES

EMPLOI

Accord signé par quatre syndicats à EDF-GDF

Les directions générales d'EDF-GDF et les syndicats CFDT, CFTC, FO et UNCM-CGC ont ratifié, vendredi 19 novembre, l' *« accord sur le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale »* (*le Monde* du 28 octobre). Cet accord traduit la volonté des signataires de *« renforcer la contribution d'EDF-GDF à l'effort entrepris par la collectivité nationale en faveur de l'emploi »*.

Les orientations stratégiques adoptées en 1992 devaient se traduire par la suppression de 5 000 emplois (pour 144 000 salariés) entre 1993 et 1995. Les syndicats signataires ont vu dans cet accord *« un tournant des entreprises en faveur d'une stratégie emploi et d'une rénovation du dialogue social »*. La CGT a qualifié cet accord de *« poudre aux yeux »*. Inquiets des conséquences de la future déréglementation européenne sur l'organisation du système gazier et électrique, tous les syndicats (à l'exception de l'UNCM-CGC) ont appelé les agents d'EDF-GDF à la grève, mardi 23 novembre.

HOPITAUX

La CFDT est hostile à la régionalisation

Principale organisation de la profession, la CFDT conteste le projet du premier ministre de piloter au niveau régional la restructuration des hôpitaux. Dans un communiqué publié dimanche 21 novembre, le syndicat estime que *« résorber la surcapacité hospitalière en créant vingt-deux Assistances publiques régionales »* constitue un *« choix risqué »* susceptible d'engendrer *« une lourdeur administrative, des doublons hiérarchiques et une faible adaptabilité »*. *« Si la région s'impose pour la planification, car elle constitue un cadre géographique adapté, rien ne justifie une gestion des établissements à cet échelon »*, déclare la fédération de la santé CFDT.

Le 15 novembre, Edouard Balladur avait souhaité que la politique de restructuration hospitalière soit *« définie et conduite à l'échelon régional ou interrégional à l'image de ce qui se fait à Paris »*. Une proposition contestée par Simone Veil, ministre des affaires sociales (*le Monde* du 20 novembre).

VIN

Baisse de 21 % des cours aux Hospices de Beaune

La 133e vente aux enchères des vins des Hospices de Beaune s'est soldée, dimanche 21 novembre, par une baisse de 21 % sur les prix, après des reculs de 23 % en 1992, 30 % en 1991 et 20 % en 1990. L'ampleur de cette baisse a surpris les professionnels, qui attendaient avec intérêt cette vente, assez bon baromètre de la *conjoncture sur* le marché des vins de Bourgogne. Elle les a d'autant plus surpris que les vins de basse gamme, à prix réduits, certains disent même bradés, se *sont* envolés, grâce à des rabais très importants, notamment dans les grandes surfaces, au point qu'il n'y a pratiquement plus de stock sur ces vins. Il y en a, en revanche, sur les hauts-de-gamme, notamment les crus (2 à 3 % de l'ensemble), pour lesquels la demande, malgré les rabais, reste très molle, notamment de la part des restaurants, victimes de la crise.

Les résultats de la vente des Hospices reflètent assez fidèlement l'état d'esprit des Français et même des consommateurs étrangers : forte réticence sur les vins chers, et non moins forte demande sur les produits bon marché ou plus accessibles, notamment dans les foires aux vins organisées par les grandes surfaces.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

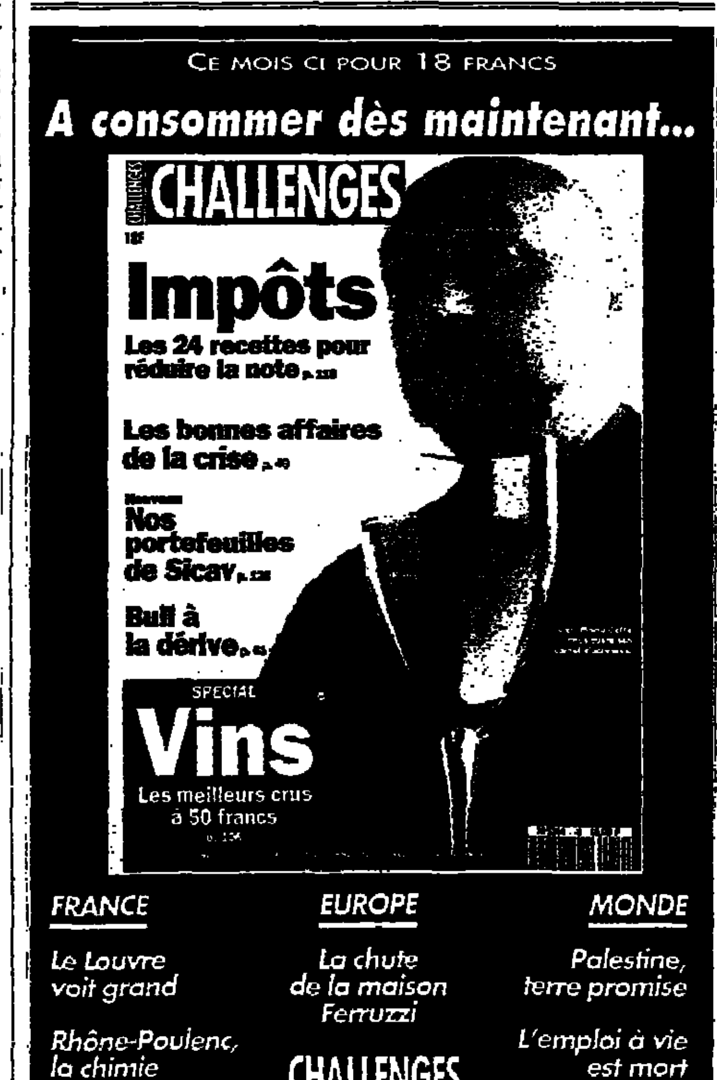
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10





BDDP



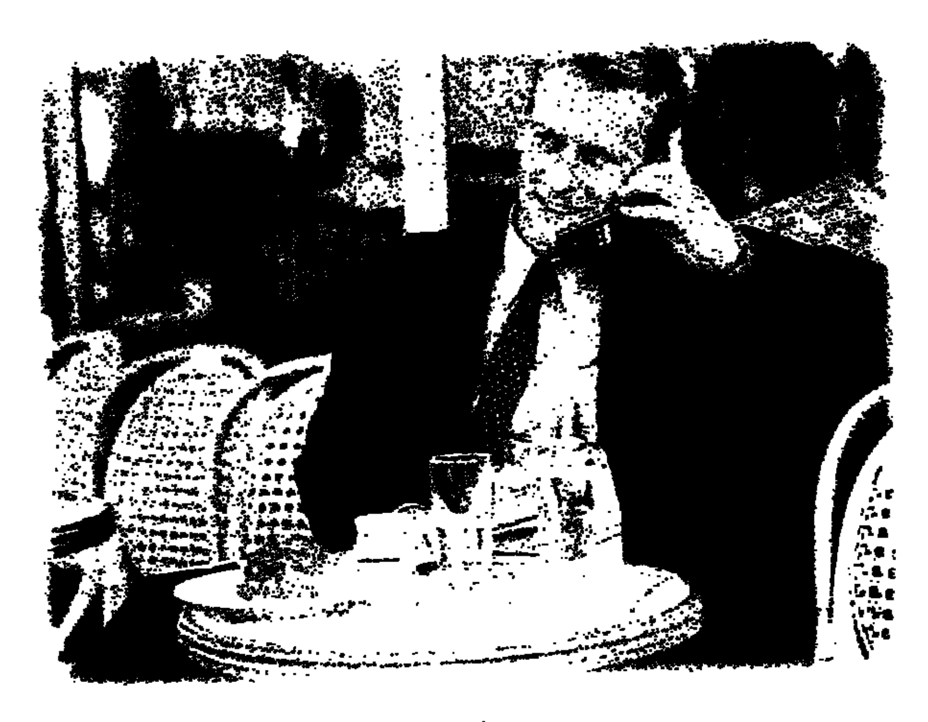
Bientôt, on pourra dire allô dans son Bi-Bop depuis 300 communes de la Région Parisienne.

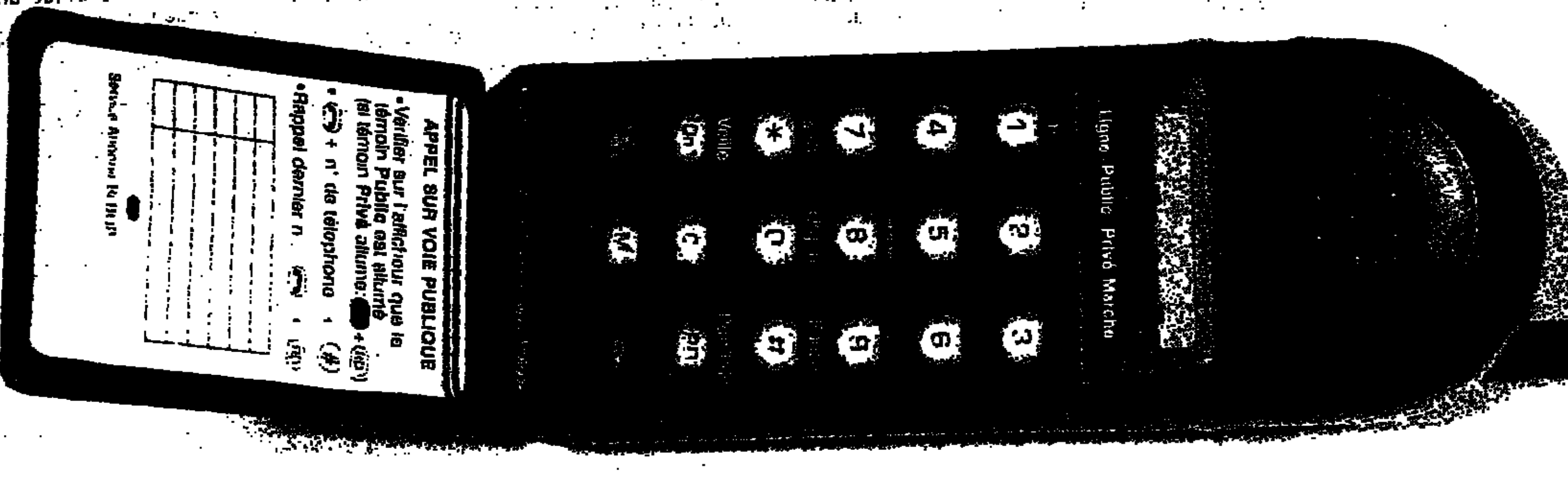


Chaque jour, les zones d'appel Bi-Bop s'étendent un peu plus en Région Parisienne. Plus de 300 communes s'équipent progressivement de signaux bleu-blanc-vert qui permettent d'appeler d'un Bi-Bop. On trouve ces signaux à proximité des gares, des aéroports, des stations de métro, mais aussi dans les centres commerciaux régionaux, les stations-services Esso, Total et Elf, et bien sûr dans les rues les plus commerçantes, les quartiers d'affaires, et les centres administratifs.

Avec Bi-Bop Réponse, on peut vous joindre, même lorsque vous n'êtes pas joignable.

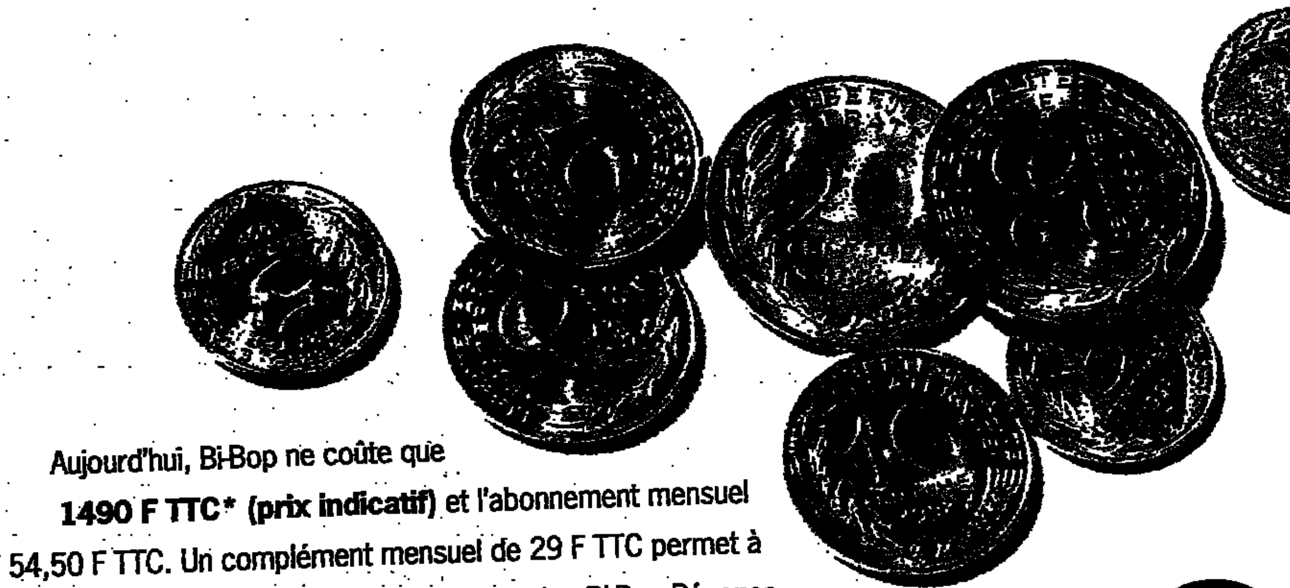
Avec Bi-Bop Réponse, vous ne perdez plus un seul appel. Si vous êtes en situation d'attente dans une zone d'appel, Bi-Bop Réponse vous permet d'être joint directement. Et si vous n'êtes pas joignable, votre correspondant pourra, à tout moment, vous laisser un message. C'est comme si vous aviez un répondeur téléphonique interrogeable à distance. Dès que vous utiliserez à nouveau votre Bi-Bop, vous serez prévenu de l'arrivée de nouveaux messages.





Prix indicatif
1490 F TTC*

Sortez en ville avec Bi-Bop.



Bi-Bop n'est pas cher. Mais encore ?

La communication téléphonique n'est majorée que de 0,83 F TTC par minute.

Aujourd'hui, Bi-Bop ne coûte que **1490 F TTC* (prix indicatif)** et l'abonnement mensuel 54,50 F TTC. Un complément mensuel de 29 F TTC permet à tous les abonnés de profiter du service Bi-Bop Réponse. Chaque appel est facturé au même prix qu'une communication téléphonique, majoré de 0,83 F TTC par minute. Bi-Bop est disponible dans toutes les agences France Telecom, chez les distributeurs spécialisés et dans les grands magasins de la Région Parisienne. Pour avoir la liste des points de vente, tapez 3614 BIBOP.

3614 BIBOP



France Telecom Mobiles

* Prix indicatif relevé dans de nombreux points de vente.

VIE DES ENTREPRISES

A cause de divergences sur le choix d'un partenaire américain

Le projet de fusion entre KLM, Swissair, AUA et SAS est abandonné

Les négociations entre les quatre compagnies aériennes KLM (Pays-Bas), AUA (Autriche), SAS (Danemark, Norvège, Suède) et Swissair (Suisse) en vue d'une éventuelle fusion, connues sous le nom de « projet Alcazar », se sont terminées dimanche 21 novembre *« sans que les quatre sociétés aient pu se mettre d'accord sur le choix d'un partenaire américain »*, a indiqué un communiqué conjoint des quatre compagnies. *« Les négociations ont définitivement échoué »*, a confirmé à Amsterdam un porte-parole de KLM .

L'ambitieux projet Alcazar remonte à la fin de 1992. Mais depuis le 6 novembre, date de la dernière réunion des compagnies à Stockholm, les pourparlers achoppaient sur le choix d'un partenaire américain privilégié. Le président de KLM, Peter Bouw, penchait pour Northwest Airlines. *« Nous ne sommes pas prêts à sacrifier Northwest avec laquelle KLM forme aujourd'hui une unité »*, a-t-il déclaré. Selon notre correspondant aux Pays-Bas, Christian Cjartier, KLM a investi dans son partenaire américain, dont elle détient 20 % des parts, 400 millions de dollars depuis 1989. Le duo KLM-Northwest bénéficie en outre d'une sorte d'immunité anti-trust accordée par Washington, s'appuyant sur un accord « ciel ouvert » conclu entre les Pays-Bas et les Etats-Unis.

De son côté, Swissair, *qui* détient 5 % du capital de Delta Airlines, montrait, de concert avec les deux autres compagnies (AUA et SAS), une nette préférence pour Delta. De plus, Swissair a exprimé des inquiétudes sur la situation financière de Norhwest, gravement endettée et contrôlée par un holding dont les comptes ne sont pas publiés. KLM, qui détient 5 % du marché européen et 6 % du marché transatlantique, se sent assez « forte » pour poursuivre son chemin seule. Elle va lancer une augmentation de capital, à laquelle l'Etat, qui détient 38,2 % des parts, participera.

A Vienne, deux responsables du comité directeur d'AUA (propriété de l'Etat autrichien à 51 %) ont déclaré qu'ils voulaient désormais négocier un rapprochement avec Swissair et Lufthansa, l'entreprise allemande ayant refait ces derniers jours des propositions aux deux premières. La coopération entre l'entreprise autrichienne et Air France et *All Nippon Airways*, toutes deux présentes dans son capital, devrait, elle aussi, se renforcer.

La controverse sur le parfum d'Yves Saint Laurent

Le gouvernement souhaite concilier champagne et « Champagne »

La guerre du champagne aura-t-elle lieu ? Les tentatives de conciliation se multiplient à l'approche du 30 novembre, date à laquelle la cour d'appel doit se pencher sur le litige opposant les producteurs de champagne à Yves Saint Laurent Parfums, filiale du groupe public Elf-Sanofi, « coupable » d'avoir baptisé son dernier « jus » du nom du plus célèbre des vins pétillants. Dans une déclaration à l'agence Reuter, le ministère de l'industrie a fait savoir, vendredi 19 novembre, que *« l'Etat conseille un accord à l'amiable qui réponde aux intérêts de toutes les parties »*.

Saisi par l'Institut national des appellations d'origine (INAO) et le Comité interprofessionnel du vin de champagne (CIVC), le tribunal de grande instance de Paris a interdit, le 28 octobre, au groupe Yves Saint Laurent, d'utiliser en France le mot champagne, *« les consommateurs risquant de faire un rapprochement entre le nom de ce parfum et l'appellation d'origine »* (*le Monde* du 30 octobre). Décision dont Elf-Sanofi a immédiatement fait appel tout en introduisant *un « référé à exécution provisoire »* pour éviter un retrait des flacons incriminés avant que l'affaire ne soit définitivement jugée. La notification du jugement n'étant toujours pas intervenue, le référé ne sera pas plaidé, indiquait-on chez Elf-Sanofi, où l'on affiche une relative *sérénité. Même* battu en appel en effet, le groupe public qui a déjà élaboré une solution de remplacement, pourrait alors se porter devant la Cour européenne de justice où ses chances sont beaucoup plus grandes. Au risque de mettre à mal la politique de protection des appellations *contrôlées prônée* par les pouvoirs publics. D'où l'urgence d'une conciliation.

P.-A. G.

Le CCF pourrait revendre sa participation à l'Etat

La privatisation relancée de la Banque Hervet

Dernière privatisation attendue avant la fin de l'année, la cession, *hors marché, par l'Etat de* la Banque Hervet pourrait réserver quelques surprises. Le CCF (Crédit commercial de France), qui a acquis par étape 34 % du capital de la banque Hervet et semblait appeler à en prendre le contrôle, pourrait renoncer.

La banque des Champs-Elysées devrait en tout cas faire jouer un mécanisme de garantie et faire racheter par l'État sa participation de 34 % acquise pour plus de 400 millions de francs.

La sortie du CCF relancerait la privatisation de la Banque Hervet en mettant les éventuels repreneurs sur un pied d'égalité. *Un argument mis en avant par la* commission de privatisations et les pouvoirs publics pour justifier le rachat de la participation du *CCF*.

La Banque, dirigée par Charles de Croisset, n'en serait pas forcément déçue. Elle est préoccupée par les pertes de 361 millions de francs au premier semestre de la banque Hervet et par ses engagements de 4 milliards dans le financement de l'immobilier qui pourraient conduire à une recapitalisation.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

COOPÉRATIONS

BP CHEMICALS étudie un partenariat avec Sabic (Arabie saoudite). – BP Chemicals étudie un partenariat avec Sabic (Saudi Basic Industries Corp.) dans les liquides de frein et les antigels pour l'industrie automobile, a annoncé, vendredi 19 novembre, le groupe britannique. Une filiale commune est à l'étude, qui pourrait reprendre le *« fonds de commerce »* de BP dans ces domaines, soit les installations de production d'oxyde d'éthylène et de monoéthylèneglycol de BP à Anvers, en Belgique, et Lavéra (Bouches-du-Rhône), en France. Cette filiale pourrait être créée au début de 1994. BP détient une forte position *dans le domaine des antigels* et liquides de freins, tandis que Sabic est un leader mondial dans la production et la commercialisation du monoéthylèneglycol utilisé pour la fabrication des antigels.

BMW, MERCÈDES ET VOLKSWAGEN veulent s'entraider sur le marché chinois. – Les trois grands groupes automobiles allemands, BMW, Mercedes-Benz et Volkswagen, souhaitent réunir leurs efforts pour développer un marché de la distribution automobile en Chine, a indiqué, vendredi 19 novembre, le président du directoire de BMW, Bernd Pischetsrieder, qui a accompagné en Chine le chancelier Helmut Kohl. Au cours d'une rencontre avec le premier ministre chinois Li Peng, le président du directoire de Volkswagen, Ferdinand Piëch, a fait une proposition en ce sens, également au nom de Mercedes et BMW. Cette proposition a rencontré un écho très favorable, et la Fédération de l'industrie automobile allemande (VDA) va maintenant travailler sur les détails d'un tel projet, a *indiqué M. Pitschetsrieder.*

NOMINATION

RATP : Jean-Michel Barnier *remplace Christian Kosar à la* direction environnement et sécurité. – Le PDG de la RATP, Francis Lorentz, a nommé Jean-Michel Barnier directeur du département environnement et sécurité, en remplacement de Christian Kozar, devenu directeur de cabinet de Christian Blanc, président d'Air France. Jean-Michel Barnier, qui assurait les fonctions de délégué général à la qualité à la RATP, est remplacé par Bernard Averous, *qui occupait des fonctions* similaires à la régie des transports de Marseille.

ACCORD

TOYOTA va vendre des voitures de General Motors au Japon. – General Motors et Toyota ont signé, vendredi 19 novembre, un accord aux termes duquel le constructeur japonais se chargera de vendre au Japon, à partir de 1996, des voitures de son concurrent américain, au rythme de 20 000 par an environ. Il s'agira d'un modèle ancien de bas de gamme de GM, la Chevrolet Cavalier, *qui sera fabriqué* aux Etats-Unis dans une version adaptée à la conduite à gauche. Cette voiture sera vendue au Japon sous la marque Toyota.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 22 novembre
En panne

L'ouverture de la Bourse de Paris, normalement prévue à 10 heures, a été *retardée lundi 22 novembre* de plusieurs heures en raison de problèmes techniques persistants. Selon la Société des Bourses françaises, le début des cotations était théoriquement programmée à *13 h 30*.

TOKYO, 22 novembre ⬇
Très forte baisse

La Bourse de Tokyo a clôturé en forte baisse lundi, le Nikkei perdant 556,35 points (– 3,1 %) à 17 384,84 points. Les investisseurs ont préféré se désengager dans l'attente de l'adoption de nouvelles mesures de relance par le gouvernement.

Les milieux boursiers espèrent des mesures telles qu'un assouplissement du crédit, des dispositions en matière de créances douteuses et des réductions d'impôts de plus de 5 000 milliards de yens (275 milliards de francs). Dans ce contexte, le dollar clôturait en hausse à 108,48 yens lundi sur le marché des changes de Tokyo, gagnant 0,75 yen par rapport à son cours de clôture de vendredi à 107,73 yens.

VALEURS	Cours du 19 novembre	Cours du 22 novembre
Ajinomoto	1 270	1 250
Bridgestone	1 290	1 270
Canon	1 460	1 440
Fuji Bank	2 250	2 230
Honda Motors	1 460	1 380
Matsushita Electric	1 420	1 380
Mitsubishi Heavy	644	629
Sony Corp.	4 840	4 750
Toyota Motors	1 810	1 770

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1992

	12-11-93	19-11-93
Valeurs franç. à rev. variable	118,7	122
Valeurs industrielles	112,4	115,5
Valeurs étrangères	144,9	144,3
Pétroles-Energie	125,5	131,5
Chimie	99,5	102,8
Métallurgie, mécanique	120,4	122,6
Electricité, électronique	114,1	115,9
Bâtiment et matériaux	122,2	125,1
Ind. de consom. non alim.	117,6	119,4
Agroalimentaire	97,5	100,6
Distribution	140	144,1
Transports, loisirs, services	109,4	113
Assurances	141,1	144,9
Crédit banque	122,5	126,4
Sicomi	137,2	138,3
Immobilier et foncier	133,2	132,9
Investissement et portefeuille	137,8	142,3

Base 100 en 1949

	12-11-93	19-11-93
Valeurs franç. à rev. variable	4 695,7	4 826,3
Valeurs étrangères	5 013,5	4 992,7

Base 100 en 1972

	12-11-93	19-11-93
Valeurs franç. à rev. variable	677,6	605,1
Valeurs étrangères	677,8	675

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES

Base 100 : 31 décembre 1981

	12-11-93	19-11-93
Indice général	582,1	599,4
Produits de base	514,9	536
Construction	527	546,8
Biens d'équipement	312,9	322,9
Biens de consom. durables	598,5	608,4
Biens de consom. non durables	953,1	976,2
Biens de consom. alim.	831,5	857,6
Services	583,1	598
Sociétés financières	633,5	649,9
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	533,8	531,1
Valeurs industrielles	578,3	594,9

Activité record au London Stock Exchange

L'activité a atteint un niveau record au London Stock Exchange (LSE) de mars à septembre, alors que, pendant ces six mois, l'économie britannique sortait *lentement de la récession*. Les émissions de nouvelles actions ont totalisé 8,6 milliards de livres (75 milliards de francs) pendant le semestre, soit plus du double du niveau de la même période de 1992. Le chiffre d'affaires des valeurs britanniques a augmenté de 24 %, à 268 milliards de livres (2 332 milliards de francs) et celui des actions étrangères de 81 %, à 296 milliards de livres.

Les revenus du Stock Exchange se sont élevés à 98,1 millions de livres, contre 94,5 millions, et, grâce à une diminution de 4 % des coûts d'exploitation, à 79,2 millions contre 82,5 mil*lions, la Bourse a dégagé un surplus* avant impôts de 8,9 millions de livres, contre 495 000 livres au premier semestre 1992. Pour la totalité de l'exercice, elle prévoit de réaliser *« un léger bénéfice »*, étant donné que les coûts devraient être presque aussi élevés que les revenus, a indiqué Sir Andrew Hugh Smith, son président.

Le Stock Exchange a dorénavant un *nouveau directeur général, Michael* Lawrence, en remplacement de Peter Rawlins, qui avait démissionné en mars après l'échec de Taurus, le projet de modernisation et d'automatisation des transactions. Le LSE va également modifier la classification des sociétés cotées à partir de janvier, le nouveau système rassemblant sur une seule liste les deux modes de classification existants du Financial Times et du Stock *Exchange*.

CHANGES

Dollar : 5,9327 F =

Lundi 22 novembre, le deutschemark était en légère progression à 3,4697 francs à l'ouverture du marché des changes parisien, contre 3,4670 francs vendredi soir. Le dollar ne bougeait guère à 5,9327 francs contre 5,9390 francs le 19 novembre (cours BdF).

FRANCFORT	19 nov.	22 nov.
Dollar (en DM)	1,7132	1,7149
TOKYO	**19 nov.**	**22 nov.**
Dollar (en yens)	107,73	108,48

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (22 nov.)	6 3/4 % - 6 7/8 %
New-York (19 nov.)	2 15/16 %

BOURSES

	18 nov.	19 nov.
(SBF, *base 100 : 31-12-81*) Indice général CAC	602,16	599,37
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*) Indice CAC 40	2 149,67	2 145,23

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	18 nov.	19 nov.
Industrielles	3 685,34	3 694,01

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	18 nov.	19 nov.
100 valeurs	3 125,50	3 108
30 valeurs	2 371,40	2 357,60
Mines d'or	245,60	245,30
Fonds d'Etat	*103,84*	*103,65*

FRANCFORT

	18 nov.	19 nov.
Dax	2 085,34	2 077,37

TOKYO

	19 nov.	22 nov.
Nikkei Dow Jones	17 941,19	17 384,84
Indice général	1 539,59	1 493,83

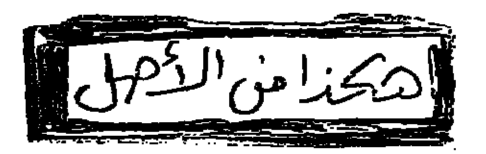
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9575	5,9595	6,0043	6,0083
Yen (100)	5,4958	5,5003	5,5541	5,5624
Ecu	6,6694	6,6777	6,6665	6,6784
Deutschemark	3,4720	3,4735	3,4754	3,4787
Franc suisse	3,9637	3,9672	3,9830	3,9898
Lire italienne (1000)	3,5251	3,5285	3,5043	3,5108
Livre sterling	8,7694	8,7754	8,7935	8,8032
Peseta (100)	4,3148	4,3185	4,2870	4,2943

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 3/8	3 1/2	3 7/16	3 9/16
Yen (100)	2 5/16	2 7/16	2 3/16	2 5/16	2 1/8	2 1/4
Ecu	6 3/4	6 7/8	6 9/16	6 11/16	6 5/16	6 7/16
Deutschemark	6 3/16	6 5/16	6 1/16	6 3/16	5 3/4	5 7/8
Franc suisse	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8	4 1/16	4 3/16
Lire italienne (1000)	8 7/8	9 1/8	8 3/4	9	8 9/16	8 13/16
Livre sterling	5 11/16	5 13/16	5 7/16	5 9/16	5 7/16	5 9/16
Peseta (100)	9 1/8	9 3/8	9 7/8	9 1/8	8 9/16	8 7/8
Franc français	6 5/8	6 3/4	6 1/2	6 5/8	6 1/8	6 1/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.





novembre 1993

Drogue : libéraliser ou réprimer ?

Face aux ravages provoqués par la drogue les Etats sont profondément désarmés : doivent-ils légaliser l'usage des stupéfiants ou renforcer la répression des vendeurs et des consommateurs ?

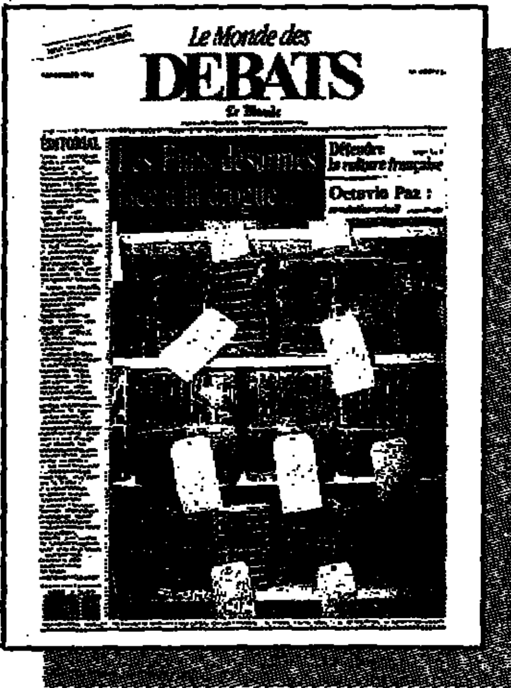
Australiens : comment les faire vivre ensemble ?

Comment faire vivre ensemble les centaines de communautés qui habitent cet immense territoire ? Multiculturalisme ou assimilation, le débat est ouvert.

La culture américaine menace-t-elle la culture française ?

Au centre de la polémique sur l'exception culturelle, une question de fond : la France et l'Europe sont-elles menacées par le rouleau compresseur de la culture américaine ?

A lire dans





EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX LE 10 DE CHAQUE MOIS

AGENDA

Campagne publicitaire pour le tri des déchets ménagers

« Un emballage jeté n'est plus un emballage perdu »

Un film publicitaire consacré au problème des déchets est diffusé à la télévision depuis le du dimanche 21 novembre. Ce spot de quarante secondes s'insère dans une importante campagne d'information et de sensibilisation – chiffrée à 35 millions de francs – lancée par Eco-Emballages sur les petits écrans jusqu'au 19 décembre et dans la presse écrite à partir du 29 novembre. Dans ce dernier support, paraîtra une double page : d'un côté, des photos d'archives du préfet de la Seine Eugène-René Poubelle et de son invention datant de 1884, de l'autre, le programme et le « point » d'Eco-Emballages.

Ce « point » (*deux flèches imbriquées dans un cercle*) figure, depuis quelques mois, sur tous les emballages des 3 000 entreprises de toute taille et de toute nature – soit déjà 41 % de la grande distribution – qui ont adhéré, jusqu'à présent, à l'organisme créé il y a un an (*le Monde* du 14 octobre 1992). Il signifie, comme l'indique le principal slogan de cette campagne, qu'*« un emballage jeté n'est plus un emballage perdu »*. Deux « messages » attenants précisent : *« Chaque produit qui porte le point Eco-Emballages finance le programme de récupération des emballages »* et *« Dans dix ans, 75 % des emballages usagés seront transformés en matière première ou en énergie. »* C'est l'objectif que s'est fixé l'organisme dirigé par Eric Guillon, à partir du décret du 1er avril 1992 qui oblige les entreprises à pourvoir ou à contribuer à l'élimination des emballages ménagers qu'elles mettent sur le marché.

Le processus implique donc les entreprises, les consommateurs qui acceptent de trier leurs déchets, les collectivités locales qui organisent des collectes sélectives, les cinq filières de matériaux (acier, aluminium, papier-carton, plastiques et verre) qui s'engagent à reprendre à prix fixe les emballages triés et, en bout de chaîne, les établissements chargés du recyclage.

Progressivement, d'ici à 1996, chacun devrait pouvoir trouver, devant sa porte, au bas de son immeuble ou au coin de sa rue, des conteneurs différenciés – comme cela existe déjà localement pour le papier ou le verre – si les municipalités ont les moyens et la volonté de jouer le jeu. Mais le succès de cette opération, destinée à être permanente, réside bien évidemment dans la bonne volonté de chaque ménage (qui jette en moyenne dix emballages par jour) d'adapter ses habitudes. Selon un sondage réalisé en octobre par *Démoscopie*, 78 % des Français sont déterminés à participer à *« un système de collecte sélective complet implanté dans leur commune »*.

M. C.

EN BREF

MARSEILLE : des déchets médicaux abandonnés dans une rue. – Plusieurs mètres cubes de déchets médicaux ont été abandonnés, dimanche 21 novembre, dans une rue du 1er arrondissement de Marseille. Des riverains ont découvert des dizaines de seringues, neuves ou usagées, des *compresses*, des fioles pleines et autres prélèvements sanguins entremêlés au pied des poubelles. Selon la police, ces déchets proviendraient d'un laboratoire d'analyses, dont les locaux ont été déménagés durant le week-end. Une enquête a été ouverte. Les services d'hygiène de la ville ont enlevé ces déchets et dressé une liste des produits dangereux qui s'y trouvaient.

TEMPLE DU LOTUS D'OR : le tribunal de Digne ordonne l'arrêt des travaux. – Saisi en référé par l'Association pour la protection du Verdon, le tribunal de grande instance de Digne a ordonné, jeudi 18 novembre, l'arrêt immédiat, sous peine d'une astreinte de 50 000 francs par jour, des travaux préliminaires à la construction d'un temple-pyramide géant décidée par la secte des Chevaliers du Lotus d'or à Castellane (Alpes-de-Haute-Provence). Une quarantaine d'écologistes s'étaient récemment opposés aux travaux de réfection d'une route départementale conduisant à l'emplacement prévu pour cette édification (*le Monde* du 16 novembre).

CARNET

Naissances

Anne GIREAU
et
Didier MÉSOGNON
ont la joie d'annoncer la naissance de

Axel,

le 17 novembre 1993.

199, rue Saint-Charles,
75015 Paris.

Décès

– Paul et Isabelle Chambert-Loir,
Anne-Marie Chambert-Loir,
Geneviève Chambert-Loir,
Marie-Noëlle et Henry Thabut,
Isabelle et Jean Flouriot,
Pierre et Martine Chambert-Loir,
Henri Chambert-Loir,
Jacques et Véronique Chambert-Loir,
Marguerite et Gérard Cuny,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Roger CHAMBERT-LOIR,
née Marie-Madeleine Utard,

décédée subitement le 18 novembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Lay (Loire), le mercredi 24 novembre, à 14 h 30.

Dans l'espérance de la Résurrection, elle reposera auprès de son mari au cimetière de Lay.

Une messe sera célébrée à son intention en l'église Notre-Dame de Versailles, le samedi 11 décembre, à 10 heures.

– Mme Maurice Hauser,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Maurice HAUSER,

survenu le 21 novembre 1993, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques civiles auront lieu le mercredi 24 novembre, à 15 heures, au cimetière de Montmartre, 20, avenue Rachel, Paris-18e.

4, rue de Berne,
75008 Paris.

– M. Gilles de Kerversau,
M. et Mme Antoine de Kerversau,
Delphine et Augustin,
Les familles Viale et Kerversau,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Guy de KERVERSAU,
née Anne Marie Viale,

survenu le 6 novembre 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Mme Monique Boulan,
Ses enfants, Françoise et Michel,
Et leur famille,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. le doyen Fernand BOULAN,
maire de Châteauneuf-le-Rouge,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur chagrin par leur présence, leurs messages et envois de fleurs, de trouver ici l'expression de leurs plus vifs remerciements.

– La famille de

Alice GODEL

vous remercie de vos marques d'affection.

Une messe sera célébrée en l'église de Guiry-en-Vexin (Val-d'Oise), rue Saint-Nicolas, le samedi 27 novembre 1993, à 18 heures.

– Mme Olivier Ziegel,
M. et Mme Gérard Ziegel,
très émus des témoignages de sympathie de leurs amis lors du décès de

M. Olivier ZIEGEL,

les en remercient de tout cœur.

Condoléances

– La Formation continue de l'université de la Sorbonne nouvelle-Paris-III,
Et l'équipe du DHEPS (diplôme des hautes études des pratiques sociales)
prennent part à l'immense peine de la famille et des amis de

Mme Janine GRIÈRE,
fondatrice du DHEPS
à *Paris-III-Sorbonne nouvelle*,

récemment disparue.

FCP 3,
13, rue de Santeuil,
75005 Paris.

Messes anniversaires

– Pour le dixième anniversaire du rappel à Dieu de

Jean de FABRÈGUES,

une messe sera dite le dimanche 28 novembre 1993, à Saint-Germain-des-Prés, chapelle Saint-Symphorien.

Anniversaires

« Le fil n'est pas coupé. Pourquoi serais-je hors de vos pensées ? Simplement parce que je suis hors de votre vue ? Je ne suis pas loin, juste de l'autre côté du chemin. »

Paul Claudel.

Il y a neuf ans,

Lila SAKKA,
épouse Taleb,

quittait les siens.

Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle.

– Il y a cinquante ans, le 23 novembre 1943, neuf cent quatorze déportés du convoi no 62, parti de Drancy le 20 novembre, furent gazés puis incinérés dès leur arrivée à Auschwitz. Parmi eux se trouvaient notre père,

Herbert STERNHEIMER,

sa sœur,

Jeanne SELIGSOHN,

et le fils de celle-ci,

Ullie.

Nous n'oublions pas.

Daniel et Joël Sternheimer.

Soutenances de thèses

– Christophe Blanquie : « Au service de Condé et de la religion, le chevalier de Thodias (1616-1672), une biographie du premier jurat de Bordeaux pendant l'Ormée », samedi 27 novembre 1993, à 9 heures, EHESS, 54, boulevard Raspail, salle 524.

– F.-E. Brézet : « Le « plan Tirpitz » : une étude globale du développement de la marine impériale allemande de 1897 à 1914 », vendredi 26 novembre 1993, à 14 h 30, université Paris-Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, *salle 342, escalier G, 2e étage*.

– Danielle Konopnicki Miot soutiendra sa thèse de doctorat, intitulée « Contribution à l'histoire du structuralisme européen : les formalistes russes (1914-1929) », le samedi 27 novembre 1993, à 14 h 30, à l'université Paris-VIII, 2, rue de la Liberté, Saint-Denis, *salle H 101. La soutenance sera suivie d'un pot amical, bâtiment G, 4e étage.*

– M. M. de Bellet soutiendra sa thèse de doctorat : « La politique extérieure roumaine et l'Europe de l'Ouest entre 1965 et 1972. Présentation officielle et perception occidentale », le 23 novembre 1993, à l'université Paris-I-Sorbonne, salle S 113, à 14 heures.

Conférences

– « La tentation du suicide ». Conférence-débat avec A. Dumas, théologien, A. Houziaux, pasteur, et P. Guiraud, président de SOS Suicide Phénix-Paris. Mercredi 24 novembre 1993, à 20 h 30, au temple de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e. Entrée libre.

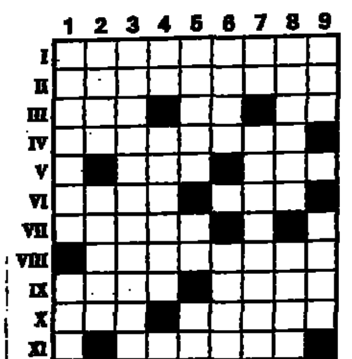
Semaine de la bonté

Cas no 43. – Un incendie criminel a détruit tout le *mobilier, les objets personnels*, le linge et les vêtements de Fabienne et de son fils Benjamin, six ans. Connaissant l'auteur de cet incendie, l'assurance ne pourra peut-être pas indemniser cette famille. Fabienne qui élève seule son fils bénéficie du RMI. Elle est en attente d'un poste de garde-malade. Diverses associations l'ont aidée sur le plan vestimentaire, mais un mobilier de première urgence lui serait indispensable (matelas, sommiers, table, chaises). Une somme de 2 000 F serait nécessaire.

► *Les dons sont à adresser à* la Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris. CCP Paris 4 52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6176



HORIZONTALEMENT

I. Comme une pierre précieuse. – II. Ne sont ni ronds ni carrés. – III. Sur une côte bretonne. Adverbe. Note. – IV. Dorment dans le bahut. – V. Belle, en Bretagne. Grecque. – VI. Un vrai génie. Se trouve à l'état pur chez le charbonnier. – VII. Rumine dans les steppes. – VIII. Bien fondé. – IX. Servit de monnaie d'échange. Mérite un arrêt. – X. Service ancien. Héroïne de légende. – XI. Accueillie comme Marie.

VERTICALEMENT

1. Pour eux, la vie de famille n'était pas de tout repos. Est ce qu'il est pour le rat. – 2. Qui n'a pas assez poussé. Apportaient un protection. – 3. Qui apportent de grandes satisfactions. – 4. Degré. Ne prête pas à rire. – 5. Recherché par ceux qui ont beaucoup d'esprit. Fait souvent un pli. Pronom. – 6. Marque un but. Bien charpenté. – 7. Porte les fillettes. Qui aura du mal à percer. – 8. Bien fait. Fait preuve d'attachement. – 9. D'un auxiliaire. Quantité de péchés.

Solution du problème no 6175

Horizontalement

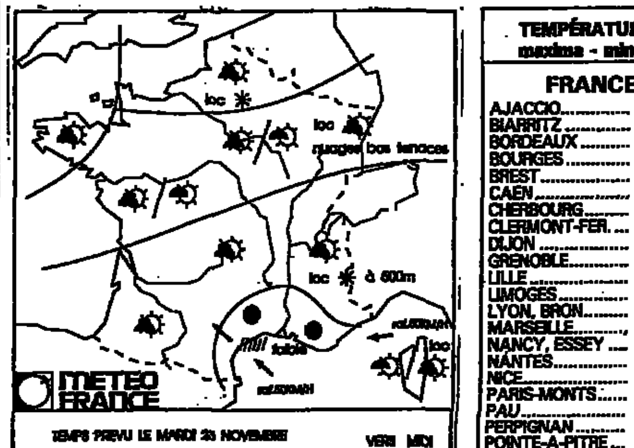
I. Manifestations. – II. Utilitaire. En. – III. Lot. Latrines. Vé. – IV. Turbe. Additif. – V. Ire. Na. Refus. – VI. Pseudopodes. – VII. Statère. Sonde. – VIII. Is. Li. Bière. – IX. Caoutchouc. Lac. – X. At. Vœu. Tassili. – XI. Titan. Avarice. – XII. En. Lion. Ni. Iris. – XIII. Eut. Tells. – XIV. Racine. Fenil. Ni. – XV. *Nul. Dais. Tenue.*

Verticalement

1. Multiplicateur. – 2. Atours. Satin. An. – 3. Nitrées. Ecu. – 4. Il. Ut. Uval. Il. – 5. File. Daltonien. – 6. Eta. Notice. Oued. – 7. Satrape. Huant. – 8. Tir. Or. Fi ! – 9. Aria. Débutantes. – 10. *Tendre. Icarien.* – 11. Edesse. Si. Lit. – 12. Oisif. Or. Scille. – 13. Tunneliers. – 14. Sévis. Al. Nu. – 15. Nef. Merci. Scie.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



LÉGENDE

TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	13/ 2
BIARRITZ	6/–2
BORDEAUX	3/–4
BOURGES	–1/–9
BREST	5/ 0
CAEN	2/–3
CHERBOURG	3/–3
CLERMONT-FER.	0/–10
DIJON	–3/–5
GRENOBLE	4/ 0
LILLE	–1/–6
LIMOGES	–1/–7
LYON, BRON	1/–3
MARSEILLE	8/ 2
NANCY, ESSEY	–2/–3
NANTES	3/–5
NICE	8/ 4
PARIS-MONTS.	1/–2
PAU	5/–3
PERPIGNAN	9/ 1
POINTE-A-PITRE	31/22
RENNES	3/–4
ST-ETIENNE	1/–6
STRASBOURG	–1/–3
TOULOUSE	3/–2
TOURS	2/–7
ÉTRANGER	
ALGER	16/ 5
AMSTERDAM	–4/–6
ATHÈNES	16/14
BANGKOK	35/25
BARCELONE	10/ 2
BELGRADE	2/–2
BERLIN	–6/–7
BRUXELLES	–3/–5
COPENHAGUE	1/–2
DAKAR	26/21
DJERBA	
GENÈVE	2/–1
ISTANBUL	19/11
JÉRUSALEM	20/13
LE CAIRE	27/15
LISBONNE	16/ 8
LONDRES	2/–6
LOS ANGELES	19/13
LUXEMBOURG	–4/–6
MADRID	10/–1
MARRAKECH	16/ 7
MEXICO	25/11
MILAN	3/–1
MONTRÉAL	0/–7
MOSCOU	–12/–18
NAIROBI	21/13
NEW-DELHI	27/11
NEW-YORK	8/ 1
PALMA-DE-MAJ.	14/ 1
PÉKIN	–1/–10
RIO-DE-JANEIRO	26/20
ROME	11/ 3
HONGKONG	20/11
SÉVILLE	17/ 6
SINGAPOUR	30/25
STOCKHOLM	–3/–3
SYDNEY	30/15
TOKYO	21/12
TUNIS	18/ 8
VARSOVIE	–5/–5
VENISE	4/ 2
VIENNE	–1/–3

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-11-1993 à 18 heures TUC et le 22-11-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

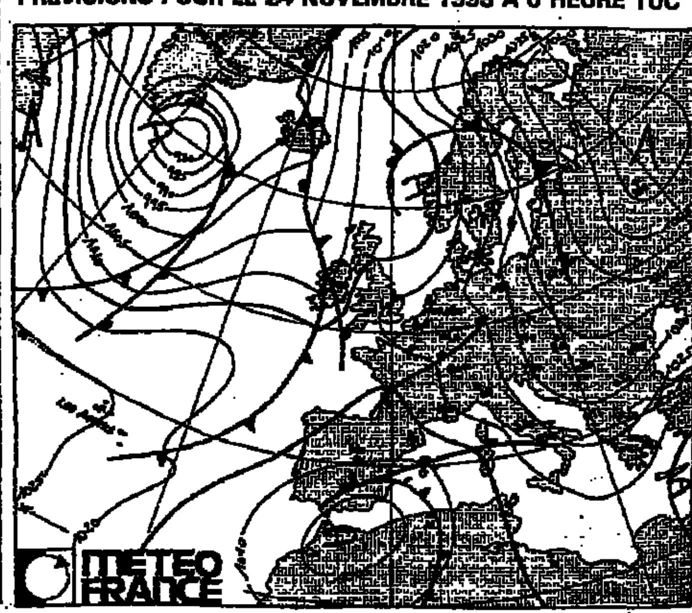
Mardi. – Les nuages et un peu de douceur gagnent le sud du pays. Du Languedoc-Roussillon à la Provence, le ciel sera chargé avec de faibles pluies, et le vent de sud-est sera sensible. En cours de journée, des nuages et quelques pluies s'étendront vers l'Aquitaine, l'Auvergne, Rhône-Alpes et Jura. De petites chutes de neige auront lieu sur les contreforts du Massif central et sur les Alpes au-dessus de 500 mètres. En soirée, quelques flocons de neige affecteront également la Bourgogne, la Franche-Comté, puis les Vosges et l'Alsace.

Sur la moitié nord du pays, le froid sera encore assez rigoureux le matin. Les nuages domineront la journée en Bretagne, Normandie, Nord-Picardie et Ardennes. Quelques flocons tomberont au nord de la Seine. Des Pays de Loire et des Charentes au Centre, Ile-de-France, Champagne et Lorraine, des éclaicies assez belles perceront l'après-midi. Les brouillards givrants seront cependant fréquents le matin au sud de la Loire.

Les températures sont encore nettement en dessous des valeurs de saison. C'est sur le Centre qu'il fera le plus froid au lever du jour, jusqu'à – 10 degrés. En journée, les températures seront voisines de 0 degré sur le Nord, entre 0 et 5 degrés sur le Centre, 8 à 10 degrés sur le Sud, jusqu'à 14 degrés sur le pourtour méditerranéen.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 24 NOVEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 22 NOVEMBRE

TF 1

15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 *Magazine :* Coucou, c'est nous ! Invité : Michel Serrault.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.40).
20.00 *Journal et Météo.*
20.45 Variétés : Stars 90. *Spécial Jean-Marie Bigard.*
22.45 Magazine : Ciné stars. Invité : Patrick Bruel.
0.05 Sport : Football. Présentation de la première *journée de la Ligue des champions.*
0.45 Journal et Météo.
0.55 Magazine : 7 sur 7. Invité : Charles Pasqua *(rediff.).*

FRANCE 2

15.45 Variétés : La Chance aux chansons. Bal à Rika.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 *Magazine : Giga.*
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Météo et Journal des courses.
20.50 ▶ Téléfilm : Marina Oswald. *De Robert Dornheim.*
22.20 Magazine : Savoir plus. Cancer, sida, Alzheimer, les gènes qui sauvent. Invités : Axel Kahn, directeur de l'unité 129 *de l'INSERM (laboratoire* de recherches en génétique et pathologie moléculaires) ; Thomas Tursz, professeur en cancérologie, directeur de l'unité biologie des tumeurs humaines du CNRS ; Bernard Barataud, président de l'Association française contre les myopathies (AFM) ; M. Pallez, président de la Ligue contre le cancer. *Reportages :* Diagnostic anténatal ; Les espoirs pour combattre la myopathie ; *Maladie d'Alzheimer ;* Sida, les traitements ; La recherche *en matière de diabète ; Petite* leçon sur la thérapie génique ; Cancer du poumon ; La première tentative de thérapie génique au monde ; Le traitement de la mucoviscidose ; Les organoïdes ; Interview du professeur Culver, de Pierre Kanter.
23.45 Journal et Météo.
0.00 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
1.15 *Magazine : Repères.* Diffusé sur France 3 le 21 novembre.

Les interventions à la radio

Europe 1, 19 heures : Nicole Notat (« *Club de la presse* »).
France-Inter, 19 h 20 : Si le Grand Louvre *m'était conté* (« Le téléphone sonne »).
France-Culture, 20 h 30 : « Faut-il dépénaliser la drogue ? » (« Le grand débat »).

FRANCE 3

15.15 Série : Capitaine Furillo.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invitée : Jeanne Mas.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 *Jeu : Questions pour un* champion.
18.50 *Un livre, un jour.* *Dictionnaire San-Antonio,* de Serge Le Doran, Frédéric Pelloud et Philippe Rosé.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe. Invitée : Marthe Mercadier.
20.30 *Le Journal des sports.*
20.50 ▶ Cinéma : Christophe Colomb. ■ Film franco-hispano-britannique de John Glen (1992).
22.50 *Journal et Météo.*
23.20 Magazine : L'Atelier 256. *L'art forain : visite chez Jean-*Paul Favant ; M'nemo ou la mémoire des lieux, exposition à la Caisse des dépôts jusqu'au 27 novembre ; Carnet de voyage en Sibérie : Françoise Huguier ; Gregory Barsamian, sculptures cinétiques ; *Roman Cieslewicz, graphiste.*
0.15 Continentales.

CANAL PLUS

15.10 Documentaire : Les Allumés... *Jeux d'honneur au Pakistan,* de Sophie Martre.
15.35 Surprises.
15.45 *Le Journal du cinéma.*
15.50 Cinéma : Une lueur dans la nuit. □ Film américain de David Seltzer (1991).
18.00 Canaille peluche. La Légende de l'île au trésor.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invité : Guy Bedos.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : JFK. □ Film américain d'Oliver Stone (1991).
23.35 *Flash d'informations.*
23.40 Le Journal du cinéma.
23.45 Cinéma : La Petite Amie d'Antonio. ■ Film français de Manuel Poirier *(1992).*
1.25 Cinéma : Le Bal de l'*horreur* 4. □ Film canadien de Clay Borris (1991).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 *Documentaire :* La Fin d'un voyage. De Heiner Stadler (rediff.).
18.35 Documentaire : Rodin-Fragments. De Robert Cahen (rediff.).
19.00 Série : Slattery & McShane.
19.35 *Documentaire :* La Tragédie arctique. De Landin Bo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Cinéma : L'Homme pressé. □ Film français d'Edouard Molinaro (1977).
22.05 Magazine : Macadam. Texas Saturday Night, documentaire d'Antony Wall. *A travers l'équipée nocturne du chanteur country Kinky Friedman, un voyage dans les bars, les honkytonks, les dancings des petites et grandes villes du Texas.*

23.05 *Documentaire :* Charles Sterling. Un chasseur dans la nuit médiévale, de Richard Copans.
23.50 *Documentaire :* Histoires d'amour. Le Temps de voir, de Marie-Hélène Rabier, Emmanuelle Dupuis, Michel Khleifi.

M 6

14.15 Magazine : La Vie à pleins tubes.
17.00 *Variétés : Multitop.*
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 *Magazine : Ciné 6.*
20.50 Cinéma : *Un pont trop loin.* ■ Film britannique de Richard Attenborough (1977).
23.50 Informations : Six minutes première heure.
0.00 *Magazine : Culture pub.*
0.25 Magazine : Jazz 6. *Présenté par Philippe Adler.* Ronny Jordan.

FRANCE-CULTURE

20.30 *Le Grand Débat.* Faut-il dépénaliser la drogue (2) ? Avec Francis Caballero, Robert Broussard, Anne Coppel, Jean-Paul Séguéla, Willy Rozenbaum.
21.30 La Radio sur un plateau. Les Gens de peu, improvisation vagabonde, par Pierre Sansot, Philippe Morier-Genoud et Albert Tovi.
22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité du théâtre.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Olivier-Messiaen) : Quatre pièces de fantaisie, de Vierne ; Cantilène, Choral sur Victimae Paschali Laudes, de Tournemire ; Prélude et fugue sur le nom d'Alain, de Duruflé ; *Apparition de l'Eglise éternelle,* la Nativité du Seigneur, les Bergers, Desseins éternels, les Mages, de Messiaen ; Trois danses, de Jehan Alain, par Marie-Claire Alain, orgue.
23.09 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue.

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Le milliardaire le clochard et le SDF

PAUL-LOUP SULITZER s'était déguisé en clochard. Avec vieux manteau râpé, visage balafré, et toute la panoplie. Dans la rue, émoustillé, il testait le résultat en tentant de piéger les passants. Tiens, celle-ci, je suis sûr qu'elle va marcher ; essayons celui-là, je parie qu'il va me glisser la pièce. La scène était extraite d'*une nouvelle émission*, sur France 2, de Marcel *Beliveau, le producteur de* « *Surprise sur prise* », que nous faisait découvrir « Télés-dimanche », et dans laquelle il revenait à des stars de piéger des inconnus. On espère qu'une veine comique si prometteuse sera exploitée jusqu'au bout. Risquons une suggestion : dans l'épisode suivant, Paul-Loup Sulitzer pourrait tenter de passer la nuit, sans être reconnu, dans un asile du Secours catho*lique, comme celui que visitait* Mme Veil au « 20 Heures ». On *imagine déjà la scène finale,* quand la supercherie serait fina*lement révélée : toute la cham*brée secouée par un immense fou-rire, tombant dans les bras du milliardaire, qui leur dédicacerait en souvenir son dernier ouvrage. Heureuse coïncidence, il y est justement question de la meilleure manière de maigrir sans se priver.

Au « 20 Heures » de France 2, on retrouva Paul-Loup Sulitzer. Il était revenu à l'habit civil, car l'heure était grave : on mourait de froid dans les rues. Il racontait qu'il lui était arrivé de faire don de 60 000 francs à *une organisation caritative* d'aide aux sans-abri. « *Sans le dire* », *précisa-t-il – ce qui ne* l'empêchait pas, aujourd'hui, de *nous le révéler.* En outre, insista-t-il, il payait des impôts.

Que s'était-il passé entre les deux apparitions de Paul-Loup *Sulitzer ? Par une étrange mani*pulation génétique, les « clo*chards* » *étaient devenus des* « sans-abri », ou des « SDF ». *On rit des clochards, mais on* ne saurait se moquer des SDF. *Le clochard* « *professionnel* », qui « a choisi son sort », est *une figure folklorique immémo*riale, plutôt rassurante. Produit d'une tragédie sociale récente, le SDF, en revanche, est un des visages actuels de l'angoisse. Perte de l'emploi, dissolution de la famille, RMI, lente dégringolade : qui épargnent aujourd'hui ces vertiges-là ? Avant la prolifération des « sans-abri », la mort de froid d'un clochard était donc un événement quasi météorologique, venant grossir une statistique. La mort d'un SDF, en revanche, est aujourd'hui un « phénomène de société », qui force le ministre de l'intérieur, interrogé par Anne Sinclair, à « *laisser parler son cœur* », tandis que le premier ministre, interpellé par Paul Amar, y voit « *une image de notre société, qui laisse de côté une partie sans doute croissante de la population* ». Le clochard, c'était l'autre. Le SDF, aujourd'hui, est une part insupportable de chacun de nous.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du *câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté* dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde *radio-télévision* » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 23 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Intrigues (et à 10.25, 5.05).
6.28 Météo (et à 6.58, 8.33).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Club Dorothée avant l'école.
8.35 Télé-shopping.
9.05 Feuilleton : Hôpital central.
9.45 Feuilleton : *Haine et passions.*
10.55 Série : Tribunal.
11.25 Feuilleton : Santa Barbara.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout *compte fait.*
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Cannon.
15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : *Philippe Khorsand.*
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.45).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : Une époque formidable. ■■ Film français de *Gérard Jugnot* (1991).
22.30 Documentaire : Trente ans après, le destin tragique des *Kennedy.* De Philip Whitehead.
0.10 Magazine : Le Club de l'enjeu. Invités : Dominique Hériar *Dubreuil,* PDG de *Rémy Martin* ; Jean-Raphaël Soucaret, président de Pfizer ; Michel Paulhac, président de Guerlain ; Loris Azzaro, directeur artistique.
0.50 Journal et Météo.
0.55 Magazine : Reportages. Les Enfants taupes (rediff.).
1.20 TF1 nuit (et à 1.55, 2.50, 3.55, 4.55).
1.30 Série : Côté cœur.
2.00 Documentaire : Histoires naturelles.
2.55 Téléfilm : Le Vignoble des maudits (dernière partie).
5.25 Musique.
5.35 Documentaire : L'Aventure des plantes.

FRANCE 2

5.55 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.20 Dessin animé.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Magazine : Matin bonheur.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.15).
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Tiercé, en direct de Saint-Cloud.
15.05 Série : Les deux font la paire.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Bal à Rika.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous. Animé par Christian Morin et Cendrine Dominguez.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne. Animé par Nagui.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : *Le Dernier Métro.* ■■■ Film français de François Truffaut (1980).
23.00 Magazine : Bas les masques. *Présenté par Mireille Dumas.* Mon frère, mon amour, mon ennemi. Reportages : Rien ne doit nous séparer, de Pierre Evrard et Claire Emzen ; Les frères Bidondeau, de François Landesman et Christian Le Peutrec ; Dépasser le conflit, *de Pierre Evrard* et Anne-Cécile Suied Michelet.
0.20 Journal, Météo et Journal des courses.
0.40 Magazine : *Le Cercle de minuit.* Présenté par Michel Field.
1.55 Magazine : Savoir plus (rediff.).
3.10 Documentaire : *Trilogie* pour un homme seul.
4.05 24 heures d'info.
4.45 Documentaire : Pari sur l'inconnu.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Continentales. Zak (v.o.) ; A 8.20, Auslands Journal (v.o.) ; A 8.40, Oggetuige : magazine néerlandais (v.o.) ; A 9.00, Euro hebdo, l'actualité en Allemagne ; A 9.10, Multiplex, Ordinary People, magazine d'Afrique du Sud ; A 9.20, Orthogaffes.
9.25 Magazine : Génération 3. Présenté par Marie-Laure Augry. Afrique de l'Ouest : Côte-d'Ivoire, le prix du cacao, de Bruce Jamson ; *A 9.55,* Semaine thématique : La Terre dans l'univers. 2. Brèves rencontres dans l'univers. Invité : Jean-Pierre Luminet, astrophy*sicien.*
10.55 Espace entreprises : L'Homme du jour.
11.00 Magazine : Français, si vous parliez. Les sondeurs sondés.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. Quand HLM rime avec problèmes.
13.30 Série : La Conquête de l'Ouest.
14.20 Série : La croisière s'amuse.
15.15 Série : Capitaine Furillo.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. *Invité : Courtemanche.*
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Bordeaux.
18.25 *Jeu : Questions* pour un champion.
18.50 *Un livre, un jour.* *La Tribu des clercs,* de Rémy Rieffel.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe. *Invitée : Marthe Mercadier.*
20.30 Le Journal des sports.
20.50 *Spectacle :* Gala de la presse. Présenté par Julien Lepers et *Pascal Brunner. 8e édition* au profit de Reporters sans frontières.
22.10 Journal et Météo.
22.40 Les Brûlures de l'Histoire. *Magazine présenté par Laure* Adler et Patrick Rotman. Dossier : la Vendée, génocide ou massacre ? Invités : Jean Tulard, Jean Lebrun, Jean-Clément Martin, Alain Gérard, Philippe de Villiers.
23.35 Magazine : *A la une sur la 3.* Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et *Philippe Alexandre.*
0.00 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

Les interventions à la radio

RTL, 7 h 25 : Philippe Tesson (« Jamais-Toujours »).

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News. *Journal américain présenté par* Dan Rather et Connie Cheng.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche. *Corentin.*

— *En clair jusqu'à 8.05* —

7.50 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
8.05 Magazine : Télés dimanche (rediff.).
8.55 *Le Journal du cinéma.*
9.00 Téléfilm : Le cœur qui tape. De Didier Grousset, avec Maxime Leroux, Isabelle Gélinas.
10.34 Flash d'informations.
10.36 Surprises.
10.40 Cinéma : Les Sept Péchés capitaux. ■ Film *belge de Béatrice Flores,* Frédéric Fonteyne, Yvan Lemoine, Geneviève Mesch, Pierre-Paul Renders, Pascal Zabus (1992).

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.30 Magazine : *La Grande Famille.* Présenté par Jean-Luc Delarue. Les discomobiles ; Un secret de famille.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : La Petite Amie d'Antonio. ■ Film français de Manuel Poirier (1992).
15.15 Magazine : *24 heures* (rediff.).
16.10 Le Journal du cinéma.
16.15 Cinéma : Les Amies de ma femme. □ Film français de Didier Van *Cauwelaert (1992).*
17.40 Surprises.
18.00 Canaille peluche. La Légende de l'île au trésor.

— *En clair jusqu'à 21.00* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Catherine Lara.
20.30 Football. Bordeaux-Karlsruhe. Match aller des 8es de finale de la Coupe de l'UEFA, en direct ; à 21.00, coup d'envoi.
23.00 Flash d'informations.
23.05 *Cinéma : Ruby.* □ Film américain de John Mackenzie (1992). Avec *Danny Aiello, Sherilyn Fenn,* Joe Cortese.
0.50 Cinéma : Isabelle Eberhardt. □ Film franco-australien de Ian *Pringle (1991). Avec Mathilda* May, Tcheky Karyo, Peter O'Toole (v.o.).
2.40 *Documentaire :* 1918, de la guerre à la mer.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : La Grande Guerre en chansons (redif.).
19.00 Série : Slattery & McShane.
19.30 Documentaire : Saipan. De Serge Viallet. *En 1944, l'invasion de l'île de Saipan par les Américains provoque le suicide collectif de la population japonaise. Reconstitution minutieuse de cet événement dramatique à travers le témoignage des survivants et des archives bouleversantes.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. La révolte *des juges. Reportages : Italie,* la révolte des juges ; Un juge citoyen ; La cour de Karlsruhe. Invités : Francis Szpiner, avocat, Baltazar Garzon, secrétaire d'Etat espagnol, ancien juge, Mauro Mellini, membre supérieur de la magistrature *italienne.*
21.45 Soirée thématique : Jeunes, les séductions fascistes. Soirée proposée par Valérie Lumbroso.
21.46 *Reportage :* Les Mots de la violence. De Patrick Boitet. *Enquête auprès d'un groupe d'extrême-droite dans la banlieue parisienne.*
22.15 ▶ Documentaire : Nationalismes, la dérive du rock. De Valérie Lumbroso.
23.25 Téléfilm : Made in Britain. D'Alan Clarke, avec Tim Roth, Terry Richards. *A travers le portrait d'un jeune délinquant rebelle, raciste et intelligent, une dénonciation provocatrice mais particulièrement brillante du système scolaire britannique. Un comédien, Tim Roth, impressionnant. Prix Italia 1994.*

M 6

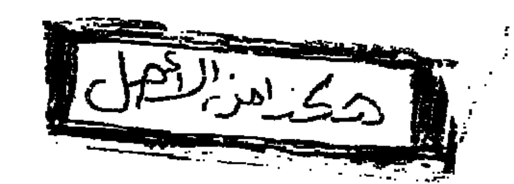
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia *(et à 8.05).*
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.15).
10.55 Série : Jet Set.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Série : Roseanne.
14.00 Magazine : *La Vie à pleins tubes.* Vidéofan : Marc Lavoine.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 Magazine : Grandeur nature. *Présenté par Caroline Avon.*
20.50 ▶ Série : *Les Enfants d'Avonlea.* L'Exil de Sarah. La raconteuse mérite son surnom. Avec Sarah Polley, Zachary Bennett.
22.50 Série : Mission impossible. *Retour au pays.*
23.45 Série : L'Exilé.
0.40 Informations : Six minutes première heure.
0.50 Musique : Flashback.
2.30 Rediffusions. Les Lumières dans la ville ; *Made in France* ; Les As de guerre ; Jazz 6 ; Fax'O ; L'Aviation du passé et du futur.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Le cerveau et les couleurs.
21.30 Profil perdu. Jean Ballard (2, rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. L'immeuble, marche à suivre (1, rediff.).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 9 novem*bre à Paris)* : Benedictus Dominus, motet op. 55, de Nielsen ; Huit chants sacrés *op. 128, de Reger ;* Chants norvégiens op. 74, de Grieg ; Stabat Mater, de Penderecki ; Hymne à Sainte-Cécile, de Britten, par le Chœur de Radio-France, dir. Eric Ericson.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Extraits d'œuvres de Delibes, Gluck, Chabrier, Gounod, Masse, Thomas.
23.09 Ainsi la nuit. Septuor, de Stravinsky ; Forrô, de Gismonti ; Symphonie de chambre n° 1 op. 9, de Schoenberg ; Tango, de Stravinsky
0.00 L'Heure bleue.



Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Dans le froid

Des dizaines de milliers de personnes ont battu le sol gelé, des heures durant, avant d'être autorisées à pénétrer gratuitement dans le saint des saints des arts qu'est le Louvre nouveau. S'étant finalement réchauffés au soleil des génies, ces randonneurs de la contemplation auront pu vérifier jusqu'à quel degré l'art des temps passés, associé à l'architecture des temps nouveaux, plonge corps et âmes dans une béatitude douillette.

Le soir, sous la couette opportune, ils auront repassé dans leurs yeux les étapes de ce chemin des grâces et des talents.

Au moment où d'autres, galérant dans la froide capitale et passant solitairement le long du musée aux portes refermées, auront pu jalouser ces œuvres humaines ayant trouvé là – à température constante – bel et cotonneux abri.

PROCYON

L'ESSENTIEL

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Initiatives

Les premiers résultats du programme FORCE (Formation continue en Europe) montrent que l'on peut espérer voir s'établir une Europe sociale. Les partenaires sociaux participent à la gestion et à l'orientation du programme et découvrent le travail par-delà les frontières.

Ce numéro comporte un cahier « L'Economie » folioté I à X

Le numéro du « Monde » daté 21-22 novembre 1993 a été tiré à 525 132 exemplaires

Dans la bande de Gaza

Les Faucons du Fath hésitent entre guerre et paix

Huit membres des Faucons du Fath se sont livrés, dimanche 21 novembre, dans la bande de Gaza, aux autorités israéliennes. Ils ont été relâchés peu après, sous les acclamations d'une foule de sympathisants. Si la plupart des militants de l'organisation de Yasser Arafat semblent se ranger au choix de ce dernier et à l'accord avec Israël, ils n'en sont pas moins troublés, hésitant encore entre guerre et paix.

RAFAH (bande de Gaza)

de notre envoyé spécial

Il avait beau se rassurer en caressant l'acier froid du pistolet posé sur ses cuisses, Hussein Awad était tendu, nerveux. Au moindre bruit, dehors dans la ruelle, le regard sombre du « soldat de Palestine » laissait percer comme un éclair inquiet. Alors, le jeune chef de cellule dans les commandos clandestins des Faucons du Fath, se levait, l'arme au poing. Canon pointé vers le sol en ciment brut, un Walther PPK de fabrication espagnole, Hussein traversait la pièce, passait la porte ouverte sur la courette intérieure de la masure et entrait en conciliabule avec l'un des jeunes postés en sentinelle.

Brefs et inquiétants moments. A tout instant, expliqua quelqu'un, les « *Juifs* », soldats en uniforme ou plus sûrement « *special units* » travesties en Arabes, pouvaient surgir et tirer dans le tas. Bien avant la publication des enquêtes diligentées par les organisations de défense des droits de l'homme, on savait, dans les Territoires occupés, que ces brigades spéciales, toujours en action, avaient une sérieuse tendance à tirer d'abord et à questionner ensuite. Elles n'ont pas changé. En attendant la paix, la chasse à ceux dont la tête est mise à prix – dossiers épais et photographies anthropométriques à l'appui – continue.

Deuxième semaine de novembre, quelque part dans le camp de Shaboura qui jouxte Rafah, troisième localité de la bande de Gaza avec plus de cent mille habitants. A cinq ou six kilomètres de la frontière égyptienne, au bord du Néguev, entre mer et désert, le soleil brille encore mais pâlit de jour en jour.

Des redditions mises en scène

Plus de deux mois ont passé depuis la poignée de main historique de Washington. Neuf semaines de discours, de voyages et de difficiles négociations pour les caciques de Tunis, où siège l'OLP. Des semaines de peurs et d'incertitudes pour ceux qui, dans les territoires, se réclament d'elle et de sa principale composante, le Fath. Gaza attend, Gaza espère ou désespère, selon les jours. Gaza hésite, s'interroge, vacille entre guerre et paix.

Depuis le 13 septembre, huit Israéliens, dont cinq soldats, ont été tués dans les Territoires. Dans le même temps, une vingtaine de Palestiniens, selon des sources palestiniennes à Jérusalem, sont tombés sous des balles israéliennes. Deux d'entre eux, membres du mouvement de la résistance islamique Hamas, étaient – comme Hussein, Ryad, Mohamed et les autres pistoleros en cavale que nous avons rencontrés à Shaboura – des personnes recherchées qui n'avaient pas su, pas voulu ou pas eu le loisir de... baisser les armes à temps.

Certains – et c'est nouveau – ont su arranger leur reddition avec la force occupante : ils sont vivants. Curieuses redditions, négociées par les chefs politiques locaux, et quasiment mises en scène sous les flashs des photographes. Pourquoi Isham Joudah, vingt-neuf ans, le patron des Faucons de Gaza, a-t-il été amnistié le 29 octobre par l'armée ? Pourquoi lui et ses camarades recherchés ont-ils pu ressortir libres, après quelques heures de détention, des séances d'interrogatoires du Shin Beth ? Mystère.

Qui est avec qui ? A qui faire confiance ? De qui se défier ? Qui soutenir ? Qui combattre ? Est-il encore permis de jeter des pierres aux soldats, aux colons ? Gaza la rebelle ne sait plus où elle en est. Dans cette période d'entre-deux, le doute, la peur et la confusion s'insinuent dans les esprits. La semaine dernière, le « *grand Abou Ammar* », Arafat soi-même, « *chef historique des valeureux fedayins, symbole tout-puissant de la lutte palestinienne pour une patrie* », a condamné le meurtre d'un colon juif de Cisjordanie. *Du jamais vu.*

A Jérusalem, des ministres israéliens disent même que la future police palestinienne coopérera bientôt avec le très détesté Shin Beth pour protéger ceux qui, aux yeux de tous, symbolisent « *le vol de la terre de Palestine, l'arrogance des armes et le mépris raciste* ». Est-ce possible ? Est-ce pensable ? « *Jamais* », nous répliquera le jeune Ryad Abou Sufène, vingt et un ans, compagnon d'armes d'Hussein et recherché, comme lui, pour une action sanglante qu'il refuse de dévoiler. « *Jamais nous ne serons les collaborateurs d'Israël. Jamais nous n'affronterons les nôtres pour les empêcher d'attaquer les colons* ». Murmure d'approbation autour du jeune franc-tireur.

Théoriquement pourtant, et sauf exception, les groupes armés qui se réclament du Fatah – une quarantaine de Faucons à Gaza, une ou deux douzaines de Panthères noires en Cisjordanie – ont annoncé leur soumission à la « fatwa » pacificatrice de Yasser Arafat. « *Même quand nous en avons l'occasion*, jure Ryad – en caressant avec amour le fusil d'assaut Galil qu'il a « *confisqué* » à un soldat israélien dont on ignore le sort –, *on ne tire plus : ni sur les soldats, ni même sur les colons* ». A les en croire, la seule opération à laquelle ces jeunes « soldats » sans uniforme ont prêté la main depuis le 13 septembre fut une sorte de « *transport de justice* ». Contre d'autres Palestiniens.

Trois voleurs avaient roué de coups un changeur arabe du souk de Rafah pour le délester de sa recette. « *Ils nous ont été livrés*, raconte Hussein. *Il fallait faire un exemple. On les a amenés sur la place du marché, devant tout le monde, on leur a fait promettre de ne jamais plus recommencer et on leur a logé une balle dans chaque pied.* » Un cliché de l'« exemple » a été pris par un photographe de l'agence SIPA. On y voit trois jeunes gens couchés par terre, mains attachées derrière le dos et bandeau sur les yeux. Ils hurlent. Autour d'eux, il y a une foule « *qui voulait lyncher les voyous* » dit la légende.

Les forces de sécurité plus discrètes

Et puis, au deuxième plan, il y a Hussein, veste kaki, poil ras et dents pourries. On le voit paradant au milieu du groupe avec ses copains, Walther PPK encore chaud dans la main droite. Justice, police, maintien de l'ordre, droits de l'homme... Tout se mêle, s'entrechoque et se confond dans les têtes de ces adolescents ivres de poudre à canon. « *Vous connaissez le proverbe arabe*, dit Ryad : « *un homme sans fusil, c'est comme une terre sans homme, inutile et vaine.* »

On n'a pas eu le temps de leur demander ce qu'était, pour eux, la démocratie. Comment le sauraient-ils ? Nés après 1967, sous occupation militaire, aucun d'eux, jamais, n'a connu la vraie liberté. Sauront-ils protéger et respecter celle des autres ? On ne le jurerait pas. Et pourtant ils y tiennent : « *Inch Allah, quand Arafat et son armée seront là*, rêvent Hussein, Ryad et les autres, *nous entrerons dans les services de sécurité de Palestine.* » En attendant que les pandores en herbe reçoivent leur uniforme, c'est l'armée d'Israël qui veille.

Moins visibles le long des routes, dans les camps de réfugiés et dans les localités arabes du territoire, moins provocatrices et plus discrètes que naguère – ce qui a entraîné une nette diminution des affrontements meurtriers avec les gamins jeteurs de pierre de l'Intifada, – les forces de sécurité sont toujours là. Calfeutrés derrière les remblais et les barbelés de leurs casernements, en faction derrière des mitrailleuses lourdes aux barrages routiers, en patrouille dans des command-cars hérissés d'antennes, les soldats ne se contentent pas d'attendre.



Rafles, ratissages, liquidations plus ou moins expéditives : les soldats et les unités spéciales redoublent d'efforts pour capturer le maximum d'activistes armés avant le redéploiement prévu, à partir du 13 décembre, dans les forteresses tenues par les colons juifs.

Ce jour-là, mis à part le bourdonnement d'un hélicoptère militaire à la recherche d'un groupe de miliciens islamistes aperçu par un guetteur, il ne se passait rien. Après chacune de ses allées et venues, Hussein Awad, numéro sept ou huit sur les listes des « *wanted* », établies par les agents du Shin Beth, consentait à revenir s'asseoir parmi nous. A contrecœur, jetant alentour un œil noir. Toujours le même message, limpide : « *Trop long. Faut partir...* »

Ces dernières semaines, trois notables de l'organisation – et pas n'importe lesquels puisque figurait parmi eux Assaad Saftaoui, vieil ami d'enfance d'Arafat, ancien prisonnier, homme intelligent, modéré, respecté par tous – ont été assassinés par de mystérieux tueurs masqués. Aucune revendication. Les intégristes du Hamas et du Djihad islamique, les marxisants du FPLP et du FDLP, bref les quatre principales organisations opposées au processus de paix ont juré qu'ils n'avaient rien à voir avec ces meurtres.

Dans la masure de Shaboura, Ryad, traits de gamin, à peine durcis par un collier de duvet sombre, explique que, « *comme tous les Faucons du territoire* », il a reçu ordre de collaborer à l'enquête ordonnée par télécopie depuis Tunis. Drôles de Sherlock Holmes qui savent à peine lire. L'enquête n'a évidemment rien donné. Mais le petit Rambo de Gaza exclut *a priori* que les assassinats soient la conséquence, comme beaucoup le croient à Gaza, d'une querelle interne au Fatah. Il exclut aussi la culpabilité éventuelle des « *frères* » d'Ezzedine-al-Qassam (groupe armé du Hamas), des Aigles rouges (FPLP) ou du Djihad. « *On peut avoir nos différences, mais au bout du compte nous sommes frères, nous avons le même ennemi et c'est lui qui cherche à nous diviser.* »

Les « frères » de lutte

Au moins, quand il évoque ses « *frères* » de lutte, Ryad ne parle pas en l'air. Il les connaît bien et ils se connaissent tous, alliés ou rivaux. Le mois dernier, Ryad était encore affilié au Djihad islamique. Nouveaux choix idéologiques ? Non. A son avis – et ils sont nombreux à penser comme lui –, même après la mise en œuvre du plan de paix, « *les Palestiniens garderont le droit inaliénable d'attaquer Israël* ». L'Etat juif reste l'ennemi. « *Pour toujours.* »

On le voit : ce n'est pas la paix d'Arafat qui a attiré Ryad chez les Faucons. C'est le vivre et le... couvert. Le Djihad « *manque de moyens matériels, pas assez d'armes* », lâche le transfuge en montrant sa rutilante pétoire. Combien sont-ils à avoir ainsi changé depuis l'accord du 13 septembre ? Une chose est sûre : les va-et-vient ont lieu dans les deux sens. Certains « faucons » n'ont pas accepté ce qu'ils appellent « *la reddition du Vieux* ». D'autres ont des doutes, mais ils obéissent. Pour l'instant.

« *Qui vous dit que l'Etat juif a réellement l'intention d'évacuer les territoires ?* demandent fréquemment des notables du mouvement, à Jérusalem. *Qui vous dit que leur plan n'est pas précisément de tout faire pour que la période transitoire* – « Gaza, Jéricho d'abord » – *se déroule le plus mal possible pour prétexter, ensuite, une grande marche arrière ?* »

A Gaza, dans les labyrinthes glauques des bidonvilles, dans l'enchevêtrement des ruelles défoncées, boueuses ou poussiéreuses selon les saisons, dans les baraques de boue, de briques et de tôles rouillées où s'entassent – sur une population de 800 000 personnes – les 500 000 réfugiés du territoire, la confiance et l'espoir, sans lesquels il n'y a pas de paix possible, ont énormément de mal à s'épanouir. La plupart de ces gens, réfugiés de la première grande *nakbah*, la « *catastrophe* » de 1948 qui vit naître Israël et s'exiler de cette terre nouvellement sioniste des centaines de milliers d'Arabes, n'ont aucune chance, jamais, de retrouver leurs foyers.

Les lampions de la fête qui avait suivi l'accord du 13 septembre se sont éteints. Seules les quatre couleurs de la « *Palestine libre et indépendante* » flottent encore un peu partout sur les édifices, en ville comme à la campagne. En attendant des jours meilleurs, Gaza la violente n'en finit pas d'apurer son passif de sang et de haine...

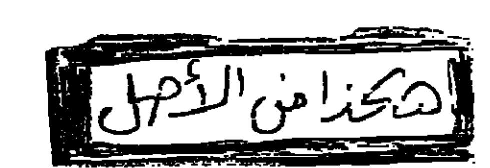
PATRICE CLAUDE

A nos lecteurs

En raison de difficultés techniques, l'ouverture de la Bourse de Paris, lundi 22 novembre, normalement prévue à 10 heures, a été retardée de plusieurs heures.

Ce retard affectait l'ensemble des marchés et rendait impossible la publication par *le Monde* des cotations que nos lecteurs trouvent habituellement en page « Marchés financiers ».

La Société des Bourses françaises espérait que les cotations pourraient reprendre à 13 h 30.



Le Monde

L'ÉCONOMIE

À-CÔTÉS

« Pizza téléphone »

Deux groupes à capitaux américains se disputent âprement le marché de la livraison de pizzas à domicile en France

C'EST devenu un réflexe très citadin : quand la journée de travail s'est prolongée trop tard, que le frigidaire est vide ou qu'on n'a tout simplement pas envie de cuisiner, toutes les occasions sont bonnes pour commander une pizza par téléphone ! Margherita ? Regina ? Ou Napoli ? A peine le temps de prendre l'apéritif... et dring ! le livreur arrive, brandissant fièrement la pizza fumante dans sa pochette isotherme.

La mode de la « *pizza-téléphone* », plat convivial à partager en famille ou entre amis, a débarqué du Nouveau Monde dans les grandes villes de France au beau milieu des années 80, en pleine vague du « *cocooning* », le retour sur le « cocon » privé et familial. Associer pizza et téléphone, une idée toute simple, encore fallait-il flairer le filon. A l'instar de Tom Monagham, qui, dès 1960, a ouvert, au fond d'une banlieue de Detroit, un point de vente baptisé « Domino's Pizza ».

De pionnier, l'homme qui revendique aujourd'hui un chiffre d'affaires de 2 milliards de dollars est devenu numéro un mondial de la livraison de pizzas à domicile : « *Chaque soir, nos 50 000 livreurs parcourent plus de cinq millions de kilomètres, soit sept fois l'aller-retour Terre-Lune* », assène goulument Marc Minisini, gérant de Domino's France.

Philippe Baverel

Lire la suite page VII

UNE TRANSFORMATION INACHEVÉE

Malaise à La Poste



Trois ans après le changement de statut, La Poste n'a pas trouvé ses marques. L'État reste maître du jeu. L'exploitant public, dépourvu de véritable autonomie, sommé d'équilibrer ses comptes, ne dispose que d'un moyen de gestion : les suppressions d'emplois. L'ouverture des services postaux à la concurrence risque d'aggraver son désarroi.

Lire page IV les articles de Valérie Devillechabrolle et de Caroline Monnot

LES CONTRADICTIONS DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

A quoi joue la Bundesbank ?

La politique de la banque centrale allemande, qui joue *de facto* le rôle d'une banque centrale européenne et, en maintenant des taux d'intérêt élevés, bloque toute reprise en France et ailleurs, est de plus en plus difficile à justifier, même d'un point de vue monétariste. Le gouvernement français, légitimement soucieux de préserver l'axe Paris-Bonn et la construction de l'Union européenne, n'a-t-il pas cependant les moyens de sortir de ce cercle vicieux ? En pratiquant par exemple une défense du franc plus souple à moyen terme, et en se libérant de l'obsession du « franc fort », un mythe hérité de l'histoire. Ce sont les questions posées par les trois articles que nous publions.

par PHILIPPE SIMONNOT

PLUS encore qu'avant l'explosion du système monétaire européen, les décisions de la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) sont attendues avec impatience ou angoisse par les agents économiques et financiers du Vieux Continent. Symbole de cette prééminence, l'installation à Francfort de l'Institut monétaire européen, embryon de la future banque centrale, confirme le règne du mark. Pourtant on a des raisons de penser que la Bundesbank n'a pas bien servi les intérêts de l'Europe ces derniers mois. Il se pourrait même qu'elle ait agi à l'encontre de la prospérité allemande. D'où la question : à quoi donc peut bien jouer la Bundesbank ?

Comme toute banque centrale, la Banque fédérale d'Allemagne se prétend gardienne de la monnaie et a bâti, à juste titre, sa réputation sur son horreur de l'inflation. De ce fait, elle serait en phase avec les sentiments de l'Allemagne profonde qui aurait gardé un souvenir traumatisant de l'hyperinflation des années 1920. Admettons ce qui est devenu un lieu commun, même s'il accorde peut-être une importance excessive à la mémoire des peuples.

Une réputation acquise

Il n'en reste pas moins que le gardiennage de la monnaie n'est pas la seule fonction confiée à la Bundesbank. Notamment dans le paragraphe 12 de la loi fondant ses statuts, il lui est recommandé d'apporter son soutien à l'ensemble de la politique du gouvernement fédéral. Assurément, la Banque fédérale passe pour tout à fait indépendante du pouvoir politique, mais c'est une réputation acquise au cours du temps, non une qualité découlant de ses statuts. C'est que, pour des raisons historiques connues, le politique, de l'autre côté du Rhin, surtout au niveau fédéral, n'occupe pas la même place que sur les bords de la Seine. Comme la société a horreur du vide, la Bundesbank a occupé tout l'espace laissé par les carences gouvernementales.

Pour apprécier la politique de la Banque fédérale, il faut rappeler quelques principes souvent oubliés. La stabilité monétaire est sans vertu si elle s'accompagne d'un chômage endémique et enfonce l'économie dans la récession. Dire cela n'est pas vouloir sacrifier la monnaie à la croissance.

A terme, la monnaie la plus solide serait menacée si l'économie sombrait dans une spirale déflationniste conduisant à une explosion sociale. L'objectif d'une politique monétaire ne peut être que de faire en sorte que le potentiel de croissance d'une économie soit utilisé le mieux possible. Stabilité de la monnaie et stabilité de la croissance, loin d'être incompatibles, se commandent l'une l'autre par la stabilisation des anticipations économiques.

Cela rappelé, on peut montrer non seulement que l'analyse sous-jacente à l'action actuelle de la Bundesbank est erronée, mais encore que la politique monétaire pratiquée à Francfort aggrave la crise et même va à l'encontre de l'objectif publiquement affiché.

Lire la suite page IX

MODE D'EMPLOI

CONSOMMATION

Téléphone : acheter « non agréé » ?

L'usage d'appareils non agréés par l'administration est interdit, mais les ventes montent. Les évolutions techniques et l'arrivée des Japonais vont changer la situation

PEUT-ON acheter ces appareils téléphoniques « non agréés » si répandus aujourd'hui ? En principe, leur usage est illégal. L'article R 20 27 du code des postes et télécommunications punit de 1 300 à 3 000 francs d'amende (et/ou d'un emprisonnement de 5 jours) quiconque connecte à un réseau ouvert au public un équipement terminal non agréé. Pour des appareils radioélectriques (téléphone sans fil par exemple), l'amende va de 2 000 à 200 000 francs et l'emprisonnement de 1 à 3 mois.

Pourtant les vendeurs de téléphones non agréés fleurissent : 3 000 des 8 700 distributeurs d'appareils téléphoniques. Pour certains appareils, comme les téléphones sans fil, le marché « gris » (non agréé) est aussi important que l'officiel (600 000 postes cette année, en progression de 17 % au premier semestre, selon le cabinet GFK). Les appareils « pirates », souvent fabriqués en Extrême-Orient, ont deux atouts. D'une part, ils sont parfois les seuls disponibles pour certains modèles, comme, jusqu'à une date récente, les téléphones sans fil avec répondeur intégré. D'autre part, ils sont moins chers, jusqu'à la moitié du prix des « agréés ». *« On en voit à 70 francs en douane, soit à peine le coût des composants d'un poste agréé »*, dit Daniel Albert, du Syndicat des industries des télécommunications (les industriels fabriquant en France).

Pour éviter les « barrières non tarifaires » à l'entrée de matériels étrangers, une directive européenne de 1991 a demandé de séparer responsables des spécifications techniques, laboratoires qui exécutent les tests et autorité qui accorde l'agrément. Et une directive de 1992 prévoit qu'un agrément délivré dans un pays de la Communauté européenne sera de fait une autorisation dans l'ensemble des autres pays.

On n'en est pas encore là en France. Les spécifications sont établies par un groupe consultatif présidé par la Direction de la réglementation (DRG), comprenant des représentants de France Telecom et du SIT. De plus, le Laboratoire d'essais d'agréments dépend – même s'il a une comptabilité autonome – du Centre national des télécommunications (CNET) et donc de France Telecom. Quant à la « reconnaissance mutuelle » entre pays européens, elle n'entrera vraiment en vigueur qu'avec les réseaux numériques, comme pour le radio-téléphone. *« Un matériel qui respecterait les exigences des quatre grandes familles techniques des réseaux analogiques actuels serait trop coûteux et inutile*, explique Jean-Marc Chaduc, responsable de l'agrément à la DRG. *Mais nous allons vers une concurrence entre laboratoires comme entre autorités délivrant l'agrément. »*



RISQUES ● Mais plus personne ne considère aujourd'hui les spécifications techniques comme destinées seulement à protéger le matériel français. Les industriels japonais comme Panasonic, Sony et JVC, n'hésitent plus à demander l'agrément de leurs produits (pour se démarquer des fabricants de produits bon marché ?). Et l'obtiennent. Patrice Turbat, directeur technique de Panasonic France, s'il affirme que *« les téléphones non agréés vendus par le réseau parallèle marchent parfaitement sur le réseau français »*, ne nie pas qu'il y a quelques risques.

Jean-Luc Guisset, chargé des demandes d'agrément chez Sony France, explique notamment que les postes non agréés n'ayant pas de limite de consommation de courant, celle-ci monte fréquemment à 100 milli-ampères (mA), alors qu'une ligne téléphonique ne doit pas consommer plus de 60 mA. » La réglementation française exige aussi un certain niveau sonore dans l'écouteur. Les téléphones sans fil non autorisés risquent de brouiller certaines fréquences de la gendarmerie ou du contrôle aérien (1 300 plaintes ont été déposées en 1991-1992) ; ils peuvent aussi être... piratés, par suite d'un nombre insuffisant de combinaisons de protection des postes (entre le combiné et le mobile), alors que 10 000 sont exigés sur les postes agréés. Certains abonnés ont vu ainsi des factures grimper jusqu'à 30 000 francs, sans possibilité de recours auprès de France Telecom. Enfin, conséquence, le service après-vente est plus difficile à assurer pour les appareils non agréés. L'agrément protégerait donc les usagers.

Le changement d'attitude des Japonais, facilité par la libéralisation des télécommunications en Europe, devrait être favorable aux consommateurs. D'abord en élargissant l'offre : dans les domaines pourtant les plus « porteurs », comme les appareils sans fil ou les postes à répondeur intégré (respectivement + 20 % et + 45 % en 1993), le marché officiel est encore loin d'offrir la même diversité de produits que le marché « gris ». Plus ouvert, le marché officiel proposera aussi des prix plus compétitifs. *« Ils ont déjà baissé de 15 à 20 % en l'espace d'un an »*, souligne Antoine Weil, directeur de la division « terminaux » de Matra, leader du téléphone sur le marché français.

Didier Gout

HUMEUR ● par Josée Doyère

Divinités modernes

LES *pays riches, aseptisés, agnostiques*, ont pourtant leur Panthéon, un Panthéon moderne, où certains dieux et *certaines déesses sont honorés* officiellement, non à coup de sacrifices sur des autels, mais à coup de discours, de *colloques, de conférences*. Parfois ces discours sont accompagnés de véritables sacrifices, benoîtement baptisés *« plans sociaux »*, *« plans d'accompagnement »*, « mesures de relance »... Ainsi, les deux déesses *« Concurrence » et « Compétitivité »* sont l'objet de toutes les attentions, d'invocations publiques à toute occasion, de *déclarations de fidélité et d'allégeance*.

Pourtant, derrière les autels – pardon, les caméras et les *micros – un autre dieu* requiert des soins qui, pour être cachés n'en sont pas moins importants. Ainsi du *dieu « Monopole »*, honoré en secret avec une piété à nulle autre seconde. Le rêve implicite de tout producteur de *quelque importance n'est-il* pas d'être sinon seul sur le marché mais du moins d'y occuper la fameuse « position dominante » dont l'abus vous fait tomber sous les foudres du traité de Rome...

Dans le Panthéon moderne, il est bien d'autres divinités opposées. Ainsi des déesses jumelles « Vitesse » et « Sécurité ». La seconde est honorée officiellement par les édiles et les plus hauts responsables. Des cohortes de prêtres-fonctionnaires, de prêtres-avocats, de prêtres-industriels, de prêtres-juristes lui préparent soigneusement des projets de loi, des décrets, des améliorations technologiques et répètent à l'envi qu'elle est la meilleure, la plus belle et que sa satisfaction est la priorité des priorités. Mieux encore, chaque citoyen, en cas de *pépin*, accuse lesdits responsables de n'avoir pas accompli *les rites* indispensables pour assurer son règne. Et en contrepoint des cantiques officiels, s'élève le plain-chant des *« Y-fallait-qu'on...* Y'avait-qu'à... Y-z-auraient-dû... Pourquoi-y-z-ont pas... ».

Pourtant, chaque citoyen, *dans le secret de son âme*, est un fidèle servant de la déesse « Vitesse » qu'il honore par son comportement quotidien.

Au volant de sa voiture, à cheval sur sa moto, il fait fi de tous les interdits qui limitent le culte rendu à la divinité dont il *s'est fait l'esclave. Il appuie* sur le champignon vénéneux comme un malade, pratique la queue de poisson avec une *obstination méritoire, oublie* l'usage du clignotant comme si ledit clignotant était une « option » méprisée et inutile, *roule sur l'autoroute à 130 à* l'heure à touche-touche, franchit avec désinvolture les bandes blanches supposées infranchissables, accélère au vu d'un feu orange, bref se conduit et conduit comme jamais un champion ne se conduirait.

Et cette déesse-là est féroce. Il lui faut du sang, des morts. Le sang des autres, bien sûr. Des morts ailleurs, à la radio.

Cherchez bien. Dans le Panthéon moderne, il y a d'autres dieux inavoués, d'autres déesses redoutables. Quand se délivrera-t-on de ces religions destructrices ? ■

LA COTE DES MOTS

« Croissance négative »

La *croissance économique*, comme son nom l'indique, est définie comme une augmentation de la richesse nationale ayant comme corollaire, en principe, une élévation du niveau de vie. Tout naturellement, on parlera donc de *fort taux de croissance*, de *croissance équilibrée*, ou bien de *ralentissement de la croissance*, de *croissance inférieure aux prévisions*, etc.

Depuis les années 70, de nombreux économistes, chercheurs, philosophes ou hommes politiques ont fait valoir que cette recherche de la croissance avait des effets... négatifs : épuisement des ressources naturelles et des denrées alimentaires, dégradation de l'environnement, etc.

Mais de là à parler de *« croissance négative »*... Nous sommes vraisemblablement là en présence d'une atténuation du type « *malvoyant* » (e) pour *aveugle*, « pays en *développement* » pour *sous-développé*. Du moins est-ce ainsi qu'on le *comprend*.

Relevant de l'hypocrite « langue de bois » des politiciens et des économistes *pour les uns, ou du nécessaire* adoucissement du discours « responsable » pour les autres, *croissance négative ne saurait être mis sur le* même plan que certaines alliances de mots contradictoires (en rhétorique : des *oxymores*, ou *oxymorons*), telles *un silence éloquent*, ou bien l'extraordinaire trouvaille de Corneille dans *le Cid* : *« Cette obscure clarté qui tombe des étoiles... »*.

De cette *croissance négative* ne ressort, très négativement, aux yeux de la très grande majorité des gens, que l'impression de confusion... ou de « parler faux ».

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

Anomalies financières

Un ensemble d'études qui mettent en lumière les dysfonctionnements des marchés des actions

LE MARCHÉ FRANÇAIS DES ACTIONS
de Jacques Hamon et Bertrand Jacquillat
PUF, coll. « Finance », 464 pages, 220 F.

L'UNE des principales préoccupations du chercheur en économie est (ou en tout cas devrait être) de se procurer des données suffisamment fiables et nombreuses pour lui permettre de tester les nombreux modèles théoriques (parfois contradictoires) dont il dispose. De ce point de vue, l'économie financière est un domaine privilégié : les marchés financiers fournissent de nombreuses séries historiques longues et à haute fréquence sur les prix et les volumes de transactions. L'accès à ces données est relativement aisé, depuis que plusieurs grandes universités américaines ont développé (il y a maintenant plus de vingt-cinq *ans) des banques* de données extrêmement détaillées sur les marchés boursiers américains. C'est l'une des explications *du fantastique développement* de la recherche empirique en finance, domaine dans lequel les universités américaines détiennent une part écrasante.

Grâce aux efforts conjoints de l'Association française de finance et de la Société des Bourses françaises, *notre pays dispose désormais*, depuis quatre ans, d'une telle banque de données. Jacques Hamon et Bertrand Jacquillat, qui *ont joué un rôle important* dans la réalisation de cette banque de données, fournissent dans leur ouvrage un ensemble impressionnant d'études empiriques sur la Bourse de Paris, illustrant aussi les possibilités offertes par cette banque de données.

La partie la plus spectaculaire de l'ouvrage est sans doute l'étude des différentes anomalies constatées sur les marchés financiers. Une des plus connues est *« l'effet lundi »* mis en évidence par French en 1980 : la rentabilité au jour le *jour des actions américaines était*, en moyenne, négative les lundis et positive les autres jours de la semaine. Hamon et Jacquillat montrent que l'*« effet lundi »* existe aussi en France, mais il s'y vérifie essentiellement pour les actions les plus capitalisées (c'est-à-dire celles des grosses sociétés). Il y est donc lié à une autre anomalie, dénommée *« l'effet taille »*, à savoir que les titres les moins capitalisés sont en moyenne plus rentables que les autres.

Mais Hamon et Jacquillat montrent que les différences de risque – les petites sociétés sont en moyenne plus risquées que les grosses, et les détenteurs d'actions de ces petites sociétés anticipent un surcroît de rentabilité –, ne suffisent pas à justifier la rentabilité supplémentaire des petites sociétés. L'*« effet taille »* demeure donc inexpliqué.

STRATÉGIE ● Autre phénomène intéressant, commun cette fois aux *Etats-Unis* et *à la* France, l'autocorrélation négative des rendements : une action qui se comporte bien aujourd'hui a plus de chances *de mal se comporter dans le futur*. A la suite de travaux américains (De Bondt et Thaler), Hamon et Jacquillat montrent comment on *pourrait en tirer profit, en achetant* des titres « perdants » (ceux qui ont eu les moins bons rendements sur une période donnée) et en vendant *des titres « gagnants » à l'issue* de la période suivante. Selon eux, la durée optimale entre deux recompositions de portefeuille est d'environ quatre ans : sur la période 1977-1990, cette stratégie conduit à un rendement supérieur de 24,3 % à la performance globale du marché.

Même si toutes les questions passionnantes étudiées par les auteurs sont loin d'être définitivement tranchées, cet ouvrage a toutes les chances de susciter un développement considérable, en France, de la recherche en finance empirique.

Jean-Jacques Laffont et Jean-Claude Rochet

La transition à l'Est

Les pays de l'Est européen ne repartiront pas vite mais revenir en arrière coûterait encore plus cher

LA CRISE DES ÉCONOMIES SOCIALISTES
La rupture d'un système
de Wladimir Andreff
PUG, 447 p., 140 F.

LE grand mérite du livre de Wladimir Andreff, l'un des meilleurs spécialistes français de l'économie des pays de l'Est, est de replacer la crise actuelle de la Russie et de ses anciens satellites dans une évolution de longue période. La chute du mur de Berlin a été une surprise tellement « divine » que l'on a tendance à oublier que les économies socialistes étaient entrées en crise depuis la fin des années 70 et, surtout elle dispense d'en chercher les causes.

Pourtant, bien qu'ils aient précipité la fin des dictatures communistes, les dysfonctionnements des économies de l'ancien camp socialiste rendent plus difficile encore la « sortie de crise ». Il vaut mieux le savoir.

De toutes façons, il ne sert à rien, pour construire l'avenir, d'*abolir le passé dans les* mémoires. D'autant que les efforts qui avaient été entrepris, avant la chute, pour réformer le *système, avaient porté certains* fruits, notamment le rétablissement d'un excédent de balance commerciale dans presque tous les pays concernés.

LEÇONS ● Les leçons de ces expériences ne doivent pas non plus être oubliées : *« La stabilisation macroéconomique, par l'austérité qu'elle doit imposer à la population*, observe Wladimir Andreff, *ne peut être maintenue quelques années que dans deux circonstances politiques extrêmement précises : un consensus élevé ou un régime politique fort, pour ne pas dire dictatorial. »*

L'auteur donne cet avertissement sans frais aux nouveaux dirigeants est-européens qui ont la faiblesse de penser que la démocratie politique est compatible avec la stabilisation économique. Wladimir Andreff n'est d'ailleurs pas très optimiste pour ce qui nous attend. Les *« cercles vicieux de la transition »* lui paraissent plus probables que les cercles vertueux. Dans un premier temps, on a cru que le déroulement de la transition suivrait une courbe en « J » : détérioration, puis amélioration. On parle maintenant d'une courbe en « L » : une rapide dégradation des performances suivie de l'entrée dans une longue récession.

Une courbe en « Z » paraît plus appropriée à l'auteur : *« La stagnation d'avant la rupture, suivie d'une forte régression de l'activité économique (plusieurs pays ont perdu un quart de leur produit national dans la transition, et la moitié pour certains Etats de la CEI), et conduisant à une stagnation d'après-rupture à un niveau moindre de développement, voire à un processus de sous-développement. »*

Au terme de ce livre copieux, truffé de statistiques et de très savantes équations, Wladimir Andreff conclut que *« le retour à l'ancien système paraît désormais impossible : il en coûterait plus à tenter de le reconstruire qu'à approfondir la rupture engagée »*. Ouf ! C'est déjà ça de gagné !

Philippe Simonnot

A SIGNALER

LA PLANÈTE BALKANISÉE
d'Yves-Marie Laulan
Hachette-Pluriel, 386 p., 79 F.

INTRODUCTION A LA MICRO-ÉCONOMIE
de Bernard Dupont et Arnaud Rhys
Armand Colin, coll. « Cursus », 192 p., 69 F.

LE FMI
de Patrick Lenain
La Decouverte, 128 p., 45 F.

L'EUROPE DES SOURCES D'INFORMATION
Economie, finances, marketing
de Marianne Gazeau
ADBS-Editions, 239 p., 350 F.

LES IMPÔTS EN FRANCE
de C. Gambier et Y Mercier
Francis Lefebvre, 650 p., 198 F.

LE DROIT DU TRAVAIL EN FRANCE
de D. Gatumel
Francis Lefebvre, 525 p., 197 F.

LE DROIT DES AFFAIRES EN FRANCE
de B. Mercadal et P. Macqueron
Francis Lefebvre, 560 p., 212 F.

KEYNES ET LES NOUVEAUX KEYNÉSIENS
de Richard Arena et Dominique Torre
PUF, 406 p., 180F.

DROIT DES AFFAIRES
Les cadres généraux, l'entreprise, les activités
d'Elie Alfandari
Litec, 474p., 240 F.

AGENDA

MARDI 23 NOVEMBRE. Bruxelles. Conseil des ministres des « affaires sociales » de la CEE.
Paris. Journée d'action EDF-GDF.
Paris. La chambre de commerce et d'industrie de Paris organise un séminaire, « Les accords régionaux en Asie du Sud-Est », suivi d'entretiens avec les experts de la CCIP.

JEUDI 25 NOVEMBRE. Paris. Colloque du Mouvement européen, présidé par Jean François-Poncet, sur le thème « l'Union économique et monétaire face à la crise », au Sénat.
Paris. Le Centre français du commerce extérieur (CFCE) organise une journée d'information sur la Russie.

LUNDI 29 NOVEMBRE. Paris. Discussion au Sénat du budget de l'agriculture.
Paris. La fondation Finance, présidée par Raymond Barre, organise les 29 et 30 novembre, à l'Opéra-Comique, un colloque sur « Le financement de l'art et de la culture ».

PERSPECTIVES

ASIE DU SUD-EST

Espoir ténu au Cambodge

L'ONU a bouclé ses valises, mais l'aide internationale et les mesures d'assainissement prises par les nouvelles autorités de Phnom-Penh ont rétabli un début de confiance

PHNOM-PENH
de notre envoyé spécial

A quelques exceptions près, les hôtels de Phnom-Penh ont baissé leurs prix de moitié et les restaurants dits de luxe ont perdu une bonne partie de leur clientèle. Le secteur de la construction connaît un net ralentissement et les loyers des logements pour étrangers sont en chute libre. D'un autre côté, parce que les combats contre les Khmers rouges se poursuivent, l'insécurité règne encore dans plusieurs provinces, ce qui décourage à la fois les investisseurs et les touristes, qui n'ont fait qu'une timide réapparition à Angkor. En cette fin novembre, l'économie du Cambodge offre un tableau plutôt morose.

Les lendemains du boom provoqué, notamment dans la capitale, par la plus importante intervention de l'ONU dans un seul pays (jusqu'à 22 000 hommes), sont donc difficiles pour certains. Avec le départ, fin novembre, des derniers «bérets bleus», la décompression est nette. Pourtant, le royaumes en sort moins mal que prévu. A moins d'un retour de bâton peu probable – comme une crise de régime –, la situation devrait s'améliorer au fil des mois, une fois franchie une période creuse entre la phase «onusienne» et la réorganisation d'une économie encore très fragile.

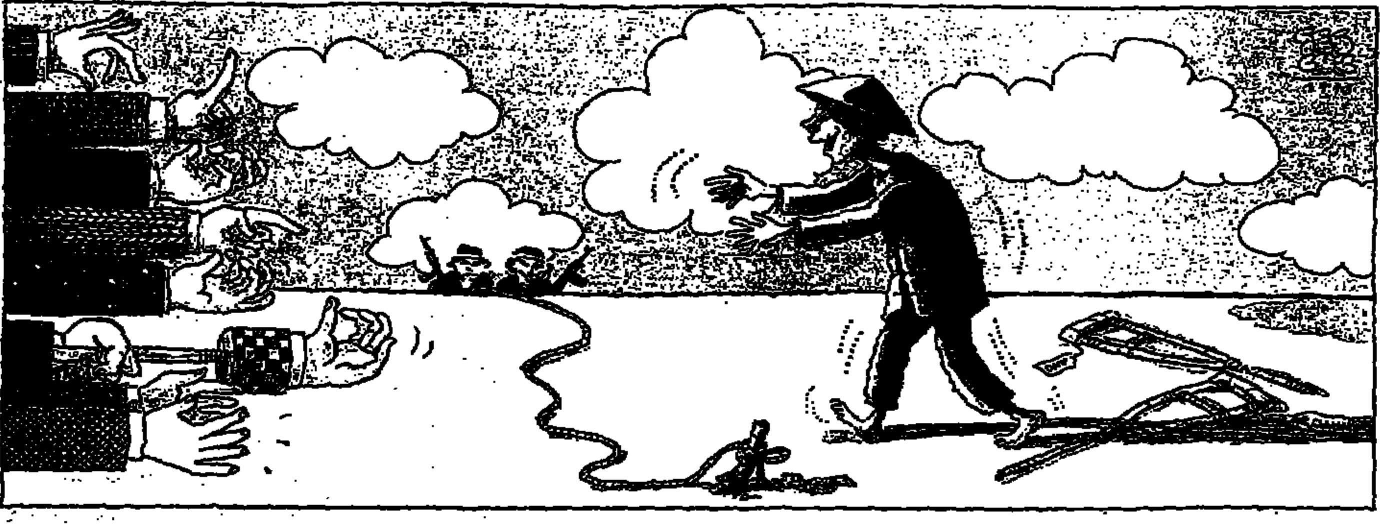
RENTRÉES • *«On avait espéré, en 1991, que l'ONU parviendrait à rétablir la paix et que, dans la foulée, l'économie reprendrait à l'aide de quelques investissements et d'une assistance internationale. Cela ne s'est pas produit et l'ONU s'en va alors qu'aucun redémarrage ne s'est réellement amorcé. Mais, à l'échelle du Cambodge, une reprise est possible : elle a seulement pris deux ou trois ans de retard»*, résume un expert occidental. Conseiller économique français du gouvernement royal, Jean Morel abonde dans le même sens quand il juge que *«la situation est loin d'être catastrophique»*.

Tout d'abord, le Cambodge peut compter sur quelques rentrées d'argent frais maintenant qu'il est doté d'un gouvernement légal et que ses arriérés, d'un montant modeste, à l'égard des grands organismes de crédits internationaux ont été remboursés. Un prêt de 65 millions de dollars de la Banque mondiale est de nouveau sur les rails. Le Fonds monétaire international (FMI), qui a déjà approuvé un premier crédit de 9 millions, a accepté de financer le rééquilibrage de la balance des paiements sur une période de trois à quatre ans.

> **Les recettes douanières ont doublé depuis l'application de nouveaux tarifs en septembre**

De son côté, le gouvernement américain s'est engagé à rendre au royaume 35 millions de dollars bloqués au nom de feu le maréchal Lon Nol, mort en exil aux Etats-Unis après avoir fui Phnom-Penh, en 1975, avant l'arrivée des Khmers rouges. Pour prendre un autre exemple, l'enveloppe française est évaluée à quelque 300 millions de francs, si l'on tient compte des projets réalisés depuis 1989 et d'engagements pris en septembre (119 millions de francs). Lors de la première conférence sur la reconstruction du Cambodge, à Tokyo en juin 1992, les organisations et pays donateurs avaient promis une enveloppe globale de 880 millions de dollars. Mais seul le tiers de ces aides – internationales et bilatérales – a été effectivement versé. En septembre, à Paris, les promesses du même groupe ont été légèrement supérieures – un peu plus d'un milliard – mais elles ont davantage de chance, cette fois, d'être tenues car, entre-temps, le Cambodge s'est doté d'une Constitution et d'un gouvernement élu.

Surtout, tout en demeurant une sérieuse épine dans le pied, les Khmers rouges, victimes de nombreuses défections, ne représentent plus la menace militaire que l'on imaginait à la veille des élections organisées par l'ONU en mai.



Dès fin 1992, à l'injonction du FMI et de l'ONU, le Cambodge, au bord de la banqueroute, avait mis un peu d'ordre dans ses finances. Le recours sans contrepartie à la planche à billets pour payer fonctionnaires et militaires a cessé au printemps 1993. Le taux du riel par rapport au dollar s'est stabilisé. En 1992, quand l'inflation avait atteint 200 %, le cours du dollar était passé de 1 000 à 2 500 riels. En avril 1993, il y a eu un mouvement de panique, mais la chute vertigineuse (70 % en une nuit) de la monnaie a été stoppée par l'intervention de l'ONU, avec l'aide du Danemark, pour stabiliser le marché du riz.

Depuis, le cours du riel s'est nettement amélioré : la monnaie cambodgienne s'échangeait, à la mi-novembre, sur la base de 2 000 pour 1 dollar contre 4 500 sept mois auparavant. Parallèlement, l'inflation (100 % sur le premier semestre) a même cédé la place à une légère déflation qui accompagne le retrait du personnel onusien.

IMPÔTS • Ce redressement a de multiples raisons. En juillet, l'ONU et le Japon ont contribué (à raison de 3 millions de dollars pour la première, 4,2 millions pour le second) à la paie de fonctionnaires et de militaires qui, souvent, n'avaient pas perçu de salaire depuis des mois. Surtout, sous l'impulsion d'un nouveau ministre de l'économie et des finances, Sam Rainsy, ont été prises plusieurs mesures d'assainissement.

Le gouvernement a notamment réussi à rééchelonner les dettes à court terme, évaluées à quelque 40 milliards de riels (8 millions de francs environ, au taux actuel), qu'avait contractées le régime précédent auprès des milieux d'affaires, avant tout chinois, de Phnom-Penh. Les recettes douanières ont déjà doublé (en moyenne mensuelle) depuis l'application de nouveaux tarifs en septembre. Un signe encourageant, même si l'on pense – point de vue généralement admis – que la moitié du commerce extérieur est l'objet de contrebande, surtout avec la Thaïlande et le Vietnam. Quelques nouveaux impôts ont également été introduits.

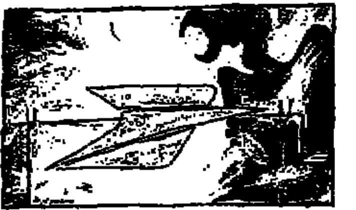
Après ces premières mesures, les organismes et les pays donateurs, qui souhaitent stabiliser la situation au Cambodge, ont manifesté davantage de confiance dans l'avenir proche. Certes, les milliers de gens employés par l'ONU ou dont le travail était lié à la présence du personnel onusien, se retrouvent chômeurs et risquent de le demeurer jusqu'à l'arrivée d'aides extérieures ou d'investissements étrangers plus importants. Mais, en dépit de l'essoufflement actuel, les perspectives sont plutôt encourageantes.

Sans attendre l'accord de Paris d'octobre 1991, l'ancien régime de Phnom-Penh avait déjà amorcé la libéralisation de l'économie. Depuis, estime encore Jean Morel, *«le Cambodge a connu deux ans d'expérience d'économie de marché avec, pour ballon d'oxygène, la présence de l'ONU qui tirait la consommation. Aujourd'hui, en dépit du départ de l'ONU, cela ne fonctionne pas forcément très bien, mais cela continue de fonctionner. Ce qui est déjà un plus»*. A plus long terme, une véritable reconstruction du Cambodge, après un quart de siècle de bouleversements et alors que le canon tonne en lisière des forêts, ou que des ponts et des trains sautent sur les principaux axes, demandera davantage d'efforts. Sam Rainsy, le ministre des finances, a d'ailleurs évalué récemment à 3 milliards de dollars la note des guerres et des destructions. Coincé entre la Thaïlande (55 millions d'habitants) et le Vietnam (72 millions), ce royaume d'environ 10 millions d'habitants a une double vocation : le transit et, bien entendu, le tourisme. Cependant une priorité doit être donnée à l'agriculture (qui fait vivre 80 % de la population) mais reste en piteux état : le rendement de la riziculture (estimé à 1 tonne par hectare) est l'un des plus bas du monde. Dans ce domaine, tout est à entreprendre, de la remise en état des réseaux d'irrigation (abandonnés depuis vingt ans) à la subvention des engrais, des puits à creuser aux pompes à livrer.

Mais on n'en est pas encore là : alors que les Khmers rouges continuent de se battre et que les vols à main armée sont monnaie quotidienne à Phnom-Penh, le Cambodge a d'abord besoin de renouer avec la stabilité et, surtout, de changer de manière de vivre. Son économie, comme le reste, a besoin d'être gérée. Pour l'instant, les choses se présentent moins mal que prévu et les premiers pas effectués vont plutôt dans le bon sens. On ne saurait en affirmer davantage.

Jean-Claude Pomonti

PERSPECTIVES



MALAISE CHEZ LES POSTIERS

La réforme avortée de La Poste

En dépit du statut de 1991, le nouvel exploitant public reste entre les mains de l'Etat. Ne contrôlant ni l'évolution de ses recettes ni celle de ses dépenses, il ne peut jouer que sur les suppressions d'emplois

LES postiers retiennent leur souffle... Mais leur inquiétude s'accroît à mesure que les nuages s'amoncellent au-dessus de la grande maison. Déjà déstabilisés par la perte de leurs repères traditionnels avec l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1991, de la réforme statutaire des PTT, préparée par Paul Quilès, alors ministre des postes et télécommunications, les postiers redoutent aujourd'hui les conséquences, en terme de suppressions d'emplois et de réorganisation du travail, de la bataille de la compétitivité engagée par la direction. Craintes encore avivées par le spectre régulièrement agité d'un déficit de La Poste à la fin de l'année et par un environnement favorable à la déréglementation européenne et à la concurrence privée.

Autres éléments de nature à épaissir le climat, le «pedigree» libéral du nouveau ministre de tutelle, Gérard Longuet, et l'absence d'une politique postale affichée et de règles financières claires avec l'Etat. Pour couronner le tout, la perspective de l'achèvement, le 26 décembre, du mandat du président de La Poste, Yves Cousquer, un proche de Paul Quilès, nommé par le gouvernement socialiste, favorise sur le terrain un attentisme qui confine à l'immobilisme.

Du coup, le projet de transformation en société anonyme qui s'est abattu sur France Telecom, le cousin germain, a fait déborder le vase. Et le 12 octobre, laissant libre cours à leurs inquiétudes, plus de 40 % des 270 000 postiers – et même 60 % dans les centres de tri et les services financiers – ont répondu à l'appel à la grève lancé par quatre fédérations syndicales (CGT, FO, CFTC et CFE-CGC). Une mobilisation sans précédent depuis la grande grève de 1974...

RÉDUCTIONS • En fait, les postiers se sentent avant tout découragés à l'idée que les gains de *productivité qu'ils réalisent* depuis des années ne servent qu'à accélérer les réductions d'effectifs. *«Nous sommes passés d'un rythme de 2000 suppressions*

> **Les postiers se sentent découragés à l'idée que les gains de productivité ne servent qu'à accélérer les réductions d'effectifs**

d'emplois annuelles en 1991 à plus de 5 000 en 1992 et 1993, alors que le contrat de plan 1991-1994 n'en prévoyait que 2 500», constate Jean-Claude Desrayaud, secrétaire général de la fédération CFDT des PTT. Or ni le contexte européen ni les *«projets stratégiques»* adoptés en juin 1993 par la direction de La Poste ne laissent augurer un ralentissement. *«Tous les projets de la direction sont réduits à des moyens de supprimer des emplois»*, observe Jean-Claude Desrayaud. Ainsi en est-il, par exemple, des projets d'automatisation des centres de tri postal, ou du schéma – encore en discussion – de réorganisation des centres financiers.

Côté européen, une étude réalisée par le cabinet Arthur Andersen pour le compte d'Emile Zuccarelli, ministre des postes et télécommunications du gouvernement Bérégovoy, révèle que l'introduction de la concurrence privée dans l'Union européenne pourrait amener La Poste à supprimer plusieurs dizaines de milliers d'emplois supplémentaires d'ici à l'an 2 000.

Anticipant en fait sur les évolutions européennes, la direction de La Poste s'est fixé comme objectif de ne pas laisser croître la masse salariale plus rapidement que ses recettes. Or si *«grosso modo les dépenses liées au personnel actif suivent ce rythme, tel n'est pas le cas des charges de retraite»*, désormais à la charge de l'exploitant public, qui doit encore provisionner à ce titre quelque 172 milliards de francs. *Parallèlement, les recettes* postales – déjà affectées par la baisse de l'activité des entreprises – subissent aussi, par exemple, le contre-coup du développement du fax (un manque à gagner de 600 millions de francs par an). Quant au remplacement – à l'étude – des feuilles d'assurance-maladie par une carte à puce, il pourrait faire perdre à La Poste l'équivalent de 1 milliard de francs de chiffre d'affaires.

Tout cela ne laisse guère de choix à La Poste. C'est que les contraintes qui s'exercent sur elle sont fortes. *«Elle ne maîtrise ni ses recettes ni l'évolution des rémunérations de son personnel»*, concède Jacques Lemercier, secrétaire de la fédération FO des PTT. Et pour cause : le prix du timbre, la rémunération des comptes-chèques et des livrets de caisse d'épargne par le Trésor et la Caisse des dépôts sont fixés par la tutelle. Quant aux traitements des agents, *ils relèvent* des accords généraux de la fonction publique.

Pis : il n'y a toujours pas de règles du jeu encadrant les relations entre l'exploitant postal et sa tutelle. Un vide que dénoncent tous les syndicats. *«L'autonomie de gestion prévue n'est pas appliquée*, souligne-t-on chez FO. *La tutelle se comporte encore avec La Poste comme avec une administration d'Etat.» «Il n'y a pas de contrat clair avec l'Etat»*, dit-on à la fédération SUD-PTT.

LITIGE • Pour définir les relations entre la puissance publique et un exploitant postal, le législateur avait imposé l'élaboration d'un contrat de plan. Trois ans *après le lancement de la réforme*, le document n'existe pas.

Non que La Poste et les pouvoirs publics n'aient engagé ces grands travaux. Après plusieurs semaines de discussions, un «demi-contrat», pour la période 1991-1994, a été finalement adopté en janvier 1992. Le texte réaffirmait les missions de La Poste, mais faisait volontairement l'impasse sur les *«paramètres financiers»* 1993 et 1994. C'est-à-dire sur l'essentiel. *«La direction des services publics avait produit un texte initial inacceptable. Les paramètres financiers pour les deux dernières années ont donc été renvoyés à un avenant à négocier parallèlement aux discussions engagées sur le bilan d'ouverture»*, explique un haut dirigeant de La Poste.

Les *«paramètres financiers»*? C'était avant tout *«la rémunération des CCP et des livrets A et B, la part de l'Etat dans l'aide à la presse* (1), *le niveau des investissements nécessaires à la stratégie de développement de La Poste»*, énumère Yves Cousquer. Autant de points de litige avec les directions du budget et du Trésor. Or, dans le

> **Pour définir les relations entre la puissance publique et un exploitant postal le législateur avait imposé l'élaboration d'un contrat de plan**

gouvernement Cresson, le ministre chargé des postes et télécommunications, exerçant la tutelle directe de l'exploitant public – et, donc, sur le papier, son relais naturel, – ne disposait que d'un ministère délégué auprès du *ministère de l'économie*. Aurait-il été tenté de batailler que sa marge de manœuvre aurait de toute façon été nulle...

DETTES • Son successeur Emile Zuccarelli, doté d'un ministère à part entière, arrachera quelques compromis... sur le bilan d'ouverture. *Les 20* milliards de francs que La Poste prélève toujours, au passage, sur les CCP pour alimenter sa trésorerie ne *sont pas, contre l'avis initial de* Bercy, considérés comme des dettes de l'exploitant à l'égard de l'Etat. Les actifs immobiliers *sont réévalués* assez largement. La Poste, qui n'a jamais directement réclamé un sou au contribuable, a pu démarrer avec des fonds propres positifs, même si ces 9 milliards pèsent peu au regard de ses 36 milliards de francs de dettes.

Mais reste la question des *«paramètres financiers»* pour 1993-1994. Alors que la période est largement entamée, les dirigeants de La Poste et Gérard Longuet ont décidé... de repartir de zéro en élaborant un nouveau contrat de plan. Les travaux techniques ont commencé en septembre. Partout on proclame la volonté d'aboutir. Pourtant les incertitudes restent. Aucun calendrier n'est clairement affiché. Ni en ce qui concerne la durée couverte par le nouveau texte ni en ce qui concerne *la date de mise en* route.

BLOQUÉ • Car, au-delà des étiquettes politiques et des personnalités, l'ambiguïté de l'Etat (et notamment de tous les services des ministères de l'économie et du budget) à l'égard d'une

> **“Nous n'avons plus le choix qu'entre accepter de se faire piquer dans la caisse ou se voir transformer en société anonyme”**

réforme qui – si elle était correctement appliquée – le priverait d'une traditionnelle «vache à lait» demeure. Là où l'entourage de Gérard Longuet ne veut voir que *«collusion»* et *«renvoi d'ascenseur»* vis-à-vis du gouvernement socialiste persiste un problème de fond.

Le nouveau ministre a beau avoir clamé tout à la fois son attachement à l'autonomie de gestion de La Poste, son souci de voir ses comptes durablement équilibrés et son exigence d'une rentabilité minimale, il n'a pu empêcher, *dans le projet* de budget 1994, un relèvement de la taxe sur les salaires qui, en année pleine, rapportera 2 milliards de francs supplémentaires à l'Etat. Par ailleurs, si La Poste doit terminer son exercice *1993 avec un* déficit de 1,5 milliard de francs, elle le doit en partie à une ponction de 1,125 milliard au profit du Trésor, au titre de la *«neutralité budgétaire»*. La pilule est plus que jamais difficile à faire passer auprès des agents.

Principal client de La Poste – il apporte 25 % de ses recettes totales, – l'Etat dédommage au forfait les missions de service public (transport de presse, présence postale, missions d'intérêt général en matière financière) et non au coût réel comme c'est le cas pour France Telecom. Une évaluation précise de ces missions serait certes une première étape sur la voie de la normalisation, plaide la direction.

Mais elle comporte aussi le risque d'une filialisation des activités les plus rentables, redoutée par les syndicats.

De tous côtés, le jeu semble aujourd'hui bloqué. Et, comme le résument piteusement les syndicats, *«parce que l'Etat est inconséquent, nous n'avons plus le choix qu'entre accepter de se faire piquer dans la caisse ou se voir transformer en société anonyme»*. Bref, pour des fonctionnaires attachés au service public, choisir entre la peste et le choléra...

Valérie Devillechabrolle et Caroline Monnot

(1) Les coûts du transport et de la distribution des journaux sont, en principe, partagés par tiers entre les éditeurs, l'État et La Poste.

Le chantier social en panne

«Le grand chantier social de la décennie!» Ainsi qualifiait-on en 1990, dans l'euphorie de l'adoption de la loi portant réforme statutaire des PTT, la mise en œuvre d'une nouvelle grille des rémunérations du personnel de La Poste. Une véritable «révolution culturelle» qui devait – enfin – permettre aux 270 000 postiers titulaires de se *sentir reconnus à leur juste* valeur. Les volontaires seraient désormais rémunérés en fonction du poste occupé – c'est-à-dire de leur métier, de leur compétence et de leur expérience –, et non plus sur le niveau de leur concours de recrutement et leur ancienneté, en vertu d'un système hérité du passé d'administration de La Poste.

Une réforme qui, pour la direction de l'entreprise, devait constituer la pierre angulaire de la modernisation de cette entreprise de main-d'œuvre par excellence, avec une masse salariale représentant encore les trois quarts de ses charges.

Las! Portée sur les fonts baptismaux par l'accord conclu le 9 juillet 1990 entre la direction et trois syndicats (CFDT, FO et CFTC), la mécanique s'est, trois ans plus tard, enrayée. Pis, la mise en œuvre a plutôt tendance à démotiver les premiers agents concernés, à savoir ceux de l'encadrement et de la maîtrise. Un découragement bien mal venu au moment où les postiers sont appelés à réaliser des efforts sans précédent pour rendre la maison compétitive.

En trois ans, un cinquième *seulement des 23 000 cadres*, soit moins de 2 % des effectifs totaux, sont bel et bien entrés dans la nouvelle *«dynamique sociale» concoctée par* la direction, alors que l'intégralité du personnel devrait en avoir bénéficié à la fin du premier semestre 1994. *Alors qu'à France* Telecom – l'ex-sœure siamoise de La Poste, embarquée dans une procédure analogue –, les 22 000 cadres ont, bon gré mal gré, déjà été «reclassifiés» et les 110 000 agents d'exécution entrent à leur tour dans la danse.

Entre le moment où les principes de *«cette nouvelle gestion des ressources humaines»* ont été posés et celui où elle devait se concrétiser, *«le contexte économique s'est retourné et les contraintes de l'Etat – et par conséquent celles de La Poste – se sont corsées»*, se justifie aujourd'hui la direction pour expliquer le retard pris.

Ces contraintes ont bien *constitué* un obstacle majeur. Mais elles n'expliquent pas tout. Une première difficulté est apparue lorsque les niveaux actuels de qualification et de rémunération des agents ont été comparés avec les fonctions occupées : La Poste a *«découvert»* que près des deux tiers de ses cadres et *quelque 30 % à 40 %* de son personnel, *«soit de 70 000 à 100 000 agents»* selon les estimations de la direction, occupaient un poste supérieur à leur niveau réel de compétence et par conséquent étaient de fait «surrémunérés».

D'où, aujourd'hui *«la diffusion d'un sentiment de grande injustice dans la maison»*, observe Christian Chartier, de la fédération SUD-PTT. A preuve le relatif succès remporté par l'appel à la grève du 12 octobre chez les cadres : environ 30 % de grévistes ont été recensés en leur sein (la grève mobilisant 40 % du personnel au total).

FRUSTRATION • Frustration d'autant plus forte que la réforme du statut de La Poste s'était accompagnée d'un reclassement de l'ensemble du personnel sur de nouvelles échelles *indiciaires plus intéressantes*. Mais lors de la deuxième étape, celle des *«reclassifications»*, le bonus promis aux agents afin de *les inciter à entrer* dans la nouvelle grille s'est réduit avec le temps : pour maîtriser le surcoût de cette réforme (1), la direction de La Poste a *décidé de récupérer*, pendant trois ans, l'essentiel des gains obtenus par les agents «reclassifiés» sur leurs indemnités.

Ensuite, les avantages accordés ont eux-mêmes été limités au strict minimum : 15 points d'indice sur trois ans pour un agent de catégorie B, 10 pour la catégorie C. *«C'est bien là*, s'insurge Jacques Lemercier, secrétaire de la fédération FO des PTT, *la principale contradiction de la réforme. Après avoir commencé par apporter un plus financier aux agents, au travers du système de reclassement, elle se concrétise aujourd'hui par une remise en cause des salaires jugés non compétitifs par rapport aux opérateurs privés.»*

Enfin, *«le système des reclassifications est devenu une usine à gaz incompréhensible»*, comme dit Jean-Claude Desrayaud, secrétaire de la fédération CFDT des PTT. Ainsi, la direction de La Poste s'est-elle *engagée à proposer à tout cadre* et agent de maîtrise «sous-employé» et désireux d'intégrer la nouvelle grille de classifications un poste en rapport avec son niveau de rémunération dans la nouvelle grille. Moyennant un changement de fonction, une mobilité géographique ou un *«plan de requalification»* professionnelle.

Mais la disposition reste pratiquement sans effet : comment, dans cette période de suppressions d'emplois, La Poste pourrait-elle offrir une telle possibilité aux 70 000 à 100 000 agents concernés sans perturber totalement l'organisation du travail... De surcroît, ces cafouillages ont tendance à déstabiliser les organisations syndicales qui *l'avaient défendue au départ*. A l'heure où la direction de La Poste a besoin de s'appuyer sur des interlocuteurs syndicaux *responsables pour négocier un* accord-cadre sur l'emploi, cette mise en porte-à-faux, encore exacerbée dans la perspective *d'élections professionnelles* l'an prochain, ne lui rendra pas la tâche facile...

V. D.

(1) Estimé à 860 millions de francs, à comparer avec les 3,5 milliards de francs débloqués lors du *«reclassement»* des agents en 1992, que d'aucuns considéraient comme *«le ticket de bienvenue à la réforme»*.

Les enjeux de l'Europe

Le rendez-vous est pour la mi-1994. A cette date, si le calendrier prévu est respecté, la Commission de Bruxelles devrait avoir mis au point l'essentiel des directives concernant l'ouverture à la concur*rence des services postaux* dans l'Union européenne.

Un conseil des ministres des postes et télécommunications, prévu le 7 décembre prochain, doit confirmer cet ordre de marche et examiner un projet de résolution très général, qui tourne autour de trois grands axes : le maintien d'un service universel (correspondant aux missions de service public), des mesures d'harmonisation, des *mesures de libéralisation*.

Ces trois grands principes avaient été énoncés en juillet 1992 dans le «Livre vert postal», document de synthèse élaboré sous les auspices de la Commission afin de donner un cadre au débat sur l'avenir des postes en Europe. Reste à définir, c'est le *plus difficile*, le contenu des directives.

«Le sujet est d'ores et déjà très polémique», souligne un négociateur français. Contrairement aux télécommunications, où le statut des opérateurs a beaucoup évolué au cours des dernières années, les services postaux restent gérés par des administrations ou des entreprises publiques. Celles-ci emploient 1,35 million de salariés, les opérateurs privés du secteur 350 000 seulement.

MONOPOLE • En outre, si les *statuts des exploitants postaux* sont *grosso modo* comparables, le degré d'ouverture à la concurrence varie de pays à pays, car jusqu'ici les frontières entre services «réservés» (placés sous monopole) et services «concurrentiels» relevaient de lois nationales. Les *activités de* courrier traditionnel, qui représentent le gros du chiffre d'affaires des postes (60 % pour La Poste française) sont, *pour l'essentiel*, soumises à monopole. Le transport et la livraison des lettres constituent un service réservé dans tous les Etats membres (avec parfois des limites de poids ou de prix). Les petits paquets (jusqu'à un kilo) relèvent du monopole en France et en Irlande. La messagerie, la publicité non adressée, le courrier express sont ouverts à la *concurrence*.

REPOSTAGE • Tout le débat sur la libéralisation du courrier se polarise aujourd'hui sur deux points : la publicité «adressée» (contenue dans une enveloppe portant l'adresse du destinataire) et la pratique du «repostage» (poster le courrier dans un autre pays que celui d'origine et celui de destination, pour bénéficier de tarifs avantageux).

Sur le premier point, le Livre vert n'a pas tranché. La publicité adressée est en forte croissance dans les pays de la Communauté. De fait, elle constitue une source de revenus de moins en moins négligeable pour les opérateurs publics. Néerlandais et Allemands sont favorables à une ouverture à la concurrence. Espagnols, Italiens, Portugais et Grecs, attachés au monopole *postal, y sont farouchement* opposés. Les autres, et notamment La Poste française, sans se prononcer sur le principe, estiment la proposition d'ouverture à la concurrence irrecevable pour des raisons pratiques. Comment distinguer une publicité adressée d'une lettre, d'un relevé bancaire, formes de courrier traditionnel sur lesquelles le monopole postal serait maintenu?

Le cas du repostage est, en revanche, directement lié à la perspective d'une libéralisation du courrier international. Prudent *sur le courrier intracommunautaire*, le Livre vert prône en revanche l'ouverture à la concurrence du courrier entre *l'Union européenne et le reste* du monde. Tous les opérateurs publics – Néerlandais exceptés – font valoir que cette libéralisation favoriserait *des détournements* de trafic, condamnés par le Livre vert lui-même.

C. M.

LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE

Des emplois à l'abri de la concurrence

Les réflexions et les simulations se multiplient autour d'un gisement insuffisamment exploité : celui des services de solidarité ou de proximité. Mais il faut les financer

POLITIQUES, économistes, tout le monde – ou presque – en convient : le retour de la croissance est une condition nécessaire mais plus suffisante pour créer des emplois et lutter contre le chômage. On a fait son deuil du modèle de croissance des «Trente glorieuses» où l'activité économique suffisait à elle seule pour embaucher. Aujourd'hui, en Europe, le chômage ne commencerait à refluer que si la croissance atteignait 3,5 %.

Force est de constater que l'industrie manufacturière n'est plus à même de créer suffisamment d'emplois. De 1975 à 1990, les effectifs de l'électronique européenne ont véritablement fondu, passant de 250 000 salariés à 119 000. Ceux du textile et de l'habillement ont connu le même sort, s'effondrant de 680 000 à 380 000.

VIVIER • Pour Benjamin Coriat, auteur avec Dominique Taddei du rapport *Made in France* (1), la recherche de compétitivité industrielle reste malgré tout impérative : *« Les exemples japonais et allemand dans les années 80 soulignent qu'une bonne compétitivité industrielle des économies nationales est étroitement corrélée avec un très faible taux de chômage au niveau global. »*

Comment alors concilier la recherche de productivité industrielle – qui substitue le capital au travail – avec la lutte contre le chômage ? L'idée est dans l'air depuis quelque temps et nourrit déjà certains discours politiques : les nouveaux services de proximité, à l'abri de la concurrence internationale, pourraient constituer un vivier d'emplois.

Une comparaison avec nos concurrents japonais et américains montre en effet qu'une marge de manœuvre existe. Selon un document interne de la Commission européenne, le taux de productivité des services est bien plus élevé en Europe que celui de l'industrie (de l'ordre de 15 %) alors qu'au Japon et aux Etats-Unis la situation est inversée. Une étude menée notamment par Gilbert Cette, de l'INSEE (2), confirme cette spécificité européenne : les services des économies de la CEE emploient relativement moins de salariés que ceux du Japon et des Etats-Unis. Ainsi, une productivité trop élevée dans le tertiaire constituerait une des raisons du taux élevé de chômage structurel qui mine l'Europe.

> **En développant des emplois de proximité protégés, l'économie française pourrait créer 350 000 emplois à moyen terme si l'État y apportait l'équivalent de 20 milliards de francs.**

DÉCOUPLER • D'où l'idée de découpler les performances globales des économies nationales : recherche de gains de productivité dans les secteurs exposés à la rude concurrence internationale et embauche dans les services «abrités». Aide aux personnes âgées dépendantes, aux jeunes en difficulté, garde d'enfant, développement des transports collectifs, amélioration de l'habitat, protection de l'environnement... sont autant de sources de micro-activités faiblement exposées à la concurrence internationale et dont le contenu est riche en emplois.

Irréaliste voire utopique ? *« Pas du tout, c'est un champ formidable qui s'ouvre »*, avertit Dominique Taddei. Les toutes premières simulations sur l'économie française sont alléchantes. D'après les travaux de Gilbert Cette, en développant des emplois de proximité protégés, l'économie française pourrait créer 350 000 emplois à moyen terme si l'Etat y apportait l'équivalent de 20 milliards de francs. Dans l'hypothèse où les pouvoirs publics ne contribueraient en rien au financement de ces nouveaux emplois, ce serait quand même 300 000 emplois qui pourraient être créés.

Pourtant, très rapidement, on bute sur une contrainte de taille : comment rendre solvable une demande potentielle n'ayant qu'un faible pouvoir d'achat ? Trois voies pourraient être explorées : la réduction volontaire de la productivité dans les services, la réduction des charges sociales sur ces nouveaux emplois et enfin le développement du chèque-service.

L'exemple des stations-service est un cas d'école. On pourrait imposer aux distributeurs d'essence de remplacer les machines par des pompistes. L'effet sur l'emploi serait direct et irréversible : entre 30 000 et 50 000 embauches supplémentaires.

Pourtant, outre le fait que le métier en question est faiblement valorisant, deux effets induits pourraient condamner l'expérience. La hausse du prix de l'essence entraînée par cette augmentation de la masse salariale risque d'abord de se répercuter sur des consommations intermédiaires et pénaliser ainsi la compétitivité des secteurs ouverts à la concurrence internationale.

DÉSÉQUILIBRES • D'autre part, entre un service automatique et un service manuel mais plus coûteux, les consommateurs ont, semble-t-il, déjà choisi : ils préfèrent se lever de leur siège de voiture pour pouvoir bénéficier d'une essence bon marché. La hausse du prix de l'essence serait alors perçue comme un affaiblissement du pouvoir d'achat et pourrait entraîner des revendications salariales dans plusieurs branches. *« A considérer l'économie de façon trop dichotomique, on risque ainsi de créer des déséquilibres macroéconomiques sur l'ensemble de l'activité »*, avertit Gilbert Cette.

De son côté, la Commission européenne travaille actuellement à tester un financement de ces nouveaux emplois *via* un allègement des charges sociales à l'échelle européenne, allègement préconisé aussi, récemment, par un groupe d'économistes («le Monde de l'économie» du 16 novembre).

Pour financer cette baisse du coût du travail, plusieurs options sont explorées par Bruxelles : taxe sur les émissions d'oxyde de carbone, taxation minimale des revenus mobiliers, du capital fixe, voire baisse du coût du dispositif d'allocations-chômage. Néanmoins, on mesure les obstacles à la mise en place d'un tel chantier fiscal, dans une Europe au point mort.

> **Les chèques-services offrent une souplesse de financement par l'Etat en fonction des ressources des ménages.**

Aussi, à l'échelle de l'Hexagone, le développement des chèques-services, s'inspirant de la formule des chèques restaurant et des chèques vacances, *« paraît présenter tous les avantages sur le plan macroéconomique mais également sur le plan de l'acceptabilité de la mesure par les différents acteurs sociaux »*, précise Gilbert Cette. Ces chèques-services éviteraient à l'Etat de gérer lui-même l'offre de ces services de proximité. En outre, cette formule propose une relative souplesse de financement, l'Etat pouvant financer ces chèques selon plusieurs tranches, en fonction des ressources des ménages.

D'ailleurs, le projet de loi quinquennale sur l'emploi, discuté au Parlement, reprend partiellement cette idée *via* le lancement du ticket-service. Mais Dominique Taddei reste réservé : *« Même si cette mesure est très intéressante, elle reste largement insuffisante car elle ne prévoit aucun mécanisme de financement. En tout cas, elle aura le mérite de tester la faisabilité administrative. »*

RÉVOLUTION • C'est bien à une petite révolution culturelle qu'appelle la création de ces nouveaux emplois. Le développement de critères de qualité, une politique adaptée de formation, un effort de respect des délais... seront les passages obligés pour que ces nouveaux emplois de proximité deviennent attractifs, tant pour l'offre que pour la demande, et perdent leur mauvaise réputation de «petits boulots».

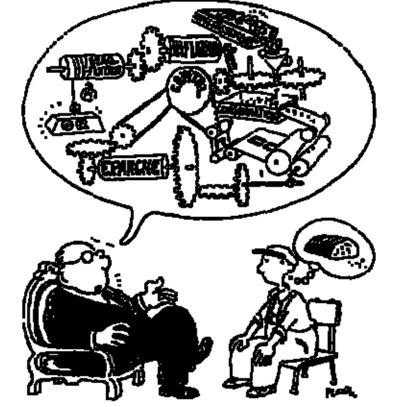
Le chemin risque d'être long. Mais les enjeux sociaux – renouer avec une certaine solidarité, notamment dans les quartiers difficiles – et économiques – lutter contre le fléau du chômage – méritent cette mobilisation.

Grégoire Biseau

(1) Livre de Poche, 1993.
(2) *Nouveaux emplois de services*, Gilbert Cette, Philippe Cuneo, Didier Eyssartier, Jérôme Combier et Laurent Pouquet. Futuribles, mars 1993.

DOSSIER

L'écodéveloppement



En l'an 2000, la moitié de la population mondiale pourrait être confrontée à diverses pénuries d'eau potable. En 2010, la couverture forestière du globe aura diminué de plus de 40 % par rapport à 1990. En 2025, la population mondiale pourrait atteindre de 7,5 à 9,5 milliards d'habitants contre 5,4 aujourd'hui. En 2040, l'accumulation des gaz à effet de serre pourrait avoir entraîné un réchauffement de 1°C à 2°C de la température moyenne de la planète et une élévation de 0,2 à 1,5 mètre du niveau des océans. Ces sombres conjectures, loin d'être fantaisistes, résultent des travaux d'organismes très offficiels comme l'ONU, l'OCDE, la Banque mondiale ou la CEE. Les pays industrialisés, dont la prospérité est en partie fondée sur une surexploitation de l'environnement, et les pays en développement, où l'expansion démographique exerce une pression chaque jour un peu plus lourde sur la nature, doivent donc rapidement rechercher les moyens de «répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins» («Our Common Future», ONU, 1987). Les principaux enjeux? Réduire les pollutions et lutter contre le changement climatique global; protéger la biodiversité et enrayer l'épuisement des ressources; freiner l'érosion des sols et la désertification; enrayer l'explosion démographique et trouver les moyens de nourrir de 8 à 10 milliards d'êtres humains. Ce thème du développement durable, ou «écodéveloppement», a déclenché depuis quelques années une forte mobilisation scientifique et politique qui n'a pas permis d'en dissiper toutes les ambiguïtés. Débat scientifique, tout d'abord, sur l'ampleur des menaces : dans un rapport récent, l'Académie des sciences souligne, à propos du réchauffement climatique global, «les incertitudes nombreuses et cruciales qui entourent les prévisions». Débat idéologique, ensuite, puisque ce «mot d'ordre rarement explicité» est utilisé, pêle-mêle, par des nostalgiques d'une nature inviolée, par des radicaux tiers-mondistes, par des post-marxistes recyclés, par des libéraux confiants dans l'efficacité du marché, par des lobbies industriels flairant la bonne affaire, et même par quelques authentiques spécialistes du sujet. Débat pratique sur les outils économiques et techniques à mettre en œuvre. Débat politique, enfin, sur le partage des coûts entre les différents pays du monde.

Dossier réalisé par Fabrice Hatem

Quelle est sa définition ?

■ Les préoccupations environnementales sont fort anciennes : écrits des *agronomes latins sur la préservation* des sols ; dès le IIIe siècle, premières réglementations visant à protéger les forêts d'un défrichage intensif (déjà) lié à l'expansion démographique. *Mais* c'est au début du XXe siècle que prend forme la pensée écologique. En 1910, le chimiste suédois Svante Arhenius formule pour la première fois l'hypothèse d'un réchauffement climatique planétaire lié à l'accumulation progressive dans l'atmosphère des gaz industriels. Des précurseurs, comme en 1926 le biologiste Vernadsky, puis, dans les années 50, des économistes comme Kenneth Boulding, *s'intéressent à l'impact des activités* humaines sur l'environnement.

A partir des années 70, l'opinion publique commence à s'inquiéter des conséquences à long terme d'une expansion économique et démographique rapide. Des ouvrages comme *Nous n'avons qu'une terre*, (B. Ward, 1964), et, en 1972, le rapport *Halte à la croissance* du Club de Rome alimentent la crainte d'une catastrophe écologique majeure liée à la surpopulation, la pollution, et l'épuisement des ressources naturelles. La conférence de Stockholm en 1972, puis le World Conservation Strategy (IUCN, 1980), tentent de définir les caractéristiques d'un mode de développement durablement respectueux de l'environnement. Après une certaine éclipse pendant les années de crise, le thème du «développement durable» ou «écodéveloppement» revient sur le devant de la scène en 1987 avec la publication du rapport *Our Common Future*.

Le terme d'écodéveloppement recouvre cependant des approches très diverses. Les «écocentristes», partisans de la protection de la nature pour elle-même, s'opposent aux «anthropocentristes», *qui s'intéressent* à l'environnement en raison de sa seule utilité pour l'homme. Parmi ceux-ci, on peut distinguer des «libéraux» (Solow, Tietenberg...) convaincus *que le libre* jeu des mécanismes de marché, convenablement amendés par une fiscalité adéquate, est compatible avec le respect à long terme de la base de ressources naturelles et artificielles; des «réformistes» (Pearce, Bishop, Turner...), qui insistent au contraire sur la myopie du marché face à la complexité des mécanismes de régulation de la biosphère, et suggèrent une intervention publique accrue; enfin, des «radicaux» (Lele, Brown...), qui appellent à une remise en question complète de nos choix de développement et de consommation. ■

> “Responsables mais réalistes, les entreprises savent que les solutions existent. Mais il leur faut du temps pour construire une véritable stratégie.”
>
> Serge Feneuille, directeur général de Lafarge-Coppée.

Comment peut-on y parvenir ?

■ Juristes, économistes, ingénieurs ont tous aujourd'hui la fibre verte. Les juristes édictent normes et interdictions, dont plusieurs dizaines de conventions internationales et directives communautaires déjà en application. Les économistes proposent *plusieurs types d'outils*. Les marchés de «droits à polluer» (mise aux enchères d'autorisations d'émission), expérimentés notamment aux Etats-Unis depuis le milieu des années 60, se sont révélés d'application complexe et souvent décevante (cas du fleuve Fox dans le Wisconsin). Les subventions et aides à la mise en conformité des activités nocives présentent l'inconvénient de ne pas respecter le principe «pollueur-payeur». On *leur préfère aujourd'hui les systèmes de* consignation – comme ceux mis en place au Danemark pour favoriser le recyclage du verre usagé – et surtout les «écotaxes», *impôts sur les activités* polluantes. La CEE a en particulier dans ses cartons un projet de taxe sur l'énergie et les émissions de CO_2, inspiré de certaines expériences déjà en cours dans les pays scandinaves.

Quant aux ingénieurs, ils multiplient les innovations en matière de recyclage, d'économie d'énergie et de contrôle des pollutions. Le tiers de l'acier mondial est aujourd'hui produit, à partir de ferrailles de récupération, avec *une consommation* énergétique très inférieure à celle des hauts fourneaux traditionnels. Les cimentiers français assurent avoir divisé par cent leurs émissions de poussières en vingt ans.

Selon une étude d'A. D. Little, l'utilisation judicieuse des nouvelles techniques de télécommunications pourrait permettre de réduire la demande de transports, fortement consommateurs *d'énergie, de 10 % à 20 %* aux Etats-Unis.

Quant aux choix énergétiques, qui sont au cœur de la question de l'effet de serre, aucune solution ne s'impose clairement entre des énergies dites «nouvelles» (solaire, éolienne) peu polluantes, mais à la technologie aléatoire et au coût élevé, des combustibles fossiles (charbon, pétrole) jugés responsables d'un «effet de serre» dont la réalité scientifique n'est pas totalement établie, et un nucléaire non polluant en fonctionnement normal, mais dont l'opinion redoute les risques. ■

Combien cela coûtera-t-il ?

■ Cher certainement, mais moins que les dommages portés à l'environnement. En France, le BIPE estime que les dépenses environnementales devraient passer de 1 % à 1,5 % du PIB, soit 40 milliards supplémentaires annuels, *pour respecter nos engagements* internationaux et maintenir la qualité du milieu naturel. En Hollande, le très ambitieux – et avorté – plan vert de 1989 aurait coûté chaque année plus de 2 % *du PIB du* pays – contre 1,3 % dépensé aujourd'hui.

Ces dépenses, cependant, ne sont pas entièrement perdues pour la compétitivité, la croissance et l'emploi puisqu'elles stimulent les activités des éco-industries. Les marchés de l'environnement pourraient ainsi représenter en l'an 2000, selon le Plan, un pactole de 500 milliards de francs en Europe de l'Ouest (contre 350 milliards aujourd'hui), 300 milliards *dans les pays de l'Est (y compris l'ex-*RDA), et plus de 500 milliards pour les Etats-Unis. Aussi le coût final est-il, tout compte fait, inférieur au coût direct, surtout lorsqu'une coordination internationale permet de partager le fardeau. L'OCDE a ainsi calculé que la stabilisation concertée des émissions de CO2 à leur niveau actuel entraînerait une réduction de «seulement» 0,1 % à 0,2 % de la croissance mondiale annuelle d'ici à *2025. En France, l'introduction* de l'écotaxe européenne n'aurait pas, selon les calculs de l'Ecole centrale, de conséquences négatives sur l'emploi.

Mais surtout, *le* coût des dommages semble, malgré des difficultés d'évaluation, très supérieur à celui de la prévention. En Allemagne, le coût annuel des nuisances a été estimé à environ 6 % du PIB. Au Japon, aux Etats-Unis, en Indonésie, les statisticiens ont tenté de calcu*ler un PIB vert tenant compte des pollu*tions et des prélèvements opérés sur les ressources naturelles. Ces travaux montrent que la croissance «verte» des vingt dernières années *aurait été très inférieure* à celle mesurée par les statistiques traditionnelles. Cependant, l'hétérogénéité des méthodes, la difficulté à mesurer le coût monétaire des dommages, jettent un doute sur la fiabilité de ces approches. Peut-être vaut-il mieux mettre en place un système séparé de comptes de l'environnement, avec ses indicateurs spécifiques. ■

Qui va payer ?

■ Si la mobilisation pour l'écodéveloppement a commencé, le partage du lourd fardeau financier s'annonce délicat. Au niveau international, le protocole de Montréal sur la réduction des émissions de CFC en 1987, la convention de Bâle sur les transports de déchets en 1989, les nombreuses directives européennes – en matière d'habitat, de déchets, de qualité des eaux, de protection de la nature –, les conventions *signées l'an dernier* à Rio (sur l'effet de serre, la biodiversité ou les forêts tropicales), témoignent d'un nouvel élan.

Mais les égoïsmes nationaux risquent de freiner le mouvement. Les Etats-Unis, dont la consommation d'énergie par tête est le double de celle de l'Europe, sont très hostiles à un accord international sur les émissions d'oxyde de carbone (CO_2). Le Brésil, placé en position d'accusé du fait de la déforestation en Amazonie, contre-attaque en proposant la création d'un «fonds mondial pour la protection des zones tropicales fragiles», qui serait financé par les principaux pollueurs, c'est-à-dire les pays occidentaux.

L'Inde, la Chine, veulent pouvoir exploiter librement leurs immenses ressources charbonnières pour assurer leur développement, comme les pays du Nord l'ont fait au siècle dernier. Les pays scandinaves sont agacés de voir leurs importants efforts de protection de l'environnement gâchés par l'incurie de leurs proches voisins d'Europe centrale..

Au *niveau national*, la *situation* n'est pas meilleure. Aux Etats-Unis, la mise en œuvre du *Clean air Act* de 1990 se heurte aux puissants lobbies *pétroliers et charbonnier*. En *Hollande*, le rejet du plan vert de 1989, jugé trop coûteux par les députés, a provoqué la chute du gouvernement de l'époque.

Quant au plan vert français de 1990, et aux propositions du XIe plan, ils n'ont reçu pour l'instant qu'un début timide d'application.

Le projet d'écotaxe communautaire sur l'énergie est contesté par les industriels des secteurs lourds qui estiment son mode de calcul inadapté et de *nature à obérer leur compétitivité*. Les agriculteurs, déjà confrontés à la réforme de la PAC, accepteraient mal une augmentation significative du prix *des engrais*.

Enfin, si de nombreuses grandes entreprises ont déjà mis en place des «plans environnement», le niveau global des *dépenses* reste *modeste* : 3 % de l'investissement total pour les entreprises françaises, 7 % pour les allemandes... ■

> “A moins de renverser les tendances à la dégradation de l'environnement qui compromettent notre avenir, la civilisation telle que nous la connaissons pourrait ne pas survivre.”
>
> Lester R. Brown, président du Worldwatch Institute.

L'AUGMENTATION DE L'OXYDE DE CARBONE DANS L'ATMOSPHÈRE

parts pour un million

975 – 875 – 775 – 675 – 575 – 475 – 375 – 275

Fourchette haute

Doublement des concentrations par rapport à leur niveau préindustriel

Référence

Fourchette basse

1985 1995 2005 2015 2025 2035 2045 2055 2065 2075 2085 2095

Source : Modèle Green de l'OCDE

LEXIQUE

CFC, CH_4, CO_2, NO_2, SO_2. Les chlorofluorocarbones (CFC), le méthane (CH_4), le dioxyde de carbone (ou gaz carbonique, CO_2), le dioxyde d'azote (NO_2) et le dioxyde de soufre (SO_2) sont considérés comme les principaux responsables de la dégradation de la couche d'ozone protégeant la terre des rayonnements ultraviolets (CFC), du réchauffement climatique dû à l'effet de serre (CH_4 et surtout CO_2), enfin des pluies acides destructrices des forêts et de la vie aquatique (NO_2 et surtout SO_2). Les deux premiers phénomènes constituent ce que l'on appelle le «changement climatique global», le troisième étant d'ampleur plutôt régionale.

BILAN ÉNERGÉTIQUE. Dans le bilan énergétique des pays industrialisés, le pétrole comptait en 1988 pour 37 %, le charbon pour 25 %, le gaz naturel pour 23 %, le nucléaire pour 5 %, la biomasse (bois, bagasse...) pour 3 % et les autres énergies (essentiellement l'hydraulique) pour 6 %. Pour les pays en développement, les chiffres correspondants étaient de 23 %, 28 %, 7 %, 1 %, 35 % et 6 %. Les consommations énergétiques totales des pays en développement, qui représentent aujourd'hui le tiers environ de celles du nord (ex-pays communistes inclus), pourraient, dans certains scénarios, les rattraper vers 2015, d'après la Banque mondiale.

TECHNOLOGIE «BUILT-IN» ET «END OF PIPE». Une technologie «built-in» est conçue d'emblée pour éviter les rejets polluants dans l'atmosphère; une technologie «end of pipe» est rajoutée *a posteriori* à un site existant pour limiter les rejets antérieurs.

EFFET DE SEUIL, IRRÉVERSIBILITÉ. Certaines évolutions environnementales sont lentes et progressives, comme par exemple la progression du désert dans la zones sahélienne. D'autres se produisent sous forme de catastrophes brutales et irréversibles lorsqu'un équilibre a été rompu. Certains météorologues craignent que le réchauffement climatique ne se manifeste par un événement subit de ce type.

ÉCODÉVELOPPEMENT. C'est la francisation du terme anglais «sustainable growth» que l'on traduit également par «développement durable». Plus de soixante définitions du terme ont été recensées par l'économiste anglais Pezzey.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN. Selon l'ONU, le développement humain est *«un processus qui doit conduire à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun et à l'amélioration de la qualité de vie individuelle et sociale de la personne».*
Le concept est plus large que celui d'écodéveloppement, mais l'origine idéologique – la contestation d'un mode d'organisation économique conduisant à de multiples gaspillages humains et environnementaux – est assez similaire.

BIBLIOGRAPHIE

■ *State of the World 1993*, Worldwatch Institute (traduction française de l'édition 1992 chez Economica).

■ *Instruments économiques pour la protection de l'environnement*, OCDE, Paris, 1989.

■ «L'économie de l'environnement», *Economie et statistique*, no 258-259, oct.-nov. 1992.

■ «Le développement durable : la fin et les moyens», Jean-Philippe Barde, *l'Observateur de l'OCDE*, no 164, juin-juillet 1990.

■ «La diplomatie de l'écologie», *le Trimestre du monde*, 3e trimestre 1990.

■ «Que l'économie serve l'écologie», René Passet, *le Monde diplomatique*, août 1989.

■ *Croissance et environnement : les conditions de la qualité de la vie*, Commissariat du Plan, la Documentation française, 1993.

■ «Le bouleversement des climats», Jean-Charles Hourcade, Gérard Megb, Jacques Theys, *Futuribles*, no 132, mai 1989.

■ «Le renouveau écologique», Arnaud Comolet, *Futuribles*, no 157, septembre 1991.

■ «L'écodéveloppement», Ignacy Sachs, Syros, 49 F, 1993.

ACCIDENT

La Mède, un an après

Victime d'une explosion qui causa la mort de six salariés et d'importants dégâts, la Raffinerie de Provence (groupe Total) a retrouvé 85 % de ses activités

MARSEILLE
de notre correspondant

LE réveil fut aussi précoce que brutal en cette aube du 9 novembre 1992. La déflagration fut entendue à plus de 30 kilomètres à la ronde, depuis les rives de l'étang de Berre jusqu'à Marseille et au-delà. Le craqueur catalytique (1) de la Raffinerie de Provence à La Mède (Bouches-du-Rhône), appartenant au groupe Total, venait d'exploser, incendiant les installations proches et soufflant la salle de contrôle. Des décombres, on retirait six morts et un blessé grave. Tous appartenaient à l'équipe de jour qui avait pris son service à 4 heures. La ville de La Mède, toute proche, portait d'innombrables traces de la violence de l'explosion, de nombreuses maisons ayant été endommagées.

Grâce au plan particulier d'intervention et aux renforts régionaux, le sinistre était maîtrisé dans la journée et la pollution de l'étang de Berre évitée. Durant six mois, l'activité de la raffinerie, qui approvisionne le sud-est et l'est de la France, a été interrompue. Les capacités des autres raffineries européennes du groupe et les accords d'échanges passés avec les confrères de Total ont permis d'assurer la continuité des approvisionnements. Les installations de La Mède fonctionnèrent alors comme un dépôt de carburant, notamment dans le secteur du super sans plomb et de l'essence aviation, où la Raffinerie de Provence occupe une place de premier plan.

Un an après la catastrophe, l'établissement a retrouvé 85 % de ses activités et la plus grande partie de sa production. Le sinistre ayant épargné les autres unités de fabrication, on avait pu, après contrôles et expertises, les reprendre progressivement. L'unité de distillation automatique a redémarré à partir du 21 avril 1993 et, le 3 juin, a été mise en service une unité nouvelle prévue avant le sinistre : celle d'isomérisation des essences (qui augmente le potentiel du super sans plomb).

ASSURÉ • *« Le coût économique d'une telle catastrophe est important »*, admet Jean Tausi, directeur de la Raffinerie de Provence, sans en préciser le montant, à vrai dire difficile à calculer, compte tenu de la diversité des dommages survenus. *« Mais Total est couvert par les assurances à hauteur de la reconstruction à neuf, ainsi que pour la perte d'exploitation (2) et la responsabilité civile. Il a été clairement établi*, poursuit Jean Tausi, *qu'au moment de l'accident la raffinerie était en conformité avec la réglementation résultant de la directive Seveso qui s'applique aux installations industrielles susceptibles d'être le cadre d'une catastrophe majeure. Il n'y a eu ni négligence ni erreur humaine.*

Le drame humain, qui nous touche infiniment plus que les dégâts matériels, rappelle tragiquement que notre métier comporte des risques imprévisibles. »

Que s'est-il passé à l'aube du 9 novembre 1992 ? Pour le savoir, Serge Tchuruk, PDG de Total, qui avait promis *« la plus grande transparence »*, a fait adjoindre à la commission d'enquête Total des experts de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, de l'Institut français du pétrole et d'EDF.

Les expertises effectuées et les essais de simulation sur maquette ont montré qu'une brèche (*fissure*) s'était produite sur une tuyauterie alimentant un des fours du *« gas plant »* (installation qui récupère les gaz produits par le craqueur). Cette brèche a laissé échapper une dizaine de tonnes de produits contenant assez d'éléments volatils pour s'enflammer au contact du four du craqueur.

Quant à la cause de cette brèche, il faut la chercher dans une corrosion localisée du métal d'une tuyauterie qui faisait pourtant partie, depuis 1956, des 2 000 points-tests surveillés en permanence. Comment l'expliquer ?

« Les recherches continuent, précise Jean Tausi, *aussi bien au sein du groupe que chez nos confrères, car nos experts participent régulièrement à des réunions avec les responsables de raffineries voisines, à qui nous communiquons le résultat de nos expériences et avec lesquels nous échangeons nos informations. »*

Les deux salles de contrôle, celle de l'unité-est de la raffinerie déjà en service et celle de l'ouest, qui entrera en service d'ici à juin 1995 avec le nouveau craqueur, sont désormais équipées « blast-proof », à l'épreuve des explosions. La confiance de la direction est partagée par le personnel de la raffinerie : *« Le redémarrage s'est passé dans de bonnes conditions, après des contrôles sévères*, confirme Claude Clément, délégué CFDT au comité d'entreprise. *Ce qui nous inquiéterait plutôt, ce serait qu'on en profite pour supprimer des postes et que l'on fasse plus largement appel à la sous-traitance. Dans notre métier, cela augmente le risque. »*

Jean Contrucci

(1) Unité de raffinage sous vide, destinée à récupérer une partie des produits lourds (fiouls lourds, bitumes) issus de la distillation automatique, pour les transformer en gazole, propane, essence, etc.

(2) Avec une franchise d'un mois de fonctionnement, équivalant à 50 millions de francs.

« Pizza-téléphone »

Suite de la page 1

Implantées dans 37 pays, les 5 500 boutiques (dont 4 900 aux Etats-Unis) livrent, chaque semaine, 5 millions de pizzas aux quatre coins du monde! Arrivé en 1991 en France où il compte 5 franchisés (à Paris, Lyon et Montpellier) qui ont ouvert 17 points de vente, Domino's France porte à domicile 12 000 pizzas chaque semaine, pour un chiffre d'affaires de 47 millions de francs.

C'est justement en dégustant des pizzas Domino's à Chicago, où il travaille alors comme expert au très réputé Boston Consulting Group, que Roland de Farcy, descendant d'une vieille famille bretonne, élevé chez les jésuites – mais viré du collège Saint-Louis-de-Gonzague pour « indiscipline » –, décide à son tour de mettre la main à la pâte! Voilà comment en juin 1988 ce polytechnicien, en outre diplômé de l'université californienne Stanford, ouvre son premier point de vente à Paris, sous l'enseigne « Spizza 30' ». Succès foudroyant : en 1992, les 53 boutiques de la chaîne ont livré 2 500 000 pizzas, en région parisienne et dans douze grandes villes de France. Avec un chiffre d'affaires de 140 millions de francs, Roland de Farcy est devenu le champion de la « pizza-téléphone » dans l'Hexagone...

> **Les deux géants du secteur affûtent leurs armes, se chamaillant à coups de nouveaux points de vente et d'investissements publicitaires.**

Et pourtant, depuis quelques jours, le label « Spizza 30' » a complètement disparu des enseignes, systématiquement remplacé par « Pizza Hut ». La marque aurait-elle succombé, dévorée par Pizza Hut International, du groupe PepsiCo, qui, avec ses 6 milliards de dollars de chiffre d'affaires, ses 9 000 restaurants implantés dans 72 pays, fait figure de premier marchand de pizzas au monde, tous types de commercialisation confondus? Point du tout : Roland de Farcy a tout simplement signé en mars 1993 un accord de « coentreprise » (joint-venture) avec Pizza Hut, qui possède 17 pizzérias en France, dont le chiffre d'affaires atteint 200 millions de francs – la firme venait de perdre son franchisé en France. Chacun a apporté dans l'affaire ses actifs et son savoir-faire.

Le « polytechnicien de la pizza » a donc préféré pactiser avec la multinationale, plutôt que de se faire dévorer par elle, ou par une autre, d'ici quelques années. Résultat : Roland de Farcy se retrouve à la tête d'une société dont le volume et le personnel se sont largement accrus, dont le chiffre d'affaires a plus que doublé (340 millions de francs prévus pour 1993), fermement résolu à « faire feu de tout bois » en développant aussi bien les pizzérias traditionnelles que la livraison à domicile, voire le *« fast pizza food »*!

PHÉNOMÉNAL • *« En France, le marché de la pizza par téléphone est phénoménal car on touche une clientèle à l'abri de la crise »*, confie l'heureux PDG. Une clientèle très familiale puisque, contrairement à une idée reçue, *« les célibataires ne représentent que 20 % des ventes »*, estime Roland de Farcy. *« C'est un marché en plein boom »*, confime Marc Minisini (Domino's Pizza) dont l'objectif est de *« faire aussi bien que McDonald's »*. Sur le plan des affaires, pas de la gastronomie!

Pour l'heure, la guerre de la « pizza-téléphone » n'a pas encore éclaté en France. Les deux géants du secteur affûtent leurs armes, se chamaillant à coups de nouveaux points de vente et d'investissements publicitaires : l'un et l'autre affirment consacrer environ 6 % de leur chiffre d'affaires à la publicité (affiches, prospectus dans les boîtes aux lettres). *« Il va falloir durer : on est parti pour une course de fond »*, pronostique Marc Minisini.

De cette rivalité, la foule des indépendants et des petites chaînes artisanales (qui ne disposent que de deux ou trois unités de vente) pourrait bien faire les frais. Déjà, Jean-Louis Caret, gérant de Slice Pizza (deux points de vente à Paris), prévoit de réaliser cette année un chiffre d'affaires de 15 % à 20 % inférieur à celui de 1992 (3 800 000 francs contre 4 500 000). *« Et pourtant*, se souvient le gérant, *en 1992, nous avons été les premiers à Paris à livrer des pizzas à domicile... »*

Philippe Baverel

OPINIONS

LETTRE DE TOKYO



Encombrante Asie

par Philippe Pons

LE débat sur l'adoption en France de la semaine de quatre jours n'a pas suscité un grand intérêt dans la presse japonaise : une simple dépêche d'agence, factuelle, dans l'*Asahi*. La création d'emplois , par la réduction des heures de travail laisse les économistes *nippons sceptiques*. En outre, les Japonais sont rétifs aux rigidités : que fera le patronat français s'il a besoin de main-d'œuvre, interroge un industriel : *« Il risque de se heurter à vos sacro-saints avantages acquis et de ne pouvoir répondre à une relance de la demande »*, poursuit-il.

Pour la majorité, cette mesure est moins perçue avec envie, comme un pas *vers une société utopique du non-travail*, que comme un signe supplémentaire d'un déclin, de la perte d'allant qui, dans l'esprit des Asiatiques caractériserait la mentalité occidentale contemporaine. Il est *frappant de constater, d'une capitale asiatique* à l'autre, la détérioration de l'image de l'Europe en général. Face à une Asie « battante » qui manifeste une « arrogante » confiance en soi et en son avenir, l'Europe *paraît frileuse. Elle ne semble même plus* faire vraiment peur. La crainte de la « forteresse » a fait place à l'irritation, voire au désabusement.

Tout en suscitant d'évidentes réticences, l'initiative de Bill Clinton, qui, sous couvert d'une consolidation de l'APEF (Asia Pacific Economic Forum), cherche à « brancher » l'économie américaine sur l'Asie dans l'espoir de créer des emplois aux Etats-Unis, a du moins le mérite d'être constructive. L'Asie est plus réceptive à *ce volontarisme qu'à des stratégies de* repli comme celle de la France, qui suggère de fermer l'Europe aux produits des pays n'ayant pas des *« conditions sociales équivalentes »* .

*Tant la « guerre de tranchées » fran*çaise que la tentative américaine témoignent des inquiétudes que suscite cette encombrante Asie *« exportatrice de chômage »* et supposée à l'origine des difficultés des pays avancés : son dynamisme y contribue, mais ce serait se contenter d'un raisonnement simpliste que d'en faire l'unique cause de tous nos maux. Face à une France, qui fait de nécessité vertu, et disserte *sur les bienfaits* du non-travail, l'Asie demeure une région où l'effort semble aller de soi, où le besoin d'action s'inscrit dans l'accomplissement d'une vie : on ne peut qu'être frappé par l'énergie vitale qui sourd de villes comme Hongkong, Séoul, Bangkok ou Tokyo. L'esprit d'entreprise, non exempt de comportements de maquignons des affaires, s'y conjuguent à la solide puissance de grands groupes.

Indépendamment des divergences *« philosophiques »* autour de la conception du travail, se dessine une fracture entre les sociétés où la raréfaction du travail est érigée en valeur et d'autres où il demeure une nécessité et où, plus fondamentale*ment, il paraît lié à un mode d'être* au monde. Comment concilier ces deux attitudes sociales et intégrer dans un marché mondial global ces « forcenés » de travail? Les salariés occidentaux sont en droit de *défendre leurs avantages acquis, mais* leurs homologues asiatiques ne le sont pas moins à faire valoir une légitime aspiration à de meilleures conditions de vie, fruit de leur travail comme de sacrifices consentis. La politique n'a que faire de morale (à moins qu'elle ne serve ses intérêts), mais cette effervescente Asie est une réalité avec laquelle, bon gré mal gré, il faut vivre.

IL y a un demi-siècle, l'Asie était pauvre : la Corée du Sud sortait rasée d'une guerre civile meurtrière, Taïwan n'était que le repaire d'un gouvernement vaincu, Hongkong débordait de réfugiés, la Malaisie et l'Indonésie semblaient s'enfoncer dans l'instabilité, Singapour venait *d'obtenir laborieusement son indépendance* (1965), et la Thaïlande risquait d'être gagnée par la guerre du Vietnam. Seul le Japon se lançait dans la croissance. En vingt-cinq ans, cette région *s'est développée trois fois plus vite que* l'Amérique latine et six fois plus que l'Afrique.

Avec une population dix fois supérieure à celle de l'Amérique du Nord et six fois à celle de *l'Europe, des taux de crois*sance économique plus rapides (5 % et 6 % entre 1994 et 1995), cette région de 2 milliards d'hommes dépassera inévitablement au début du siècle prochain les deux *autres grandes régions éco*nomiques du monde : pas en termes de revenu par habitant, ce qui prendra plus de temps, mais en part de pro*duction mondiale.*

Il y a certes des inconnues dans cette montée en puissance déduite de projections statistiques : l'avenir de la Chine, dont le boom économique *(qui suscite désormais dans* la presse nippone des mises en garde) pousse les « petits dragons » vers des productions à plus forte valeur ajoutée ; les capacités de ces derniers à effectuer le « saut technologique » *leur permettant de* rester dans la course face aux pays avancés ; enfin la cohésion d'une région hétérogène (historiquement, culturellement, économiquement) qui, à moins de former une unité, ne peut espérer se faire entendre sur la scène internationale.

L'*intégration de cette région* dans le marché mondial sera l'une des questions qui domineront ce tournant du siècle. Sa solution ne passe pas par des protectionnismes à courte vue ou le glissement sur *le terrain émotionnel et éminemment* dangereux des « différences culturelles » : ce qui passe pour des diktats occidentaux suscite en retour l'émergence d'un « asiatisme » défensif, sensible dans les sphères *dirigeantes de la région. Une approche* plus réaliste supposerait d'inciter l'Asie de l'Est à recentrer son dynamisme vers ses propres marchés et, pour l'Europe, d'apparaître comme un contre-poids aux puissances dominantes (Etats-Unis et Japon) : l'Asie est en effet réticente à voir le Japon devenir son porte-parole et les Etats-Unis l'enserrer dans une nouvelle étreinte.

Une tardive prise de conscience européenne se fait jour : en témoigne la décla*ration à Tokyo de Sir Leon Brittan,* vice-président de la CEE, lors de la septième conférence des journalistes d'Europe et du Japon, le 14 novembre. On a longtemps pensé l'économie mondiale en terme tri*polaire (Etats-Unis, Europe, Japon), a-t-il* souligné, alors qu'elle s'affirme aujourd'hui quadripolaire avec un nouveau pôle (l'Asie sans le Japon) qui représente un cinquième du PNB mondial. *Signe du retard des Européens, Sir Leon Brittan a* demandé au Japon d'assister la CEE dans son dialogue avec le reste de l'Asie.

Les contradictions de la politique

Quel franc fort ?

Les défenseurs et les adversaires de la politique du *« franc fort » oublient tous qu'il* n'y a pas qu'une seule manière de procéder. La France, au lieu de privilégier la stabilité externe de sa monnaie (taux de change), devrait se concentrer sur la stabilité interne (maîtrise de l'inflation).

par DANIEL GROS et NIELS THYGESEN (*)

DEPUIS la dissolution *de facto du système monétaire euro*péen (SME), de nombreux observateurs ont défendu l'idée que la Banque de France devrait profiter de ses nouvelles marges de *manœuvre pour réduire massivement* les taux d'intérêt et relancer ainsi l'économie française. L'institut d'émission *n'a pas suivi* ces avis. Il a au contraire, avec l'appui du gouvernement, *poursuivi* sa politique dite du « franc fort », en maintenant des taux d'intérêt à *court terme relativement élevés* afin de limiter la dépréciation du franc vis-à-vis du mark. Mais les tenants de cette politique comme ses adversaires ont tous oublié *qu'il n'y a pas qu'une seule façon* de maintenir le franc fort.

La politique du franc fort, assurent *a priori* ses défenseurs, suppose que le taux de change du *franc soit stable* et fort. C'est probablement vrai sur le long terme, mais ce n'est pas forcément le cas à court terme. Pendant les premières années de la présidence de Ronald Reagan, le mark s'est déprécié de 50 % par rapport au dollar, mais ensuite il a repris tout *le terrain perdu en deux ans.*

Les adversaires du franc fort assurent que la France devrait baisser fortement ses taux pour stimuler l'économie. De leur point *de vue il convient, en cette* période de récession, d'oublier la stabilité des prix ou des taux de change. Ils oublient toutefois que l'idée selon laquelle la politique monétaire doit viser la stabilité des prix est désormais acceptée dans toute l'Union (Communauté) européenne et que ce consensus a été inclus dans le traité de Maastricht. Une politique monétaire agressive et expansionniste qui mettrait en danger la future stabilité des prix *serait incompatible avec l'esprit de* Maastricht.

Nous estimons donc que l'idée qui sous-tend la politique du franc fort est bonne, mais que la politique suivie *actuellement* se concentre sur les mauvaises variables. L'idée de base est que la politique monétaire française devrait viser à maintenir le pouvoir d'achat du franc. Mais la stabilité d'une monnaie peut avoir deux sens : la stabilité externe (un taux *de change stable) ou la stabilité* interne (des prix intérieurs stables).

La Banque de France devrait suivre l'exemple de la Bundesbank et privilégier la stabilité interne. Cela implique qu'elle se préoccupe des taux à long terme et de l'évolution de la masse monétaire fran*çaise lorsqu'elle fixe les taux à* court terme – qui constituent les seules variables qu'une banque centrale peut *réellement* gérer comme elle veut. La règle devrait être de maintenir à moyen terme la masse monétaire à *un niveau compatible* avec la stabilité des prix en France.

Les signaux de politique monétaire à *court terme que* constituent les taux d'intérêt et le contrôle de la masse monétaire n'auront pas le même poids relatif qu'en Allemagne, puisque le lien *empirique existant entre les prix et* l'offre de monnaie ne sera pas le même *qu'outre-Rhin.* Mais l'approche générale vis-à-vis de la politique monétaire sera similaire.

La Banque de France devrait donc annoncer qu'elle veut limiter à moyen terme la croissance de la masse monétaire à un rythme de 3 % à 5 %. Elle pourrait, dans ce but, *réduire immédiatement* les taux d'intérêt à court terme. Cependant le message implicitement adressé au marché *serait* que la baisse cessera dès que la croissance de la masse monétaire dépasse l'objectif, et/ou si les taux à long terme augmentent, signa*lant ainsi une reprise des anticipa*tions inflationnistes.

Quelles seraient à court terme les implications de cette politique? Le gouvernement a probablement *la possibilité de relâcher largement* sa politique, dans la mesure où les taux des obligations d'Etat à long terme *sont pratiquement* au même niveau *qu'en* Allemagne et que la *masse monétaire française* augmente beaucoup plus lentement : en Allemagne elle croît au rythme de 10 % (pour M1) et de 8 % (pour M3), alors qu'en France les taux de croissance sont respectivement de 1 % et 3 %.

Grâce à cette politique il ne *serait plus nécessaire d'attendre* que l'Allemagne baisse ses taux d'intérêt. Le taux de change du franc par rapport au mark pourrait varier à court terme. Mais à *moyen terme le franc devrait res*ter fort, et la France satisferait sûrement à terme aux critères de la phase III de l'Union économique et monétaire.

Un préalable

La politique du « franc fort » ainsi définie suppose une position de force. Vu les « fondamentaux » français (inflation, déficit et dette publics plus faibles qu'en Alle*magne, meilleure position concur*rentielle) la France ne devrait plus avoir besoin d'un ancrage extérieur pour maîtriser l'inflation. De plus, le mark n'est plus un ancrage fiable en termes de stabilité des prix. Les taux de change allemands ne dépendent plus des *anticipations* de taux *d'inflation* plus bas, mais d'un « policy mix » (dosage de politiques monétaires et budgétaires) qui n'est pas soutenable à long terme.

Si le franc français devient réellement fort, grâce à cette politique, il est possible que de petits pays, comme la Belgique ou le Danemark, cherchent progressivement à lier leur propre politique au franc, pendant cette période de transition. On oublie généralement *que, même dans le passé, lorsque* le mark était la devise-pivot grâce au faible taux d'inflation allemand, les monnaies de ces pays tendaient *de facto* à suivre de plus près le franc que le *mark*. Cette tendance a continué, même en 1993, puisque ces devises se *sont dépréciées en même temps* que le franc, et approximativement dans la même mesure.

A première vue, une politique de « désintérêt bienveillant » (« *benign neglect* ») vis-à-vis du taux de change peut paraître contraire à l'esprit du traité de Maastricht. En réalité, une politique de « franc fort » qui stabilise le pouvoir d'achat interne du franc constitue un préalable à la phase finale de l'Union monétaire européenne. Si le rapport franc/mark varie plus largement, malgré l'adoption par la France d'une politique sérieuse de stabilisation, ce sera en raison de l'insoutenable *« policy mix »* de l'Allemagne. L'Union monétaire deviendra possible lorsque l'Allemagne aura surmonté ses difficultés. Si les taux de change continuent à varier en raison des difficultés allemandes, les autorités monétaires doivent garder à l'esprit la devise « reculer pour mieux sauter ».

(*) Respectivement chargé de recherches au Centre d'études de politique euro*péenne (CEPS), Bruxelles,* et professeur à Copenhague.

COURRIER DES LECTEURS

Le placement immobilier redevient rentable

Faut-il s'intéresser à nouveau à l'immobilier d'habitation parisien? L'information qui cir*cule sur le sujet semble* empreinte de beaucoup de volontarisme. (...) Le marché immobilier est un marché d'investisseur. Sous l'effet de la crise, celui-ci est devenu, comme le consommateur, très raisonnable et économe. Petits *ou grands, sans avoir le même* objectif, ils se portent sur cet investissement après mise en concurrence avec d'autres placements. Le prix est un critère de transaction, rien d'autre.

Un investissement s'évalue en termes de rentabilité dont *nous dirons simplement qu'elle* se compose de deux éléments. D'une part, le rendement du placement, c'est-à-dire le taux de rendement effectif ; d'autre part, une plus-value ou une moins-value au terme du placement. Les différentes formes de *placement peuvent alors être* comparées. On s'éloigne fort sainement de l'idée qui consisterait à acheter du mètre carré parce qu'il a baissé. Une baisse, *aussi importante soit-elle, n'im*plique pas pour autant une remontée. C'est le revenu d'un bien qui crée la valeur vénale et non l'inverse.

*Qu'en est-il de l'environne*ment de l'immobilier d'habitation parisien par rapport aux principaux placements concurrents. Le taux de rendement *effectif net (hors inflation) s'est* sensiblement maintenu autour de 0 % dans les années 1985 et 1989. Il ne cesse de monter régulièrement depuis 1990 et atteint actuellement 4 % *après* érosion monétaire. Compte tenu du niveau de l'inflation (2,50 %) le taux de rendement actuel en francs courants ressort à 6,50 %, soit 0,50 % de mieux qu'un placement long terme (6 % actuellement), et sensible*ment au même niveau que le* rendement d'un placement court terme en sicav monétaires.

Il ressort de ce qui précède qu'à l'heure actuelle la prime de risque sur le marché immobilier de l'habitation parisien tend *vers 1 % en l'absence de toute* plus ou moins-value. C'est un fait nouveau, récent et favorable. Seul le marché des actions présente une prime de risque supérieure à 3,50 % en octobre 1993.

A Paris, le prix du foncier *n'a pas baissé. Il n'y a pas eu* déséquilibre de l'offre par rapport à la demande, mais effacement des opérateurs. Quant au prix de la construction, il est, à prestations égales, rigide à la baisse. L'acheteur potentiel a attendu une baisse des prix. Cette baisse ponctuelle est *intervenue à travers* des prix ou des conditions d'acquisition bonifiées pour permettre des « sorties de programme ». En 1994, les nouveaux programmes de construction ne pourront viser les prix modérés attendus qu'à deux conditions : *l'écrasement des marges et une* localisation sur des sites où le foncier est moins cher. Les conséquences à attendre sont la raréfaction de l'offre sur les meilleurs sites et la redynamisation du marché de l'ancien.

Reste l'évolution de la *conjoncture. L'accroissement* significatif du volume des transactions passe bien sûr par l'amélioration des perspectives dans ce domaine. Il ne serait pas raisonnable d'en attendre tout. L'investisseur doit d'abord prendre conscience que la structure de ses placements *doit être renouvelée. Le retour à* une logique de baisse des taux remet en ligne l'investissement dans *l'immobilier d'habitation* parisien. Son rendement est redevenu attractif, et sa rentabilité est assurée pour l'investisseur qui s'attache à sélectionner *un produit dont la revente éven*tuelle peut être envisagée sur un marché actif. L'offre sera toujours rare, et c'est la plus ou moins grande intensité de la demande qui décidera dans les prochains mois d'une progression ou d'une stagnation sur ce *marché.*

Alain Soudant
Expert en estimations immobilières.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

... contradictions de la politique ... franc fort ?

monétaire en France et en Allemagne

De Poincaré à Balladur

Les dirigeants se nourrissent de l'inconscient collectif. Il y a chez l'actuel premier ministre une ressemblance avec Raymond Poincaré. Mais l'ancien président du Conseil avait, lui, su à temps entériner une dévaluation du franc et baisser les taux d'intérêt...

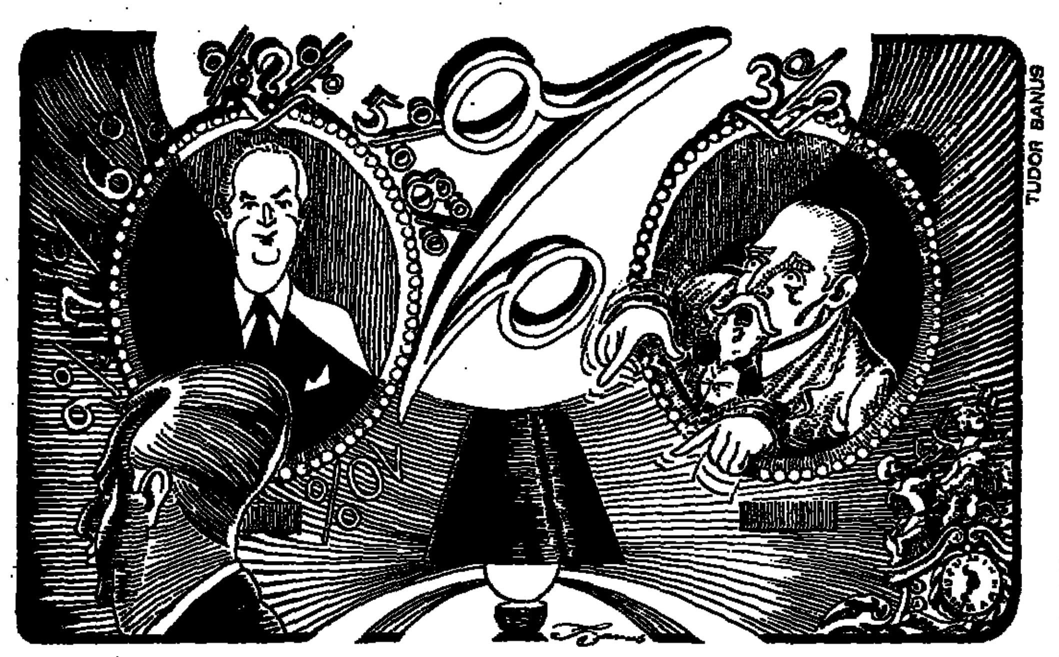
par DIDIER MARTEAU et PASCAL MORAND (*)

A l'heure où la France continue de s'enfoncer *dans la crise, quels sont les véritables obstacles* à une baisse drastique des taux d'intérêt jusqu'à un niveau de 3 %, comparable à celui des taux courts *américains et japonais, condition aujourd'hui* indispensable à la reprise de l'investissement ? La défense du franc est l'argument le plus évoqué, traversant le temps et les frontières politiques pour s'ériger en mythe, symbole ultime de la bonne conduite de la politique économique. Pour comprendre ce mythe, étranger aussi bien aux théoriciens de l'école libérale *américaine qu'aux* keynésiens, l'analyse des impératifs économiques et des contraintes politiques est insuffisante. Il faut aussi *s'interroger sur le poids des traditions.*

Les dirigeants se nourrissent de l'inconscient collectif. Il y a chez Edouard Balladur une ressemblance – fût-elle parfaitement involontaire – avec Raymond Poincaré. Sa capacité à rassembler, comme son respect d'un certain formalisme, son mépris des polémiques comme son pragmatisme, *son attachement aux questions économiques* comme sa culture historique et littéraire, rappellent en effet largement l'ancien président du Conseil. *Pierre Mendès France souligna autrefois l'admirable* patience avec laquelle le peuple français supporta les effets de la politique entreprise en 1926, et était prêt, craignant qu'on allât au désastre, à tous les sacrifices. Le consensus spontané autour de l'actuelle politique de redressement, l'acceptation des efforts qu'elle implique, participent de la même « veine ». *Est incontestablement aujourd'hui à l'œu*vre ce qu'il est convenu d'appeler un « processus Poincaré ». Mais le parallélisme s'arrête cependant *aux portes de la stratégie économique, car la réus*site de l'expérience du « bourgeois-roi », pour reprendre les termes d'un historien, repose – on l'oublie trop souvent – sur la dévaluation du franc et une baisse ample des taux d'intérêt.

La réduction du taux d'escompte

Dans le discours qu'il prononça à la Chambre des députés les 2 et 3 février 1928, consacré à *l'œuvre financière et économique du gouverne*ment, Raymond Poincaré mit en exergue la diminution du taux de l'escompte, abaissé graduellement – entre décembre 1926 et janvier 1928 – de 7,5 % à 3,5 %, soit au niveau d'avant-guerre. Commentant cette évolution, rendue possible par la suppression des bons de la défense nationale à courte échéance et l'abondance des capitaux disponibles qui en résulta, il souligna que *« le taux de l'escompte bas, c'est l'argent à meilleur marché, c'est donc un heureux stimulant à la fois pour les entreprises industrielles et commerciales, et pour le marché même des valeurs mobilières »*. L'histoire témoigne cependant des hésitations qui précèdent *de telles décisions. C'est ainsi qu'Emile Moreau,* gouverneur de la Banque de France, initialement rétif à une diminution du taux de l'escompte en *deçà de 5 %, s'en laissa convaincre par Charles* Rist en décembre 1927, puis se félicita de cette décision un mois plus tard en écrivant dans son journal : *« La réduction du taux de l'escompte produit son effet. On nous demande beaucoup de crédits de campagne et les comptes directs reprennent de l'activité. »*



TUDOR BANUS

La *rigidité actuelle de nos dirigeants connaîtra*-t-elle le même infléchissement ? Certes les partisans du franc fort soulignent que les taux d'intérêt à long terme – *supposés déterminer la demande* d'investissement – sont depuis deux ans largement inférieurs aux taux d'intérêt courts. C'est oublier que la part de l'endettement à taux variable – c'est-à-dire indexé sur les taux courts – représente aujourd'hui plus de 60 % de l'endettement privé. Le niveau des frais financiers est devenu *extrêmement sensible aux taux d'intérêt courts,* variables habituelles de soutien du franc sur le marché des changes. Il en résulte une contradiction *très forte entre les objectifs interne et externe de la* politique monétaire, source de nos difficultés actuelles, qui semble, de plus, revêtir un caractère structurel. *Car l'inversion de la courbe des taux est* probablement un phénomène durable.

Les marchés financiers entretiennent en effet un autre mythe, selon lesquels les taux d'intérêt courts devraient « normalement » se situer au-dessous des taux longs, l'écart de rendement étant expliqué par la prime de risque attachée aux placements à long terme. L'inversion actuelle ne serait que temporaire. Il s'agit là d'une vision *dépassée.* Les ménages qui se sont endettés au début des années 80, lorsque les taux étaient voisins de 20 %, *savent aujourd'hui qu'une dette à taux fixe* est d'autant plus risquée que sa maturité est longue.

Les emprunteurs demandent en conséquence des taux d'intérêt d'autant plus bas que l'échéance est éloignée (c'est-à-dire une prime de risque négative). L'inversion actuelle de la courbe des taux est en réalité l'expression d'un nouveau rapport de force entre prêteurs et emprunteurs, et nous verrons probablement longtemps et dans de nom*breux pays des taux d'intérêt courts supérieurs aux* taux d'intérêt longs, dans un contexte d'anticipation de stabilité des taux.

Un coût élevé de régulation

Quant à la politique monétaire externe, elle *serait largement dictée par les contraintes qui s'im*posent à la France, notamment en regard de la construction de l'Europe. C'est pour satisfaire aux *« critères de convergence » et préserver l'unité* franco-allemande qu'il faudrait proscrire tout changement de parité, afin de maintenir le cap de *l'Union économique et monétaire. Ce même argu*ment a prévalu après la crise monétaire de juillet, lorsque la dénaturation du SME a été habilement *présentée comme un simple aménagement techni*que. Ces postulats font peser sur l'économie française un fardeau de plus en plus difficile à supporter. Car outre des effets négatifs sur la compétitivité, l'investissement et l'emploi, la politique « du franc fort » s'accompagne d'un coût élevé de régulation. La Banque de France a dépensé *en juillet près de 300 milliards de francs* (20 % du budget de l'Etat !) pour soutenir le franc. Et cette opération de régulation a été financée par des *emprunts à court terme (3 mois) en deutschemarks* qui doivent aujourd'hui être remboursés. Or le maintien du mark aux environs de 3,50 francs *conduit la Banque de France à racheter la monnaie* allemande à un cours souvent plus élevé que celui auquel elle les a empruntés, réalisant une perte de *change significative. En supposant que* le cours moyen d'emprunt du mark a été de 3,40 francs et que le cours de rachat moyen est de 3,50, la perte en francs se situe à environ 9 milliards. C'est ce qui explique la relative lenteur avec laquelle la Banque de France reconstitue ses réserves.

Une certaine fragilité

Dans un contexte politique tout aussi complexe, *la France des années 20 vivait également* dans la chimère d'une parité « naturelle », celle du franc germinal (25 francs la livre) qui avait prévalu *jusqu'à la guerre. Le gouvernement était soumis à* de dures pressions : les tenants d'une ligne dure prônaient une revalorisation du franc à son niveau d'avant-guerre – *décision adoptée par Churchill* pour la livre dès 1925 et dont la Grande-Bretagne pâtit durablement –, tandis que d'autres défendaient une stabilisation immédiate à un niveau nettement plus bas. *Poincaré choisit d'attendre que se* fussent déroulées les élections de 1928 pour entériner la valeur consacrée par le marché depuis dix*huit mois, soit un cours de 124 francs la livre.*

La situation était assainie, et le chômage avait largement diminué, bien que l'on ne connût pas à *l'époque en France le nombre exact des sans-em*ploi. Keynes loua les qualités de l'homme d'Etat français, qui ne s'était pas, selon lui, laissé enfermer dans *« le souci de cohérence »,* et avait su dévaluer le franc en le fixant au cinquième de sa valeur antérieure, après avoir déclaré pendant des années qu'une dévaluation serait honteuse et *conduirait à la faillite nationale.*

Jacques Rueff disait de Raymond Poincaré qu'il se *« savait dépositaire de la tradition bourgeoise et républicaine »*. Cette description s'applique sans nul doute à Edouard Balladur, qui offre au pays une image de sagesse, de stabilité et de raison. Mais les moyens de la politique conjoncturelle dont il dispose sont aujourd'hui limités. La marge de manœuvre du budget étant devenue très étroite, pourquoi alors se priver des vertus de la politique *monétaire ? Certes, les résultats de la politique de* dévaluation compétitive de l'Italie et de la Grande-Bretagne restent encore nuancés, mais il *n'empêche qu'une forte baisse des taux apparaît à* court terme comme le catalyseur le plus efficace de la relance de l'activité. Quant au franc, la proclamation de sa force n'est-elle pas l'expression d'une certaine fragilité, de même que l'autorité est d'autant plus grande qu'il n'est pas nécessaire d'en faire usage ?

(*) Respectivement professeur d'économie à l'Ecole supérieure de commerce de Paris et directeur *général de l'Institut français de la mode.*

A quoi joue la Bundesbank ?

Suite de la page I

La Bundesbank justifie le maintien des taux d'intérêt à un *niveau relativement élevé* par la persistance de tensions inflationnistes en Allemagne. Les apparences lui donnent raison. Une hausse des prix à *un rythme annuel de 4 %*, c'est en effet beaucoup trop, surtout selon les canons allemands. Mais si l'on y regarde d'un peu plus près *on s'aperçoit : 1) que la hausse des prix de gros* s'est considérablement ralentie, 2) qu'une bonne part de la hausse des prix est due à la hausse des loyers, *causée par un déficit structurel de loge*ments, lui-même engendré par le formidable afflux de réfugiés accueillis par l'Allemagne ; 3) qu'en *Allemagne de l'Est ; de très fortes hausses de* prix consécutives à la réunification sont dues à la suppression des subventions de toute sorte, et ont donc un impact *déflationniste ; 4) que les* accords salariaux ces derniers mois à l'Ouest ont été tout à fait raisonnables ; 5) que la hausse de la TVA a *eu une répercussion sur le niveau général* des prix qui, par définition, ne se répétera pas.

En un mot comme en cent, la hausse actuelle des prix en Allemagne *doit* être comprise, non comme une manifestation inflationniste, mais comme un processus d'ajustement au choc formidable de la réunification. On aurait pu s'attendre à un *rythme* beaucoup plus élevé. La meilleure preuve de la santé allemande est que les taux d'intérêt à long terme depuis 1990 sont orientés à *la baisse, malgré l'apparition* et le maintien d'un important déficit budgétaire. S'il y avait eu la moindre tension inflationniste, ces taux auraient *cessé de baisser, et se seraient sans* doute déjà relevés. Leur diminution indique, en outre, que la ponction des finances publiques sur le marché des capitaux à long terme, pour énorme *qu'elle soit, n'a pas eu d'effet d'éviction sur les* emprunteurs privés. Enfin la baisse des intérêts à long terme confirme que les anticipations sur une longue période sont bien récessionnistes, *voire déflation*nistes, en tout cas *non* inflationnistes.

Dans son argumentation, la Bundesbank a une position de retranchement bien connue : c'est la *croissance excessive de la masse monétaire, et* plus précisément de l'indicateur M3 – qui comprend monnaie fiduciaire, dépôts à vue, dépôts à terme jusqu'à quatre ans, livrets d'épargne. Mais cette position *est beaucoup plus* fragile qu'elle veut bien le dire. Même du point de vue monétariste qui est en principe le sien, la Banque fédérale n'est pas cohérente. En effet, en 1990, elle a fixé un objectif de croissance de 4 % à 6 % pour M3. A la mi-1991, M3 ayant diminué, elle a réduit son objectif à une fourchette de 3 % à 5 %. Mais à peine avait-elle *révisé* sa position que la masse monétaire augmentait à vive allure, dépassant de très loin l'objectif. Du coup, la banque s'est cru obligée de maintenir, de décembre 1991 à septembre 1992 ses taux à court terme à un niveau *très élevé (au-dessus de 9,5 %), provoquant* une première explosion du SME en septembre 1992. Ensuite, la banque a de nouveau *révisé* son objec*tif pour M3, mais cette fois en hausse, la four*chette étant désormais de 4,5 % à 6,5 %.

A un monétariste, cette politique inspire une *première critique : pour stabiliser les anticipa*tions, une banque centrale doit se fixer un objectif de masse monétaire *ne varietur ;* le maintien de *l'objectif est plus important que le niveau. Ensuite,* l'objectif retenu, du point de vue de la satisfaction normale des besoins monétaires de l'économie, *aurait dû être nettement supérieur à celui retenu* par la Bundesbank : entre 6 % et 8 % selon les instituts d'études économiques allemands. Enfin, *le maintien des taux d'intérêt à un niveau très* élevé a encouragé les placements à court terme, contribuant ainsi au gonflement de M3. Pour ne rien dire de *l'afflux de devises contre lesquelles la* Banque fédérale devait vendre des marks pour soutenir leur cours. Ainsi la Bundesbank s'est-elle engagée dans un cercle parfaitement vicieux où elle éloignait elle-même l'objectif qu'elle poursuivait.

Action déstabilisatrice

Un autre argument, souvent présenté par les *avocats de la Bundesbank en Allemagne, mais* aussi en France chez ceux qui soutiennent la même politique, est qu'une baisse des taux à court terme serait sans incidence sur la décision *d'investir des entreprises, mais par contre aurait* pour effet d'alimenter les anticipations inflationnistes, et par conséquent de relever les taux d'intérêt à long terme, beaucoup plus importants *pour le financement des investissements.* A noter que si cet argument était pertinent, il serait de toute façon plus valable pour l'Allemagne que pour la France, *dans la mesure où les investisse*ments font appel à des financements beaucoup plus longs en Allemagne qu'en France.

Mais est-il vraiment juste ? Encore une fois, la baisse des taux longs est un phénomène non seulement général dans toute l'économie mondiale, mais encore non *contrarié par le creusement* des déficits publics en Allemagne, en France et dans beaucoup d'autres pays. Une baisse des taux courts ne provoquerait une hausse des taux longs que dans un contexte inflationniste, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Par contre, le maintien des taux courts à un niveau relativement élevé fait perdurer dans le temps une situation tout à fait dommageable, dite d'« inversion de taux » : les taux courts sont supé*rieurs aux taux longs alors. Il n'est pas besoin* d'être grand clerc pour comprendre que cette situation encourage les placements liquides (sicav *monétaires, etc.) et décourage la prise de risque à* long terme. S'il fallait suivre l'argument de la Banque fédérale et de ses alliés, notamment à la Ban*que de France et au Trésor, il faudrait toujours* maintenir des taux courts élevés pour avoir des taux longs bas !

Coup d'Etat monétaire

L'inversion devrait normalement rester limitée dans le temps. Elle se produit au moment de la surchauffe, à la fin d'une période d'expansion : la *demande de monnaie augmente plus rapidement* que l'offre, et il peut arriver que les taux courts montent au-dessus des taux longs. Il s'ensuit un refroidissement de la demande et une récession. L'économie redémarre de l'avant quand les taux courts sont redevenus inférieurs aux taux longs. L'intervention d'une banque centrale peut lisser la courbe de l'activité économique et stabiliser les anticipations si elle intervient sur les taux courts à temps pour prévenir la surchauffe. Si elle inter*vient pendant, et a fortiori après la surchauffe,* elle prolonge l'inversion au-delà de ce qui est nécessaire étant donné les délais de réaction, et donc aggrave le creux de la dépression. *Décalée par rapport au cycle,* l'intervention de la banque centrale trouble les anticipations des agents financiers et accroît l'instabilité de l'économie.

*Le monétarisme pur et dur, enseigné par Mil*ton Friedman, *prétend qu'à cause des délais de* l'information statistique, d'une part, et des délais de réaction de l'économie aux variations des taux *d'intérêt, d'autre part, l'action de la banque cen*trale est forcément décalée, et donc forcément déstabilisatrice. C'est pourquoi il recommande de fixer une fois pour toutes le taux de croissance de la masse monétaire. On peut donc soutenir que l'action de la Banque fédérale, loin de stabiliser l'économie allemande, a aggravé la récession non seulement en Allemagne, mais dans le reste de l'Europe. Heiner Flassbeck, économiste au DIW, a calculé que, au *rythme* actuel de baisse des taux courts, il faudrait attendre deux à trois trimestres avant que les rapports entre taux courts et taux longs redeviennent normaux, et encore trois trimestres avant que l'inversion de l'inversion porte ses effets positifs, *« ce qui situe une éventuelle reprise au début de 1995 »*.

Si *l'action prétendument monétariste* de la Banque fédérale contredit les enseignements du monétarisme, à quelle rationalité la rapporter ? *Raymond Barre, qui connaît bien les gens de* Francfort, estimait dans un récent entretien que *« au cours de ces derniers mois la Bundesbank a adopté une vision étroite, provinciale, sinon paroissiale, de sa politique des taux d'intérêt »*.

Cependant, tout provinciaux qu'ils soient, les *gouverneurs de la Bundesbank ont une visée peut*-être plus large et plus longue que celle qu'on leur prête, ou bien une rationalité cachée par les ruses *de l'histoire. Le traité de Maastricht a confirmé le* principe de l'indépendance de la future banque centrale européenne, c'est-à-dire qu'il a projeté *sur l'ensemble de l'Europe une configuration pro*pre à l'Allemagne. Et pourtant ce traité est vu d'un mauvais œil par les gens de Francfort. La Bundesbank, c'est notoire, n'aime pas Maastricht parce qu'elle redoute de partager son pouvoir avec d'autres banques centrales. Le fait est qu'elle n'a rien fait pour empêcher l'explosion du SME et que cette explosion a fait d'elle « la » banque centrale européenne.

Tout se passe en effet comme si l'Europe *continentale disposait d'ores et déjà d'une banque* centrale unique, et que les Banques de France, de Belgique, d'Italie, d'Espagne, etc. alignaient leur *comportement en matière de taux d'intérêt sur les* « verdicts » de la Bundesbank. La monnaie unique n'est pas encore née, on paraît même lui tourner le dos et, pourtant, une seule autorité monétaire exerce *son magistère depuis Francfort. Bref,* si cette analyse est exacte, le véritable objectif de la Bundesbank, qui échappe à toute rationalité économique ou financière, pourrait bien être une *prise de pouvoir, une sorte de coup d'Etat moné*taire.

Philippe Simonnot

Un préalable

CONJONCTURE

INDICATEUR ● Les prix

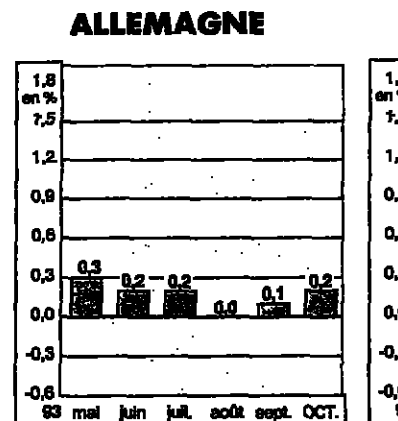
Reprise sans inflation

L'INFLATION menace-t-elle les Etats-Unis? Cette question se pose assez naturellement au moment où l'économie nord-américaine entame le onzième trimestre d'une reprise amorcée en avril 1991. Au cours des cycles antérieurs *cette période a correspondu en effet à celle de maturation de* l'économie, au-delà de laquelle les risques d'inflation s'accentuent, sous le double effet de tensions salariales et d'une utilisation intensive des capacités de production. Pour les contrer, les autorités monétaires choisissent généralement de durcir leur politique, en augmentant les taux d'intérêt afin de juguler une demande privée jugée trop soutenue par rapport aux possibilités de production.

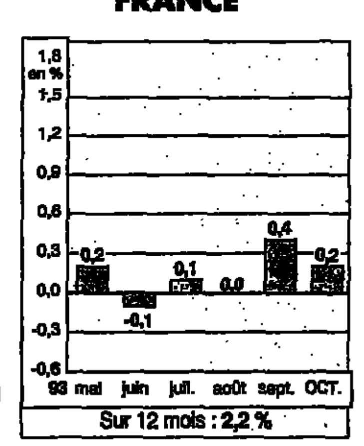
L'amorce d'une telle mécanique aux Etats-Unis ne serait pas sans importance : elle pourrait alors remettre en cause *la poursuite de la détente* des taux d'intérêt en Europe. Voilà pourquoi l'accélération de la reprise américaine y est accueillie avec inquiétude plutôt qu'avec satisfaction.

La configuration du cycle économique actuel aux Etats-Unis permet de tempérer ces craintes. Depuis deux ans, l'économie américaine n'a connu qu'une croissance modérée, ralentie par une reconstitution exceptionnellement lente des capacités de production et par un environnement *international* déprimé. L'emploi s'est peu accru et le taux de chômage encore élevé devrait contenir, à court terme, tout risque de dérapage des salaires. La production, qui a progressé à un rythme raisonnable, est loin de pouvoir déjà occasionner des tensions sur les capacités. Au contraire, l'effort d'inves*tissement des entreprises américaines* depuis deux ans, en améliorant le potentiel de production, permet de poursuivre plus longtemps une croissance sans inflation. La menace d'un resserrement des conditions de crédit aux Etats-Unis est donc encore faible et ne devrait pas gêner *à court terme* la détente des taux en Europe.

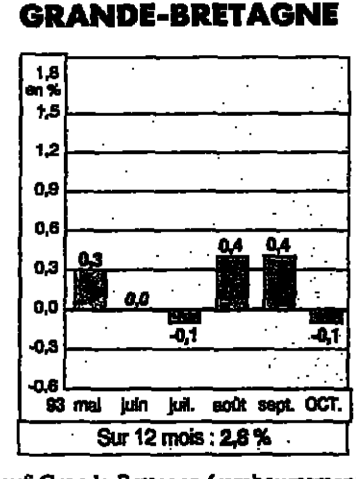
ALLEMAGNE



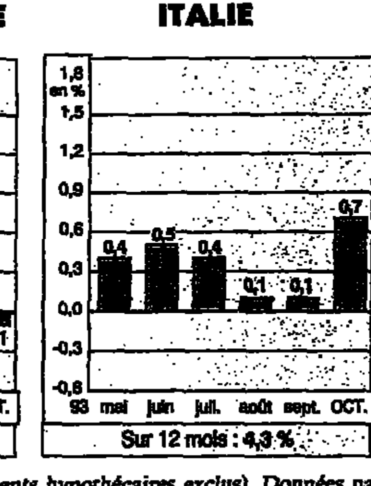
FRANCE



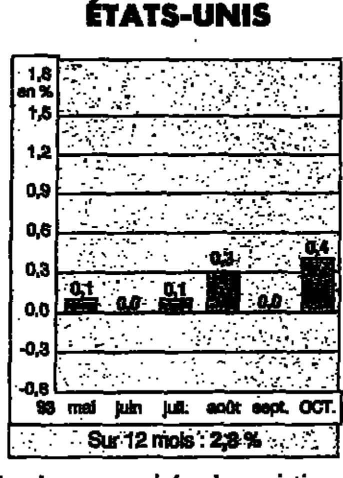
GRANDE-BRETAGNE



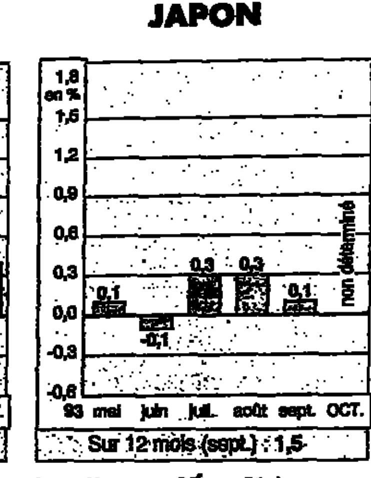
ITALIE



ÉTATS-UNIS



JAPON



Evolution mensuelle des prix à la consommation tous produits, sauf Grande-Bretagne (remboursements hypothécaires exclus). *Données nationales non corrigées des variations saisonnières, sauf États-Unis.*

RÉGION ● L'Asie du Sud

Peut mieux faire...

A la différence de l'est du continent, l'Asie du Sud connaît une croissance modérée d'environ 4 % par an. Or la région pourrait mieux utiliser son potentiel en ressources *humaines et matérielles si* elle se trouvait moins empêtrée dans les embarras politiques, les turbulences internes, les conflits entre Etats – à commencer par le *lancinant problème* du Cachemire. A l'heure où même Palestiniens et Israéliens se rapprochent, Indiens et Pakistanais ne pourraient-ils mettre un terme à ce conflit de plus en plus anachronique?

C'est le Bangladesh, le plus pauvre des trois héritiers de l'Em*pire des Indes, qui est,* en ce moment, le plus tranquille. Les mesures d'assainissement budgétaire portent leurs fruits, au point que la part des investissements et des dépenses de développement financés par le Bangladesh est montée de 24 % à 33 % du total. Les rentrées de devises provenant des travailleurs à l'étranger (surtout au Proche-Orient) se montent à 1 milliard de dollars pour 1992-1993 (juillet-juin), les exportations à 2,3 milliards de dollars (+ 16,3 %), dont 85 % de produits manufacturés (vêtements, articles de *jute, cuir*). *Les importations* se situent autour de 3,5 milliards.

La mousson n'a pas causé de trop gros dommages en 1992 et 1993, de sorte que la production agricole est en hausse. Face à beaucoup d'usines du secteur public qui tournent fort mal, certaines *branches – engrais azotés à base de* gaz naturel local, papier, cuir, habillement – atteignent un bon score. Il faut souhaiter que ces tendances se renforcent pour accentuer les effets d'entraînement intersectoriels et un recul plus net de la misère.

Au Pakistan, les élections d'octobre ont ramené Benazir Bhutto au pouvoir. Sa marge de manœuvre est plus large qu'en 1988-1990, mais elle ne détient pas la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Malgré des accents populistes lors de la campagne électorale, il paraît peu vraisemblable que le gouvernement mette en question le gros des réformes introduites par Nawaz Sharif (1991-1993).

Mais la grande question est de savoir si Benazir Bhutto poursuivra sur la voie tracée par son prédécesseur Moeen Qureshi. De juillet à octobre, cet ancien vice-président de la Banque mondiale a procédé, en tant que premier ministre par intérim, à une *série de coups de* balai. Il fallait d'abord assainir les finances : les banques (du secteur public) accordaient du crédit, sans compter et sans se faire rembourser, *en particulier des grands et* petits barons de la politique. Fortes subventions, fiscalité hyperlaxiste, fraudes et autres abus constituaient d'autres maux dénoncés de longue date. Enfin, la drogue (héroïne des confins pakistano-afghans) est devenue un fléau national.

A la stupeur de l'opinion publique et pour sa plus grande joie, Moeen Qureshi a taillé dans le vif : lutte contre la corruption, changements dans les prix, réduction des subventions. Les hommes politiques ont dû rembourser leurs dettes, sous peine de ne pouvoir se présenter aux élections... Le déficit budgétaire a été réduit, ce qui *devrait permettre au Pakistan de* recevoir le soutien de la Banque mondiale et du FMI. Et les grands chefs de la drogue, dont certains siégeaient à l'Assemblée nationale, *ont été poursuivis.* Cette fermeté est exemplaire. Enfin un homme de caractère – et qui n'avait rien à perdre – s'est attaqué avec une rare vigueur à la corruption, véritable cancer du Pakistan à la Chine en passant par l'Inde et l'Indonésie.

Ces rudes secousses mettent *en relief les contradictions fort* anciennes entre un régime financier malsain et une économie qui a connu une croissance très honorable (6,5 % par an de 1980 à 1990). Les réformes de l'économie introduites par Nawaz Sharif (libéralisation et déréglementation de l'éco*nomie privée, privatisation* d'une partie du secteur public) se sont révélées vulnérables (ralentissement de la croissance, forte inflation en 1992 et 1993) faute d'une base financière assez solide.

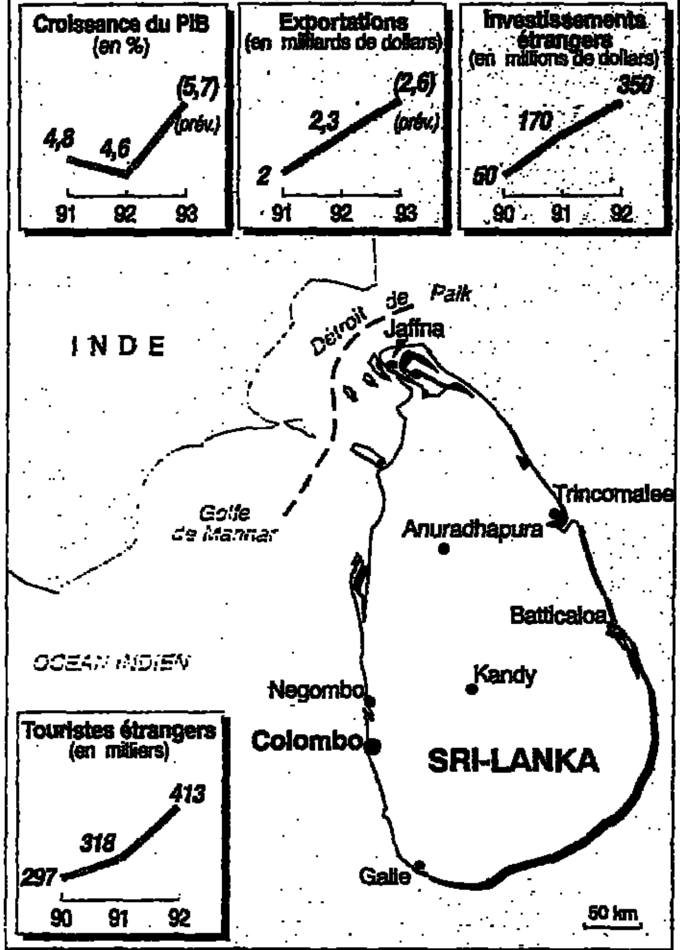
Lorsqu'on ajoute les tensions sociopolitiques dans le Sind et *entre les provinces, on comprend la* réserve des investisseurs étrangers. En ne s'écartant pas trop de la ligne tracée par Moeen Qureshi, Benazir Bhutto pourrait redonner à l'économie le souffle dont celle-ci a fait preuve à diverses périodes.

En Inde, la situation n'est pas *moins fluide. Les réformes lancées* en 1991 ne paraissent guère réversibles, ce qui n'exclut pas les accidents de parcours. L'industrie marque le pas. Malgré une forte croissance (6,7 %), l'électricité n'arrive pas à suivre la demande. Heureusement que la mousson a été plutôt favorable, ce qui compense le faible progrès de l'industrie. Les exportations avancent à vive *cadence et les réserves en devises* se maintiennent à un niveau satisfaisant.

Les turbulences politiques ne se calment guère. La droite hindoue du Bharatiya Janata Party (BJP) risque de reprendre le pouvoir dans plusieurs Etats aux élec*tions qui se déroulent en* ce moment. La montée de courants xénophobes n'est pas sans conséquence sur l'économie : récemment, Cargill a renoncé à un projet de 30 millions de dollars dans l'industrie du sel. Au-delà de ces péripéties, il faut regarder à long terme. *Une étude de McKinsey destinée* aux investisseurs étrangers estime que *« l'entrée en Inde n'est pas facile, mais pour ceux qui persévèrent les avantages peuvent être énormes ».* De fait, les investissements privés étrangers dans la région ont progressé : 350 milliards de dollars pour les sept premiers mois de 1993, autant que pour l'ensemble de 1992.

Gilbert Etienne

Professeur aux Instituts des hautes études internationales et d'études du développement, Genève.



PAYS ● Le Sri-Lanka

Progrès maintenus

L'ASSASSINAT du président Premadasa le 1er mai n'a provoqué ni instabilité politique, ni recul de l'activité économique; il n'a même pas freiné l'afflux de touristes et la progression sensible de l'investissement étranger. Tout en combattant les Tigres tamouls dans le nord du pays, le nouveau pouvoir a su jouer la double carte de la *continuité des institutions (les élec*tions provinciales ont eu lieu comme prévu) et de la rupture avec les pratiques les plus autocratiques de la présidence précédente, et la communauté internationale lui a renouvelé en juin, à Paris, son soutien multilatéral à raison de 850 millions de dollars pour 1993.

Les progrès de l'agriculture et la poursuite de la croissance industrielle devraient faire progresser d'environ 5,7 % le PIB cette année au lieu de 4,6 % en 1992.

Les plantations de thé ont bénéficié des bonnes conditions cli*matiques, de meilleurs prix et de la* renégociation de certains gros marchés (Russie. Asie centrale). La production de caoutchouc est également en hausse : seules les cocoteraies souffrent d'un recul structurel de productivité. Grâce à la stimulation de l'entreprise privée, à la promotion des exportations et de l'investissement étranger, l'industrie continue sa forte progression, mais reste fragile, parce que trop centrée sur le textile et l'habillement, à la merci de subventions et entraînés dans une concurrence acharnée entre pays en développement. Cependant l'agroalimentaire, les boissons, le tabac, la mécanique légère prennent graduellement le relais et les services (commerce, finance, transports, tourisme) connaissent un véritable boom.

En 1993 comme en 1992, la forte demande d'importations continue à creuser le déficit de la balance commerciale, malgré la bonne santé des exportations. Bénéficiant de rentrées invisibles *(tourisme et envois des expatriés),* la balance des paiements reste néanmoins excédentaire et les réserves en devises augmentent (1,6 milliard de dollars à la mi-1993). La libéralisation des marchés financiers et l'arrivée d'investisseurs étrangers dopent la Bourse et on envisage l'ouverture d'un second marché d'ici un à deux ans.

L'Etat poursuit son effort : réduction de l'inflation (12 % en rythme annuel à la mi-1993), de la croissance de la masse monétaire (19 %), et du déficit budgétaire (10 % d'économies), malgré les *dépenses militaires et l'aide aux* populations déplacées. Les taux d'intérêt trop élevés empêchent une croissance encore plus forte, qui seule pourrait commencer à *soulager la pauvreté et le chômage,* notamment des jeunes. Le Sri-Lanka ne manque pas d'atouts pour tenter de rejoindre, vers le tournant du siècle, le groupe des *pays d'Asie en voie d'industrialisa*tion rapide, mais l'obstacle demeure l'absence de règlement du conflit du Nord.

Philippe Régnier

Centre de recherches sur l'Asie

SECTEUR ● Le livre

Disparités

L'OPTIMISME, qui n'était plus un sport très pratiqué dans l'édition française depuis quelque temps, serait-il en train de refaire son apparition? D'après les estimations du *Syndicat national de l'édition (SNE),* l'activité globale de ce secteur a connu une évolution favorable au premier semestre 1993. Par rapport à la même période de 1992, la vente de livres en France et à l'exportation, tous circuits de commercialisation confondus, a progressé de 5,5 % en francs courants, soit 2,6 % en francs constants. Ces données laissent espérer une croissance en volume pour l'ensemble de l'année, et permettent à Serge Eyrolles, président du SNE, d'observer que *« les résultats de 1993 pourraient à peu près rattraper ceux des deux années précédentes ».*

Cette progression générale du chiffre d'affaires recouvre cependant des réalités assez différentes selon les domaines. Si les livres d'art perdent 1,2 % et les sciences humaines et sociales 1,3 %, les ventes de littérature générale, se redressent (+4,5 %), ce qui n'empêche pas les difficultés de plusieurs petites maisons comme Alinéa contraintes à la fermeture ou à des restructurations radicales. Mais les livres pratiques *s'envolent, avec une hausse de 14 %,* et le scolaire joue les locomotives avec une augmentation de 12 %, après *la baisse de 0,5 % en 1992.* Cette percée s'explique en partie par des changements de programmes au collège, qui entraînent un renouvellement des stocks des établissements *mais est due aussi aux bons résultats* du parascolaire, dont les éditeurs se montrent de plus en plus friands.

Enfin les encyclopédies et dictionnaires reprennent aussi de la vigueur avec une hausse de 10 %, après de longues années de marasme. Si certaines sociétés connaissent encore de graves déséquilibres, d'autres commencent à recueillir les fruits des investissements engagés pour moderniser leurs produits. Cela s'est traduit par une progression du nombre d'ouvrages publiés en 1993 (22 contre 6 en 1992). Une multiplication qui tranche sur le reste de l'édition, où la tendance est plutôt à une diminution de la production. Après plusieurs professions de foi demeurées sans effet, les éditeurs semblent avoir interrompu la surproduction qui entraînait une dérive du secteur *depuis quelques années. Selon les* chiffres de l'indicateur *Livres Hebdo*/ELECTRE Biblio, sur les neuf premiers mois de 1993, le nombre d'ouvrages publiés – nouveautés, nouvelles éditions et rééditions en poche – a baissé de 6,7 % par rapport à la période correspon*dante de 1992.*

N'y échappent que quelques disciplines : on a publié plus de livres de sciences pures, de philosophie ou de monographies régionales cette année que l'an passé.

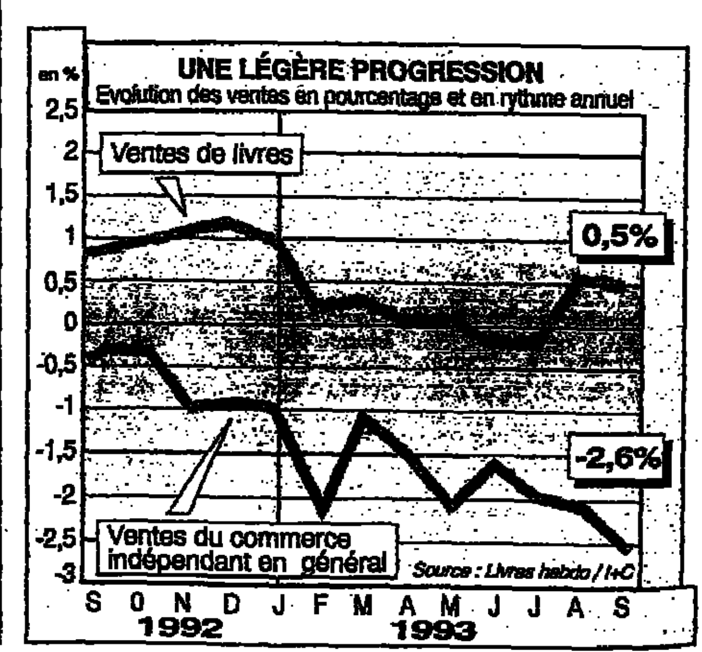
La vente des livres en France semble assez satisfaisante sur ces *derniers mois. Selon l'indicateur Livres Hebdo*/I+C, elle a généralement progressé, alors que les ventes du commerce indépendant en général baissaient de plus en plus (de 2,6 % en rythme annuel en septembre).

Mais ce sont les magasins multimédias, FNAC ou Virgin par exemple, qui connaissent l'évolution la plus favorable, avec, en septembre, une hausse de 3,5 % en francs courants, en rythme annuel (+0,5 % *en volume), contre +2 % pour les* hypermarchés (–1 % en volume), et des baisses de 1,5 % pour les librairies générales (–4,5 % en volume) comme pour les librairies-papeteries-presse.

Cette répartition montre, une fois de plus, que la concentration *n'est pas un vain mot dans le* monde de la librairie. Ce qui est vrai du commerce de détail l'est aussi de l'édition, comme l'a prouvé, cette année, l'attitude de petites et de moyennes maisons vis-à-vis des grands groupes.

Certaines d'entre elles ont préféré se faire absorber *pour ne pas* mourir, comme Fixot fusionnant avec Laffont, tandis que d'autres, comme Calmann-Lévy récemment, choisissaient de vendre la majorité de leurs parts à un plus gros (en l'occurrence Hachette Livre) pour assurer l'avenir.

Raphaëlle Rérolle



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.